

rapport annuel 2013

econocom

ECONOCOM, UN NOUVEL ACTEUR DE RÉFÉRENCE DES SERVICES NUMÉRIQUES

Econocom est un groupe européen de services numériques aux entreprises. En 2013, il réalise un chiffre d'affaires consolidé de 1,77 milliard d'euros.

Les prestations délivrées par le groupe comprennent le conseil, l'approvisionnement, la gestion administrative et financière et l'ensemble des services IT et télécoms.

Le 22 novembre 2013, Econocom a finalisé l'acquisition de la totalité du capital d'Osiatis, acteur majeur des services aux infrastructures et spécialiste des applications connexes.

Cette opération donne naissance à un nouvel acteur de référence dans le domaine des services numériques avec plus de 8 000 collaborateurs présents dans 20 pays et un chiffre d'affaires consolidé proforma 2013 de 2 milliards d'euros.

Cotée sur NYSE Euronext depuis 1986, l'action Econocom a intégré l'indice Bel Mid à Bruxelles le 20 juin 2011.

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Les performances du groupe Econocom en 2013 témoignent de la pertinence de nos choix stratégiques et du succès de notre politique de croissance mixte.

Le plan Mutation 2017, présenté en avril 2013, prévoit de doubler notre chiffre d'affaires et notre résultat opérationnel courant en cinq ans.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, nous avons accéléré nos investissements dans le domaine du digital, nouveau continent à conquérir et puissant relais de croissance, et procédé en septembre 2013 à l'acquisition du groupe coté Osiatis, fort de 4 600 collaborateurs, nous positionnant ainsi comme un acteur de référence des services numériques aux entreprises en Europe.

Nos objectifs de croissance ont été atteints avec des performances financières record : un chiffre d'affaires consolidé de 1,77 milliard d'euros en progression de 15 % dont 3,5 % en croissance organique et un résultat

opérationnel courant⁽¹⁾ de 89 millions d'euros en croissance de 16 %.

Ces bons résultats, notre positionnement original alliant maîtrise technologique et innovation financière et un bilan solide nous permettent de motiver nos 8 300 collaborateurs, d'attirer des nouveaux talents et de séduire toujours plus de clients et de partenaires.

Cette capacité d'attraction est une grande responsabilité et un formidable atout pour le groupe.

Maintenir notre dynamique vertueuse et faire qu'Econocom soit respectueux et respecté sont nos ambitions pour l'année 2014 que nous abordons avec confiance.

Jean-Louis Bouchard
Président d'Econocom

A stylized, handwritten signature in black ink. The signature is composed of a few bold, sweeping strokes, with a small mark above the main vertical stroke that resembles a stylized 'J' or 'L'.

(1) Avant amortissement des marques et de la clientèle ECS.

ORGANISATION DU GROUPE ECONOCOM

au 31 décembre 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président et Administrateur délégué

Jean-Louis Bouchard

Administrateurs délégués

Jean-Philippe Roesch

Bruno Lemaistre

Administrateurs exécutifs

Chantal De Vrieze

Véronique di Benedetto

Administrateurs non-exécutifs

Robert Bouchard

Walter Butler

Charles de Water

Gaspard Dürreman

Rafi Kouyoumdjian

Administrateurs indépendants

Christian Bret

Jean Mounet

COMITÉ EXÉCUTIF

Jean-Louis Bouchard

Président et Administrateur délégué

Bruno Lemaistre

Directeur Général, Administrateur délégué

Jean-Philippe Roesch

Directeur Général, Administrateur délégué

Véronique di Benedetto

Directrice Générale Adjointe, Directrice Générale France

Charles De Stoop

Directeur Général Adjoint en charge de la transformation

Jean-Maurice Fritsch

Directeur Général Services

Bruno Grossi

Stratégie - Acquisitions - Communication

Galliane Touze

Secrétaire Générale

Christophe Vanmalleghem

Directeur Général Adjoint Services



Jean-Louis Bouchard



Robert Bouchard



Christian Bret



Walter Butler



Charles De Stoop



Chantal De Vrieze



Charles de Water



Véronique di Benedetto



Gaspard Dürreleman



Jean Maurice Fritsch



Bruno Grossi



Rafi Kouyoumdjian



Bruno Lemaistre



Jean Mounet



Jean-Philippe Roesch



Galliane Touze



Christophe
Vanmalleghe

COMMISSAIRE

PricewaterhouseCoopers

Réviseurs d'Entreprises SCCRL représentée par Emmanuèle Attout.

SOMMAIRE

I. CHIFFRES CLÉS	11
II. PRÉSENTATION DU GROUPE ECONOCOM	17
1. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2013	18
2. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU GROUPE	20
2.1. Le groupe dispose de 3 expertises	20
2.2. Les principaux marchés et les services Econocom	21
2.3. Historique	24
3. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT	26
3.1. Faits marquants des trois derniers exercices	26
3.2. Données consolidées annuelles : comparaison 2013, 2012 et 2011	26
3.3. Restriction à l'utilisation des capitaux propres	29
4. LA SOCIÉTÉ, SES TITRES ET SES ACTIONNAIRES	30
4.1. Évolution du cours de l'action Econocom Group SA/NV	30
4.2. Nom, siège social et constitution	32
4.3. Objet social (article 3 des statuts)	32
4.4. Capital	32
4.5. Droits attachés aux actions	35
4.6. Assemblées Générales	39
4.7. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la société	41
4.8. Notifications des participations importantes	43
4.9. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement du contrôle d'Econocom	44
5. CORPORATE GOVERNANCE	45
5.1. Conseil d'Administration et Comités Exécutifs	45
5.2. Conflits d'intérêts	55
5.3. Curriculum vitae des Administrateurs	55
6. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS À L'APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2013	58
7. CONCURRENCE ET POLITIQUE RH	59
7.1. Concurrence	59
7.2. Politique RH	60
8. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES	62
9. CONTRATS IMPORTANTS	63

10. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	64
11. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	65
11.1. Principaux investissements	65
11.2. Tendances et perspectives	67
III. FACTEURS DE RISQUE	69
1. RISQUES OPÉRATIONNELS	70
1.1. Risques liés aux contrats de l'activité Services	70
1.2. Risques liés à la défaillance d'un sous-traitant	70
1.3. Risques liés aux variations de prix et à l'obsolescence technologique	70
1.4. Risques liés à la concurrence	71
1.5. Risques sociaux	71
1.6. Risques environnementaux	71
1.7. Assurances et couverture des risques	71
1.8. Nantissements, garanties, sûretés d'emprunt	71
1.9. Risques liés aux intégrations	72
2. RISQUES RÉGLEMENTAIRES	72
2.1. Risques juridiques	72
2.2. Risques liés aux contrôles fiscaux	72
2.3. Risques liés aux réglementations applicables aux activités de location des bailleurs	72
2.4. Risques liés aux réglementations applicables aux clients de l'activité Gestion Administrative et Financière	73
3. RISQUES DE DÉPENDANCE	73
3.1. Dépendance envers les refinanceurs	73
3.2. Dépendance envers les clients	73
3.3. Dépendance envers les fournisseurs	73
3.4. Dépendance envers les technologies	74
4. RISQUES FINANCIERS	74
4.1. Risques de marché	74
4.2. Risques de crédit et de contrepartie	75
4.3. Risques sur actions	75

SOMMAIRE (suite)

IV. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2013	77
1. SITUATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS	78
1.1. Acquisition d'Osiatis	78
1.2. Autres acquisitions	79
1.3. Principaux investissements	79
1.4. Recherche et développement	79
2. RÉSULTATS DE L'EXERCICE	80
2.1. Résultats consolidés	80
2.2. Bilan et structure financière	82
2.3. Comptes sociaux 2013 de la société Econocom Group SA/NV	83
3. APPRÉCIATION SUR LES FACTEURS DE RISQUES	87
4. PERSPECTIVES 2014 ET DIVIDENDES 2013	87
5. DÉCLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	88
5.1. Code de gouvernement d'entreprise applicable	88
5.2. Dérogations au Code 2009	88
5.3. Description des caractéristiques de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière	89
5.4. Capital et actionnariat	91
5.5. Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs comités	92
5.6. Composition des organes de surveillance	97
5.7. Rapport de rémunération 2013	97
5.8. Politique d'affectation du résultat et politique de dividendes	101
5.9. Relations avec les actionnaires dominants	101
5.10. Mention des schémas d'intéressement du personnel dans le capital d'Econocom Group	102
5.11. Émoluments du Commissaire	103
5.12. Autodétention d'actions	104
6. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS À LA CLÔTURE DES COMPTES	104
7. STRATÉGIE RSE	104

V. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	107
1. ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	108
2. COMPTE DE RÉSULTAT ET ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	110
3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	112
4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	114
5. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	116
1. Informations relatives au groupe	117
2. Principes et méthode comptables	117
3. Variation du périmètre de consolidation	149
4. Périmètre de consolidation	155
5. Information sectorielle	156
6. Immobilisations incorporelles	160
7. Écart d'acquisition	162
8. Immobilisations corporelles	164
9. Immobilisations financières	166
10. Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et autres créances à long terme	168
11. Stocks	169
12. Clients, autres débiteurs et autres actifs courants	170
13. Trésorerie et équivalents de trésorerie	172
14. Juste valeur des actifs financiers	173
15. Éléments sur capitaux propres	174
16. Provisions	178
17. Provisions pour retraites et engagements assimilés	180
18. Dettes financières	185
19. Fournisseurs, autres créditeurs et autres passifs courants	188
20. Juste valeur des passifs financiers	189
21. Produits des activités poursuivies	190
22. Charges de personnel	190
23. Charges externes	191
24. Dotations et reprises aux amortissements et provisions	191
25. Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants	192
26. Autres produits et charges d'exploitation courantes	192
27. Résultat financier d'exploitation	193
28. Autres produits et charges opérationnels non courants	194
29. Résultat financier	195
30. Impôts sur le résultat	196
31. Résultat par action	201
32. Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidé	202
33. Gestion des risques	203
34. Engagements hors bilan	210
35. Information sur le transfert d'actifs financiers	212
36. Informations sur les parties liées	214
37. Événements subséquents à la clôture des comptes	216
38. Appréciations émises par la Direction et sources d'incertitude	217

SOMMAIRE (suite)

VI. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	219
VII. DÉCLARATION DU PRÉSIDENT	223
VIII. ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS SIMPLIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013	225
1. BILAN	226
2. COMPTE DE RÉSULTAT	228
3. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	230
IX. HISTORIQUE DES CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS	233

CHIFFRES CLÉS 2013

CHIFFRES CLÉS 2013

Compte de résultat consolidé simplifié (en millions d'euros)

	2011 (publié)	2012 (publié)	2012 (retraité) ⁽²⁾	2013
Chiffre d'affaires consolidé	1 584,3	1 538,3	1 538,3	1 772,6
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	66,6	74,1	76,8	88,8
Résultat net, part du groupe	21,5	47,4	46,6	44,1

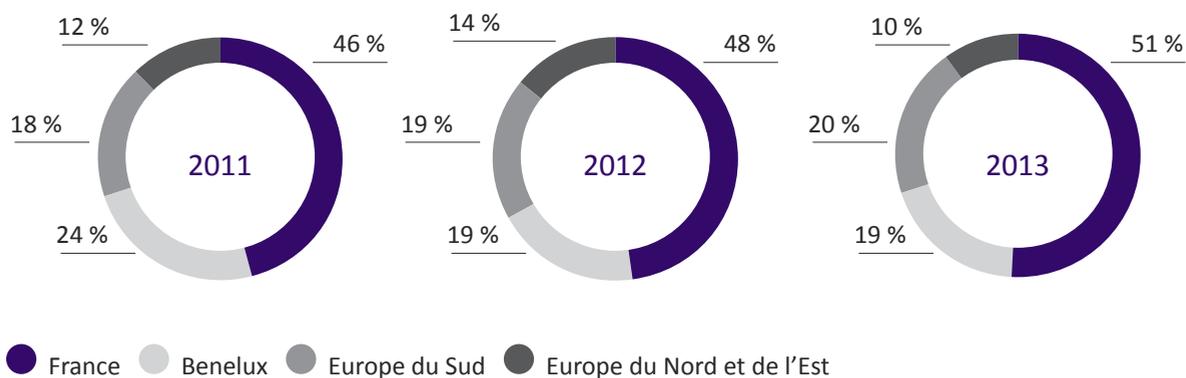
(1) Avant amortissement des marques et de la clientèle ECS.

(2) Les comptes retraités 2012 intègrent en particulier une charge de 0,8 M€ en résultat opérationnel courant en application de l'IAS19R et le reclassement en impôt de la charge de CVAE (taxe française) pour s'aligner sur les normes de présentation utilisées par les Entreprises de Services du Numérique.

Chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)



Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

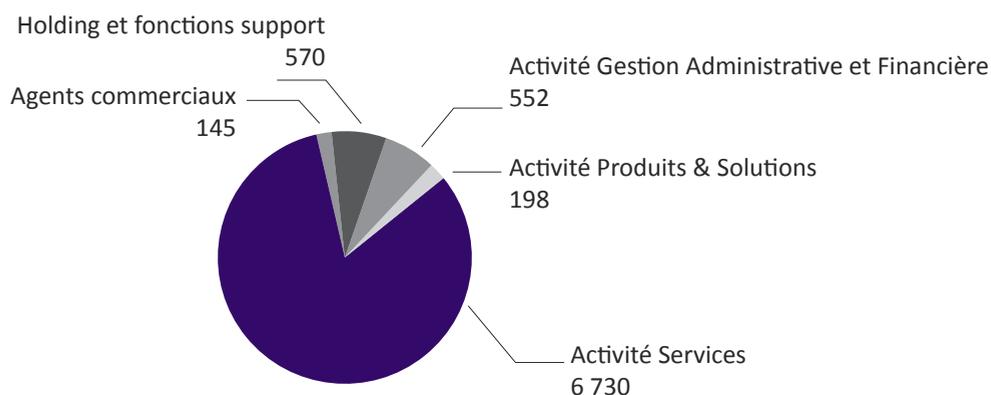


1 772,6 M€
de chiffre
d'affaires

8 195
collaborateurs

20
pays

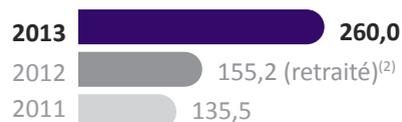
Répartition des équipes au 31 décembre 2013



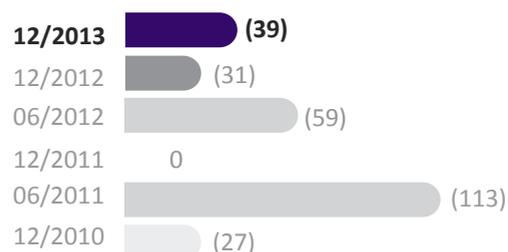
Résultat opérationnel courant⁽¹⁾ (en millions d'euros)



Fonds propres au 31 décembre (en millions d'euros)



Endettement net au 31 décembre (en millions d'euros)



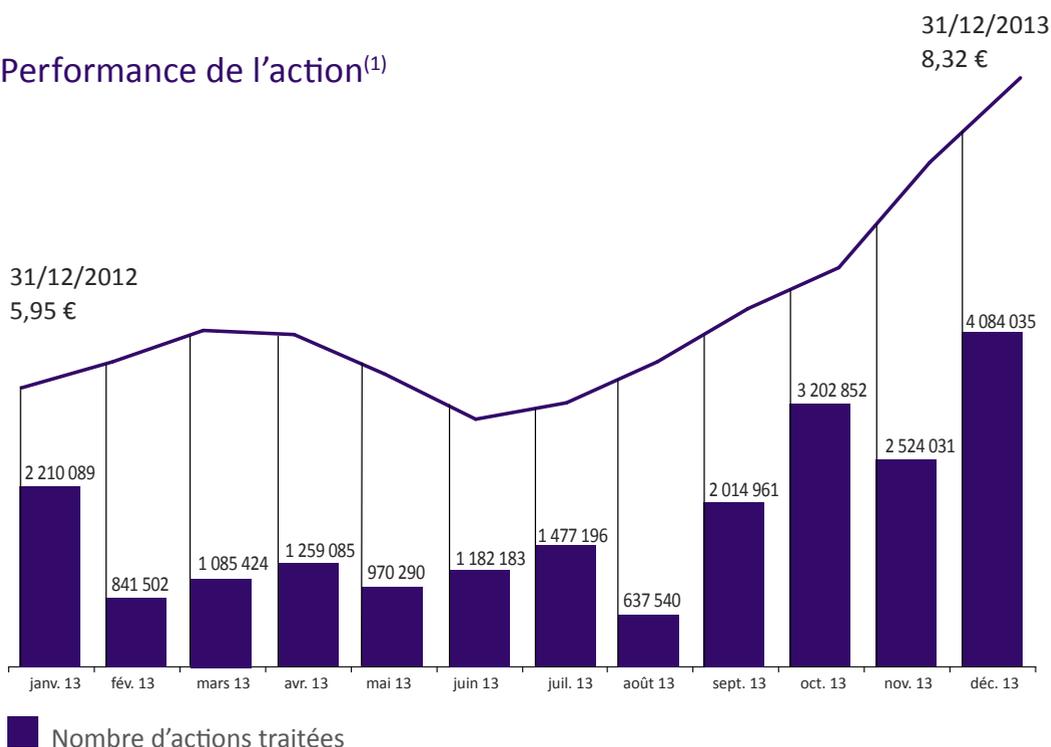
(1) Avant amortissement des marques et de la clientèle ECS.

(2) Les comptes retraités 2012 intègrent en particulier une charge de 0,8 M€ en résultat opérationnel courant en application de l'IAS19R et le reclassement en impôt de la charge de CVAE (taxe française) pour s'aligner sur les normes de présentation utilisées par les Entreprises de Services du Numérique.

L'ACTION ECONOCOM GROUP SA/NV

- L'action Econocom Group est cotée sur le marché Eurolist (Compartiment B) d'Euronext Bruxelles et fait partie de l'indice Bel Mid.
- Code ISIN : BE0974266950
- Moyenne des échanges quotidiens à Bruxelles en 2013 : 84 938
- Capitalisation boursière au 31 décembre 2013 : 886,2 millions d'euros

Performance de l'action⁽¹⁾



	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Plus haut (en €)	2,18	2,66	3,06	4,29	5,95	8,32
Plus bas (en €)	1,26	1,15	2,25	2,51	3,56	5,08
Cours au 31/12 (en €)	1,61	2,59	2,50	3,89	5,95	8,32
Capitalisation boursière au 31/12 (en M€)	160	257	262	440	575	886,2
Moyenne quotidienne des échanges	47 400	64 120	48 984	56 616	77 437	84 938
Nombre de titres au 31/12 (en millions)	99,2	99,2	104,8	104,8	96,7	106,5

(1) Après prise en compte de la division par 4 du titre Econocom Group (intervenue en septembre 2012).

CALENDRIER DE L'ACTIONNAIRE

22 avril 2014

Déclaration trimestrielle d'activité
(Arrêté Royal du 14 novembre 2007)

20 mai 2014

Assemblée Générale

5 juin 2014

Païement du dividende

24 juillet 2014

Communiqué du chiffre d'affaires
semestriel provisoire

29 août 2014

Communiqué des résultats semestriels définitifs

2 septembre 2014

Réunion d'information semestrielle

17 octobre 2014

Déclaration trimestrielle d'activité
(Arrêté Royal du 14 novembre 2007)

28 janvier 2015

Communiqué des résultats annuels provisoires

5 mars 2015

Communiqué des résultats annuels audités

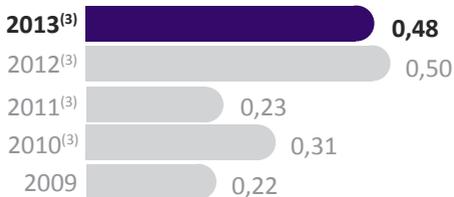
6 mars 2015

Réunion d'information

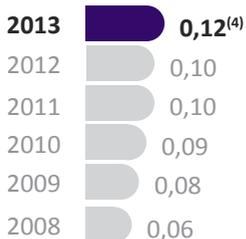
Dividende

Le Conseil d'Administration proposera à l'assemblée générale du 20 mai 2014 la mise en paiement d'un dividende brut de 0,12 euro. Ce dividende sera mis en paiement début juin 2014.

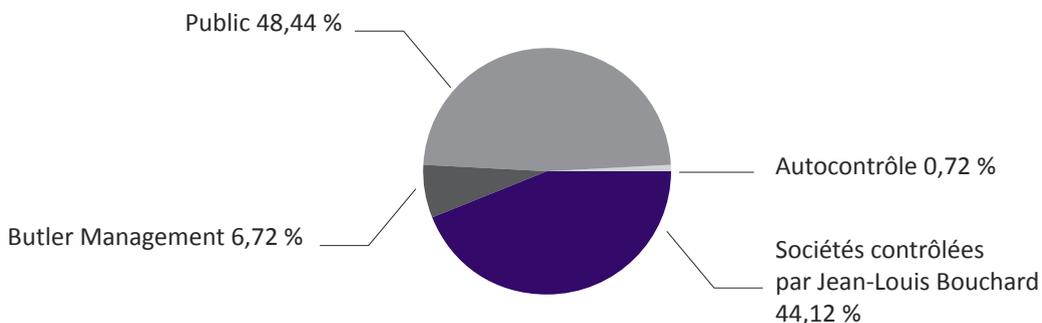
Résultat net par action^{(1) (2)} (en euros)



Dividende brut par action⁽¹⁾ (en euros)



Répartition du capital au 31 décembre 2013



Une actualité financière disponible en temps réel : www.econocom.com

(1) Après prise en compte de la division par 4 du titre Econocom Group (intervenue en septembre 2012).

(2) En 2012 résultat net par action retraité.

(3) Avant amortissement des marques et de la clientèle ECS.

(4) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 mai 2014.

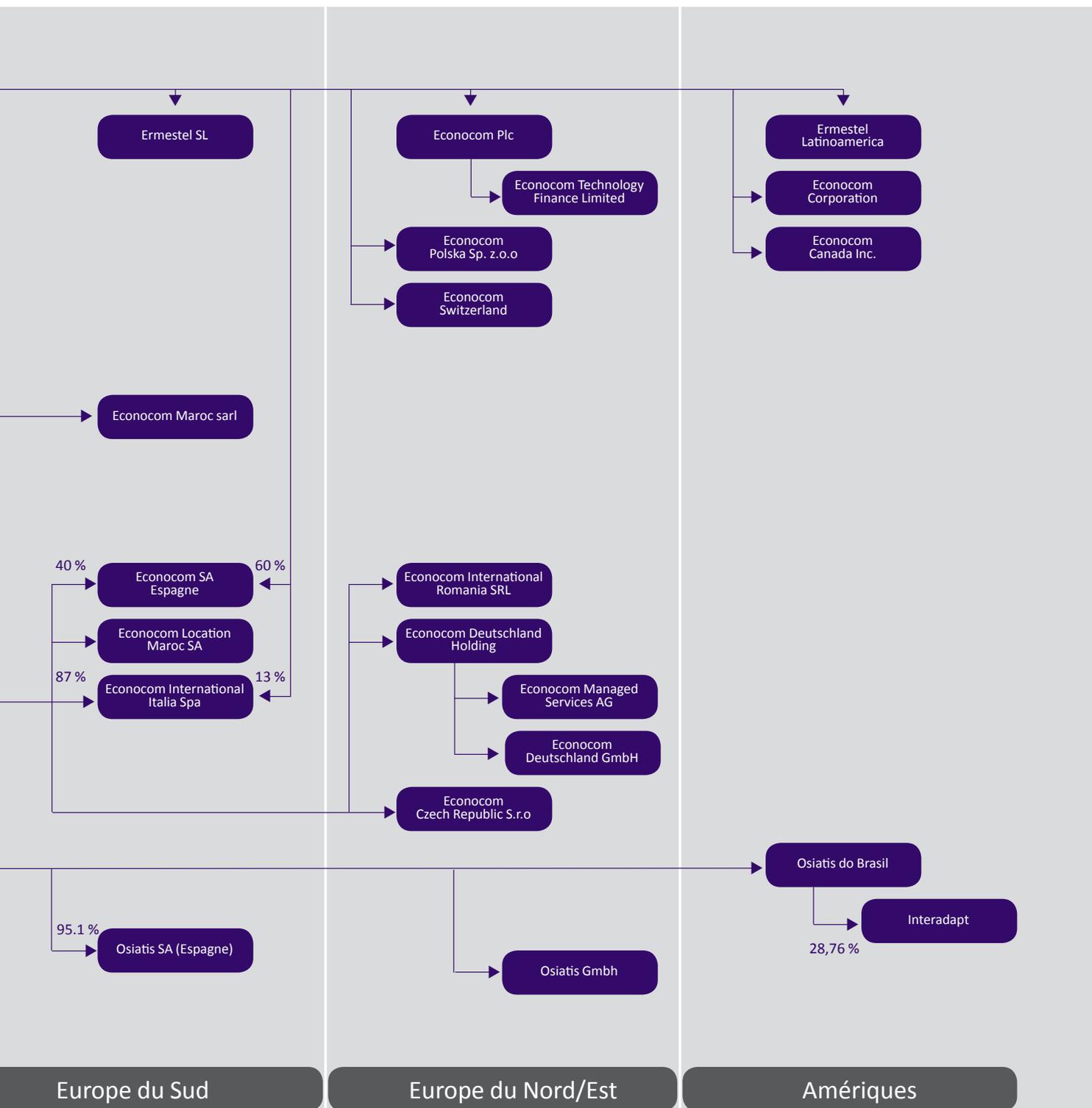
PRÉSENTATION DU GROUPE ECONOCOM

ORGANIGRAMME DU GROUPE

au 31 décembre 2013



Ne sont pas indiqués : les pourcentages de détention de 100% et les filiales sans activité ou dont l'activité est marginale.



PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU GROUPE

2.1. Le groupe Econocom dispose de 3 expertises

LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE : des solutions de financement novatrices et personnalisées contribuant à un meilleur pilotage administratif et financier des actifs numériques des entreprises.

LES PRODUITS ET LES SOLUTIONS : des services autour des produits et logiciels informatiques, mobiles, télécoms et multimédias : conseil, approvisionnement, intégration, personnalisation, déploiement et retraitement.

LES SERVICES IT ET TÉLÉCOMS : des services aux infrastructures (consulting, ingénierie, Cloud services, infogérance, maintenance critique) sur les environnements datacenter, utilisateurs et réseaux ainsi que des services autour des applicatifs connexes aux infrastructures (portails, collaboration, nomadisme, BI, etc.).

Fort de ses expertises et de sa gamme de solutions d'entreprise innovantes, Econocom accompagne les entreprises dans la transformation de leurs systèmes d'information et le pilotage de leurs projets digitaux.

2.2. Les principaux marchés et les services Econocom

2.2.1. Les marchés d'Econocom

2.2.1.1. La gestion administrative et financière

Après 2 années de contraction du marché de la location de matériel ITC en Europe, la tendance semble s'inverser depuis la mi-2013.

Les pays du Sud de l'Europe montrent des signes de redressement. Les pays du Nord confirment leur bonne tenue.

La France reste en retrait mais les mêmes signes d'inversion sont constatés sur le marché au dernier trimestre 2013.

Après 3 années de restrictions budgétaires et de limitation des investissements, les entreprises doivent investir, pour adapter leur organisation et améliorer leur productivité ; la disponibilité des nouvelles solutions numériques les conduit à faire évoluer leur business model et digitaliser leur process.

Il est évident que la question du "comment elles investiront" se posera à très court terme en raison de l'évolution des technologies et du mode de consommation de ces technologies.

La mutation attendue du marché va de pair avec celle d'Econocom et la frontière entre les services et la location devient de plus en plus ténue.

Si la location simple ou opérationnelle reste un mode de financement pérenne pour les infrastructures informatiques dédiées, les solutions mutualisées font émerger de nouveaux modes d'accès à ces infrastructures notamment pour les entreprises recherchant avant tout la flexibilité et l'adaptabilité des outils.

L'environnement concurrentiel tend par conséquent à évoluer, ce qui rend le marché plus complexe à analyser. On y trouvera :

- les généralistes : filiales de banques, pour la plupart, qui financent les clients de la banque au travers de solutions de crédit-bail et de location financière ;
- les captives de constructeurs informatiques : outils d'aide à la vente des constructeurs, elles proposent des solutions de location opérationnelle aux clients du constructeur et assurent également le financement des contrats d'infogérance signés par leurs filiales de service ;
- les sociétés de service ou éditeurs proposant des solutions mutualisées en mode "cloud" qui viennent transformer les modes de consommation classiques de la technologie. Sans être totalement nouvelles, ces solutions « as a service » tendent à se développer et se banaliser mais n'en requièrent pas moins d'importants besoins de financement, qui ne sont plus portés par les clients finaux mais par les prestataires de service.

Econocom est un acteur leader sur ce marché et l'évolution du modèle et de la stratégie s'inscrivent en droite ligne des évolutions du marché.

2.2.1.2. L'approvisionnement en produits Informatiques et Télécom en Europe

En 2013, de nombreuses sociétés de services de distribution informatique et télécom ont souffert d'une conjoncture de réduction des budgets dans un contexte macroéconomique défavorable.

Les tendances notables sur le marché sont les suivantes :

- une contraction du marché suite à la réduction des acteurs positionnés sur le segment de l'entrée de gamme,
- une baisse des investissements de près de 10 % vs 2012,
- des transitions du marché des PC de bureaux vers les produits de mobilité (PC portables, Tablettes, Hybrides), des imprimantes vers les multifonctions, l'évolution des moniteurs vers de plus grandes tailles, les téléphones vers les smartphones,
- une réelle évolution des besoins dans les solutions d'affichage vers des offres tout intégrées.

(Sources : GFK)

2.2.1.3. Les services informatiques en Europe

Le marché des services en Europe a montré une certaine dynamique avec une croissance de 1,9 %⁽¹⁾, assez inégalement répartie selon les pays. Si l'Allemagne et l'Angleterre sont en tête avec respectivement + 3,4 % et + 2,8 %⁽¹⁾, la France, pour sa part, affiche une croissance faible (+ 0,1 %) ; quant à l'Espagne et à l'Italie, elles décroissent respectivement de 1,6 et de 1,7 %⁽¹⁾.

En France, le poids économique des Services Informatiques et sa dynamique en font un secteur toujours plus important. A 49,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires⁽¹⁾, il représente 1,6 fois celui de l'industrie pharmaceutique et 1,3 fois celui de la construction aéronautique et spatiale⁽²⁾. Avec 365 000 collaborateurs⁽³⁾ et 574 000 informaticiens⁽⁴⁾, il génère 2,5 fois plus d'emplois que le secteur des télécommunications et 1,3 fois plus que celui de l'industrie pharmaceutique. Cependant, les résultats affichés par les Entreprises de Services Numériques (ESN) qui sont les acteurs de ce marché, varient en fonction de leur taille, de leur positionnement et des domaines qu'ils couvrent. A ce propos, la percée des services autour des SMACs (Social, Mobile, Analytics, Cloud et Sécurité) se confirme avec un marché de 4,0 milliards d'euros en 2013 en progression de 20% tandis que les autres marchés (36,6 Md€) sont en léger recul de 1,8 %⁽¹⁾. De même les services d'infogérance d'infrastructure ou applicative, grâce aux projets de transformation/rationalisation et de réduction des coûts, sont plus dynamiques, par exemple, que le conseil en technologie qui est plus sensible à la conjoncture économique générale et subit un allongement des temps de décisions d'investissement.

Enfin, signe annonciateur d'une reprise de la croissance, en France le second semestre 2013 a été meilleur que le premier. On notera également que l'évolution des soldes d'opinion des acteurs du marché (clients, ESN, éditeurs) passe en positif en milieu d'année 2013, tant pour les opportunités constatées, les nouveaux projets gagnés, que pour les perspectives de prises de commandes à 12 mois.

Tous ces signes laissent augurer une année 2014 mieux orientée avec une croissance anticipée de 1,1 %⁽¹⁾.

2.2.2. Les activités du groupe Econocom

2.2.2.1. Généralités

Le Groupe exerce principalement trois activités qui lui permettent de fournir aux entreprises une offre complète de gestion des ressources informatiques et télécoms.

Les trois activités sont les suivantes :

- la gestion administrative et financière des équipements numériques,
- les produits et les solutions,
- les services IT et télécoms.

2.2.2.2. La gestion administrative et financière des équipements numériques

La mobilité et les projets digitaux se multiplient et imposent aux entreprises des investissements afin de rester compétitives sur un marché en pleine mutation.

Pour répondre à ses nouveaux enjeux, le groupe a fait évoluer son offre de location pour permettre aux entreprises d'obtenir des solutions de financement adaptées, un renouvellement des équipements numériques et un suivi budgétaire maîtrisé.

Ces services sont formalisés dans des contrats de location évolutive, dans lesquels le groupe fort d'une longue collaboration avec ses clients développe les services suivants :

- le financement des actifs adapté à la durée d'usage,
- la gestion administrative des biens loués : suivi des dépenses, réconciliation technico-administrative des biens loués, la refacturation des équipements aux entités internes, le recyclage selon les normes Européennes, le E-procurement.

(1) Source : IDC janvier et mars 2014. (2) Source : INSEE, ESANE 2011.

(3) Source : BIPE exploitation enquête emploi INSEE, moyenne sur 3 ans 2010-2011-2012.

(4) Source : BIPE tous secteurs confondus, effectifs privés via enquête Emploi, effectifs fonction publique territoire via enquête CNFPT, effectifs indépendants via DREES.

L'ensemble de ces services utilisés en Europe depuis plus de quinze ans par des milliers de clients sont étendus aux projets numériques des entreprises (digitalisation des points de ventes, traçabilité des biens, multimédia, mise en mobilité, objets intelligents...).

2.2.2.3. Les produits et les solutions

Le groupe approvisionne ses clients en produits et en solutions informatiques et télécoms. Cette activité de services de distribution conseille, source, personnalise, livre et retraite les matériels.

Les produits distribués sont :

- Des matériels informatiques et télécoms et des logiciels. Pour gérer et maîtriser ces flux importants d'approvisionnements, le groupe propose à ses clients des outils automatisés (catalogue personnalisé en ligne, outils de gestion des commandes et des autorisations, etc.) ;
- Des solutions IT et en particulier, des solutions d'impression, de mise en mobilité, des solutions de consolidation et de virtualisation de serveurs, etc.

Au titre de cette activité, le groupe a conclu des contrats de partenariat avec les constructeurs et éditeurs majeurs du marché tels que HP, Lenovo, Apple, Dell, Samsung, Epson, Toshiba, Microsoft, VMware, Nokia, etc. De plus, le groupe s'est positionné très tôt sur les nouveaux modèles en forte croissance que sont les tablettes, les équipements multimédias et plus largement les objets connectés. Ces nouvelles expertises et partenariats ont alimenté la croissance de cette activité de services de distribution dans le groupe.

2.2.2.4. Les services IT et télécoms

Le rapprochement avec Osiatis, finalisé le 22 novembre 2013, a fortement renforcé l'activité Services IT et télécoms du groupe Econocom, la plaçant d'ores et déjà parmi les acteurs majeurs, notamment en France et en Belgique, avec un fort potentiel de croissance en Espagne. Afin d'asseoir son positionnement sur ce marché, le groupe a décidé de créer la marque Econocom-Osiatis pour incarner cette activité.

Le marché du numérique au sens large se transforme sous nos yeux à très grande vitesse. Les cartes du jeu compétitif sont redistribuées et les ESN (Entreprises de Services du Numérique) gagnantes seront celles qui maîtriseront et associeront les domaines de compétences qui sont au cœur de cette transition vers le digital :

- Transformation et optimisation des infrastructures ;
- Cloud Computing et nouvelles architectures ;
- Mobilité et gestion des multi-devices ;
- Social network et outils collaboratifs.

Econocom-Osiatis est bien placé pour relever ce challenge et a pour ambition de devenir l'entreprise que les clients consultent en priorité et leur partenaire privilégié pour les accompagner. Et donc en matière de Services, celui qui conçoit et opère des solutions innovantes, performantes et économiques.

La stratégie menée par Econocom-Osiatis a pour objectif de conforter sa position d'acteur de référence des services aux infrastructures (consulting, ingénierie, Cloud services, infogérance, maintenance critique). Et dans le monde des applications, de spécialiste des solutions connexes aux infrastructures, (portails, collaboration, nomadisme, BI, etc.).

Econocom-Osiatis accompagne les entreprises sur l'ensemble du cycle de vie de leurs infrastructures et applications (design, build, run, transform). Les périmètres couverts englobent les datacenters, les environnements utilisateurs, y compris les nouveaux devices tels que tablettes, smartphones, etc., les réseaux ainsi que les applications connexes aux infrastructures.

Au cours de cette année 2013, Econocom-Osiatis a fortement développé ses expertises autour notamment du Cloud, de la sécurité, des communications unifiées, des réseaux sociaux et a remporté de beaux succès dans ces domaines.

Intégré au sein du groupe Econocom, Econocom-Osiatis est d'ores et déjà en capacité d'imaginer, de construire et d'opérer les solutions globales (besoins métiers + dimensions technologiques + approche financière) dont les entreprises ont besoin.

2.3. Historique

1974 : Jean-Louis Bouchard crée le groupe sous le nom d'Europe Computer Systèmes (ECS) en France.

1985 : Jean-Louis Bouchard revend à la Société Générale les parts qu'il possède dans ECS France et rachète toutes les filiales étrangères. Concomitamment, il acquiert Econocom, une PME américaine. Les filiales et le groupe sont rebaptisés «Econocom».

1986 : Econocom Belgique entre au second marché de la bourse de Bruxelles.

1993 : La reprise d'Asystel Belgium fait d'Econocom Distribution le leader de la distribution informatique au Benelux.

1996 : Econocom est coté sur le premier marché de la bourse de Bruxelles.

2000 : Suite à l'OPE sur le groupe Infopoint, Econocom est coté au second marché de la bourse de Paris. Avec la création d'Econocom Telecom, le groupe diversifie son activité.

2001 : Le groupe compte 2000 collaborateurs.

2002 : Acquisition de Comdisco-Promodata en France (gestion administrative et financière de parcs informatiques).

2004 : Acquisition de Signal Service France.

2005 : Les activités du groupe se recentrent dans 5 pays européens : Belgique, France, Pays-Bas, Espagne et Italie. La filiale suisse d'Econocom est cédée et l'activité de financement est arrêtée aux USA.

2006 : Déploiement de l'offre télécom avec l'acquisition de l'activité entreprises d'Avenir Telecom.

2007 : Le groupe poursuit son développement dans les télécoms avec l'acquisition du pôle entreprise de The Phone House France. Le groupe double également sa capacité commerciale en Italie avec le rachat de Tecnolease, société italienne spécialisée dans la location de matériel informatique.

2008 : Acquisition en France de la société Databail, spécialisée dans le financement des infrastructures informatiques.

- 2009** : Ouverture à Rabat (Maroc), d'une plateforme nearshore de services à distance.
- 2010** : la Société Générale vend ECS et Econocom rachète la société que Jean-Louis Bouchard a créée plus de trente-cinq ans auparavant.
- 2012** : Econocom poursuit son développement dans la virtualisation avec l'acquisition d'Ernestel, pionnier espagnol du marché, et la prise de participation dans Centix, spécialiste belge du cloud computing.
- 2012** : Acquisition de Tactem, fournisseur de solutions de gestion de coûts télécoms.
- 2012** : Acquisition de France Systèmes, le premier revendeur d'Apple en France dans le domaine de l'éducation et de la recherche. Econocom renforce également son offre dans la sécurité avec l'acquisition de Cap Synergy, intégrateur français spécialiste de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information.
- 2013** : Econocom acquiert l'intégrateur français Exaprobe et renforce ainsi son activité dans les domaines de la sécurité et des réseaux.
- 2013** : Econocom, en se rapprochant du groupe Osiatis, fait une avancée majeure dans le domaine des services numériques. Suite à cette opération, Econocom réalise près de 2,0 milliards d'euros de chiffre d'affaires proforma dont 650 millions dans le domaine des services numériques aux entreprises. Le groupe emploie plus de 8 000 collaborateurs dans 20 pays.
- 2014** : Econocom et Georges Croix créent ensemble début janvier Digital Dimension, une nouvelle filiale ayant pour vocation de devenir rapidement un acteur majeur dans l'élaboration et le management de solutions digitales innovantes en mode cloud.
- 2014** : Econocom place 175 millions d'euros d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) à échéance en 2019. Le produit de cette émission est destiné à accroître les ressources financières d'Econocom, notamment dans le cadre du déploiement de son plan stratégique Mutation.

3. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT

3.1. Faits marquants des trois derniers exercices

L'exercice 2013 a été marqué par :

- l'intégration du groupe Osiatis qui place le groupe Econocom comme acteur de référence dans le domaine des services numériques ;
- le renforcement de la présence du groupe et de ses expertises sur le marché des services digitaux ;
- une progression organique solide générée par des succès commerciaux importants dans tous les secteurs d'activités de l'entreprise.

L'exercice 2012 avait été marqué par :

- des investissements soutenus pour renforcer l'attractivité commerciale du groupe grâce au lancement de nouvelles solutions innovantes dans le domaine du Cloud (viCUBE, viSPACE, etc.) ;
- l'intégration d'acquisitions ciblées afin de compléter les expertises du groupe (virtualisation, cloud, mobilité et sécurité) et sa couverture internationale (Espagne et Mexique) ;
- une politique dynamique de retour aux actionnaires (rachats et annulation d'actions).

L'exercice 2011 avait été marqué par :

- l'intégration opérationnelle réussie du groupe ECS ;
- la poursuite des investissements dans des relais de croissance (secteur médical et solutions multimédia) et le lancement de nouvelles offres innovantes (Everpad pour les tablettes, Neverstop pour les datacenters, MyBaas dans le cloud, ...) ;
- un résultat opérationnel courant supérieur à l'objectif, notamment soutenu par les importantes synergies avec ECS ;
- le remboursement accéléré de la dette bancaire contractées en 2010 dans le cadre de l'acquisition du groupe ECS (182 M€) grâce à une forte génération de cash-flow, une réduction sensible du besoin en fonds de roulement dès le 4^e trimestre 2010 et l'émission, en mai 2011, d'obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour 84 M€.

3.2. Données consolidées annuelles : comparaison 2013, 2012 et 2011

3.2.1. Chiffres clés

(en millions €)	2013	2012 retraité	2011 publié
Produits des activités poursuivies	1772,6	1538,3	1584,3
Résultat opérationnel courant (avant amortissement du portefeuille clients ECS et marque Osiatis) ⁽¹⁾	88,8	76,8	66,6
Résultat opérationnel courant	86,5	74,8	64,6
Résultat opérationnel	73,0	71,3	46,0
Capitaux propres	260,0	155,2	135,5
(Endettement net)/ Trésorerie nette	(39,3)	(30,8)	0,5

(1) L'amortissement du portefeuille de clients ECS résulte d'une allocation du goodwill ECS à hauteur de 40 M€ à la valeur représentée par le portefeuille de clients acquis. Cet actif incorporel est amorti sur 20 ans. La marque Osiatis a été valorisée à 10 M€ et amortie sur 10 ans à compter du 1^{er} septembre 2013.

3.2.2. Chiffre d'affaires

Sur l'exercice 2013, les convergences observées sur le marché entre les Télécoms et les Services informatiques ont conduit le groupe à scinder la contribution de l'activité Télécoms en l'intégrant aux deux activités, Services d'une part, et Produits & Solutions d'autre part. Les résultats sur les exercices 2012 et 2011 ont été retraités en conséquence.

(en millions €)	2013	2012 retraité	2011 publié
Services	442	286	275
Produits & Solutions	303	249	229
Gestion Administrative et Financière	1 028	1 003	1080
Total	1 773	1 538	1 584

Le groupe Econocom a enregistré un chiffre d'affaires total de 1,77 milliard d'euros sur l'exercice 2013 contre 1,54 milliard d'euros en 2012 (soit + 15 %). Cette performance s'appuie à la fois sur la croissance externe (essentiellement 4 mois d'activité du groupe Osiatis soit 121 M€), l'intégration réussie des acquisitions réalisées au cours des 18 derniers mois et sur une solide croissance organique (égale à 3,5 %).

Entre 2012 et 2011, le chiffre d'affaires du groupe de 1,54 milliard d'euros était en recul de - 2,9 % par rapport à 2011, du fait de désinvestissements stratégiques.

Activité Services

En 2013, l'activité Services a bénéficié d'une bonne intégration des acquisitions réalisées au cours des 18 derniers mois.

En 2012, l'activité Services avait enregistré une croissance de son chiffre d'affaires de 4 % (2 % à périmètre comparable – chiffres publiés). La réorganisation et les investissements commerciaux initiés en 2011 et poursuivis en 2012 ont permis de confirmer l'amélioration de la rentabilité de l'activité.

Activité Produits & Solutions

L'activité Produits & Solutions réalise une excellente année 2013, pour moitié suite à l'intégration de la société France Systèmes, acquise en décembre 2012 (permettant un renforcement significatif de l'expertise et de l'offre Apple aux entreprises) et pour moitié au titre de la croissance organique. La forte croissance organique est directement liée aux premiers fruits du plan stratégique et en particulier au succès des offres portant sur les tablettes et autres produits digitaux.

En 2012, l'activité Produits & Solutions avait connu une croissance par rapport à 2011, ce qui témoigne d'une très bonne capacité de résistance dans un marché mondial d'équipements informatiques en baisse. Ce résultat avait été possible grâce à la diversification vers la distribution de produits Apple et multimédia en entreprise.

Activité Gestion Administrative et Financière

La Gestion Administrative et Financière renoue avec la croissance organique en 2013 malgré un marché des équipements informatiques traditionnels en décroissance. Cette performance est le fruit des succès des nouvelles offres de solutions digitales (+ 53 %) et des offres transversales aux trois métiers du groupe (+ 26 %).

Le repli du chiffre d'affaires de l'activité Gestion Administrative et Financière entre 2011 et 2012 était lié à une diminution du volume des contrats sur la Belgique et les Pays-Bas (après une année 2011 marquée par plusieurs opérations exceptionnelles) et au recentrage de la force commerciale en France. Ces effets avaient été compensés d'une part par une progression importante de l'Europe du Nord, notamment grâce à de grands contrats en Angleterre et d'autre part par le succès des solutions d'entreprise pluri-métiers, qui enregistrent une croissance de plus de 80 % sur 2012.

3.2.3. Résultat opérationnel courant

(en millions €)	2013	2012 retraité	2011 publié
Services	18,5	6,7	(0,5)
Produits & Solutions	7,7	6,6	8,1
Gestion Administrative et Financière	62,5	63,5	59,0
Total avant amortissement du portefeuille clients ECS et marque Osiatis⁽¹⁾	88,8	76,8	66,6

(1) L'amortissement du portefeuille de clients ECS résulte d'une allocation du goodwill ECS à hauteur de 40 M€ à la valeur représentée par le portefeuille de clients acquis. Cet actif incorporel est amorti sur 20 ans. La marque Osiatis a été valorisée à 10 M€ et amortie sur 10 ans à compter du 1^{er} septembre 2013.

En 2013, le résultat opérationnel courant du groupe (avant amortissement du portefeuille de clientèle ECS et de la marque Osiatis) s'élève à 88,8 M€, en progression de 15,5 % par rapport au 76,8 M€ enregistré en 2012 (retraité). Osiatis y contribue à hauteur de 9,8 M€.

En 2012, la progression des performances en Services IT et Télécoms, la bonne maîtrise des coûts et l'effet continu des synergies nées de l'intégration réussie d'ECS, avaient permis au groupe d'afficher un résultat opérationnel courant de 76,8 M€ en progression entre 2012 et 2011.

3.2.4. Résultat opérationnel

En 2013, le résultat opérationnel s'élève à 73,0 M€ en progression de 2 %. Il intègre 13,4 M€ de coûts non récurrents, dont environ la moitié est liée au rapprochement avec Osiatis.

En 2012, le résultat opérationnel était en forte progression à 71,3 M€ contre 46,0 M€ en 2011, grâce à l'amélioration du résultat opérationnel courant, à la maîtrise des coûts liés à l'intégration du groupe ECS, ainsi qu'à l'impact positif du dispositif du Crédit Impôt Recherche.

3.2.5. Situation financière

Grâce à une solide génération de trésorerie (78,8 M€ de capacité d'autofinancement) et à la bonne intégration d'Osiatis, Econocom dispose d'une structure financière saine au 31 décembre 2013. La trésorerie bancaire brute est positive de 81 M€. L'endettement financier net est limité à 39,3 M€ après impact de l'acquisition d'Osiatis et d'Exaprobe, et des rachats d'actions propres et d'Océane au cours de l'exercice pour un montant de 33 M€.

En 2012, le groupe s'était attaché à maintenir une structure financière saine. Au cours de l'exercice 2012, le groupe avait généré une capacité d'autofinancement de 82,7 M€.

A fin décembre 2012, la trésorerie bancaire brute du groupe était positive de 80 M€. L'endettement net était de 31 M€ et intégrait 81 M€ de dette obligataire convertible en actions à un cours de 5,25€ par action à échéance juin 2016 et 14 M€ de contrats de location refinancés avec recours et considérés en normes IFRS comme de l'endettement.

En 2011, l'effet conjugué d'un très bon flux de trésorerie généré par l'activité et de la forte réduction du besoin en fonds de roulement sur l'exercice avait permis de ramener l'endettement financier net à zéro au 31 décembre 2011. L'endettement financier se montait à 145 M€ et intégrait 80 M€ de dette obligataire et 34 M€ de contrats de location refinancés avec recours et considérés en normes IFRS comme de l'endettement.

Par ailleurs, la mise en place en 2011 d'une gestion centralisée de la trésorerie au sein de la société Econocom Finance avait contribué à l'amélioration de la maîtrise des flux de trésorerie, à l'optimisation des frais et placements financiers du groupe et à son désendettement accéléré.

3.3. Restriction à l'utilisation des capitaux propres

Dans le cadre de l'emprunt obligataire convertible (OCEANE) de 2011, Econocom n'est pas tenu de respecter de covenant financier à défaut desquels l'obligation pourrait éventuellement devenir exigible par anticipation. Il est soumis à des clauses standards de respect de la protection anti-dilutive des obligataires et le maintien de la cotation des actions. Ces clauses sont définies dans le prospectus d'émission de l'emprunt obligataire en date du 31 mai 2011 et disponible sur le site internet du groupe.

Dans le cadre de l'émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) de janvier 2014, Econocom n'est pas tenu de respecter de covenant financier à défaut desquels l'obligation pourrait éventuellement devenir exigible par anticipation. A l'instar de l'OCEANE, elle est soumise à des clauses standards de respect de la protection anti-dilutive des obligataires et au maintien de la cotation des actions. Ces clauses sont définies dans les Terms & conditions disponibles sur le site internet du groupe.

Les lignes de crédit ne comportent pas de clauses restrictives en matière de dette maximale, de ratios financiers ou de notations de crédit dont le dépassement déclencherait l'exigibilité immédiate des lignes de crédit.

Econocom n'a par ailleurs aucune restriction légale ou économique susceptible de limiter ou restreindre de façon significative et dans un avenir prévisible, les flux financiers au sein du groupe.

4. LA SOCIÉTÉ, SES TITRES ET SES ACTIONNAIRES

4.1. Évolution du cours de l'action Econocom Group SA/NV

Mois	Prix (€)				Volume	
	Plus haut (€)	Plus bas (€)	Dernier (€)	Prix moyen (€)	Nombre d'actions traitées	Valeur (K€)
Janvier	2,77	2,51	2,91	2,62	1 711 916	4 474,83
Février	3,66	3,12	3,50	3,45	2 182 340	7 515,98
Mars	4,00	3,51	3,88	3,70	2 403 536	8 882,89
Avril	4,22	3,80	3,98	4,06	1 465 504	5 944,16
Mai	4,29	3,94	4,19	4,13	1 054 728	4 359,74
Juin	4,15	3,63	3,80	3,82	601 940	2 298,11
Juillet	4,03	3,65	3,83	3,79	540 392	2 044,87
Août	3,75	3,24	3,65	3,39	794 804	2 689,81
Septembre	3,65	3,19	3,28	3,33	576 828	1 919,72
Octobre	3,48	3,18	3,20	3,30	651 800	2 153,19
Novembre	3,23	2,85	2,95	3,05	2 636 344	8 036,06
Décembre	3,89	3,00	3,89	3,42	754 312	2 578,94
Total 2011	4,29	2,51	3,89	3,59	15 374 444	52 898,30

Janvier	3,96	3,56	3,85	3,75	952 144	3 567,73
Février	3,89	3,58	3,81	3,77	470 940	1 774,43
Mars	4,43	3,78	4,20	4,17	2 458 796	10 241,16
Avril	4,43	4,20	4,31	4,30	1 446 124	6 224,42
Mai	4,42	4,06	4,31	4,25	1 053 416	4 475,46
Juin	4,41	3,75	4,17	4,10	754 640	3 093,22
Juillet	4,38	4,11	4,24	4,30	5 737 776	24 648,31
Août	4,63	4,23	4,53	4,35	498 512	2 167,00
Septembre	4,95	4,38	4,69	4,68	1 461 230	6 836,55
Octobre	5,73	4,75	5,36	5,25	3 293 078	17 282,93
Novembre	5,40	5,02	5,14	5,24	595 539	3 119,81
Décembre	5,95	4,95	5,95	5,4	1 024 301	5 526,37
Total 2012	5,95	3,56	5,95	4,55	19 746 496	88 957,40

Mois	Prix (€)				Volume	
	Plus haut (€)	Plus bas (€)	Dernier (€)	Prix moyen (€)	Nombre d'actions traitées	Valeur (K€)
Janvier	5,99	5,19	5,98	5,68	2 210 089	12 552,30
Février	6,16	5,55	5,85	5,87	841 502	4 938,35
Mars	6,38	5,90	6,30	6,10	1 085 424	6 620,54
Avril	6,44	5,71	5,71	6,07	1 259 085	7 647,44
Mai	5,90	5,52	5,88	5,78	970 290	5 604,31
Juin	5,90	4,98	5,44	5,45	1 182 183	6 442,31
Juillet	6,03	5,26	6,01	5,57	1 477 196	8 223,49
Août	6,05	5,69	5,80	5,87	637 540	3 742,07
Septembre	6,58	5,81	6,30	6,26	2 014 961	12 620,71
Octobre	7,16	5,82	7,16	6,56	3 202 852	21 006,53
Novembre	7,65	7,06	7,65	7,33	2 524 031	18 498,74
Décembre	8,35	7,67	8,32	7,95	4 084 035	32 455,83
Total 2013	8,35	4,98	8,32	6,20	21 489 188	140 352,62

4.2. Nom, siège social et constitution

- Dénomination : Econocom Group SA/NV

- Siège social : 5 Place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles (Tél. 32 2 790 81 11).

- Forme juridique, constitution, publications :

Econocom a été constituée sous la forme d'une société anonyme de droit belge, acte du notaire Jacques Possoz, le 2 avril 1982, publié aux annexes du Moniteur Belge du 22 avril 1982 (n° 820-11).

Econocom est régie par le droit belge et a qualité de société faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne au sens de l'article 438 du Code des sociétés.

Elle est inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0422.646.816.

- Durée : la Société a été constituée pour une durée illimitée
- Année comptable : du 1^{er} janvier au 31 décembre

4.3. Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger :

- l'achat, la vente, la location ainsi que la fourniture d'ordinateurs et de produits se rattachant à l'équipement de ceux-ci, de même que toutes opérations financières y relatives ;
- la conclusion de tout contrat d'études de développement industriel d'organisation d'entreprise et de tous conseils techniques dans le domaine de l'informatique ;
- la création et la mise en application de services électroniques et de tous systèmes de programmation s'y rapportant.

A cet effet, Econocom peut acquérir, administrer, exploiter et céder des brevets d'invention, des marques et des connaissances techniques et industrielles.

Elle peut établir des succursales ou fonder des filiales tant en Belgique qu'à l'étranger.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion totale ou partielle, de souscription, de participation financière, de cession, de prêt ou de toute autre manière dans toute entreprise belge ou étrangère ayant des activités similaires ou connexes aux siennes.

4.4. Capital

4.4.1. Capital social (article 5 des statuts)

Au 31 décembre 2013, le capital social d'Econocom s'élève à 19 874 285,37 € et est représenté par 106 517 314 actions ordinaires, sans mention de valeur nominale, sous forme nominatives ou dématérialisées. Il est entièrement libéré.

4.4.2. Modification du capital par l'Assemblée Générale (article 7 des statuts)

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les conditions requises pour les modifications aux statuts.

Lors de toute augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale, celle-ci, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe le taux et les conditions d'émission des actions nouvelles.

Les nouvelles actions à souscrire contre espèces sont offertes par préférence aux propriétaires d'actions de capital, au prorata du nombre de leurs titres au jour de l'émission, dans le délai fixé par l'Assemblée Générale, et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

Les émissions d'actions sans mention de valeur nominale en dessous du pair comptable des actions anciennes ne peuvent être faites que dans le respect des dispositions légales.

Le droit de souscription préférentielle pourra toutefois, dans l'intérêt social, être limité ou supprimé par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification aux statuts ou par le Conseil d'Administration agissant dans le cadre du capital autorisé, et ce même en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées qui ne sont pas membres du personnel de la Société ou de l'une de ses filiales, le tout conformément aux dispositions légales.

Le Conseil d'Administration a, dans tous les cas, la faculté de passer avec tous tiers, aux clauses et conditions qu'il avisera, des conventions destinées à assurer la souscription de tout ou partie des actions à émettre.

Le capital social peut être amorti sans être réduit par remboursement aux titres représentatifs de ce capital d'une partie des bénéfices distribuables, conformément à la loi.

4.4.3. Évolution du capital

Au 31 décembre 2013, le capital social d'Econocom s'élève à 19 874 285,37 € et est représenté par 106 517 314 actions ordinaires, sans mention de valeur nominale, sous forme d'actions nominatives ou dématérialisées. Il est entièrement libéré.

Le capital autorisé disponible s'élève au 31 décembre 2013 à 9 877 558,79 € (hors primes d'émission). Le Conseil d'Administration a décidé, sous la condition suspensive de la conversion des obligations convertibles au 1^{er} juin 2016, d'augmenter, dans le cadre du capital autorisé, le capital souscrit et libéré à concurrence du montant maximum correspondant à la conversion de toutes les obligations convertibles en actions nouvelles, soit 2 825 756 €. Il est précisé que le Conseil d'Administration s'est réservé le droit, lorsqu'il recevra une demande de conversion d'un titulaire d'obligation, de livrer des actions ordinaires existantes.

Les variations de capital intervenues entre 2002 et 2009 ont consisté en des augmentations de capital réalisées dans le cadre de levées d'options.

En 2010, Econocom a procédé à l'émission de 1 372 897 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital réservée à SG Financial Services Holding, filiale Société Générale, en paiement d'une partie du prix d'acquisition du groupe ECS.

Au cours de l'exercice 2011, Econocom a réalisé, pour un total de 84 millions d'euros, l'émission de 4 000 000 obligations convertibles, ou échangeables en actions nouvelles ou existantes à échéance 1^{er} juin 2016, avec un coupon de 4 % par an, payable annuellement à terme échu. Suite à la division par 4 des actions Econocom en septembre 2012, chaque obligation donne droit désormais à 4 actions Econocom à un cours de conversion de 5,25 € (21 € avant le split de l'action).

Par décision du 14 septembre 2012, Econocom a procédé à l'annulation de 2 000 000 actions Econocom puis à la division par quatre des actions Econocom.

Le capital a subi les variations suivantes en 2013 :

- Suite à l'augmentation de capital réalisée le 12 septembre 2013 dans le cadre de l'acquisition du bloc de contrôle et des bons de souscription d'actions (BSA) d'Osiatis auprès des actionnaires de référence et des managers d'Osiatis, le capital d'Econocom Group a été porté à 18 759 320,08 euros par la création de 9 527 460 actions nouvelles et était représenté par 106 219 048 actions,
- Suite à l'augmentation de capital réalisée le 18 novembre 2013 en rémunération des actions Osiatis apportées dans le cadre de l'offre publique sur Osiatis, le capital d'Econocom Group a été porté à 19 874 285,37 euros par la création de 6 313 158 actions nouvelles et était représenté par 112 532 206 actions,
- Suite à la destruction de 6 014 892 actions détenues en propre décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2013, le capital d'Econocom Group de 19 874 285,37 euros est représenté par 106 517 314 actions.

Le capital s'élève à 19 874 285,37 euros au 31 décembre 2013.

Le nombre d'actions Econocom et le nombre de droits de vote (dénominateur) sont l'un et l'autre de 106 517 314 au 31 décembre 2013.

En synthèse, le capital social et le nombre d'actions, depuis le 1^{er} janvier 2002, ont évolué de la manière suivante :

Date de l'opération	Type d'émission	Variation du nombre d'actions	Variation du capital (€)	Prime d'émission (€)	Total de l'opération (€)	Nombre d'actions
01/01/02						8 149 105
30/04/02	Levée d'options	9 900	19 503,00	96 087,36	115 590,36	8 159 005
27/06/02	Division de l'action par 4					36 636 020
18/12/02	Annulation d'actions propres	(1 136 020)				31 500 000
22/12/04	Annulation d'actions propres	(1 500 000)				30 000 000
20/07/05	Levée d'options	265 000	143 100,00	966 650,00	1 109 750,00	30 265 000
22/12/05	Annulation d'actions propres	(1 265 000)				29 000 000
15/05/07	Annulation d'actions propres	(2 200 000)				26 800 000
20/12/07	Annulation d'actions propres	(1 000 000)				25 800 000
22/12/08	Annulation d'actions propres	(1 000 000)				24 800 000
28/10/10	Augmentation de capital en paiement d'une acquisition	1 372 897	895 755,62	14 206 111,38	15 101 867,00	26 172 897
14/09/12	Annulation d'actions propres	(2 000 000)				24 172 897
14/09/12	Division de l'action par 4	72 518 691				96 691 588
12/09/13	Augmentation de capital en paiement d'une acquisition	9 527 460	1 682 642,38	50 734 212,37	52 416 854,75	106 219 048
18/11/13	Augmentation de capital en paiement d'une offre publique d'acquisition	6 313 158	1 114 965,29	36 763 982,71	37 878 948,00	112 532 206
31/12/13	Annulation d'actions propres	(6 014 892)				106 517 314

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2010 a octroyé au Conseil d'Administration, pour une période de 5 ans, une nouvelle autorisation d'augmenter le capital social conformément à l'article 603 du Code des sociétés, en une ou plusieurs fois, pour un montant maximum de 16 180 922,08 euros. Après usage de cette autorisation (i) par le Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2010 dans le cadre de l'acquisition du groupe ECS, (ii) dans le cadre de la réalisation définitive de l'émission d'obligations Océanes le 17 mai 2011 pour un montant maximum de 2 610 000 euros, (iii) de l'augmentation de capital par apports en nature de titres Osiatis actée le 12 septembre 2013 à concurrence de 1 682 64,38 euros et (iv) de l'augmentation de capital dans le cadre de l'offre publique mixte lancée sur Osiatis et actée le 18 novembre 2013 à concurrence de 1 114 965,29 euros, le montant du capital autorisé s'élève à 9 877 558,79 euros.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2010 a également autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, conformément à l'article 607 du Code des sociétés, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société et ceci pour une période de 3 ans. Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée Générale du 21 mai 2013, et ceci pour une période de 3 ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur Belge de la décision de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Spéciale du 28 septembre 2011 a renouvelé, pour une période de cinq ans, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à des rachats d'actions propres. Elle a fixé à 1,5 euros le prix minimum de rachat et à 9 euros le prix maximum, après prise en compte du split de l'action intervenu en septembre 2012. Par ailleurs, le nombre maximum de titres pouvant être rachetés pendant la durée du programme (5 ans) se monte à 20 938 316 (après split de l'action).

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2012 a renouvelé pour une période de 3 ans l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter en cas de danger grave et imminent, des actions de la société Econocom sans passer par la voie de l'Assemblée Générale.

Au 31 décembre 2013, Econocom détenait 675 829 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres et 89 675 actions Econocom acquises dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Exane BNP Paribas, soit une auto détention de 765 504 actions Econocom représentant 0,72 % du nombre total d'actions émises.

4.5. Droits attachés aux actions

4.5.1. Participation aux Assemblées Générales et droit de vote

4.5.1.1. Participations aux Assemblées Générales

4.5.1.1.1. Droit de participer aux Assemblées Générales

Tous les actionnaires ont le droit de participer aux Assemblées Générales d'Econocom, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, moyennant le respect des formalités à satisfaire pour assister aux Assemblées Générales, développées dans la section «Assemblées Générales» du présent chapitre.

4.5.1.1.2. Droit de faire convoquer une Assemblée Générale

Les actionnaires qui, à titre individuel ou conjointement, possèdent au moins 20 % du capital social d'Econocom ont le droit de requérir du Conseil d'Administration ou du Commissaire qu'il convoque une Assemblée Générale des actionnaires.

4.5.1.1.3. Droit d'ajouter des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision

Les actionnaires qui, à titre individuel ou conjointement, possèdent au moins 3 % du capital social d'Econocom ont le droit de requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour des Assemblées Générales ainsi que de déposer des propositions de décision concernant les points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Ce droit ne s'applique pas aux Assemblées convoquées suite à une première Assemblée qui n'a pas pu délibérer valablement, le quorum de présence requis n'ayant pas été atteint.

Les actionnaires désirant exercer ce droit doivent (i) prouver qu'ils détiennent effectivement au moins 3 % du capital social d'Econocom à la date d'introduction de leur demande et (ii) faire enregistrer leurs actions à la date d'enregistrement pour au moins 3 % du capital social d'Econocom.

La possession est établie soit par un certificat constatant l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation, établie par un intermédiaire financier, un teneur de comptes agréé ou un organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes.

Les demandes des actionnaires sont adressées à la Société par écrit ou par courrier électronique. Elles sont accompagnées, selon le cas, des points à ajouter à l'ordre du jour et des propositions de décision y relatives et/ou du texte des propositions concernant des points qui figuraient déjà à l'ordre du jour. Les demandes doivent également indiquer à quelle adresse postale ou électronique Econocom peut envoyer la confirmation de réception. Les demandes doivent parvenir à la Société au plus tard le 22^{ième} jour qui précède la date de l'Assemblée Générale concernée.

Econocom accusera réception des demandes dans un délai de 48 heures et publiera un ordre du jour complété au plus tard le 15^{ième} jour calendaire avant l'Assemblée Générale. De même des procurations et formulaires de vote par correspondance modifiés seront publiés sur le site internet de la Société (www.econocom.com). Néanmoins les procurations et formulaires de vote par correspondance qui auront déjà été envoyés à Econocom resteront valables pour les points de l'ordre du jour y mentionnés. Les mandataires auront cependant le droit de dévier des instructions de vote reçues en ce qui concerne les sujets à traiter qui font l'objet de propositions de décision nouvelles, si l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts de l'actionnaire qu'il/elle représente. Les mandataires seront tenus d'en informer l'actionnaire en question. Les procurations devront indiquer si le mandataire peut voter ou doit s'abstenir concernant les sujets nouveaux ajoutés à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires.

4.5.1.1.4. Droit de poser des questions

Tous les actionnaires ont, dès la publication de la convocation, le droit de poser des questions aux Administrateurs et au Commissaire au sujet de leur rapport. Tous les actionnaires ont également, dès la publication de la convocation, le droit de poser des questions aux Administrateurs sur les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Les Administrateurs et le Commissaire sont obligés de répondre à ces questions dans la mesure où ceci n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux de la Société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la Société, ses Administrateurs ou son Commissaire. Les questions ayant le même objet peuvent être groupées de sorte que les Administrateurs et Commissaire y fournissent une réponse globale.

Les questions peuvent être adressées avant l'Assemblée (par écrit ou par voie électronique, à l'adresse indiquée dans la convocation) ou pendant l'Assemblée (oralement). Les questions adressées par écrit ou par voie électronique devront parvenir à Econocom au plus tard le 6^{ième} jour calendaire avant l'Assemblée ; elles ne seront prises en compte que si l'actionnaire a rempli les conditions d'admission à l'Assemblée Générale.

4.5.1.1.5. Autres droits d'informations

Tous les actionnaires d'Econocom bénéficient de droits d'informations spécifiques en vertu du Code des sociétés.

La plupart des droits d'informations concernent les Assemblées Générales des actionnaires. Ils incluent, entre autres, le droit de consulter, ou en obtenir sans frais une copie : (i) le texte des convocations et, le cas échéant, de l'ordre du jour amendé, (ii) le nombre total d'actions et de droits de vote, (iii) les documents qui seront présentés à l'Assemblée Générale (comptes annuels et rapports), (iv) pour chaque sujet à traiter à l'ordre du jour, une proposition de décision ou, lorsque le sujet à traiter ne requiert pas l'adoption d'une décision, un commentaire émanant du Conseil d'Administration, (v) le cas échéant, les propositions de décision introduites par des actionnaires, dès que possible après leur réception par la Société et (vi) les formulaires de procuration et de vote par correspondance. Ces documents/données peuvent être consultés sur le site internet d'Econocom (www.econocom.com) et, aux jours ouvrables et pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, au siège social d'Econocom, 5 Place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles, à compter de la date de publication de la convocation. Les détenteurs d'actions nominatives recevront par ailleurs une copie de ces documents en même temps que la convocation pour l'Assemblée Générale.

4.5.1.2. Droit de vote aux Assemblées Générales

4.5.1.2.1. Principe

Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des cas de suspension prévus par la loi.

D'une manière générale, l'Assemblée Générale est seule compétente pour :

- l'approbation des comptes annuels statutaires (les comptes consolidés établis conformément aux normes IFRS ne devant pas faire l'objet d'une approbation) ;
- la désignation et la révocation des Administrateurs et du Commissaire ;
- l'octroi de la décharge aux Administrateurs et au Commissaire ;
- la fixation du montant de la rémunération des Administrateurs et du Commissaire relativement à l'exercice de leur mandat ;
- la distribution des bénéfices ;
- l'introduction d'actions en responsabilité contre des Administrateurs ;
- les décisions concernant la dissolution, la fusion et certaines réorganisations de la Société ; et
- l'approbation des modifications aux statuts.

Aucune Assemblée ne peut délibérer sur des objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour.

4.5.1.2.2. Quorum de présence et majorité

Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'Assemblée, à la majorité des voix.

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer et statuer sur les modifications aux statuts que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié au moins du capital social et les résolutions doivent être prises par les trois quarts des voix.

Si la modification aux statuts porte sur l'objet social, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer et statuer sur cette modification que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié du capital social et la moitié des parts bénéficiaires s'il en existe et la modification n'est admise que si elle réunit les quatre cinquièmes au moins des voix.

Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre d'actions enregistrées pour le vote est signée par chacun d'eux ou par leur mandataire avant d'entrer en séance.

4.5.1.2.3. Vote par procuration

Tout propriétaire de titre peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un fondé de pouvoirs, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration peut arrêter la formule des procurations. Les procurations doivent être reçues par la Société au plus tard le 6^{ième} jour qui précède la date de l'Assemblée. Toute procuration qui parviendrait à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété conformément à l'article 533ter du Code des sociétés reste valable pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elle couvre.

4.5.1.2.4. Vote à distance

Les actionnaires qui ont accompli les formalités de participation visées ci-dessous peuvent voter à toute Assemblée Générale par correspondance ou, si la convocation le permet, grâce à un moyen de communication électronique. Les actions seront prises en considération pour le vote et le calcul des règles de quorum uniquement si le formulaire mis à disposition par la Société a été dûment complété et est parvenu à Econocom au plus tard le 6^{ième} jour qui précède la date de l'Assemblée Générale. Si la convocation permet aux actionnaires de voter à distance grâce à un moyen de communication électronique, la convocation fournit une description des moyens utilisés par la Société pour identifier les actionnaires votant à distance.

4.5.2. Distribution des bénéfices

Toutes les actions participent de la même manière aux bénéfices d'Econocom.

Le bénéfice annuel net de la Société est déterminé conformément aux dispositions légales. Sur ce bénéfice, il est prélevé annuellement un montant de 5 % pour la constitution de la réserve légale, ce prélèvement n'étant plus obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital souscrit.

Sur proposition du Conseil d'Administration, le solde du bénéfice net est mis annuellement à la disposition de l'Assemblée Générale, qui en détermine souverainement l'affectation à la majorité simple des voix émises, dans les limites imposées aux articles 617 et 619 du Code des sociétés. Aucune distribution ne peut être effectuée lorsque, à la date de clôture du dernier exercice, l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital libéré ou, si ce montant est supérieur, au capital appelé, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Le Conseil d'Administration peut, conformément aux dispositions du Code de sociétés, distribuer un acompte à imputer sur le dividende qui sera distribué sur les résultats de l'exercice. Il fixe le montant de ces acomptes et la date de leur paiement.

4.5.3. Liquidation

En cas de dissolution d'Econocom, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opère par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée Générale et à défaut de pareille nomination, par les soins du Conseil d'Administration en fonction à cette époque, agissant en qualité de comité de liquidation.

Ils disposent à cette fin des pouvoirs les plus étendus conférés par les articles 186 et suivants du Code des sociétés. L'Assemblée Générale détermine les émoluments des liquidateurs. Les liquidateurs ne peuvent entrer en fonction qu'après homologation, par la tribunal de commerce, de leur nomination par l'Assemblée Générale conformément à l'article 184 du Code des sociétés.

Après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, l'actif net sert d'abord à rembourser en espèces ou en titres, le montant libéré non amorti des actions.

Si les actions ne sont pas toutes libérées dans une égale proportion, les liquidateurs, avant de procéder aux répartitions, rétablissent l'équilibre en mettant toutes les actions sur un pied d'égalité absolue, soit par des appels de fonds complémentaires à charge des titres insuffisamment libérés soit par des remboursements préalables en espèces au profit des actions libérées dans une proportion supérieure.

Le solde est réparti également entre toutes les actions.

4.5.4. Droit de préférence en cas d'augmentation de capital

En cas d'augmentation de capital en espèce, avec émission de nouvelles actions ou dans l'hypothèse d'obligations convertibles ou de warrants exerçables en espèces, les actionnaires existants ont, en principe, un droit de souscription préférentielle pour souscrire aux nouvelles actions, obligations convertibles ou warrants proportionnellement à la part de capital social représenté par les actions qu'ils détiennent déjà à la date de l'émission.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société peut, cependant, limiter ou supprimer un tel droit de souscription préférentielle à des conditions particulières et après que le Conseil d'Administration lui ait fait rapport. Une telle décision doit satisfaire des conditions identiques de quorum de vote et de présence à la décision d'augmentation du capital social de la Société. Les actionnaires peuvent également autoriser le Conseil d'Administration à limiter ou supprimer un tel droit de souscription préférentielle à l'occasion d'une augmentation de capital décidée dans le cadre du capital autorisé.

4.5.5. Modifications des droits attachés aux actions

Les droits attachés aux actions émises par Econocom peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans les conditions requises pour les modifications aux statuts. Toute modification ainsi approuvée s'imposera à l'ensemble des détenteurs d'actions.

4.6. Assemblées Générales

4.6.1. Assemblées Générales Ordinaires

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit tous les ans le 3^{ème} mardi du mois de mai, à onze heures ou le premier jour ouvrable qui suit si ce jour est un jour férié. Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration soumet aux actionnaires les comptes annuels statutaires établis conformément aux normes comptables belges, les comptes annuels consolidés établis conformément aux normes IFRS et les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire portant sur ces comptes. L'Assemblée décide ensuite de l'approbation des comptes annuels statutaires, de l'affectation du résultat, de la décharge des Administrateurs et du Commissaire et, le cas échéant, de la nomination, de la destitution ou du renouvellement du mandat du Commissaire et/ou de certains des Administrateurs.

4.6.2. Assemblées Générales Extraordinaires et Assemblées Générales Spéciales

Une Assemblée Générale Spéciale ou, le cas échéant, une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le Commissaire autant de fois que l'intérêt social l'exige. Elle doit l'être sur la demande du Président du Conseil d'Administration, d'un Administrateur Délégué, d'un Directeur Général ou d'un ou plusieurs actionnaires représentant le 5^{ème} au moins du capital social (article 27 des statuts).

4.6.3. Contenu des convocations à l'Assemblée Générale

Les convocations pour toute Assemblée contiennent au moins les éléments d'information suivants:

- l'indication de la date, de l'heure et du lieu de l'Assemblée Générale ;
- l'ordre du jour contenant l'indication des sujets à traiter ainsi que les propositions de décision ;
- une description claire et précise des formalités à accomplir par les actionnaires pour être admis à l'Assemblée Générale et pour y exercer leur droit de vote, notamment le délai dans lequel l'actionnaire doit indiquer son intention de participer à l'Assemblée, ainsi que des informations concernant:
 - les droits des actionnaires d'inscrire des points à l'ordre du jour, de déposer des propositions de décision et de poser des questions ainsi que le délai dans lequel ces droits peuvent être exercés et l'adresse électronique à laquelle les actionnaires peuvent adresser leurs demandes. La convocation indique également, le cas échéant la date ultime à laquelle un ordre du jour complété sera publié. La convocation peut se limiter à indiquer ces délais et adresse électronique, à condition de mentionner que des informations plus détaillées sur ces droits sont disponibles sur le site internet de la Société ;
 - la procédure à suivre pour voter par procuration, notamment un formulaire qui peut être utilisé pour le vote par procuration, les modalités selon lesquelles la Société est prête à accepter les notifications, par voie électronique, de désignation d'un mandataire ainsi que le délai dans lequel le droit de vote par procuration doit être exercé ; et
 - le cas échéant, les procédures et délais établis par ou en vertu des statuts, permettant de participer à distance à l'Assemblée Générale, et de voter à distance avant l'Assemblée (article 33 des statuts).
- l'indication de la date d'enregistrement, ainsi que l'indication que seules les personnes qui sont actionnaires à cette date auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale ;
- l'indication de l'adresse où il est possible d'obtenir, le texte intégral des documents et des propositions de décision visés dans la section ci-dessous aux points, 3), 4) et 5), ainsi que des démarches à effectuer à cet effet ;
- l'indication de l'adresse précise du site internet sur lequel les informations visées ci-dessous seront disponibles.

4.6.4. Mise à disposition sur le site web d'Econocom

En outre, le jour de la publication de la convocation à l'Assemblée Générale et de manière ininterrompue jusqu'au jour de l'Assemblée Générale, les informations suivantes sont mises à disposition des actionnaires sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com) :

- la convocation ainsi que, le cas échéant, l'ordre du jour complété des sujets à traiter additionnels et des propositions de décision y afférentes qui y auraient été portés, et/ou des propositions de décision qui seules auraient été formulées endéans les délais impartis ;
- le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation, y compris des totaux distincts pour chaque catégorie d'actions, lorsque le capital de la Société est divisé en deux catégories d'actions ou plus ;
- les documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale ;
- pour chaque sujet à traiter inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, une proposition de décision ou, lorsque le sujet à traiter ne requiert pas l'adoption d'une décision, un commentaire émanant du Conseil d'Administration. En outre, les propositions de décision formulées par les actionnaires en application de l'article 533ter du Code des sociétés sont ajoutées au site internet dès que possible après leur réception par la Société ;
- les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et, le cas échéant, pour voter par correspondance, sauf si ces formulaires sont adressés directement à chaque actionnaire.

Lorsque les formulaires visés au point 5) ne peuvent être rendus accessibles sur le site internet pour des raisons techniques, la Société indique sur son site internet comment obtenir ces formulaires sur papier. Dans ce cas, Econocom est tenue d'envoyer sans délai et sans frais les formulaires à chaque actionnaire qui en fait la demande, à l'adresse postale ou électronique qu'il aura indiquée.

Les informations visées au présent paragraphe restent accessibles sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com) pendant une période de cinq années à compter de la date de l'Assemblée Générale à laquelle elles se rapportent.

4.6.5. Formalités et délais de convocation

Les convocations pour toute Assemblée Générale doivent être faites par des annonces insérées trente jours au moins avant ladite Assemblée :

- dans le Moniteur belge
- dans un organe de presse de diffusion nationale, sauf si la convocation concerne une Assemblée Générale Ordinaire tenue dans la commune, au lieu, jour et heure indiqués dans les statuts et dont l'ordre du jour se limite à l'examen des comptes annuels, le rapport annuel, le rapport du Commissaire et le vote sur la décharge des Administrateurs et du Commissaire.
- dans des médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'Espace Économique Européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire.

Ces convocations doivent en outre être communiquées 30 jours avant l'Assemblée Générale aux titulaires de titres nominatifs visés par le Code des sociétés, aux Administrateurs et au Commissaire de la Société. Cette communication se fait par lettre ordinaire sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir une telle convocation moyennant un autre moyen de communication, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Les convocations sont également disponibles sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com).

Si une nouvelle convocation est nécessaire en raison de l'absence des conditions de présence requises pour la première Assemblée convoquée et pour autant qu'il ait été satisfait au présent paragraphe lors de la première convocation, que la date de la deuxième Assemblée ait été indiquée dans la première convocation et que l'ordre du jour ne comporte aucun sujet à traiter nouveau, le délai de 30 jours visé ci-dessus est porté à 17 jours au moins avant l'Assemblée.

4.6.6. Formalités à satisfaire pour assister à l'Assemblée Générale

Le droit pour un actionnaire de participer à une Assemblée Générale et d'y exercer le droit de vote attaché à des actions est subordonné à l'enregistrement comptable de ces actions au nom de cet actionnaire à la date d'enregistrement, à savoir, le 14^{ième} jour qui précède l'Assemblée Générale, à vingt-quatre heures (heure belge), soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, soit par la production des actions au porteur à un intermédiaire financier, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire le jour de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires indiquent à la Société (ou à la personne qu'elle a désignée à cet effet) leur volonté de participer à l'Assemblée Générale, au plus tard le 6^{ième} jour qui précède la date de l'Assemblée, dans le respect des formalités prévues dans la convocation et moyennant présentation de la preuve de l'enregistrement qui lui a été délivrée par l'intermédiaire financier, le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation.

Les titulaires d'obligations, de warrants, de droits de souscription et de certificats émis en collaboration avec la Société peuvent assister à l'Assemblée Générale, mais avec voix consultative uniquement, en respectant les conditions d'admission prévues pour les actionnaires.

4.7. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la société

4.7.1. Généralités

Les lois relatives aux offres publiques d'acquisition et aux offres publiques de rachat (squeeze-out) ainsi que leurs arrêtés d'exécution, le Code des sociétés et d'autres lois applicables comportent diverses dispositions (comme l'obligation relative à la publication de participations importantes (voir section 8 du présent chapitre) et le contrôle des concentrations), qui sont susceptibles d'être applicables à la Société et qui créent certaines restrictions à une offre d'achat hostile ou à une modification du contrôle. Ces dispositions pourraient décourager d'éventuelles tentatives d'offre publique d'acquisition que d'autres actionnaires pourraient considérer comme servant leurs intérêts et/ou priver les actionnaires de la possibilité de vendre leurs actions avec une prime.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration peut, dans certaines circonstances différer ou empêcher une offre publique d'émission de titres susceptibles d'avoir un effet de dilution.

4.7.2. Capital autorisé (article 7bis des statuts)

A la suite d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Econocom du 18 mai 2010, le Conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il fixera, à concurrence d'un montant maximum de 16 180 922,08 €. Le capital autorisé disponible au 31 décembre 2013 s'élève à 9 877 558,79 € (hors primes d'émission).

Le Conseil d'Administration peut utiliser cette autorisation dans le cas d'une émission d'actions avec ou sans droit de vote, d'obligations convertibles ou remboursables en actions, ainsi que de droits de souscription, payables en numéraire ou en nature, ou d'autres instruments financiers donnant droit à terme à des actions ou auxquels sont attachés d'autres titres de la Société.

La ou les augmentations de capital décidées en vertu de cette autorisation peuvent être effectuées :

- soit par apports nouveaux en numéraire ou en nature, y compris éventuellement une prime d'émission indisponible, dont le Conseil d'Administration fixera le montant, et par création d'actions nouvelles conférant les droits que le Conseil déterminera ;
- soit par incorporation de réserves, mêmes indisponibles, ou de primes d'émission, et avec ou sans création d'actions nouvelles.

Cette autorisation est conférée au Conseil d'Administration pour une durée de cinq (5) ans, prenant cours à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2010. Elle peut être renouvelée, une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions légales applicables.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2010 a également autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, conformément à l'article 607 du Code des sociétés, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société et ceci pour une période de 3 ans. Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée Générale du 21 mai 2013, et ceci pour une période de 3 ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur Belge de la décision de l'Assemblée Générale.

En cas d'augmentation du capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, le Conseil d'Administration devra affecter les primes d'émission, s'il en existe, à un compte indisponible qui constituera, à l'égal du capital, la garantie des tiers et ne pourra, sous réserve de son incorporation au capital par le Conseil d'Administration, comme prévu ci-avant, être réduit ou supprimé que par une décision de l'Assemblée Générale, statuant dans les conditions requises par l'article 612 du Code des sociétés.

Le Conseil d'Administration est autorisé à limiter et supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires dans l'intérêt social et dans le respect des conditions imposées par les articles 595 et suivants du Code des sociétés, même en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, autres que les membres du personnel ou de ses filiales, sauf dans les cas prévus à l'article 606, 3° dudit Code des sociétés.

Le Conseil d'Administration est expressément autorisé, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société, à augmenter le capital dans les conditions prévues par l'article 607 du Code des sociétés. Cette autorisation est conférée pour une durée de trois (3) ans, prenant cours à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2010. Les augmentations de capital décidées dans le cadre de cette autorisation s'imputeront sur la partie restante du capital autorisé prévu au premier alinéa.

Le Conseil d'Administration est compétent, avec faculté de substitution, pour adapter les statuts à la nouvelle situation du capital et des actions après chaque augmentation de capital intervenue dans le cadre du capital autorisé.

4.7.3. Acquisition et aliénation d'actions propres (article 12 des statuts)

La Société ne peut acquérir ses propres actions ou parts bénéficiaires, par voie d'achat ou d'échange, directement ou par personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société, qu'à la suite d'une décision d'une Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et majorité prévues à l'article 559 du Code des sociétés, qui fixe notamment le nombre maximum d'actions ou parts bénéficiaires à acquérir, la durée pour laquelle l'autorisation est accordée, dans la limite prévue par l'article 620 du Code des sociétés, ainsi que les contre-valeurs minimales et maximales.

Une telle autorisation a été donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Spéciale du 28 septembre 2011 pour une période de cinq ans. Elle a fixé à 1,5 euros le prix minimum de rachat et à 9 euros, après prise en compte du split de l'action intervenu en septembre 2012. Par ailleurs, le nombre maximum de titres pouvant être rachetés pendant la durée du programme (5 ans) se monte à 20 938 316 (après split de l'action).

L'Assemblée Générale peut également autoriser le Conseil d'Administration à acquérir, conformément aux dispositions légales alors en vigueur, les actions ou parts bénéficiaires de la Société par voie d'achat ou d'échange pour éviter à la Société un dommage grave et imminent.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2012 a renouvelé pour une période de 3 ans l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter des actions de la société Econocom en cas de danger grave et imminent.

Cette autorisation peut être prorogée une ou plusieurs fois conformément aux dispositions légales.

Le Conseil d'Administration peut, par ailleurs, aliéner les actions de la Société, inscrites au premier marché d'une bourse de valeurs mobilières ou admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs située dans un Etat membre de l'Union européenne, en bourse ou de toute autre manière. Lorsqu'il s'agit d'éviter à la Société un dommage grave et imminent, il est autorisé à aliéner toutes actions ou parts bénéficiaires en Bourse ou à la suite d'une offre en vente faite aux mêmes conditions à tous les actionnaires.

4.8. Notifications des participations importantes

La Directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et modifiant la directive 2001/34/CE a été transposée en droit belge par la loi 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé («Loi Transparence») et l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes (l'«Arrêté Royal Transparence»). Cette législation est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2008.

Conformément à ces dispositions, toute personne physique ou morale qui acquiert, directement ou indirectement, des titres conférant le droit de vote de la Société notifie à celle-ci et à la FSMA le nombre et le pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition, lorsque les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote atteignent une quotité de 5 % ou plus du total des droits de vote existants. Cette notification est également obligatoire en cas d'acquisition, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote, lorsqu'à la suite de cette acquisition le nombre de droits de vote atteint ou dépasse une quotité de 10 %, de 15 %, de 20 %, et ainsi de suite par tranche de cinq points de pourcentage, du total des droits de vote existants. Une même notification est également obligatoire en cas de cession, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote, lorsqu'à la suite de cette cession les droits de vote retombent en dessous d'un des seuils visés ci-dessus.

Conforme à l'article 6 de la Loi Transparence, les obligations de publicité mentionnées ci-dessus, sont applicables chaque fois que les seuils mentionnés ci-dessus sont dépassés (vers le haut ou vers le bas) suite à, entre autres: (i) l'acquisition ou la cession de titres conférant le droit de vote, quelle que soit la manière d'acquisition ou de cession, par exemple, par achat, vente, échange, apport, fusion, scission, ou succession ; (ii) le franchissement passif des seuils (résultant d'un événement modifiant la répartition des droits de vote) ; ou (iii) la conclusion, la modification ou la résiliation d'un accord d'action de concert.

La notification doit être faite à la FSMA et à la Société dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de quatre jours ouvrables suivant la date à laquelle l'événement donnant lieu à la notification de transparence a eu lieu.

La Société doit publier toutes les informations contenues dans la notification au plus tard dans les trois jours ouvrables qui suivent sa réception. En outre, la Société doit mentionner, dans l'annexe à ses comptes annuels, la structure de son actionnariat (telle que résultant des déclarations reçues).

La Société doit également publier le total du capital, le nombre total de titres conférant le droit de vote et le nombre total de droits de vote ainsi que, par catégorie (le cas échéant), le nombre de titres conférant le droit de vote et le nombre total de droits de vote, à la fin de chaque mois calendrier au cours duquel une augmentation ou une baisse de ces nombres est intervenue. En outre, la Société doit divulguer, le cas échéant, le nombre total d'obligations convertibles en titres conférant le droit de vote et de droits matérialisés ou non par des titres à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis, le nombre total de droits de vote qui résulteraient de l'exercice de ces droits de conversion ou de souscription et le nombre total d'actions sans droit de vote.

4.9. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement du contrôle d'Econocom

À l'issue du rapprochement avec Osiatis, Jean-Louis Bouchard, Président du Groupe Econocom, reste le premier actionnaire d'Econocom avec environ 44,12 % du capital au 31 décembre 2013 ; Walter Butler, par l'intermédiaire de BML Belgium, société qui contrôlait Osiatis, en est devenu un actionnaire significatif avec plus de 6 % et est rentré au Conseil d'administration d'Econocom. Par conséquent, à l'issue de l'acquisition d'Osiatis, le contrôle n'a pas été modifié.

5. CORPORATE GOVERNANCE

5.1. Conseil d'Administration et Comités Exécutifs

La composition et le mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs comités sont régis par :

- les articles 517 et suivants du Code des sociétés ;
- les articles 13 et suivants de statuts ; et
- les règlements d'ordre intérieur des comités respectifs, disponibles sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com), à savoir : (i) le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration du 22 novembre 2012 («ROI CA») ; (ii) le règlement d'ordre intérieur du Comité de Direction du 22 novembre 2012 («ROI Comité de Direction») ; (iii) le règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit du 22 novembre 2012 («ROI Comité d'Audit») ; et (iv) le règlement d'ordre intérieur du Comité de Rémunération du 31 août 2011 («ROI Comité de Rémunération»).

Pour plus de détails quant à la gouvernance d'entreprise, veuillez vous référer également aux sections 5 et 7 du chapitre V du présent document comprenant le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes au 31 décembre 2013.

5.1.1. Conseil d'Administration

5.1.1.1. Composition du Conseil d'Administration

5.1.1.1.1. Nomination (article 13 des statuts et article 3 du ROI CA)

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour six ans au plus par l'Assemblée Générale des actionnaires et en tout temps révocables par elle. Leur mandat est rééligible. Le mandat des Administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée Générale qui a procédé à la réélection.

La composition du Conseil assure une représentation équilibrée entre les Administrateurs exécutifs, les Administrateurs non exécutifs indépendants et les autres Administrateurs non exécutifs. Si le nombre d'Administrateurs le permet, au moins trois Administrateurs sont indépendants au sens de l'Annexe A du Code Belge de Corporate Governance. L'objectif est que la moitié au moins des membres du Conseil soit des Administrateurs non exécutifs.

Les Administrateurs sont désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires parmi les candidats proposés par le Conseil.

Les Administrateurs s'engagent, en toutes circonstances, à agir dans l'intérêt social d'Econocom et à conserver leur indépendance de jugement, de décision et d'action. Ils participent en toute objectivité aux travaux du Conseil. Par ailleurs, même si les Administrateurs connaissent bien le secteur d'activité d'Econocom, ils continuent à se former et à accroître leurs connaissances.

Le Conseil évalue régulièrement sa composition, son fonctionnement et son interaction avec le ou les Administrateurs Délégué(s) et avec le Comité de Direction.

5.1.1.1.2. Vacance (article 14 des statuts et article 3.2 du ROI CA)

Si le siège d'un Administrateur devient vacant, les Administrateurs restants et le(s) Commissaire(s) réunis sont habilités à combler temporairement cette vacance. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'Administrateur désigné dans les conditions ci-dessus est nommé pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

5.1.1.1.3. Présidence et secrétariat (article 15 des statuts et articles 3.6 et 4 du ROI CA)

Le Conseil d'Administration peut nommer un Secrétaire général, chargé notamment de faire rapport sur la manière dont les procédures, les règles et les règlements applicables au Conseil sont suivis et respectés. Les Administrateurs peuvent, à titre individuel, recourir au Secrétaire général.

Le Conseil d'Administration élit également parmi ses membres un Président.

Les responsabilités du Président du Conseil sont :

1) Assurer la gestion du Conseil et, notamment, veiller à ce que le Conseil soit bien organisé, fonctionne efficacement et s'acquitte de ses obligations et responsabilités. Notamment :

- a) Préparer, convoquer, présider et diriger les séances du Conseil et s'assurer que, dans les réunions, suffisamment de temps soit réservé à une discussion sérieuse et approfondie des dossiers pertinents ;
- b) Établir l'ordre du jour des réunions du Conseil, en consultation avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s) ;
- c) Assurer la circulation appropriée de l'information au Conseil, en veillant à l'adéquation des documents à l'appui des propositions de la direction et à leur disponibilité.

2) Assurer la qualité et la continuité du Conseil en initiant et dirigeant les procédures concernant :

- a) L'évaluation de la taille, de la composition et de la performance du Conseil et de ses comités pour assurer l'efficacité du processus décisionnel ;
- b) La nomination ou la réélection des membres du Conseil et de ses comités.

3) Assurer la liaison entre le Conseil et le Comité de Direction, à savoir :

- a) Avoir des interactions régulières avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s) ;
- b) Veiller à ce que les relations entre le Conseil et le Comité de Direction aient un caractère professionnel et constructif, et à ce que le Comité de Direction fournisse au Conseil les informations nécessaires à son rôle d'évaluation, de supervision et de contrôle.

En cas d'empêchement du Président du Conseil, les Administrateurs présents élisent entre eux un Président pour la séance du Conseil concernée.

5.1.1.1.4. Rémunération (article 13 des statuts et article 8 du ROI CA)

Les mandats des Administrateurs peuvent être rémunérés ou gratuits. La rémunération éventuelle, fixe ou variable, peut être fixée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil assisté par le Comité de rémunération.

La rémunération est fixée par Administrateur ou sous forme d'une enveloppe globale pour l'ensemble du Conseil à charge pour celui-ci de la répartir entre ses membres selon des critères à définir par lui.

Pour les Administrateurs non exécutifs, la rémunération est déterminée en tenant compte d'une manière réaliste de leurs responsabilités, des risques associés et des pratiques de marché.

5.1.1.2. Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 19 des statuts)

Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'Assemblée Générale.

Il représente la Société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant soit en défendant.

5.1.1.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration

5.1.1.3.1. Réunions (article 16 des statuts et article 5.1 du ROI CA)

Le Conseil tient au moins quatre réunions par an. Le Conseil se réunit sur la convocation et sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, d'un Administrateur désigné par ses collègues, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige ou chaque fois que deux Administrateurs au moins le demandent.

Le Président, en concertation avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s), établit l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations.

Sauf lorsque l'intérêt d'Econocom impose un délai plus court, les membres du Conseil sont convoqués au moins cinq jours ouvrés avant la date du Conseil.

Les données importantes pour la compréhension par les Administrateurs des sujets devant être débattus lors de la réunion, ainsi que le projet du procès-verbal de la réunion précédente, sont adressés à chacun des Administrateurs au moins deux jours ouvrés avant la date du Conseil.

Un Administrateur qui se trouve dans l'impossibilité d'être présent peut être représenté par un autre Administrateur moyennant procuration écrite.

Le Conseil peut inviter à ses réunions toute personne dont il estime la présence utile.

5.1.1.3.2. Quorum et délibérations (articles 17 des statuts et 5.3 du ROI CA)

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la voix du Président ou, en son absence, de l'Administrateur qui le remplace est prépondérante.

Si, dans une séance du Conseil réunissant la majorité requise pour délibérer valablement, un ou plusieurs Administrateurs s'abstien(n)ent en vertu des alinéas qui suivent, les résolutions sont valablement prises à la majorité des autres membres présents au Conseil.

Dans les cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du Conseil peuvent être prises par consentement unanime des Administrateurs, exprimé par écrit. Il ne peut cependant pas être recouru à cette procédure pour l'arrêt des comptes annuels et l'utilisation du capital autorisé.

5.1.1.3.3. Procurations (article 17 des statuts)

Tout Administrateur peut donner, par écrit, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen de conférer mandat spécial sans équivoque délégation à un de ses collègues pour le représenter à une réunion déterminée du Conseil et y voter en son lieu et place. Le délégant est, dans ce cas réputé présent.

Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Un Administrateur peut aussi, mais seulement lorsque la moitié des membres du Conseil est présente en personne, exprimer des avis et formuler ses votes par écrit, par télégramme ou par télex.

5.1.1.3.4. Procès-verbaux (article 18 des statuts et article 5.5 du ROI CA)

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux signés par la majorité au moins des membres présents.

Ces procès-verbaux sont inscrits dans un registre spécial et les délégations y sont annexées.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président, par un Administrateur Délégué ou par deux Administrateurs ou par un Directeur Général.

5.1.1.3.5. Communications au Conseil (article 7 du ROI CA)

Les Administrateurs ont accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur fonction. Les Administrateurs non exécutifs peuvent interroger les membres du Comité de Direction, après avoir consulté le Président du Conseil ou un Administrateur Délégué et s'être assuré que ces contacts ne perturbent pas la bonne marche des affaires.

5.1.1.4. Gestion journalière - Délégation (article 20 des statuts)

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs qui portent le titre d'Administrateur Délégué et/ou à un ou plusieurs Directeurs choisis hors ou dans son sein qui porte le titre de Directeur Général.

Leurs attributions sont réglées par l'acte de leur nomination sans cependant que les restrictions apportées à leurs pouvoirs de représentation pour les besoins de la gestion journalière soient opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

Par contre, en cas de délégation spéciale, le Conseil d'Administration fixe les pouvoirs et la rémunération attachée à ces fonctions.

5.1.1.5. Responsabilité du Conseil d'Administration (article 22 des statuts)

Les Administrateurs, les membres du Comité de Direction (tels que visés à la section 6.2.2 ci-dessous) et le(s) Commissaire(s) ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la Société.

Ils sont responsables, conformément au droit commun et aux prescriptions des lois sur les sociétés, de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans leur gestion.

5.1.1.6. Représentation (articles 24 et 25 des statuts)

Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction (tel que visé à la section 6.2.2 ci-dessous) représentent chacun, en tant que collège, la Société à l'égard des tiers et en justice.

Nonobstant leur pouvoir général de représentation en tant que collège, la Société est valablement représentée en justice et à l'égard des tiers, en ce compris un officier public (dont le conservateur des hypothèques) :

- soit par le Président du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Délégué ;
- soit par deux Administrateurs, agissant conjointement ;
- soit par un Administrateur Délégué et un membre du Comité de Direction, agissant conjointement ;
- soit par un Directeur Général.

Ils ne devront fournir aucune justification d'une décision préalable du Conseil d'Administration ou du Comité de Direction.

La Société est, en outre, valablement représentée par les mandataires spéciaux, agissant dans les limites de leur mandat. A l'étranger, la Société peut être représentée par toute personne mandatée spécialement à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont soutenues ou suivies, au nom de la Société, par deux Administrateurs ou deux membres du Comité de Direction.

5.1.2. Comités du Conseil d'Administration (article 20 des statuts et article 6 du ROI CA)

Le Conseil d'Administration peut instituer en son sein tout comité consultatif ou technique, permanent ou non qu'il juge utile.

Chaque comité a son propre règlement d'ordre intérieur définissant sa composition, son rôle, ses fonctions et responsabilités ainsi que son fonctionnement. Ces règlements sont adoptés par le Conseil.

Lorsque la Société a désigné un ou plusieurs Commissaires, le Conseil d'Administration peut créer en son sein un Comité d'Audit notamment chargé d'assurer le suivi permanent des devoirs accomplis par le(s) Commissaire(s).

Le Conseil d'Administration constitue en son sein des comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet, et dont la composition et les missions sont réglées par la loi.

5.1.2.1. Comité de Direction (article 20bis des statuts et ROI Comité de Direction)

5.1.2.1.1. Généralités

Conformément à l'article 524bis du Code des sociétés et 20bis des statuts d'Econocom, le Conseil peut instaurer un Comité de Direction, composé de plusieurs personnes, Administrateurs ou non, et lui déléguer ses pouvoirs de gestion, afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, en ce compris les actes qui relèvent de la gestion journalière, sans préjudice des pouvoirs de gestion journalière conférés aux Administrateurs Délégués, qui conservent, en matière de gestion journalière, une compétence concurrente avec le Comité de Direction.

Toutefois, comme le prévoit l'article 524bis du Code des sociétés, le Conseil conserve la compétence exclusive des actes qui relèvent de la politique générale et des actes réservés au Conseil en vertu de la loi, des statuts ou de son règlement d'ordre intérieur.

5.1.2.1.2. Composition du Comité de Direction

Le Conseil d'Administration détermine la composition et le mode de fonctionnement du Comité de Direction, ainsi que les conditions de désignation de ses membres, leur révocation, leur rémunération éventuelle et la durée de leur mission. A moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement, le Comité de Direction agira en tant que collège.

Le Comité de Direction se compose au moins de trois membres, Administrateurs ou non, employés d'Econocom ou non. Ils sont nommés pour une période de six ans maximum et sont rééligibles. Les membres du Comité de Direction sont, en leur qualité de membres du Comité de Direction, révocables ad nutum par le Conseil.

Lorsqu'un membre du Comité de Direction est également Administrateur, son mandat de membre du Comité de Direction prend fin au terme du mandat d'Administrateur, sauf s'il a été réélu Administrateur au terme de son mandat.

Le Comité de Direction est présidé par un Administrateur Délégué nommé par le Conseil.

5.1.2.1.3. Responsabilités du Comité de Direction

Le Comité de Direction peut notamment, sans que cette énumération soit exhaustive :

- Prendre toute mesure nécessaire pour l'application des décisions ou recommandations du Conseil ;
 - Arrêter les budgets et proposer des orientations stratégiques au Conseil ;
 - Diriger les entités opérationnelles du groupe et contrôler leurs performances financières et opérationnelles ;
 - Engager et révoquer les membres du management exécutif des filiales d'Econocom, déterminer leurs fonctions, salaires, conditions de travail, ainsi que décider des promotions ou révocations, conclure et résilier tous contrats de représentation, d'agence et de distribution, dans le respect de la législation locale ;
 - Conclure tous contrats, faire et accepter toutes offres de prix, passer et accepter toutes commandes pour l'achat et la vente de tout matériel, équipement et autres biens d'investissement et de tous services de fournitures ;
 - Prendre ou donner en location, même pour de longues périodes, tous immeubles, tout matériel ou tous autres biens immobiliers et conclure tous contrats de location concernant lesdits biens ;
 - Conclure des emprunts avec ou sans constitution de sûretés réelles ou personnelles, payer et placer les fonds d'Econocom ;
 - Prendre des participations dans d'autres entreprises ou réaliser des cessions dans le cadre des orientations stratégiques approuvées par le Conseil. L'avis préalable du Conseil est sollicité sur les opérations de nature ou d'importance stratégique ;
 - Agir au nom d'Econocom auprès de l'État, des autorités gouvernementales, communautaires, régionales, provinciales et communales, de la Banque-Carrefour des Entreprises, de l'administration fiscale, de la Poste, de l'administration des douanes, des sociétés de télécommunications, et de tous autres services ou autorités publics ;
 - Représenter Econocom dans toutes procédures judiciaires ou arbitrales, tant en demandeur qu'en défendeur, négocier tous compromis, prendre toutes les mesures nécessaires pour les procédures, obtenir tous les jugements et les faire exécuter ;
 - Représenter Econocom auprès des organisations patronales et syndicales ;
 - Déléguer un ou plusieurs de ses pouvoirs à un ou plusieurs employés d'Econocom ou à d'autres personnes ;
 - Rédiger et signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre des pouvoirs ci-dessus énoncés.
- Par ailleurs, le Comité de Direction est également responsable, sans préjudice des compétences réservées au Conseil ou aux comités du Conseil, comme le Comité d'Audit :
- de la mise en place des contrôles internes ;
 - de la préparation exhaustive, ponctuelle, fiable et exacte des états financiers conformément aux normes comptables et aux politiques globales d'Econocom définies par le Conseil ;
 - de soumettre au Conseil une évaluation objective et compréhensible de la situation financière d'Econocom et, de façon plus générale, de lui fournir en temps utile toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations.

Le Conseil d'Administration peut également apporter des restrictions aux pouvoirs qu'il délègue au Comité de Direction. De telles restrictions ne sont pas opposables aux tiers.

5.1.2.1.4 Fonctionnement du Comité de Direction

Sauf pour ce qui est stipulé ci-après, les règles applicables aux réunions, aux délibérations et aux procès-verbaux, prévues par les statuts pour le Conseil sont applicables par analogie au Comité de Direction.

Le Comité de Direction se réunit sur la convocation de son Président, ou lorsque deux membres du Comité de Direction le demandent. Le Comité de Direction se réunit au moins dix fois par an. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation.

L'ordre du jour des réunions est déterminé par le Président, chaque membre disposant néanmoins du droit de proposer l'ajout à l'ordre du jour de tout point qu'il juge utile.

Le Comité de Direction fonctionne de manière collégiale et ses décisions se prennent dans une recherche de consensus de ses membres. Le cas échéant, le Président du Comité de Direction peut, à son initiative ou à la demande de deux autres membres, soumettre au vote la question débattue. La décision est alors prise à la majorité des voix de tous les membres présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Comité de Direction rend compte de sa gestion et des aspects importants de sa mission au Conseil.

Le Comité de Direction prend toutes les mesures utiles afin que le Conseil puisse exercer le devoir de surveillance qui lui est confié par la loi.

5.1.2.2. Comité d'Audit (article 20 des statuts et ROI Comité d'Audit)

5.1.2.2.1. Généralités

Le Conseil d'Administration a créé en son sein un Comité d'Audit en application de l'article 20 des statuts d'Econocom et conformément à l'article 526bis du Code des sociétés.

Le rôle du Comité d'Audit est d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de contrôle au sens le plus large des activités d'Econocom. En particulier, il évalue l'information financière, le suivi des mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que les processus d'audit interne et externe.

5.1.2.2.2. Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se compose d'au moins deux Administrateurs, exclusivement non exécutifs. En cas d'élargissement du Comité d'Audit à d'autres Administrateurs, le Comité d'Audit devra toujours comprendre au moins un Administrateur indépendant, compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Les membres du Comité d'Audit sont désignés par le Conseil d'Administration. Le mandat est de trois ans renouvelable.

Le Président du Comité d'Audit est nommé par le Conseil d'Administration. Le Président du Conseil d'Administration ne peut présider le Comité d'Audit.

La fin du mandat d'Administrateur d'un membre du Comité d'Audit entraîne ipso facto la fin de son mandat au Comité d'Audit.

5.1.2.2.3. Responsabilités du Comité d'Audit

Dans l'exercice de son mandat, le Comité d'Audit a les fonctions et responsabilités suivantes :

1. Reporting financier

- Suivre le processus d'élaboration de l'information financière et veiller à l'intégrité, c'est-à-dire l'exactitude, l'exhaustivité et la cohérence des états financiers ;
- Discuter avec le management exécutif et avec le Commissaire des aspects significatifs du reporting financier. Notamment, le management exécutif veille à informer le Comité d'Audit des méthodes utilisées pour comptabiliser des opérations significatives et inhabituelles pour lesquelles le traitement comptable est ouvert à différentes approches, ainsi que de l'existence et de la justification d'activités effectuées par le biais de structures spécifiques.

2. Contrôle interne - gestion des risques

- S'informer des systèmes de gestion et de contrôle des risques mis en place par les directions d'Econocom, apprécier leur caractère approprié et, le cas échéant, faire des recommandations afin d'atténuer les risques identifiés comme importants ;
- Examiner les résultats de toute enquête entreprise au sein d'Econocom suite à des fraudes, erreurs ou pour toute autre raison, ainsi que les décisions prises par le management exécutif à ces occasions et, le cas échéant, formuler ses propres recommandations ;
- S'informer sur les systèmes mis en place chez Econocom pour assurer le respect des principales dispositions légales et réglementaires applicables à Econocom.

3. Audit interne

- Examiner et faire des recommandations sur les propositions du management exécutif relatives à la nomination et au remplacement du responsable de l'audit interne ainsi qu'au budget annuel alloué à son fonctionnement ;
- Prendre connaissance du programme de travail de l'Auditeur Interne et de ses rapports ;
- Examiner l'efficacité de l'audit interne notamment en analysant la mesure dans laquelle le management tient compte des conclusions et recommandations de l'audit interne.

4. Audit externe

- Formuler des recommandations au Conseil d'Administration quant à la nomination du Commissaire d'Econocom ou le renouvellement de son mandat, le montant de sa rémunération et son éventuelle révocation ou démission ;
- Veiller à l'indépendance du Commissaire, principalement à la lumière des dispositions du Code des sociétés et de l'arrêté royal du 4 avril 2003 ;
- Prendre connaissance du programme de travail du Commissaire et de ses rapports ;
- Analyser périodiquement l'efficacité du processus d'audit externe, de même que vérifier dans quelle mesure le management exécutif donne suite aux éventuelles recommandations formulées par le Commissaire ;
- Définir, en accord avec le Commissaire d'Econocom, la nature, l'étendue et le coût de la mission de ce dernier, pour les éventuels travaux ne relevant pas de sa mission légale.

5. Autres

- Formuler toutes recommandations au Conseil d'Administration dans les domaines relevant de la mission du Comité d'Audit ;
- Accomplir toute autre mission qui lui serait confiée par le Conseil d'Administration.

5.1.2.2.4 Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit aussi souvent que l'exercice de ses fonctions le nécessite et au moins quatre fois par an. Au moins deux réunions par an sont consacrées principalement aux états financiers.

Le Président du Comité d'Audit établit l'ordre du jour de chaque réunion. Un membre du management exécutif ou un membre du Comité d'Audit peut demander au Président du Comité d'Audit de mettre un point qu'il souhaiterait à l'ordre du jour.

Le Comité d'Audit peut inviter à ses réunions ou à une partie d'entre elles, le Commissaire, l'Auditeur Interne ainsi que tout autre membre du Comité de Direction ou du personnel d'Econocom. L'Auditeur Interne, ainsi que le Commissaire participeront chacun à au moins deux réunions du Comité d'Audit par an.

Excepté dans les cas urgents constatés par le Président du Comité d'Audit, les convocations aux réunions sont adressées au moins cinq jours ouvrés avant la réunion du Comité d'Audit. De l'accord unanime des membres, un délai plus court peut être convenu.

Le Comité d'Audit peut valablement voter si au moins deux de ses membres sont présents ou valablement représentés. Les résolutions du Comité d'Audit sont prises à la majorité des voix.

5.1.2.3. Comité de Rémunération (article 20 des statuts et ROI Comité de Rémunération)

5.1.2.3.1. Généralités

Le Conseil d'Administration a créé en son sein un Comité de Rémunération en application de l'article 526quater du Code des sociétés et de l'article 20 des statuts d'Econocom.

Le Comité de Rémunération a un rôle d'avis et d'assistance du Conseil d'Administration. Le Comité de Rémunération exerce sa mission sous la surveillance et sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

5.1.2.3.2. Composition du Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération est composé de trois Administrateurs non exécutifs. Une majorité de ses membres est indépendante (au sens de l'article 526ter du Code des sociétés). Le Comité de Rémunération possède l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

La durée du mandat des membres du Comité de Rémunération est de 3 ans et n'excède pas celle de leur mandat d'Administrateur. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Comité de Rémunération est présidé par un Administrateur non-exécutif.

Le Président du Comité de Rémunération dirige les travaux de celui-ci et il prend les mesures nécessaires pour développer un climat de confiance au sein du Comité de Rémunération en contribuant à des discussions ouvertes et à l'expression constructive des divergences de vues.

Les membres du Comité de Rémunération désignent l'un d'entre eux comme secrétaire.

5.1.2.3.3. Responsabilités du Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération assiste le Conseil d'Administration d'Econocom, sous la responsabilité de celui-ci, dans toutes les matières relatives à la rémunération du Président et Administrateur Délégué (le « Président Administrateur Délégué »), des Administrateurs et des membres du Comité de Direction de la Société (voir section 6.2.2 ci-dessus).

En particulier, le Comité de Rémunération est chargé de :

- sur propositions du Président Administrateur Délégué :
 - faire des recommandations et propositions au Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité de Direction et, le cas échéant lorsque cela est requis par une disposition légale, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;
 - faire des recommandations et propositions au Conseil d'Administration sur la rémunération individuelle des Administrateurs et des membres du Comité de Direction en ce compris, la rémunération variable et les primes de prestation à long terme (intéressements à long terme) – liées ou non à des actions – octroyées sous forme d'options sur actions ou autres instruments financiers et les indemnités de départ et, le cas échéant lorsque cela est requis par une disposition légale, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;
 - faire des recommandations et propositions au Conseil d'Administration sur la détermination et l'évaluation des objectifs de performance liés à la rémunération individuelle des Administrateurs et des membres du Comité de Direction ;
- préparer le rapport de rémunération, conformément à l'article 96 §3 du Code des sociétés en vue de son insertion dans la déclaration de gouvernement d'entreprise ;
- commenter le rapport de rémunération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ;
- soumettre au Conseil d'Administration des propositions quant aux modalités et aux conditions relatives aux contrats des Administrateurs et des membres du Comité de Direction ;
- en général, effectuer toutes les missions qui lui seraient allouées par la Conseil d'Administration en matière de rémunération.

Le Conseil d'Administration délègue au Comité de Rémunération conformément à l'article 20 des statuts, les pouvoirs d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration relativement à tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers, tels que des warrants, plan existant ou futur, c'est-à-dire d'attribuer les options ou autres instruments financiers dans les limites fixées par le Conseil d'Administration, à qui il rend compte.

5.1.2.3.4. Fonctionnement du Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération se réunit aussi souvent que l'exercice de ses fonctions le nécessite et au minimum deux fois par an.

Les réunions du Comité de Rémunération sont convoquées par le Président et il en établit l'ordre du jour. Un Administrateur ou un membre du Comité de Direction peut demander au Président du Comité de Rémunération de mettre un point qu'il souhaiterait à l'ordre du jour.

Excepté dans les cas urgents constatés par le Président du Comité de Rémunération, les convocations aux réunions (en ce compris l'ordre du jour de la réunion) sont adressées par toute voie de communication ordinairement utilisée au sein de la Société moyennant un préavis raisonnable avant la réunion du Comité.

Le Comité de Rémunération peut inviter toute personne dont il estime la présence utile à assister à ses réunions. Le Comité peut demander un avis professionnel externe sur des sujets qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions, aux frais d'Econocom.

Aucun Administrateur ne peut assister à une réunion du Comité de Rémunération lorsque celui-ci délibère sur sa propre rémunération et il ne peut donc prendre part aux décisions relatives à sa rémunération.

Le Président Administrateur Délégué peut participer avec voix consultative aux réunions du Comité de Rémunération lorsque celui-ci traite de la rémunération des autres Administrateurs exécutifs et des autres membres du Comité de Direction.

Le Comité de Rémunération peut valablement délibérer si au moins deux de ses membres sont présents ou valablement représentés. Les décisions du Comité de Rémunération sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité de Rémunération présents ou valablement représentés.

5.2. Conflits d'intérêts

Les mandataires d'Econocom doivent se conformer aux prescriptions de l'article 523 (conflit d'intérêts entre Econocom et un Administrateur), 524 (conflit d'intérêts intra-groupe) et 524ter (conflit d'intérêts entre Econocom et un membre du Comité de Direction) du Code des sociétés.

En outre, afin de se conformer au Code de Corporate Governance, Econocom a émis des recommandations, à l'attention des ses Administrateurs et des membres de son Management Exécutif concernant les transactions et autres relations contractuelles entre Econocom (et les sociétés liées à Econocom), les Administrateurs d'Econocom et les membres de son Management Exécutif, lorsque ces transactions et autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts. Ces recommandations sont disponibles sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com).

En résumé, les Administrateurs et les membres du Management Exécutif doivent, en tout temps, agir dans l'intérêt d'Econocom et de ses filiales. Toute opération conclue entre, d'une part, la Société et ses filiales, et, d'autre part, tout Administrateur ou membre du Management Exécutif, qu'elle soit visée ou non par les articles 523, 524 et 524ter du Code des sociétés, requiert l'approbation préalable respectivement du Conseil d'Administration ou du Comité de Direction, lequel doit être complètement informé des termes et conditions de l'opération ainsi que des intérêts de la Société qui sont en jeu.

Toutes les transactions majeures du Groupe Econocom avec des parties liées sont mentionnées dans la note 36 « Informations sur les parties liées » des Etats financiers consolidés du rapport annuel 2013. Pendant l'exercice 2013 il n'y a pas eu de transaction ou autres relations contractuelles entre la Société, y compris les sociétés liées et les Administrateurs ou Membres Exécutifs de la Société entraînant un conflit d'intérêts dans leur chef.

5.3. Curriculum vitae des Administrateurs

Jean-Louis Bouchard démarre sa carrière en 1966 chez IBM comme Ingénieur Commercial et passe deux ans chez IBM World Trade à New York. De 1971 à 1981, il crée et occupe la fonction de Président-Directeur Général d'Informatiques Inter Ecoles. En 1973, il fonde la société Europe Computer Systems (ECS), dont il assure la présidence jusqu'à la vente de sa participation minoritaire à Société Générale en 1984. En 1982, il fonde Econocom à Bruxelles et devient à partir de 1985, Président du Directoire d'Econocom International NV. En 1987, il est élu entrepreneur de l'année par le magazine Challenges.

Robert Bouchard a commencé sa carrière au sein de la société Cardif en 1995 en tant que négociateur. En 1997, il devient actionnaire dirigeant de plusieurs restaurants situés à Paris (La Gare, l'Ampère, Meating et Carmine). En 2010, Robert prend la présidence d'APL (société spécialisée dans la conception, la construction et la maintenance de datacenter) dont il est le premier actionnaire. Monsieur Robert Bouchard est le fils de Monsieur Jean-Louis Bouchard.

Christian Bret a débuté sa carrière chez IBM en tant qu'ingénieur de fabrication puis Ingénieur Commercial. De 1969 à 1972, il est Directeur Général Adjoint de Sofragem (groupe Rothschild) puis rejoint en 1972 le groupe Sligos dont il devient Directeur Général. De 1989 à 1995, il est Vice-président Directeur Général de Cisi, puis de 1996 à 2003 Directeur Délégué de la Branche Entreprises de France Télécom. De plus, de 1985 à 1995, Christian a été Vice-Président du Syntec numérique, puis de 1995 à 1997 Président du groupe inter-industries sur les autoroutes de l'information.

Gaspard Dürreman a commencé sa carrière au sein du groupe Basaltes en 1982. Puis il dirige successivement Econocom Trading de 1985 à 1987 et Innovation et Gestion Financière de 1987 à 1992. Il prend ensuite la Direction de la division maroquinerie d'Hermès jusqu'en 2000, puis de Delvaux en Belgique jusqu'en 2003. Il rejoint le groupe Arthus-Bertrand qu'il dirige durant 3 ans. Depuis 2009, il est Président du groupe Cambour (Manufacture de Joaillerie).

Chantal De Vrieze a commencé sa carrière chez Agfa en tant que Marketing Manager. En 2001, elle rejoint Econocom en tant que Sales Manager. Après avoir occupé différentes fonctions au sein du groupe, Chantal est nommée en 2008 Country Manager Belgique et Luxembourg. En 2011, le groupe lui confie également la direction des Pays-Bas.

Charles de Water a commencé sa carrière chez IBM aux Pays-Bas. Il rejoint ensuite le Groupe Econocom au sein duquel il dirige les filiales de location aux Pays-Bas et en Allemagne, avant de prendre la direction de l'activité de Location pour l'ensemble du groupe jusqu'en 2006.

Véronique di Benedetto a débuté sa carrière chez IBM en tant qu'Ingénieur Commercial. En 1985, elle devient Agent commercial d'ECS puis en 1995 elle prend la Direction commerciale d'ECS à Paris. Véronique dirige ensuite les activités internationales du groupe ECS avant d'en devenir Directrice Générale en 2009. A l'issue du rapprochement entre Econocom et ECS, Véronique est nommée Directrice Générale Adjointe du nouveau groupe et dirige les activités françaises.

Rafi Kouyoumdjian a commencé sa carrière chez IBM en 1983 en tant qu'Ingénieur Commercial. En 1987, il rejoint le Groupe Econocom dont il dirige la zone Afrique-Moyen Orient. Il prend ensuite la direction des activités du groupe au Royaume-Uni puis de l'activité Location avant de devenir en 1995 Directeur Général du groupe. En 2001, il prend la présidence de Liberty Surf Group (devenu Tiscali en 2001), puis la Direction Générale de NextiraOne Group en 2006.

Bruno Lemaistre a commencé sa carrière en 1981 au BRGM (Bureau de Recherche Géologiques & Minières) en Amérique Latine. Puis en 1983, il rejoint IBM en tant qu'ingénieur commercial. En 1986 il rejoint Promodata dont il devient Directeur commercial avant d'être nommé en 1994 Directeur Général France du groupe Comdisco, puis Directeur Général Europe. A la faveur du rachat de Promodata par Econocom, Bruno dirige les activités Gestion Administrative et Financière du groupe en France, au Royaume-Uni et en Allemagne avant d'être nommé Directeur Général du groupe en 2006. Il dirige les activités opérationnelles hors Services du groupe.

Jean Mounet a occupé différentes fonctions auprès de constructeurs informatiques (IBM et BULL). Puis, il rejoint Sopra Group en 1988 en tant que Directeur Général. En 2005, il est nommé Vice-président du groupe Sopra. Il a été Président du Syntec numérique de 2003 à 2010.

Il a présidé, dans le cadre du MEDEF, deux rapports considérés comme majeurs pour les Technologies de l'Information et de la Communication :

- « PME-TIC » destiné à accélérer l'utilisation du numérique au sein des TPE et PME françaises.
- « Faire de la France un leader de l'Economie Numérique ».

Jean Mounet est aujourd'hui Président du comité exécutif de l'Observatoire du Numérique, organisme public chargé de délivrer des informations sur l'état et l'évolution du numérique et la diffusion des technologies numériques dans l'économie et la société.

Jean-Philippe Roesch a débuté sa carrière chez Arthur Andersen comme Auditeur puis Manager. Il rejoint le groupe fin 1989 en tant que Directeur Administratif et Financier d'Econocom France. Après avoir dirigé plusieurs filiales du groupe, il devient en 2001 Secrétaire Général du groupe, en 2003 Directeur Général Adjoint, puis en 2006 Jean-Philippe est nommé Directeur Général du groupe. Il dirige l'ensemble des fonctions centrales et support du groupe.

Walter Butler, de nationalité brésilienne, française et américaine, est diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA). Il a débuté sa carrière à l'Inspection Générale des Finances puis est devenu Directeur Exécutif de Goldman Sachs à New York. Il a créé Butler Capital Partners en 1991 (BCP). Son groupe gère aujourd'hui des activités de private equity, de crédit en Europe (Butler Investment Managers à Londres) et des investissements en propre dont faisait notamment partie Osiatis.

Walter Butler a été Président de l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital), membre du Comité du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) et du Conseil d'Analyse Economique de la République Française.

Le Conseil d'Administration d'Econocom déclare qu'à sa connaissance aucun des Administrateurs n'a jamais été condamné pour un délit de fraude, qu'aucune incrimination officielle et/ou publique n'a été exprimée ou qu'aucune sanction n'a jamais été imposée par une autorité légale ou de supervision, qu'aucun Administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre de l'organe d'Administration et qu'en cette capacité ils n'ont jamais été impliqués dans une faillite.

6. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS À L'APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Néant.

7. CONCURRENCE ET POLITIQUE RH

7.1. Concurrence

Le groupe Econocom se distingue de la concurrence par :

- son expérience de près de 40 ans dans la gestion des infrastructures des entreprises ;
- son expérience en matière de solution de gestion administrative et financière combinée à son expertise technologique ;
- sa double compétence informatique et télécoms ;
- son indépendance vis-à-vis des constructeurs, des opérateurs télécoms, des éditeurs et des sociétés financières.

Le groupe Econocom dispose de trois activités indépendantes et complémentaires que sont la gestion administrative et financière, l'approvisionnement en produits et solutions IT, les services de gestion informatiques et Telecoms (Services). Le groupe n'a pas de concurrent capable de présenter cette palette d'offres dans les domaines de l'informatique et des télécoms. La capacité du groupe à proposer ces offres et à les consolider dans le cadre de solutions d'entreprise transverses à ses trois activités représente un différenciateur fort qui répond aux attentes du marché.

Une offre diversifiée

Econocom est aujourd'hui en Europe le seul groupe indépendant (des constructeurs d'équipement informatique, des opérateurs, des éditeurs et des banques) en mesure de fournir, gérer, administrer et financer les infrastructures informatiques et télécoms des entreprises.

Le groupe s'est lancé dès 2000 dans les services télécoms, bien avant ses principaux concurrents. Il entend s'appuyer sur ces atouts pour tirer partie de la croissance soutenue attendue du marché de la mobilité, à la croisée du monde informatique et télécoms. Il dispose des compétences pour répondre au fort développement des besoins en solutions de mobilité et de gestion de parc.

Par ailleurs, Econocom a lancé des offres transversales, impliquant plusieurs de ses métiers, afin de répondre aux besoins croissants des entreprises pour des offres globales. Ces nouvelles offres permettent d'optimiser et de maîtriser l'ensemble du cycle de vie des ressources des entreprises :

- leurs parcs informatiques (distribué et centralisé) ;
- leur parc télécom ;
- leur parc d'imprimantes ;
- leurs délais et coûts d'approvisionnement ;
- leur parc de licences ;
- l'intégration des tablettes et des smartphones ;
- leur environnement de travail virtualisé ;
- leur data center sur mesure en mode virtualisé et cloud privé.

Le groupe dispose également avec A2Z d'une offre innovante de prestations de services informatiques et télécoms auprès de PME-PMI, alliant les services d'approvisionnement et de gestion opérationnelle aux services administratifs et financiers. Cette offre de gestion complète est facturée sur la base d'un coût mensuel par utilisateur tout compris.

Dans le cadre de son plan stratégique Mutation, Econocom va déplacer ses offres et solutions sur de nouveaux types d'actifs digitaux. Ces nouveaux actifs rentrent dans le monde de l'entreprise, bouleversant les business modèles existants et créant de nouveaux usages. Econocom s'organise, notamment en se dotant d'une approche verticale afin de se positionner sur ces relais promis à une forte croissance.

Implantation géographique

Le groupe Econocom dispose depuis plus de 30 ans d'une solide implantation européenne.

Le groupe est désormais présent par implantations directes dans vingt pays, principalement en Europe, mais aussi au Maroc et plus récemment aux Amériques (Etats-Unis, Canada, Mexique et Brésil). Cette présence étendue, couplée à des partenariats noués à l'international lui permettent de répondre aux besoins de ses grands clients.

Les principaux concurrents

Les principaux concurrents d'Econocom sur chacun de ses métiers sont les suivants, sans qu'aucun n'ait une gamme de produits et services aussi diversifiée :

- Services : Capgemini, Atos, Steria, CGI, GFI, Devoteam, qui ont une implantation internationale mais ne proposent ni services de distribution ni services de Gestion Administrative et Financière évolutive. De même, le groupe Econocom a peu de concurrents dans le domaine des services Télécoms. Par contre, ces sociétés de services ont une activité plus importante dans le domaine du développement de logiciels d'application (comptabilité, gestion de stocks, gestion commerciale, etc.), domaine dans lequel le Groupe Econocom est moins actif pour l'instant, malgré l'expertise en applicatifs connexes aux infrastructures apportée par Osiatis.
- Approvisionnement : Computacenter (France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni), SCC (France et Royaume-Uni) et Realdolmen (Belgique et Luxembourg).
- Gestion Administrative et Financière : les filiales financières des constructeurs (IBM, HP, Dell) et les sociétés de leasing filiales des banques (Arius – BNP Paribas Rental Solutions, Etica – Crédit Agricole Leasing) ne présentent pas les mêmes caractéristiques d'indépendance ou de spécialisation informatique que le groupe Econocom. CHG ou Grenke Leasing (Allemagne) n'ont pas d'activités de distribution et de services.

7.2. Politique RH

La politique RH d'Econocom s'inscrit dans la continuité des valeurs qui portent les projets du groupe.

Econocom est un groupe spécialisé dans le domaine des services numériques et sa capacité à attirer des nouveaux talents et à les fidéliser est un facteur clé de son succès.

Sa présence européenne, sa notoriété, la variété de ses métiers, sa cotation boursière, mais aussi son dynamisme contribuent à ce que des jeunes diplômés, comme des candidats expérimentés, choisissent chaque année de rejoindre Econocom.

Au 31 décembre 2013, les effectifs du groupe atteignent environ 8 200 collaborateurs et agents commerciaux, en forte croissance résultant de son dynamisme interne et de la concrétisation de ses projets de croissance externe au premier rang desquels l'acquisition d'Osiatis. Pour 2014, Econocom a un plan de recrutement important en particulier dans les fonctions d'ingénieurs. En février, le groupe a ainsi annoncé sa volonté de procéder à plus de 600 recrutements afin d'accompagner sa croissance dans les services numériques.

La fidélisation de ses talents est un objectif permanent pour le groupe. Econocom a l'ambition d'offrir à ses collaborateurs une vie professionnelle passionnante en leur confiant des projets toujours plus ambitieux et des perspectives d'évolution au sein de nos différentes activités. Le développement des carrières est donc au cœur des objectifs du groupe. Chaque salarié est suivi individuellement, notamment lors des entretiens individuels annuels d'évaluation, durant lesquels sont abordés les objectifs et les réalisations, ainsi que les plans de formation. La réussite de son école de management (Econocom Management Academy), qui apporte une formation d'excellence aux managers du groupe, témoigne encore de sa volonté à créer un cadre homogène où les équipes partagent et adhèrent aux mêmes valeurs.

Ce sont ces mêmes valeurs partagées qui lui permettent d'afficher l'ambition de jouer un rôle important d'entreprise responsable et solidaire des hommes et des territoires. L'entreprise, par nature ouverte sur le monde, fait de la solidarité une priorité forte de ses actions qui s'appuient sur la cohérence d'initiatives inscrites dans la durée : respect de la diversité, promotion du dialogue social et soutien aux collaborateurs les plus fragiles, sont des éléments auxquels Econocom tient.

Dans cet esprit, Econocom innove dans une nouvelle relation entre l'entreprise et ses salariés où le rapport au temps et à l'espace évolue et où la qualité de vie au travail est un axe central de la performance de l'organisation au profit de ses clients. Econocom croit en un modèle social original où chaque individu est invité à exprimer pleinement ses talents dans la recherche permanente de l'innovation et de l'excellence ; l'esprit d'initiative, le goût du travail d'équipe, la responsabilisation et le respect sont autant de facteurs clés de succès.

L'Entreprise a ainsi lancé depuis 2011 le programme SHARE qui rassemble des actions visant à l'amélioration de la qualité de vie au travail. Ce programme construit en lien étroit avec les salariés et les représentants du personnel, vise à promouvoir une politique innovante d'organisation du travail permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle. Le télétravail et plus généralement le travail distribué constitue un principe bien ancré qui permet au sein des fonctions supports à près d'un collaborateur sur deux d'organiser son travail depuis le lieu le plus adapté à répondre à ses obligations. De même, Econocom multiplie les initiatives qui simplifient la vie de ses équipes avec plus de 20 000 prestations en tout genre réalisées chaque année au profit des salariés : conciergerie, formalités administratives, cours à destination des enfants, garde d'enfant...

Le nouveau plan stratégique à 5 ans du groupe Econocom lancé en 2013 témoigne d'une forte ambition : il se traduit également par une place accrue faite au développement de son capital humain.

8. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES

Depuis début 2013, un litige oppose la société Asystel, filiale à 100 % du groupe, au groupe SFR qui envisage de reprendre en direct la gestion des grands comptes de l'offre SFR Business Team au détriment du contrat qui lie les deux entreprises jusqu'en 2015.

Asystel a intenté une action contre SFR pour faire valoir ses droits dont l'issue est attendue au cours du second trimestre 2014.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage à l'encontre du groupe, en suspens ou dont elle serait menacée, susceptible d'avoir eu ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

Le montant global consolidé des provisions constituées pour l'ensemble des contentieux du groupe (cf. Note 16 des états financiers consolidés) inclut l'ensemble des sorties de ressources, jugées probables, sans contreparties futures et afférentes aux litiges de toutes natures que le groupe rencontre dans la conduite de ses activités

9. CONTRATS IMPORTANTS

Le groupe conclut dans le cadre de ses activités des contrats-cadres importants avec ses clients, fournisseurs, refinanceurs et autres partenaires, l'engageant parfois pour plusieurs années. Le poids de ces acteurs est rappelé dans les facteurs de dépendance repris au chapitre III, section 3 intitulée "Risques de dépendance".

En dehors de la marche normale de ses affaires, le groupe n'a souscrit à aucun contrat qui soit source d'un engagement important.

10. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Avec plus de 6 400 ingénieurs et techniciens à fin 2013, le groupe consacre un effort important à l'innovation dans les systèmes d'information et de communication des entreprises.

Sa politique de Recherche et Développement vise à concevoir et mettre en œuvre :

- des solutions innovantes aux différentes problématiques liées à l'architecture, l'interopérabilité, la mobilité et la sécurité des systèmes d'information et de communication ;
- des solutions innovantes de gestion unifiée de l'ensemble des ressources de l'entreprise ;
- des systèmes de communication facilitant la collaboration et la sécurité des informations numériques.

Le groupe est éligible au titre de certaines de ces activités en France au bénéfice de Crédit d'Impôt Recherche («CIR»). Les dépenses de recherche et développement dans le domaine des Services et des Télécoms ont atteint plus de 12 millions d'euros en 2013.

Par ailleurs, considérant que l'innovation reste le principal facteur de compétitivité, Econocom poursuit ses recherches dans le développement des Solutions Intelligentes (Internet des Objets) en s'associant avec des partenaires reconnus pour leur expertise.

Econocom a ainsi créé un programme de R&D européen dédié aux Solutions Intelligentes dont l'objectif est d'imaginer et de concevoir de nouveaux services pour les industriels en partenariat avec l'Institut de Recherche basé à Turin ISMB (Istituto Superiore Mario Boella), organisme rassemblant 150 chercheurs dans le secteur des technologies de l'Information et de la Communication.

De même, Econocom fait partie de plusieurs réseaux d'entreprises ayant vocation à imaginer les usages futurs des objets connectés dans des environnements spécifiques (la santé et l'hôpital, la ville, ...).

11. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

La stratégie de croissance du groupe Econocom repose sur un modèle mixte de croissance organique et de croissance externe.

11.1. Principaux investissements

En plus des investissements en matière de développement de nouvelles offres, d'outils logiciels et de recrutement de nouveaux commerciaux et ingénieurs, Econocom procède à des opérations de croissance externe, contribuant à acquérir des compétences spécifiques ou à accélérer sa croissance.

Les principaux investissements du groupe au cours des trois dernières années ont été les suivants :

11.1.1. En 2011

En 2011, Econocom a renforcé son activité Produits & Solutions à destination du secteur médical par l'achat, le 31 mars 2011, de 100 % des titres de la société belge Systèmes & Supplies spécialisée dans la vente de produits et de solutions destinés au secteur médical.

Cette société a été fusionnée avec la société EPS Belux qui a créé en son sein une Business Unit Médicale.

Puis au cours du dernier trimestre Econocom a acquis deux agences commerciales en France, les sociétés DB2A Pays de Loire et DB2A Bretagne Normandie. Ces sociétés commercialisent en France les services de financement et de gestion d'actifs d'Econocom Location. Elles ont toutes deux fait l'objet d'une dissolution sans liquidation entraînant la transmission universelle de leur patrimoine au profit d'Econocom Location.

Ces opérations, financées sur fonds propres, représentent un investissement inférieur à 1 M€.

11.1.2. En 2012

Au cours de l'exercice 2012, le groupe a poursuivi sa stratégie d'acquisitions ciblées en vue de renforcer son expertise dans les domaines de la sécurité, de la virtualisation, des télécoms et de la distribution Apple.

En janvier 2012, Econocom a pris une participation de 40 % dans le capital de Centix, spécialiste belge des solutions de virtualisation des postes de travail et serveurs, et dispose d'une option d'achat d'une durée de 3 ans (27 février 2015) pour acquérir le solde du capital de la société pour un prix de 1,35 M€.

En France, Econocom a acquis 3 nouvelles sociétés. En mai, la société Tactem spécialisée dans la gestion des télécommunications pour les sociétés internationales, en octobre, la société Cap Synergy intégrateur français dans le domaine de la sécurité des réseaux et des systèmes d'informations, puis, en décembre, la société France Systèmes, premier revendeur Apple en France auprès des entreprises et des administrations.

Par ailleurs, en septembre, Econocom a acquis la société Ermestel, pionnier et leader dans le domaine de la virtualisation en Espagne, et la société Ermestel Latinoamerica basée au Mexique.

Ces acquisitions représentent un investissement de 16,2 M€ en 2012, payés en numéraire, auquel s'ajoutent des éventuels compléments de prix (earn-out) estimés à 4,4 M€ au total.

11.1.3. En 2013

Le 22 février 2013, Econocom a acquis 100 % d'Exaprobe, société française spécialisée dans l'infrastructure des systèmes d'information dans les domaines de la sécurité, des communications unifiées, des infrastructures IP, de la virtualisation et des datacenters. Cette acquisition représente un investissement de 1,2 M€ comprenant un complément de prix éventuel de 0,5 M€. Elle a été financée sur fonds propres.

Le 21 mars 2013, Econocom a exercé son option d'achat sur les 60 % complémentaires du capital de Centix. Le prix d'exercice s'est élevé à 1,3 M€ dont 0,9 M€ ont été déjà versés, le reste étant à échéance en février 2015.

Le 12 septembre 2013, Econocom a acquis 51,9 % du capital d'Osiatis, groupe français spécialisé dans les services aux infrastructures et les applications connexes (309 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2012 et 4 600 collaborateurs) ainsi que 875 000 bons de souscription d'actions (BSA). Ce bloc a été acquis, par l'émission de 9 142 680 actions nouvelles Econocom et un crédit vendeur de 36,6 M€ dont la majeure partie est à échéance en février 2014. Son refinancement est couvert par des lignes de crédit spécifiquement mises en places dans le cadre de l'opération. Le groupe a par ailleurs acquis le 12 septembre 2013, 660 000 BSA attribués par Osiatis notamment par le biais de l'émission de 384 780 actions nouvelles Econocom.

Conformément à l'article 234-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le groupe a lancé une offre publique amicale « mix & match » visant la totalité des actions Osiatis sur la base globalement d'une action Osiatis pour une action Econocom majorée d'une soulte de 4 euros par action. Le financement de cette opération a été effectué au moyen d'une émission de nouveaux titres Econocom, de fonds propres et de financements externes.

Dans le cadre du règlement livraison de l'offre, les 18 et 19 novembre 2013, Econocom Group a procédé à la création de 6 313 158 actions nouvelles et au versement de 25,2 millions d'euros.

Le succès de l'offre amicale sur Osiatis a permis à Econocom Group de mettre en œuvre au mois de novembre 2013 la procédure de retrait obligatoire et de se voir transférer le solde des actions Osiatis en contrepartie d'une indemnité de 10 euros par action Osiatis, soit un montant total versé de 4,3 millions d'euros.

Début décembre 2013, Econocom Group a exercé la totalité des BSA Osiatis pour 6,4 millions d'euros.

Cet investissement majeur permet à Econocom de rééquilibrer le mix de ses activités et d'acquérir une position de leader en Europe dans le domaine des services numériques.

11.2. Tendances et perspectives

Le 24 avril 2013, Econocom a annoncé un nouveau plan stratégique appelée « Mutation 2013 – 2017 » dont l'objectif à cinq ans est de doubler de taille.

Ainsi, à l'horizon 2017, le groupe vise un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros. Cette forte croissance, soutenue par l'ensemble des activités, doit être réalisée en maintenant un solide niveau de marge opérationnelle courante de 5 % du chiffre d'affaires. Ce plan vise à tirer parti de l'essor du digital et des solutions numériques à travers :

- le renforcement de la capacité d'innovation, notamment autour des objets dits « intelligents »,
- la conception de solutions verticales adaptées aux enjeux des métiers des clients du groupe, notamment dans les domaines de la santé, de la distribution, de l'éducation et de l'industrie,
- la facturation « as a service » sous forme de redevances de ses solutions entreprises regroupant la distribution, les services informatiques et télécoms et la gestion administrative et financière,
- l'adaptation de son approche et de ses offres à la taille des clients du groupe, de la PME aux grands comptes en ciblant plus particulièrement les entreprises de taille moyenne ayant leur centre décisionnel en Europe et une présence à l'international,
- une stratégie de développement définie en fonction de la maturité du groupe au sein de chaque zone géographique et notamment : l'utilisation de la France et du Benelux, plus gros contributeurs, comme moteurs du changement ; le déploiement du business model multi-activité en Europe du Sud ; l'approche métier ciblée en Europe du Nord et de l'Est, l'ouverture de nouveaux horizons sur le continent américain.

Pour servir cet objectif, Econocom a annoncé qu'il renforcerait ses expertises dans les services numériques, notamment dans le domaine des réseaux et de la sécurité, et de l'intégration Cloud et applicative. L'acquisition structurante du groupe Osiatis au deuxième semestre 2013 s'inscrit pleinement dans cet objectif.

En intégrant Osiatis sur l'ensemble de l'exercice 2013, le nouvel Econocom a réalisé un chiffre d'affaires proforma d'environ 2,0 milliards d'euros et un résultat opérationnel courant de l'ordre de 100 millions. Sur cette solide base, Econocom prévoit pour 2014 un nouvel exercice de croissance, tant du chiffre d'affaires que du résultat opérationnel courant.

L'année 2014 sera consacrée à la poursuite de l'intégration du groupe Osiatis et bénéficiera des premières synergies issues du rapprochement. Le groupe a également prévu de procéder aux investissements nécessaires à la transformation de ses activités de services et au développement de ses offres digitales.

Dès le début de l'année, le groupe s'est donné les moyens de ses ambitions en annonçant le 6 janvier la création d'une Joint Venture, Digital Dimension, avec Georges Croix, ancien dirigeant de Prosodie. Cette structure détenue à 50,1 % par Econocom proposera des services de front office en mode Pay per use à partir de plateformes Cloud mutualisées accessibles de n'importe quel terminal mobile. Le 8 janvier 2014, Econocom a émis avec succès une Ornane de 175 millions d'euros.

Le groupe, grâce à cette émission obligataire, à sa génération importante de cash-flows, et à ses lignes bancaires, dispose des moyens nécessaires à financer ses projets de croissance.

FACTEURS DE RISQUE

1. RISQUES OPÉRATIONNELS

1.1. Risques liés aux contrats de l'activité Services

Le groupe délivre des prestations de service selon trois modèles à savoir :

- Les contrats de forfait avec engagement de résultat par lequel le groupe s'engage à fournir des livrables spécifiés pour un prix fixe convenu et indépendant du temps passé. Ce type de contrat prévoit généralement des pénalités financières évaluées sur la base du montant du contrat et en général plafonnées à un certain pourcentage du montant annuel du contrat. Econocom gère ce risque en procédant au suivi technique et financier des projets (mesure de l'atteinte des objectifs contractuels, suivi de la consommation en jour-hommes passés, et des estimations de temps-consultants restant, indicateurs de qualité de services délais...). Ce suivi permet de mesurer l'atteinte des engagements contractuels et d'anticiper comptablement les éventuelles pertes à terminaison. Les contrats avec engagement de résultat représentent plus d'un tiers de l'activité Services en valeur.
- Les contrats de forfait avec engagement de services par lequel le groupe s'engage à fournir une prestation définie, sur une durée définie pour un prix forfaitaire par unité de temps (en général le mois). Econocom gère ce risque en procédant à un suivi technique, financier et régulier, notamment au niveau de la consommation en jour-hommes. Les contrats avec engagement de résultat représentent près d'un tiers de l'activité Services en valeur.
- Les contrats de régie par lequel Econocom s'engage à délivrer des compétences techniques facturées au temps passé. Econocom gère ces contrats en accordant une attention particulière à sa grille tarifaire et aux coûts de ses consultants.

Par ailleurs, un risque plus faible sur les contrats de Services porte sur le délai de résiliation. Ce délai est traditionnellement assez long pour permettre l'adaptation des effectifs, en particulier pour les contrats de taille significative. Dans quelques cas, ce délai pouvant se limiter à un mois, le groupe doit anticiper toute rupture de contrat afin notamment de reclasser leurs employés. Pour augmenter la flexibilité, Econocom recourt à la sous-traitance afin de couvrir une partie de son chiffre d'affaires.

1.2. Risques liés à la défaillance d'un sous-traitant

Sur certains de ses contrats, Econocom s'engage à des obligations de performance et peut s'appuyer sur des sous-traitants. Econocom a pour politique de répercuter les pénalités éventuellement prévues à ses sous-traitants. Econocom gardera donc éventuellement le risque lié à la défaillance d'un de ses sous-traitants. Aucun n'est cependant assez important pour représenter une part significative de l'activité d'Econocom.

1.3. Risques liés aux variations de prix et à l'obsolescence technologique

Dans le cadre de son activité Gestion Administrative et Financière, le groupe est exposé au risque de variation de la valeur future des équipements loués. La réponse du groupe consiste à calculer une valeur future des équipements sur la base d'un amortissement fortement dégressif. La méthode de calcul est décrite dans la note sur les principes comptables au 2.9.3 des comptes consolidés.

Elle est régulièrement confrontée aux transactions effectivement réalisées, et des statistiques sont faites annuellement pour valider le caractère adapté et prudent de la méthode retenue.

Dans le cadre de son activité Produits & Solutions, Econocom ne garde pas de stock significatif non affecté à des commandes et ne porte donc qu'un risque limité lié à l'obsolescence.

Dans le cadre de ses activités de maintenance et d'infogérance des datacenters, le groupe garde un stock dédié. La composition et niveau de ce stock sont suivis en permanence pour correspondre à notre parc sous maintenance et répondre au risque d'obsolescence.

1.4. Risques liés à la concurrence

Le marché des services informatiques et télécoms est un marché très concurrentiel, et ce depuis longtemps. Le nombre de concurrents présents dans l'ensemble des activités du groupe au niveau international est réduit. Cependant, dans chacun des pays où le groupe est implanté et dans chacune de ses activités, Econocom doit faire face à une importante concurrence composée d'acteurs internationaux, nationaux ou locaux.

1.5. Risques sociaux

A la connaissance de la Direction, le groupe n'est pas exposé à des risques sociaux particuliers autres que ceux pouvant intervenir dans la vie sociale normale d'entreprises de taille comparable et implantées en Europe. La plus grande partie des collaborateurs est employée dans les filiales françaises, belges, espagnoles et italiennes.

1.6. Risques environnementaux

Le groupe n'a aucune activité de destruction des machines rachetées aux institutions de refinancement en fin de contrat. Dans le cadre de la norme européenne DEEE (Déchets d'Equipements Electrique et Electroniques), le groupe récolte auprès de ses clients l'ensemble du matériel dont il est propriétaire afin d'assurer le traitement et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques. Depuis 2013, Econocom fait partie des clients d'Ecologic, pour lesquels l'éco-organisme coordonne la collecte et le traitement des DEEE professionnels sur toute la France, dans le respect de la réglementation.

1.7. Assurances et couverture des risques

Le groupe est couvert pour les risques de responsabilité civile et de dommages aux biens par des assurances adéquates souscrites auprès d'assureurs de premier rang. Il n'a par contre pas souhaité souscrire d'assurance perte d'exploitation.

Le groupe procède de façon permanente, avec ses assureurs et experts, à un audit des risques et à leur évaluation, de manière à en assurer la couverture optimale en fonction des marchés d'assurance et de réassurance.

1.8. Nantissements, garanties, sûretés d'emprunt

Le montant des sûretés réelles accordées en garantie des emprunts et dettes financières par le groupe est principalement composé de créances données en garantie du financement à court terme du groupe. Le montant des nantissements et hypothèques figure en note 34 des comptes consolidés.

1.9. Risques liés aux intégrations

Dans le cadre de sa stratégie, le groupe continue à renforcer ses activités en recherchant des opportunités d'acquisition sur tous les segments d'activité. En acquérant d'autres entreprises, le groupe encourt des risques liés à leur intégration. Ces risques comprennent, mais ne sont pas limités à, la prise en charge de frais financiers et opérationnels plus élevés qu'attendus, l'échec de l'intégration des opérations qui peut se traduire par la perte de clients importants ou le départ de salariés clés des entreprises acquises, et la dégradation de leurs performances financières. L'intégration de sociétés acquises peut également perturber les activités existantes du groupe et disperser ses ressources notamment managériales. Les synergies attendues d'une acquisition peuvent être inférieures aux prévisions ou être réalisées sur une période plus longue qu'initialement annoncée, et les coûts de mise en œuvre de ces synergies supérieures aux attentes. Les éléments susmentionnés peuvent également avoir un impact négatif sur le goodwill comptabilisé dans les comptes consolidés en rapport avec les acquisitions (voir aussi Note 7 des comptes consolidés). Historiquement, Econocom a mené à bien sa stratégie de croissance mixte et bénéficie d'une expérience reconnue en matière d'intégration. L'acquisition puis l'intégration réussie du groupe ECS, acquis en 2010 et qui a permis au groupe de doubler de taille, témoigne de l'expérience du groupe en la matière.

2. RISQUES RÉGLEMENTAIRES

2.1. Risques juridiques

Le groupe preste ses services dans plusieurs pays d'Europe occidentale. Il est donc soumis à de nombreuses réglementations juridiques, douanières, fiscales et sociales. Afin de les maîtriser au mieux, le groupe s'est doté systématiquement de filiales locales avec des dirigeants ayant la connaissance des réglementations et législations locales.

Son siège à Bruxelles lui permet d'être proche des évolutions en matière de réglementation et législation européenne.

Le groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel ni de litige suffisamment significatif pour affecter substantiellement son patrimoine, sa situation financière, son activité, ses résultats. Les litiges existants sont provisionnés d'une manière adéquate appréciée par la direction du groupe.

Les informations concernant les litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du groupe, son activité ou ses résultats, au 31 décembre 2013, figurent dans la note 16 des comptes consolidés.

2.2. Risques liés aux contrôles fiscaux

Le groupe fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans les différents pays dans lesquels il est implanté. Bien que le résultat final de ces contrôles soit incertain, le groupe a estimé au mieux les provisions pour risque relatives à ces contrôles fiscaux, et les a comptabilisées en conséquence dans ses comptes. Les résultats définitifs de ces contrôles pourraient avoir un impact négatif sur les comptes consolidés du groupe, mais limité du fait de leur provisionnement dans les comptes consolidés.

2.3. Risques liés aux réglementations applicables aux activités de location des bailleurs

Certains pays ont décidé de durcir la législation applicable aux sociétés de location en la rapprochant de celles applicables aux établissements financiers. Le risque lié, commun à l'ensemble des acteurs du secteur, est celui d'une augmentation des coûts administratifs.

2.4. Risques liés aux réglementations applicables aux clients de l'activité Gestion Administrative et Financière

La refonte prévue de la norme IFRS applicable aux contrats de location, IAS17, ferait apparaître au passif la « dette de location » des sociétés. Dans l'activité Gestion Administrative et Financière, le risque d'une concurrence accrue d'un financement de leurs actifs numériques par la dette des entreprises est cependant largement à modérer du fait que les offres d'Econocom apportent une valeur ajoutée construite autour des bénéfices de la location :

- Gestion de l'évolution technologique grâce à la location et notamment à nos offres évolutives ;
- Gestion des actifs et des coûts (asset management & expense management) réalisé par Econocom grâce à ses solutions (suivi des inventaires, gestion de consommation téléphoniques, infogérance pour petites et moyennes entreprises...) offrant à nos clients une plus grande visibilité et une gestion plus efficace de ses actifs ;
- Meilleure gestion économique des actifs en fin d'utilisation
- Gestion des actifs en fin de vie plus conforme aux engagements en terme de développement durable des entreprise
- Capacité de gestion des objets intelligents (« smart objects »)

3. RISQUES DE DÉPENDANCE

3.1. Dépendance envers les refinanceurs

Dans le cadre de son activité, Econocom cède la majorité des contrats de location-financement à des organismes de refinancement.

Ces institutions opèrent généralement sur des zones géographiques ou des types d'équipement bien définis. En outre, le groupe s'attache à conserver l'équilibre de son portefeuille de refinanceurs de sorte à ne pas se trouver dans une situation de dépendance à l'égard d'une ou plusieurs institutions.

Entre 2013 et 2012, la part des cinq refinanceurs les plus importants a reculé de 65 % à 62 % de la valeur totale des loyers refinancés et en 2013, aucune institution ne représentait plus de 25 % de la valeur totale des loyers refinancés.

3.2. Dépendance envers les clients

Le groupe s'efforce continuellement d'élargir son portefeuille clients. C'est un axe de développement stratégique pour gagner des parts de marché. Au 31 décembre 2013, aucun des clients ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires total du groupe.

3.3. Dépendance envers les fournisseurs

Compte tenu du nombre important de fournisseurs potentiels et de leur interchangeabilité, la dépendance d'Econocom à l'égard de ses fournisseurs est faible.

Pour les activités Gestion Administrative et Financière, Produits & Solutions et Services, le choix des fournisseurs revient ultimement à nos clients. Dans ces activités, la défaillance d'un fournisseur entraînerait le report de l'activité vers un autre.

Au 31 décembre 2013, aucun fournisseur ne représente plus de 25 % du volume total des achats du groupe.

3.4. Dépendance envers les technologies

Dans le cadre de ses activités de Gestion Administrative et Financière, de Services et de Produits & Solutions, le groupe développe des partenariats avec certains constructeurs informatiques, éditeurs et fournisseurs de solutions. Cependant, le groupe s'attache à rester indépendant de ces acteurs pour pouvoir proposer à ses clients la solution la plus adaptée à ses clients, qu'il s'agisse d'architecture, de matériels ou de logiciels.

4. RISQUES FINANCIERS

Le groupe est exposé, de par ses activités, à certains risques financiers : risque de marché (incluant le risque de change, de taux d'intérêt et de variation de prix), risque de liquidité et risque de crédit.

Le programme de gestion des risques financiers se focalise sur la réduction de l'exposition du groupe au risque de crédit et au risque de taux en transférant les créances de location à des organismes de refinancement et en utilisant des solutions d'affacturage sans recours dans plusieurs filiales.

Les risques financiers de marché (risques de taux, de change) et de liquidité sont gérés par la direction générale du groupe.

4.1. Risques de marché

En fin d'année, la direction générale du groupe fixe, pour l'élaboration des budgets, l'ensemble des « taux budgétaires » de change pour l'année suivante.

Le groupe gère son exposition aux risques de taux d'intérêt en structurant ses financements entre taux fixes et taux variables.

Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

4.1.1. Risques de change

Les opérations du groupe sont principalement situées en zone Euro mais, suite au développement de l'activité dans la partie Europe hors zone Euro, ainsi qu'en Amérique du Nord, le groupe peut être sujet à des risques suite aux fluctuations d'autres devises. Les devises concernées sont la livre sterling, le dollar américain et canadien, le dirham marocain, la couronne tchèque, le franc suisse, le nouveau leu roumain, le zloty polonais, le real brésilien et le peso mexicain. Les achats et ventes de ces filiales sont libellés dans la même devise, ce qui limite l'exposition au risque de change. Le groupe considère ce risque comme peu significatif. Plusieurs couvertures de change à terme ont néanmoins été signées afin de couvrir les risques sur les flux internes.

4.1.2. Risques de taux d'intérêt

Les revenus opérationnels d'Econocom et les flux de trésorerie sont largement indépendants des variations de taux d'intérêts. Les cessions de contrats de location à des organismes de refinancement se font systématiquement à taux fixe. Le revenu tiré de ces contrats est donc défini dès le départ et ne varie qu'en cas d'évolution du contrat.

Au 31 décembre 2013, l'endettement du groupe est principalement à taux variable et est constitué des emprunts court terme (lignes de crédit et bridges) et de l'affacturage, également à court terme. Il n'y a pas de contrat de couverture de taux ouvert au 31 décembre 2013 sur ces emprunts à taux variable. Suite à l'acquisition d'Osiatis, Econocom a hérité d'emprunts à taux fixe qui ont une durée maximale de 4 ans.

4.1.3. Risques de liquidité

La direction financière est chargée de veiller à ce que le groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante :

- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie des quinze principales sociétés du groupe,
- par la négociation et le maintien d'un encours de lignes de financement de sécurité suffisant,
- par une centralisation renforcée de la gestion de la trésorerie du groupe permettant de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Ainsi, au 31 décembre 2013, le groupe a souscrit des lignes de crédit bilatérales auprès de diverses banques à hauteur de 288 M€ dont 60 M€ confirmées à 1 an et 177 M€ de 2 à 5 ans afin de garantir la disponibilité de liquidités nécessaires au financement des actifs du groupe, à ses besoins de trésorerie court terme et à son développement et ce, au moindre coût.

Par ailleurs, Econocom n'a pas d'échéance d'emprunts significative en 2014 ni en 2015. Les deux emprunts négociés dans le cadre de l'acquisition d'Osiatis à échéance 2015 sont renouvelables à la discrétion d'Econocom jusqu'en 2017. L'emprunt obligataire émis en 2011 a comme échéance 2016. En janvier 2014, une nouvelle obligation (ORNANE, Obligation à conversion en Numéraire et/ou en Action actuelle et/ou nouvelle) de 175 M€ a été émise pour une durée de 5 ans avec un coupon annuel de 1,5 %.

La direction du groupe considère, compte tenu des projections financières actuelles, que le groupe dispose de ressources suffisantes à la poursuite de ses activités, tant à court terme qu'à moyen terme.

4.2. Risques de crédit et de contrepartie

Le groupe ne présente pas d'exposition significative au risque de crédit. La politique du groupe assure que les biens et services sont vendus à des clients ne présentant pas de risque d'insolvabilité. La non-concentration de la clientèle et l'utilisation de solutions d'affacturage pour les activités de Produits & Solutions et Services, et de refinancement sans recours fourni par des organismes filiales de banques et d'assurance-crédit pour l'activité Gestion Administrative et Financière limitent l'exposition. Dans le cadre de son activité Gestion Administrative et Financière, le groupe se réserve cependant la possibilité de garder le risque de crédit sur certaines opérations stratégiques, dans la mesure où ces opérations n'impactent pas significativement le profil de risque de l'activité.

Concernant ses placements, le groupe ne contracte qu'avec des contreparties de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

4.3. Risques sur actions

La stratégie du groupe est de ne pas détenir des actions cotées ou non cotées en dehors de ses propres actions.

Les titres Econocom Group en auto-détention au 31 décembre 2013 figurent dans les comptes consolidés en moins des capitaux propres depuis leur acquisition. Il n'y a donc pas lieu de comparer leur valeur comptable à leur valeur de marché.

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES
au 31 décembre 2013

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES

à l'Assemblée Générale du 20 mai 2014 sur les comptes clos au 31 décembre 2013

Conformément à la législation en vigueur et aux statuts de la société, nous soumettons à votre approbation le rapport d'activité de la société, ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi que le rapport de rémunération.

1. SITUATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

Au cours de l'exercice 2013, le groupe Econocom a renforcé sa présence et ses expertises sur le marché des services digitaux en réalisant deux acquisitions, dont une majeure avec l'offre publique amicale sur le groupe Osiatis. Ce rapprochement place aujourd'hui le groupe Econocom comme acteur de référence dans le domaine des services numériques, fort de plus de 8 000 collaborateurs, présent dans 20 pays avec un chiffre d'affaires consolidé proforma 2013 de l'ordre de 2 milliards d'euros.

Dans un contexte économique européen en très légère croissance, le groupe a fait preuve d'une progression organique solide et d'une réelle dynamique commerciale. Des succès commerciaux importants ont été enregistrés dans tous les secteurs d'activités de l'entreprise. Parmi les succès de l'année, EDF a confié à Econocom-Osiatis, en partenariat avec un autre acteur, le déploiement et l'exploitation du plus important cloud privé de messagerie au niveau mondial en technologie Microsoft. Il s'agit d'un projet de rénovation et d'unification de l'ensemble de ses solutions collaboratives et de messagerie pour les utilisateurs représentant sur le territoire français 160 000 postes de travail.

1.1. Acquisition d'Osiatis

Le groupe Econocom a procédé en 2013 à l'acquisition du groupe Osiatis, une des principales Entreprises de Services du Numérique (ESN) françaises, reconnu comme un acteur de référence des services aux infrastructures (conseil en architecture, ingénierie d'outils et de transformation vers le Cloud, infogérance de production et des environnements de travail, maintenance critique des systèmes et réseaux) et dans le monde des applications, comme un spécialiste des solutions connexes aux infrastructures (portails, collaboration, nomadisme, Business Intelligence, etc..). Le groupe Osiatis, qui compte plus de 4 600 collaborateurs, est principalement implanté en France, en Autriche, en Belgique, en Espagne et au Brésil.

Cette acquisition s'est réalisée en plusieurs étapes :

- acquisition le 12 septembre 2013 des titres détenus par la société BML, contrôlée par Walter Butler, ainsi que ceux détenus par les principaux actionnaires et dirigeants, soit 8 632 555 actions (représentant 51,90 % du capital), pour un montant de 90 M€, et acquisition de 894 905 bons de souscription d'actions (« BSA ») pour un montant total de 9,4 M€,
- acquisition de 6 313 158 actions dans le cadre de l'offre publique mix & match qui s'est déroulée du 4 au 31 octobre 2013 pour un montant de 65,8 M€,
- procédure de retrait obligatoire de 434 034 actions pour un montant de 4,3 M€.

Les comptes d'Osiatis ont été intégrés à compter du 1^{er} septembre 2013 dans les comptes consolidés d'Econocom.

Le total du prix d'acquisition s'élève à 169,7 M€, dont 102 M€ ont été réglés par échanges d'actions et donc augmentation de capital (générant un renforcement des fonds propres du groupe).

Dans le cadre de cette acquisition, un actif incorporel amortissable a été reconnu au titre de la marque Osiatis, pour une valeur de 10 M€ (amortie sur 10 ans, soit un impact de 0,3 M€ au titre de l'exercice 2013). La valorisation de cet actif a été réalisée sur la base des travaux d'un expert indépendant.

Le total de l'écart d'acquisition comptabilisé au titre de l'opération s'élève à 178,3 M€. Les éléments financiers détaillés de l'opération sont présentés dans la note 3 aux comptes consolidés.

1.2. Autres acquisitions

Le groupe Econocom a acquis en février 2013 100 % du capital de la société française Exaprobe, spécialisée en France dans l'infrastructure des systèmes d'information dans les domaines de la sécurité, des communications unifiées, des infrastructures IP ainsi que de la virtualisation et des datacenters.

Par ailleurs, l'option portant sur le solde de 60 % du capital de Centix, leader indépendant en Belgique des technologies de virtualisation et du Cloud, a été levée en mars 2013, portant le taux de détention du groupe à 100 %. Sur l'exercice 2012, la société était déjà consolidée en intégration globale.

1.3. Principaux investissements

Les principaux investissements réalisés par les sociétés du groupe, en dehors des acquisitions de sociétés, concernent essentiellement des matériels informatiques et logiciels, que ce soit pour les besoins internes afin d'améliorer la productivité des équipes ou pour permettre de délivrer des nouveaux services aux clients. Ces investissements ont été essentiellement financés sur fonds propres.

En 2013, deux projets informatiques majeurs sont en cours. Il s'agit d'une part de la migration de l'ensemble des filiales du groupe sur le logiciel SAP, pour la comptabilité générale et analytique, et d'autre part du développement d'un outil interne innovant, destiné au traitement front et back office de l'activité Gestion Administrative et Financière.

Econocom a finalisé en 2013 le développement de son offre Vicube Private Cloud, une solution entièrement packagée de mise en oeuvre d'infrastructures privées. Cette offre s'adresse à toute entreprise désireuse de mettre en place une infrastructure de type Cloud privé pour soutenir la performance de ses équipes. Elle permet de concevoir, déployer, opérer et financer l'ensemble de la mise en oeuvre d'un Cloud privé, dans une formule packagée permettant de maîtriser les coûts de mise en oeuvre, tout en tirant parti de compétences dédiées. Elle a été lancée sur le marché en février 2014.

Concernant l'immobilier, la politique du groupe est de privilégier l'utilisation de bureaux en location simple.

1.4. Recherche et développement

Le groupe accorde une importance particulière à l'innovation et poursuit ses efforts de Recherche et Développement, réalisés par des équipes intégrées aux différents métiers et géographies du groupe. Ces efforts se concentrent particulièrement dans le cadre de ses activités de services, où le groupe traite le système d'information et de communication de ses clients dans sa globalité, en concevant et mettant en oeuvre des solutions innovantes pour répondre aux différentes problématiques liées à l'architecture, l'interopérabilité, la mobilité et la sécurité des systèmes d'information et de communication. Le groupe compte près de 6 000 ingénieurs et techniciens au 31 décembre 2013.

Econocom a investi dans « Partech Entrepreneur », le premier fonds d'amorçage de Partech Ventures, en s'engageant à apporter jusqu'à un million d'euros à ce fonds. En 2013, deux appels de fonds ont déjà été réalisés pour un montant total représentant 20 % de l'engagement.

A l'automne 2013, le groupe a inauguré deux nouveaux Digital Centers dans ses locaux de Zaventem (Belgique) et Puteaux (France), dédiés aux solutions multimedia, mobiles et digitales. Ouverts aux collaborateurs, clients et partenaires, ils permettent de découvrir comment les nouveaux usages du digital sont aujourd'hui facteurs de croissance et d'innovation pour les entreprises dans les domaines privilégiés par le groupe à savoir le retail, l'éducation et le médical.

En février 2014, le groupe a annoncé le lancement de Vicube Private Cloud, une solution entièrement packagée de mises en oeuvre d'infrastructures privées. Cette solution permet de concevoir, opérer et financer l'ensemble de la mise en oeuvre d'un cloud privé.

2. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

2.1. Résultats consolidés

(en millions €)	2013	2012	
		Comptes retraités	Comptes publiés
Produits des activités poursuivies	1 772,6	1 538,3	1 538,3
Résultat opérationnel courant (avant amortissement de la clientèle ECS, marque Osiatis) *	88,8	76,8	74,1
Résultat opérationnel courant	86,5	74,8	72,1
Résultat opérationnel	73,0	71,3	68,6
Résultat financier	(6,1)	(5,1)	(4,6)
Résultat avant impôts	66,9	66,2	64,0
Impôts	(22,9)	(19,5)	(16,4)
Résultat net consolidé, part du groupe (avant amortissement du portefeuille clients ECS, marque Osiatis)	45,7	48,0	48,8
Résultat net consolidé, part du groupe	44,1	46,6	47,4

* Précisions : l'amortissement du portefeuille de clients ECS résulte d'une allocation du goodwill ECS à hauteur de 40 M€ à la valeur représentée par le portefeuille de clients acquis. Cet actif incorporel est amorti sur 20 ans. La marque Osiatis a été valorisée à 10 M€, (et amortie sur 10 ans à compter du 1^{er} septembre 2013)
 Les comptes retraités 2012 intègrent l'application rétroactive d'IAS19R, qui entraîne une charge supplémentaire de 0,8 M€ en résultat opérationnel courant, de 0,5M€ en résultat financier et une baisse de 0,5M€ de la charge d'impôt.
 Par ailleurs, la charge de CVAE (taxe française) a été reclassée du résultat opérationnel courant en impôt pour s'aligner sur les normes de présentation utilisées par les Entreprises de Services du Numérique françaises.

2.1.1. Chiffre d'affaires

Le groupe Econocom a enregistré un chiffre d'affaires total de 1 773 M€ sur l'exercice 2013 contre 1 538 M€ en 2012 (soit + 15 %). Il intègre 4 mois au titre de l'acquisition de la société Osiatis soit 121 M€.

Cette performance s'appuie à la fois sur la croissance externe et l'intégration réussie des acquisitions réalisées au cours des 18 derniers mois, mais aussi sur une solide croissance organique (égale à 3,5 %).

La décomposition par secteur d'activités et zones géographiques se présente comme suit :

(en millions €)	2013	2012	Croissance totale	Croissance organique
Services	442	286	54,5 %	1,1 %
Produits & Solutions	303	249	21,3 %	10,3 %
Gestion Administrative et Financière	1 028	1 003	2,5 %	2,5 %
Total	1 773	1 538	15,2 %	3,5 %

Toutes les activités du groupe sont en croissance, tant organique que globale.

L'activité Services a bénéficié d'une très bonne intégration des acquisitions réalisées au cours des 18 derniers mois.

L'activité Produits & Solutions réalise une excellente année 2013, pour moitié suite à l'intégration de la société France Systèmes, acquise en décembre 2012 (permettant un renforcement significatif de l'expertise et de l'offre Apple aux entreprises) et pour moitié au titre de la croissance organique. La forte croissance organique est directement liée aux premiers fruits du plan stratégique et en particulier le succès des offres portant sur les tablettes et autres produits digitaux.

La Gestion Administrative et Financière renoue avec la croissance organique en 2013 malgré un marché des équipements informatiques traditionnels en décroissance. Cette performance est le fruit des succès des nouvelles offres de solutions digitales (+53 %) et des offres transversales aux trois métiers du groupe (+26 %).

(en millions €)	2013	2012
France	898	744
Benelux	340	288
Europe du Sud	356	290
Europe du Nord et de l'Est/ Amérique du Nord	179	216
Total	1 773	1 538

La France a bénéficié des synergies commerciales liées à la bonne intégration des filiales acquises depuis dix-huit mois dans les services et intègre 4 mois du chiffre d'affaires des filiales françaises du groupe Osiatis.

Le Benelux réalise une belle année, marquée par la signature de contrats de taille significative sur le premier semestre.

Les filiales italiennes et espagnoles ont été très dynamiques malgré un contexte économique peu favorable.

L'Europe du Nord est en retrait en 2013 et a souffert d'un effet de base défavorable (2012 ayant été marqué par des opérations exceptionnelles au Royaume-Uni).

2.1.2. Principaux commentaires sur le compte de résultat consolidé du groupe

Le résultat opérationnel courant du groupe (avant amortissement du portefeuille de clientèle ECS et marque Osiatis) s'élève à 88,8 M€, en progression de 15,5 % par rapport au 76,8 M€ au 31 décembre 2012 (retraité). Osiatis y contribue à hauteur de 9,8 M€.

Le résultat opérationnel courant du groupe se décompose comme suit par activité :

(en millions €)	2013	2012 retraité
Services	18,5	6,7
Produits & Solutions	7,7	6,6
Gestion Administrative et Financière	62,5	63,5
Total	88,8	76,8

Le résultat opérationnel (73 M€) intègre 13,4 M€ de coûts non récurrents, dont environ la moitié est liée au rapprochement avec Osiatis.

Le résultat financier (charge nette de 6,1 M€) est composé des charges d'intérêt de l'emprunt obligataire émis en 2011 (OCEANE). Il intègre également des commissions bancaires sur l'acquisition d'Osiatis et des charges de désactualisation sur les engagements de retraites du groupe.

Le résultat net, part du groupe, s'établit à 44,1 M€.

2.2. Bilan et structure financière

(en millions €)	31-déc-13	31-déc-12	
		Retraité	Publié
Goodwill	331,5	149,6	149,2
Autres actifs long terme	124,7	91,0	89,9
Intérêts résiduels sur contrats de location	91,4	88,6	52,5
Autres actifs courants	773,5	719,7	726,8
Trésorerie active	150,1	79,9	79,9
Total Actif	1 471,1	1 128,8	1 098,3
Capitaux propres	260,0	155,2	157,2
Endettement brut	146,5	97,1	97,1
Passifs long terme	58,8	38,5	35,3
Dettes sur les contrats refinancés avec recours	43,0	13,6	13,6
Engagements sur valeurs résiduelles financières	48,8	48,8	12,7
Provisions	36,8	29,9	36,9
Passifs courant	877,4	745,9	745,7
Passifs	1 211,2	973,6	941,1

Le total des goodwill s'élève à 331,5 M€ dont 178 M€ concernant l'acquisition d'Osiatis.

Jusqu'en 2012, Econocom comparait la valeur future estimée des équipements (intérêt résiduel reconnu à l'actif) et la valeur résiduelle financière (engagement de rachat pris envers le refinancier en début de contrat). Si cette comparaison, réalisée contrat par contrat, faisait apparaître une valeur résiduelle financière nette, celle-ci était comptabilisée en dette financière. Dans le cas contraire, la différence était enregistrée à l'actif. L'impact de ce netting était de 36,1 M€ au 31 décembre 2012. Il a été décidé à partir de 2013 de présenter en brut ces montants à l'actif et au passif. Cette reclassification a pour effet d'augmenter le total des actifs et passifs de 36,1 M€ au 31 décembre 2012.

Les capitaux propres du groupe s'élèvent à 260 M€ versus 155 M€ en 2012 et intègrent notamment l'augmentation de capital de 102 M€ réalisée au second semestre 2013 dans le cadre de l'acquisition d'Osiatis.

L'endettement net comptable s'élève à 39,3 M€.

Il se décompose de la façon suivante :

- + 93 M€ de trésorerie bancaire nette positive ;
- - 77 M€ d'Océane ;
- - 43 M€ de Crédit Bail Adossé (CBA) ;
- - 8,6 M€ de dettes d'affacturage ;
- - 3,6 M€ de crédit bail.

Le gearing du groupe est très sain, à 15 % (hors engagements bruts de valeurs résiduelles financières) Il s'est même amélioré (20 % à fin 2012) malgré l'acquisition structurante d'Osiatis.

2.3. Comptes sociaux 2013 de la société Econocom Group SA/NV

Econocom Group SA/NV, en tant que société holding du groupe, gère des participations, perçoit des dividendes de ses filiales et assure le développement du groupe.

Elle fournit par ailleurs aux sociétés du groupe des prestations en matière de gestion, d'informatique, de garanties, de trésorerie, de mise à disposition de personnel, de conseils divers, de communication et de marketing. Les facturations sont réalisées aux conditions habituelles du marché.

Les chiffres mentionnés ci-après sont relatifs aux comptes sociaux d'Econocom Group SA/NV, établis en référentiel comptable belge conformément aux dispositions réglementaires.

2.3.1. Comptes de résultat d'Econocom Group SA/NV

Les ventes de prestations (non consolidées) de l'exercice s'élèvent à 14,3 M€ contre 14,1 M€ l'an dernier. La perte d'exploitation de l'exercice s'établit à (20,1) M€ contre (16,7) M€ en 2012. Ce résultat s'explique par une dotation plus importante en 2013 pour couvrir les engagements liés aux plans de stock-options. Le résultat financier est positif de 25,6 M€ contre 67,1 M€ en 2012. Il intègre principalement les dividendes reçus des filiales pour 26,1 M€ et la charge financière des obligations convertibles, le solde étant issu des opérations avec les filiales (produits nets d'intérêts et facturation de commissions sur garantie).

Le profit exceptionnel s'établit à 7,7 M€ contre une charge de 0,1 M€ en 2012, il comprend principalement la plus value de cession du fonds de commerce de l'activité Gestion Administrative et Financière à Econocom Lease SA/NV.

Le bénéfice net s'élève à 13,2 M€ contre 50,2 M€ en 2012.

2.3.2. Bilan d'Econocom Group SA/NV

Les capitaux propres d'Econocom Group SA/NV s'élèvent à 260,4 M€ à comparer à 205 M€ en 2012. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'acquisition du groupe Osiatis (90,3 M€) partiellement compensée par l'annulation des actions propres (34 M€). La proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale annuelle de verser un dividende à hauteur de 0,12 € par action impacte les réserves de la société à hauteur de 12,8 M€.

La dette financière externe est toujours constituée des Obligations Convertibles en Actions (OCEANES). Suites aux conversions et aux rachats d'obligations intervenues au cours de l'exercice, la conversion des obligations représenterait une dilution de 14,9 millions d'actions complémentaire, soit 14 % du capital de la société.

Les créances et participations dans les entreprises liées ont par ailleurs augmenté de 158 M€ en raison principalement de la rétrocession de la participation dans Osiatis à la filiale Econocom SAS par voie de cession assortie d'un crédit vendeur et par voie d'apport en nature.

2.3.3. L'activité de la société

2.3.3.1 Prise de participations et création de filiales

Au cours de l'exercice 2013, le groupe Econocom a poursuivi sa stratégie de croissance externe ciblée. A ce titre, la société Econocom Group a réalisé en février l'acquisition de la société Exaprobe, dont la forte expertise dans le domaine de la convergence ICT et de la sécurité des réseaux vient compléter l'offre Econocom en matière de sécurité. Econocom Group a également levé l'option lui permettant d'acquérir la totalité du capital de la société belge Centix, spécialisée dans la virtualisation de postes de travail et de serveurs.

L'exercice 2013 a été marqué par l'acquisition d'Osiatis, qui donne naissance à un nouvel acteur de référence dans le domaine des services numériques, fort de plus de 8 000 collaborateurs présents dans 20 pays et d'un chiffre d'affaires cumulé de l'ordre de 2 milliards d'euros.

L'acquisition d'Osiatis s'inscrit parfaitement dans le plan stratégique Mutation annoncé par le groupe en avril 2013. Elle renforce le positionnement d'Econocom comme partenaire de référence des entreprises dans l'intégration technologique et financière de leurs solutions digitales avec une expertise accrue dans les services, notamment dans le domaine du Cloud et dans les solutions applicatives. L'opération permet également à Econocom d'accompagner ses clients dans deux nouveaux pays : le Brésil et l'Autriche.

Ce rapprochement a été réalisé en plusieurs étapes. Econocom Group a d'abord procédé en septembre 2013 à l'acquisition de la majorité du capital d'Osiatis auprès de la société BML, contrôlée par Monsieur Walter Butler, de Messieurs Robert Aydabirian, Jean-Maurice Fritsch, Bruno Grossi et Laurent Parquet. Chaque cédant a perçu globalement 1 action Econocom Group majorée d'une soulte de 4,00 € par action Osiatis. Econocom a également procédé à l'acquisition de l'intégralité des Bons de Souscription d'Actions (BSA) détenus par les principaux dirigeants et managers d'Osiatis.

Cette transaction a été rémunérée par l'émission de 9 527 460 actions nouvelles Econocom et par un paiement en numéraire de 38,1 M€. A l'issue de cette transaction, Walter Butler, par l'intermédiaire de BML, est devenu un actionnaire de référence avec 6,3 % du capital d'Econocom Group.

Econocom Group a ensuite déposé une offre publique simplifiée visant la totalité des actions Osiatis ne lui appartenant pas. Cette offre amicale, dite « mix & match », ouverte du 1^{er} au 31 octobre 2013, était composée :

- d'une branche principale mixte (numéraire et titres), à raison de 1 action nouvelle Econocom Group majorée d'une soulte de 4,00 € par action Osiatis,
- d'une branche subsidiaire en titres uniquement, à raison de 5 actions nouvelles Econocom pour 3 actions Osiatis,
- d'une branche subsidiaire en numéraire uniquement, à raison de 10,00 € par action Osiatis.

Dans le cadre du règlement livraison de l'offre, les 18 et 19 novembre 2013, Econocom Group a procédé à la création de 6 313 158 actions nouvelles et au versement de 25,2 M€.

Le succès de l'offre amicale sur Osiatis a permis à Econocom Group de mettre en œuvre au mois de novembre 2013 la procédure de retrait obligatoire et de se voir transférer le solde des actions Osiatis en contrepartie d'une indemnité de 10 € par action Osiatis, soit un montant total versé de 4,3 M€.

Début décembre 2013, Econocom Group a exercé la totalité des BSA Osiatis pour 6,4 M€.

2.3.3.2 Réorganisation juridique

Le groupe Econocom compte, au 31 décembre 2013, suite à l'acquisition du groupe Osiatis, 75 sociétés dans 20 pays.

Sur l'exercice 2013, l'exécution du plan adopté par le Conseil d'Administration du 28 mai 2012 visant à rationaliser et simplifier l'organisation juridique du groupe sur 2 ans s'est poursuivie. Les opérations suivantes ont ainsi été menées, conformément aux grandes orientations de ce plan qui visent à :

- Fusionner les sociétés ayant des activités similaires dans un même pays ou regrouper ces activités au sein d'une même structure. A ce titre, les activités de Gestion Administrative et Financière ont été réunies en Espagne, par la fusion d'Econocom Spain et d'Econocom SA, ainsi qu'au Luxembourg. Au Royaume-Uni, l'activité d'Econocom UK a été transférée à Econocom plc, et en Allemagne les activités de Gestion Administrative et Financière ont été regroupées dans une seule filiale, Econocom Deutschland ;
- Séparer les activités du groupe au sein de filiales distinctes dans chaque pays lorsque ces activités ont une taille suffisante. Les activités de services en France présentes dans les sociétés Alliance Support Services, Econocom Managed Services et Econocom France ont été regroupées au sein d'une seule entité juridique, renommée Econocom Services, début janvier 2013 ;
- Simplifier l'organigramme et réduire les niveaux de détention en rapprochant les filiales de la maison mère du groupe. Dans cette perspective, ESR a absorbé deux de ses filiales, Infodesign et ESR Servitique.

Par ailleurs, afin notamment de mettre l'organisation juridique en ligne avec l'organisation opérationnelle du groupe par pays, Osiatis a été repositionnée sous la holding française Econocom SAS. Econocom Group a ainsi rétrocédé à Econocom SAS l'intégralité des actions composant le capital d'Osiatis, après exercice des bons de souscription d'actions, par voie de cession assortie d'un crédit vendeur à hauteur de 134,4 M€ et par voie d'apport en nature à hauteur de 30 M€. La valorisation retenue dans le cadre de ces opérations correspond au prix d'acquisition d'Osiatis par Econocom Group.

2.3.3.3. Les actions propres

Econocom Group SA/NV a une politique de rachat d'actions propres principalement motivée par les raisons suivantes :

- Livraison d'actions afin d'éviter aux actionnaires la dilution potentielle liée aux exercices de titres donnant accès au capital ;
- Moyen éventuel de paiement lors d'opérations de croissance externe ;
- Destruction des actions acquises.

L'Assemblée Générale Spéciale du 28 septembre 2011 a renouvelé, pour une période de cinq ans, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à des rachats d'actions propres. Elle a fixé à 6 € le prix minimum de rachat, à 36 € le prix maximum. Suite à la division par quatre des actions intervenue par décision d'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 septembre 2012, le prix minimum de rachat a été ramené à 1,5 €, le prix maximum à 9 €.

Le nombre maximum de titres pouvant être rachetés pendant la durée du programme (5 ans) se monte à 20 938 316.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2012 a renouvelé, pour une période de trois ans, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter, en cas de danger grave et imminent, des actions de la société Econocom Group SA/NV sans passer par la voie de l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2013, les mouvements relatifs aux actions propres ont été les suivants :

- Econocom Group a acquis des actions propres pour un prix d'acquisition de 31,3 M€ représentant 4 869 489 actions Econocom Group ;
- Econocom Group a annulé 6 014 892 actions Econocom Group lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2013.

Par ailleurs, la société a maintenu avec Exane BNP Paribas son contrat de liquidité en vue de l'animation du titre Econocom Group.

Au 31 décembre 2013, Econocom Group SA/NV détenait 675 829 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres et 89 675 actions Econocom Group acquises dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Exane, soit une auto détention de 765 504 actions Econocom Group représentant 0,72 % du nombre total d'actions en circulation.

Les droits de vote afférents aux actions détenues par la société sont suspendus. Les actions détenues par la société n'ouvrent pas droit à dividende.

Les réserves disponibles d'Econocom Group SA/NV (données non consolidées) s'élèvent à 161,2 M€ auxquelles s'ajoute un bénéfice reporté de 71,2 M€.

Les réserves indisponibles d'Econocom Group SA/NV s'élèvent à 6,1 M€.

2.3.3.4. Le capital

Au 31 décembre 2013, le capital d'Econocom Group SA/NV est représenté par 106 517 314 actions sans désignation de valeur nominale.

En 2011, Econocom Group SA/NV a réalisé une émission d'obligations convertibles pour un total de 84 M€. Les obligations ont été émises à une valeur nominale de 21 € par obligation, avec un coupon de 4 % par an, payable annuellement à terme échu. En cas de conversion de toutes les obligations, et après prise en compte du split de l'action Econocom Group intervenu en septembre 2012, 16 millions d'actions nouvelles seraient émises, représentant une dilution de 16,55 % du capital de la société. Au 31 décembre 2013, suite aux conversions intervenues au cours de l'exercice et aux rachats d'OCEANE réalisées par la Société, le nombre d'OCEANE en circulation se montait à 3 735 730 obligations ouvrant droit à 14 942 920 actions.

Le Conseil d'Administration a décidé, sous la condition suspensive de la conversion des obligations convertibles au 1^{er} juin 2016, d'augmenter, dans le cadre du capital autorisé, le capital souscrit et libéré à concurrence du montant maximum correspondant à la conversion de toutes les obligations convertibles en actions nouvelles, soit 2 825 756 €. Il est précisé que le Conseil d'Administration s'est réservé le droit, lorsqu'il recevra une demande de conversion d'un titulaire d'obligation, de livrer des actions ordinaires existantes.

Le capital autorisé disponible s'élève au 31 décembre 2013 à 9 877 558,79 € (hors primes d'émission).

Les variations de capital intervenues entre 2002 et 2010 ont consisté d'une part en des augmentations de capital réalisées dans le cadre de levées d'options par les salariés du groupe et d'autre part le 28 octobre 2010 en une augmentation de capital de 895 755,62 € réservée à la société française SG Financial Services Holding, réalisée dans le cadre de l'acquisition du groupe ECS.

Le capital n'a subi aucune variation en 2012 et s'élevait à 17 076 677,70 € au 31 décembre 2012.

Le capital a subi les variations suivantes en 2013 :

- Suite à l'augmentation de capital réalisée le 12 septembre 2013 dans le cadre de l'acquisition du bloc de contrôle et des BSA d'Osiatis auprès des actionnaires de référence et des managers d'Osiatis, le capital d'Econocom Group a été porté à 18 759 320,08 € par la création de 9 527 460 actions nouvelles et était représenté par 106 219 048 actions ;
- Suite à l'augmentation de capital réalisée le 18 novembre 2013 en rémunération des actions Osiatis apportées dans le cadre de l'offre publique sur Osiatis, le capital d'Econocom Group a été porté à 19 874 285,37 € par la création de 6 313 158 actions nouvelles et était représenté par 112 532 206 actions ;
- Suite à la destruction de 6 014 892 actions détenues en propre décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2013, le capital d'Econocom Group de 19 874 285,37 € est représenté par 106 517 314 actions.

Le capital s'élève à 19 874 285,37 € au 31 décembre 2013.

La structure de l'actionnariat est décrite au paragraphe 5 « Déclaration de gouvernement d'entreprise ».

3. APPRÉCIATION SUR LES FACTEURS DE RISQUES

Econocom Group SA/NV est exposé, de par ses activités, à certains risques financiers ou juridiques. Une revue de l'exposition et des positions retenues, par type de risque, est incluse dans les cahiers financiers du rapport annuel.

Econocom Group SA/NV est en revanche, compte tenu de son business model, peu exposé aux risques de change, de taux et environnementaux.

La faible concentration de la clientèle limite le risque de dépendance. Le groupe est exposé au risque de solvabilité clients mais la politique de refinancement très majoritairement sans recours des contrats de Gestion Administrative et Financière et les solutions d'affacturage des créances limitent cette exposition.

Le groupe dispose d'une trésorerie brute significative ce qui réduit le risque de liquidité. Le groupe a par ailleurs émis avec succès un emprunt obligataire (ORNANE) de 175 M€ en janvier 2014.

Econocom Group SA/NV est exposé au risque de résiliation des contrats de services, la plupart du personnel travaillant sur ces contrats étant employé à durée indéterminée. Cependant, une partie significative des contrats est conclue sur des périodes excédant un an et comportent des durées de préavis réciproques.

Le groupe n'est pas exposé à des risques sociaux particuliers et emploie la grande majorité de son personnel en Europe de l'Ouest et principalement en France, au Benelux, en Espagne et en Italie.

Le marché des services informatiques est très concurrentiel et soumis à l'évolution des technologies. Econocom Group SA/NV veille à adapter ses offres et son organisation à ces évolutions de façon à conserver et développer sa clientèle.

4. PERSPECTIVES 2014 ET DIVIDENDES 2013

L'année 2013 a été marquée par le lancement du plan stratégique à 5 ans « Mutation 2013-2017 » dont l'ambition est de faire d'Econocom un pionnier européen de l'intégration technologique et financière de solutions digitales. Ce plan vise à doubler de taille en 5 ans, tant en matière de chiffre d'affaires que de résultat opérationnel courant. Ainsi Econocom ambitionne de réaliser en 2017 un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros et un résultat opérationnel courant de 150 M€.

Pour servir cet objectif, Econocom a annoncé qu'il renforcerait ses expertises dans les services digitaux. L'acquisition structurante du groupe Osiatis en septembre 2013 s'inscrit pleinement dans cet objectif.

En intégrant Osiatis sur l'ensemble de l'exercice 2013, le nouvel Econocom a réalisé un chiffre d'affaires proforma d'environ 2,0 milliards d'euros et un résultat opérationnel courant supérieur à 100 M€. Econocom prévoit pour 2014 une légère progression, tant du chiffre d'affaires que du résultat opérationnel courant, à périmètre comparable.

L'année 2014 sera consacrée à la poursuite de l'intégration du groupe Osiatis et bénéficiera des premières synergies issues du rapprochement. Le groupe a également prévu de procéder aux investissements nécessaires à la transformation de ses activités de services et au développement de ses offres digitales.

Dès début 2014, le groupe s'est donné les moyens de ses ambitions en annonçant le 6 janvier la création d'une Joint Venture, Digital Dimension, avec Georges Croix. Cette structure détenue à 50,1 % par Econocom proposera des services de front office en mode Pay per use à partir de plateformes Cloud mutualisées accessibles de n'importe quel terminal mobile. Le 8 janvier 2014, Econocom a émis avec succès une Orname de 175 M€, donnant au groupe les moyens de financer ses projets de croissance.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Annuelle d'accroître la rémunération des actionnaires du groupe en portant le dividende brut par action de 0,10 € en 2013 à 0,12 € soit une progression de 20 %.

Par ailleurs, le groupe a prévu de continuer à procéder à des rachats d'actions propres notamment pour servir les plans de stocks options arrivant à échéance.

5. DÉCLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1. Code de gouvernement d'entreprise applicable

Le groupe Econocom confirme son adhésion aux principes du Code Belge de Corporate Governance entré en vigueur en 2009 ou « Code 2009 ». Celui-ci est disponible sur :

www.corporategovernancecommittee.be

Econocom publie sur son site internet sa charte de corporate gouvernance : www.econocom.com rubrique Informations Financières / Informations Légales / Corporate Gouvernance.

Lors de sa réunion du 22 novembre 2012, le Conseil d'Administration a formellement renouvelé son adhésion au Code de Gouvernance d'entreprise et mis à jour la Charte de Corporate Gouvernance du groupe notamment les Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du Conseil et des Comités afin d'y intégrer les nouvelles dispositions en vigueur.

5.2. Dérogations au Code 2009

Econocom Group applique les recommandations du Code 2009 à l'exception de celles que le Conseil a jugées peu adaptées à la taille du groupe Econocom, ou qui doivent être mises en œuvre dans la durée. Les principes auxquels Econocom Group SA/NV n'adhère pas encore ou pas totalement sont décrits ci-dessous.

Le groupe n'applique pour l'instant que partiellement les recommandations du Principe 1 du Code 2009.

Pour des raisons liées aux caractéristiques de l'actionnariat d'Econocom Group SA/NV, Monsieur Jean-Louis Bouchard cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur délégué et de Président du Comité Exécutif. En cela, le groupe ne respecte pas le principe de séparation du pouvoir de contrôle du Conseil d'Administration et du pouvoir exécutif. Monsieur Jean-Louis Bouchard détenait indirectement 44,12 % du capital d'Econocom Group SA/NV le 31 décembre 2013.

Le cadre référentiel de contrôle interne et de gestion des risques doit être élaboré et soumis au Conseil d'Administration.

Econocom Group SA/NV se conforme à la recommandation du Code Belge de Corporate Governance (Principe 2), selon laquelle la moitié au moins du Conseil d'Administration doit être constituée d'Administrateurs non exécutifs. Le Conseil d'Administration compte au 31 décembre 2013 sept membres non exécutifs sur douze.

En revanche, le Conseil d'Administration n'a pas souhaité jusqu'à présent nommer de secrétaire chargé de le conseiller en matière de gouvernance et de lui faire rapport sur la manière dont les procédures et les règlements applicables sont suivis et respectés. Cette fonction est néanmoins assurée de façon informelle par Madame Galliane Touze, Secrétaire Générale du groupe.

A ce jour, Econocom Group, ne dispose pas d'un Conseil d'Administration dont au moins un tiers des membres est de sexe différent tel que prévu par l'article 518bis du Code des sociétés. Le Conseil ne compte que deux femmes, Mesdames Véronique di Benedetto et Chantal De Vrieze, nommées au cours de l'exercice 2011. En application du §3 de l'article 518bis, Econocom Group dispose de 4 exercices pour atteindre cet objectif (soit jusqu'à la clôture de l'exercice 2017).

Afin de se conformer aux recommandations du Principe 3 du Code 2009, Econocom Group SA/NV a défini et mis en œuvre une procédure relative aux transactions ou autres relations contractuelles entre les sociétés du groupe Econocom et ses Administrateurs et dirigeants.

Le Conseil d'Administration n'a pas rédigé de procédure spécifique sur les opérations d'initiés mais tient à jour la liste de personnes initiées ; ces dernières sont sensibilisées à la loi en matière d'abus de marché.

Econocom Group SA/NV n'applique pas pour l'instant les recommandations du Principe 4 du Code 2009, selon lesquelles « le Conseil d'Administration établit des procédures de nomination et des critères de sélection pour les Administrateurs » et « un Comité de Nomination recommande les candidats appropriés au Conseil d'Administration ». Ce principe prévoit également une évaluation périodique de chaque Administrateur et du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités, selon des procédures établies par lui.

Le Conseil d'Administration n'a pas souhaité jusqu'à présent mettre en place de Comité de Nomination, ni de procédures formelles de nomination des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif. Cette recommandation du Code est considérée comme étant peu adaptée au groupe Econocom compte tenu de sa taille.

Quant à l'évaluation du Conseil d'Administration, de ses membres et de ses Comités, il s'agit d'un processus continu qui ne revêt pas de formalisation spécifique.

Afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation en matière de Corporate Governance, et en particulier de la loi du 6 avril 2010, le Conseil d'Administration d'Econocom group s'est doté en 2011 d'un Comité de Rémunération. La composition de ce comité a évolué au cours de l'exercice 2013 pour aller dans le sens des exigences du Code 2009 qui prévoit que la majorité des membres du comité est indépendante. Monsieur Jean Mounet, administrateur indépendant, a été nommé membre du Comité de Rémunération par le Conseil d'Administration du 23 mai 2013. Suite à cette nomination, ce comité est composé de 4 Administrateurs non exécutifs, dont deux indépendants.

Le Président du Conseil d'Administration ne participe pas systématiquement aux Assemblées Générales comme le recommande le Principe 8 du Code 2009, mais il veille à ce que le Conseil d'Administration soit toujours représenté par au moins un Administrateur délégué.

5.3. Description des caractéristiques de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière

L'information financière communiquée par le groupe correspond aux états financiers consolidés du groupe ainsi qu'aux éléments de gestion de ces états financiers publiés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Cette information financière fait l'objet, à chaque clôture, d'une présentation au Comité d'Audit du groupe, ainsi que d'une explication à l'ensemble des administrateurs.

5.3.1. Organisation financière

L'organisation financière du groupe est à la fois locale et globale. En effet, le groupe est organisé par métier et par pays, les processus financiers sont mis en œuvre par des équipes financières, directeurs financiers et contrôleurs de gestion de chaque entité sous la responsabilité du Directeur Administratif Financier du groupe. Les Directeurs Financiers Métiers veillent à l'homogénéité des pratiques et des règles de clôture au sein d'une même activité quel que soit le territoire concerné.

Par ailleurs, dans un souci d'indépendance de la fonction par rapport aux opérationnels, les fonctions financières sont hiérarchiquement rattachées à la Direction Administrative et Financière du groupe.

5.3.2. Reportings et pilotage

La consolidation des comptes est réalisée par une équipe dédiée sur une base trimestrielle. Les sociétés consolidées transmettent, via l'outil de consolidation, leurs états financiers détaillés pour intégration dans les comptes consolidés.

Chaque entité (société ou Business Unit) réalise un budget. La prévision de résultat est réactualisée plusieurs fois dans l'année et fait l'objet d'un suivi mensuel sur la base des reportings d'activité communiqués à la Direction du groupe. Ces reportings sont réalisés conjointement par le responsable et le contrôleur financier de l'entité.

Les différents budgets, reportings et éléments nécessaires à la consolidation font l'objet de calendriers et d'instructions spécifiques communiquées par la Direction Administrative et Financière du groupe.

5.3.3. Normes comptables et veille

Les principes comptables du groupe font l'objet d'un manuel des principes comptables servant de référentiel pour l'élaboration de l'information financière. Ce manuel est accessible informatiquement à toutes les équipes comptables ; il définit les normes d'enregistrement des opérations et de présentation de l'information financière.

L'équipe en charge de la consolidation a également pour mission de réaliser une veille et un suivi des évolutions comptables des normes IFRS. A ce titre, elle définit avec la Direction Administrative et Financière du groupe et les Directeurs Financiers Métiers les évolutions à apporter dans les principes comptables du groupe, les diffuse et organise les formations correspondantes.

5.3.4. Systèmes d'information

Les systèmes d'information utilisés par le groupe pour l'élaboration de l'information financière sont, en raison de l'acquisition du groupe Osiatis, en voie d'harmonisation et d'unification.

5.3.5. Facteurs de risques, surveillance et contrôle

Les reportings mensuels permettent aux différents responsables opérationnels et financiers ainsi qu'à la Direction du groupe de s'assurer de la qualité et de la cohérence des résultats du groupe avec les objectifs fixés. Ces reportings contiennent un rapprochement entre les éléments de gestion et les comptes consolidés du groupe afin d'assurer la fiabilité de l'information financière.

L'Audit Interne du groupe assume la fonction de risk management et réalise entre autres la cartographie des risques. Dans le cadre de ses missions, il s'assure du respect des règles groupe, de la fiabilité des reportings et de l'adéquation de la couverture des risques.

Le groupe est doté de contrôleurs internes qui dépendent du Directeur Administratif Financier et d'un Responsable de l'Audit Interne rattaché à la Secrétaire Générale du groupe.

5.3.5.1. Risques liés aux systèmes d'information comptables

Les systèmes comptables utilisés dans le groupe sont aujourd'hui organisés par métier. Un projet de transfert de l'ensemble des systèmes comptables des divers entités du groupe vers une solution unique et intégrée a démarré en 2012 et devrait s'achever d'ici début 2015.

Les différents systèmes d'information métier sont interfacés avec les systèmes comptables afin de garantir la traçabilité, l'exhaustivité et la fiabilité des informations liées aux opérations.

Le système de consolidation est un outil standard. Les systèmes comptables sont soit des systèmes comptables de marché soit des outils historiques maîtrisés en interne permettant de garantir l'évolution éventuelle des paramètres et la maintenance des outils.

5.3.5.2. Risques liés aux normes comptables

Le service consolidation, en coordination avec la Direction Administrative et Financière du groupe et les Directeurs Financiers Métiers, veille à suivre l'évolution des normes comptables IFRS et adapte en conséquence les principes comptables du groupe. Il organise également les formations des personnels financiers lorsque cela est nécessaire.

5.3.5.3. Principaux contrôles des opérations

Afin de s'assurer de la fiabilité des informations financières liées aux opérations, les équipes contrôle de gestion s'assurent chaque mois que le chiffre d'affaires et les coûts enregistrés correspondent aux flux attendus lors de l'approbation des opérations.

La Direction Administrative et Financière réalise régulièrement des analyses statistiques pour s'assurer que les hypothèses prises lors de la comptabilisation des contrats de location sont prudentes et adéquates.

Par ailleurs, des contrôles mensuels définis par métier sont réalisés par les équipes des directions financières des filiales.

5.3.6. Responsables de l'élaboration de l'information financière

L'information financière est élaborée sous le contrôle et la responsabilité du Conseil d'Administration qui s'est doté en 2004 d'un Comité d'Audit dont le fonctionnement et le rôle sont exposés au chapitre 5.5.3 ci-après.

5.4. Capital et actionariat

Au 31 décembre 2013, le capital d'Econocom Group SA/NV était composé de 106 517 314 actions, détenues ainsi qu'il suit :

Actionariat	31 déc. 2013
Sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard	44,12 %
Butler Management	6,72 %
Public	48,44 %
Autocontrôle	0,72 %
Total	100,00 %

Econocom Group est informé que deux actionnaires, en dehors des Sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard, dépassent, au 31 décembre 2013, le seuil de participation de 5 %, il s'agit de Butler Management Ltd (et indirectement WB Finance et Partenaires et Monsieur Walter Butler) et de la société française AXA.SA.

Il n'existe pas de détenteurs de titres comprenant des droits de contrôle spéciaux.

En dehors des actions auto-détenues qui sont privées de droit de vote, il n'existe pas de restriction légale ou statutaire particulière à l'exercice du droit de vote.

5.5. Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs comités

5.5.1. Composition du Conseil d'Administration

Jean-Louis Bouchard,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2016)

23, avenue de Boufflers, 75016 Paris (France)

Président du Conseil d'Administration et Administrateur délégué d'Econocom Group SA/NV, Président de la société Econocom International NV

Jean-Philippe Roesch,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2014)

21, avenue de la Criolla, 92150 Suresnes (France)

Administrateur délégué d'Econocom Group SA/NV

Bruno Lemaistre,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2014)

Avenue des Éperons d'Or 15, 1050 Bruxelles (Belgique)

Administrateur délégué d'Econocom Group SA/NV

Véronique di Benedetto,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2017)

86, rue Miromesnil, 75008 Paris (France)

Administrateur exécutif d'Econocom Group SA/NV

Chantal De Vrieze,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2017)

Drève du Mereault, 241410 Waterloo (Belgique)

Administrateur exécutif d'Econocom Group SA/NV

Robert Bouchard,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2015)

4, rue des Cérises, 75008 Paris (France)

Administrateur non exécutif d'Econocom Group SA/NV

Christian Bret,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2016)

7, rue Pérignon, 75015 Paris (France)

Administrateur indépendant d'Econocom Group SA/NV

Charles de Water,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2017)

Korte Veersteeg, 4D 4157 GR Ensrijk (Pays-Bas)

Administrateur non exécutif d'Econocom Group SA/NV et Administrateur de la société Econocom International NV

Gaspard Dürrleman,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2017)

50, avenue Bosquet, 75007 Paris (France)

Administrateur non exécutif d'Econocom Group SA/NV

Rafi Kouyoumdjian,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2019)

25, rue de Lubeck, 75016 Paris (France)

Administrateur non exécutif d'Econocom Group SA/NV

Jean Mounet,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2017)

60, quai du Parc, 94100 Saint-Maur-des-Fossés (France)

Administrateur indépendant d'Econocom Group SA/NV

Walter Butler,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2019)

30, Cours Albert 1^{er}, 75008 Paris (France)

Administrateur non exécutif d'Econocom Group SA/NV

Cinq membres du Conseil d'Administration ont exercé des fonctions exécutives durant l'exercice 2013 : il s'agit de Messieurs Jean-Louis Bouchard, Jean-Philippe Roesch et Bruno Lemaistre, et de Mesdames Véronique di Benedetto et Chantal De Vrieze. Messieurs Walter Butler, Gaspard Dürrleman, Rafi Kouyoumdjian, Charles de Water et Robert Bouchard sont Administrateurs non exécutifs. Messieurs Christian Bret et Jean Mounet sont Administrateurs indépendants au sens de l'article 526^{ter} du Code des sociétés.

Le Président du Conseil d'Administration détient des participations de contrôle dans plusieurs sociétés externes au groupe Econocom et y exerce des mandats d'Administrateur ou de Président. A ce titre, Monsieur Jean-Louis Bouchard est Président des sociétés Ecofinance Nederland BV, Econocom International NV, Matignon Finance et Château Fontainebleau du Var, et Gérant des sociétés SCI Orphée, SCI de Dion Bouton, SNC Ecurie Jean-Louis Bouchard, SCI LBB et SNC Fontainebleau International. Par ailleurs, il exerce les fonctions d'Administrateur de la société APL France.

Outre ses mandats sociaux au sein d'Econocom Group SA/NV et de ses filiales, Monsieur Jean-Philippe Roesch est gérant de la Société Civile La Criolla.

Monsieur Bruno Lemaistre n'a pas d'autres mandats sociaux que ceux exercés pour Econocom Group SA/NV et ses filiales.

Madame Véronique di Benedetto exerce plusieurs mandats d'Administrateur au sein d'associations dont le Syntec Numérique (association professionnelle française des acteurs du numérique et de l'informatique).

Madame Chantal De Vrieze exerce également plusieurs mandats d'Administrateur au sein d'associations dont la FEB, la Fédération des Entreprises de Belgique, et Agoria.

Monsieur Charles de Water est Administrateur de la société Econocom International NV, membre du Conseil de Surveillance de la société Rabobank West-Betuwe, membre du Conseil de Surveillance de la société Khondrion Mitochondrial Scientific Services BV, et Président de la société Kaacel BV.

Monsieur Christian Bret est Associé gérant de la société Eulis et Administrateur des sociétés Altran Technologies et de Sopra Group.

Monsieur Gaspard Dürleman est Président de Montmorency Investissements, des Etablissements Cambour et des Ateliers Montdor.

Monsieur Robert Bouchard exerce les fonctions de Président des sociétés APL France, Ecofinance SAS, Audevard SAS et Amentech SA, et de gérant des sociétés SCI Maillot Pergolèse, SCI Taillis des Aigles et GMPC.

Monsieur Rafi Kouyoumdjian est Directeur Général et Administrateur de la société RKO Management and Investment BV, et administrateur de la société ITO33 et d'Ecofinance International.

Monsieur Jean Mounet est Administrateur de l'Association Pacte PME, de la Fondation Telecom, de Sopra Banking Group et de Malakoff Médéric. Il est également Vice président et Administrateur de Sopra Group.

Monsieur Walter Butler est Président Directeur Général de WB Finance et Partenaires, de Butler Capital Partners et de WB Debt Partners, Gérant d'Amstar Entreprises et de la SCI 30 Albert 1^{er}, Président d'Anov Expansion, d'Eden Innovations et de Doc, Président du Conseil d'administration de Butler Safe Technologies (Suisse), Président du Conseil de surveillance de Safetic AG, Membre du Conseil de surveillance de groupe Partouche et de Corum Asset Management, Administrateur de BML Belgium et de ADIT, Directeur de Butler Investment Managers Limited, de Butler Management Limited, de BST Butler Technologies et de Butler Safe Technologies UK. Monsieur Walter Butler est par ailleurs le représentant permanent de Butler Capital Partners dans ses fonctions de Président de Financière Acces Industrie et de Acces Investissements, comme membre du Conseil de surveillance de Acces Industrie et de Colfilm, et comme Administrateur de Anov France et de Holding Sports et Evenements.

À part la durée (six ans au plus) et le caractère renouvelable du mandat, les statuts ne prévoient pas de règles spécifiques pour la nomination des Administrateurs ou le renouvellement de leur mandat.

Ils n'instaurent pas non plus de limite d'âge au sein du Conseil.

5.5.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il l'estime nécessaire.

Il a tenu en 2013 six réunions, dont deux réunions convoquées pour les arrêtés des comptes semestriels et annuels. Le taux de participation des Administrateurs à ces réunions est de 94,70 % sur l'exercice (en dehors de la réunion tenue devant notaire à l'occasion de la prise de contrôle du groupe Osiatis le 12 septembre 2013).

Le Conseil d'Administration approuve la stratégie de la société proposée par le Président, les projets importants et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Il est compétent pour les décisions autres que la gestion journalière.

La gestion opérationnelle est confiée aux Administrateurs délégués et au Comité Exécutif (comité de direction au sens de l'article 524bis du Code des sociétés et de l'article 20 bis des Statuts). Le Conseil nomme les membres du Comité Exécutif, ainsi que le ou les Administrateur(s) délégué(s). Il exerce une surveillance de la qualité de la gestion et de sa cohérence avec les objectifs stratégiques. Il reçoit à cet effet chaque trimestre une information comprenant le budget et ses révisions, la synthèse consolidée du reporting trimestriel et tout élément qu'il juge utile.

Le Conseil ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Dans les cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par consentement unanime des Administrateurs, exprimé par écrit. Cependant, cette procédure ne peut être mise en œuvre pour l'arrêté des comptes annuels et l'utilisation du capital autorisé.

5.5.3. Comités créés par le Conseil d'Administration

Les statuts autorisent la création par le Conseil d'Administration de comités spécifiques dont les missions et les règles de fonctionnement sont fixées par lui.

5.5.3.1. Comité Exécutif (comité de direction au sens de l'article 524bis du Code des sociétés)

Le Conseil d'Administration a mis en place un Comité Exécutif du groupe, dont l'existence a été ratifiée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2004.

Sa mission est de proposer les orientations stratégiques du groupe, mettre en œuvre la stratégie définie par le Président et approuvée par le Conseil d'Administration de diriger les entités opérationnelles du groupe et contrôler leurs performances financières et opérationnelles.

La composition du Comité Exécutif a été revue lors des Conseils d'Administration des 16 mars et 26 mai 2011, et dernièrement lors du Conseil d'Administration du 21 novembre 2013. Il était initialement composé de Monsieur Jean-Louis Bouchard qui en assure la présidence, Messieurs Bruno Lemaistre (mandat renouvelé lors du Conseil du 7 mars 2012) et Jean-Philippe Roesch, Directeurs Généraux du groupe et Madame Véronique di Benedetto, Directrice Générale Adjointe du groupe. Messieurs Jean-Maurice Fritsch, Bruno Grossi, Charles De Stoop, Christophe Vanmallegem, ainsi que Madame Galliane Touze ont été nommés en qualité de membres du Comité Exécutif par le Conseil d'Administration du 21 novembre 2013.

Monsieur Jean-Louis Bouchard se consacre principalement à la stratégie, la communication et les acquisitions. Monsieur Bruno Lemaistre est en charge des activités opérationnelles hors Services. Monsieur Jean-Philippe Roesch dirige les fonctions centrales et support du groupe. Madame Véronique di Benedetto dirige les activités du groupe en France.

Jean-Maurice Fritsch assume la fonction de Directeur de l'Activité Services et Bruno Grossi est responsable des Acquisitions, de la Communication et de la Stratégie du groupe. Charles De Stoop est Directeur Général Adjoint du groupe en charge de la Transformation, Christophe Vanmallegem est Directeur des Services à l'International, et enfin Galliane Touze est Secrétaire Générale du groupe.

Trois des membres du Comité Exécutif exercent des mandats d'Administrateurs délégués. Monsieur Jean-Philippe Roesch a été nommé en qualité d'Administrateur délégué par le Conseil d'Administration, en sa séance du 3 juillet 2006 et Monsieur Bruno Lemaistre lors du Conseil d'Administration du 20 novembre 2008 avec prise d'effet le 22 décembre 2008 lors de sa nomination effective en qualité d'Administrateur par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Comité Exécutif se réunit au moins dix fois par an et onze fois en 2013.

5.5.3.2. Comité de Rémunération

Le 31 août 2011, le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité de Rémunération.

Le Comité de Rémunération a un rôle d'avis et d'assistance du Conseil d'Administration en matière de politique de rémunération et une mission d'exécution des plans relatifs à l'octroi d'instruments financiers (actions gratuites, options sur actions...). Il prépare le rapport de rémunération, conformément à l'article 96 §3 du Code des sociétés en vue de son insertion dans la déclaration de gouvernement d'entreprise et l'un de ses membres le commente lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires.

Le Conseil d'Administration a également délégué au Comité de Rémunération conformément à l'article 20 des statuts, les pouvoirs d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration relativement à tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers. A cet effet, le Comité de Rémunération s'est substitué au Comité à l'Exécution du Plan d'Options sur Actions créé en février 2003.

Le Comité se compose de quatre membres, Messieurs Bret, Dürreman, Kouyoumdjian et Mounet, qui ont été nommés pour une durée de 3 ans ne pouvant excéder la durée de leur mandat d'Administrateur. Le Comité s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2013.

5.5.3.3. Comité d'Audit

Un Comité d'Audit a été instauré par le Conseil d'Administration du 18 mai 2004.

Il est constitué de deux Administrateurs non exécutifs, Messieurs Dürreman et Kouyoumdjian et d'un Administrateur indépendant Monsieur Christian Bret. Le Conseil d'Administration du 7 mars 2012 a renouvelé pour 3 ans les mandats de Messieurs Dürreman et Kouyoumdjian.

Le Comité d'Audit se réunit aussi souvent que les circonstances l'exigent ; il s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2013, en présence de tous ses membres, de Jean-Philippe Roesch, Administrateur délégué en charge des fonctions supports, de Galliane Touze, Secrétaire Générale et de Nicolas Noquet, Responsable de l'Audit Interne. Lorsque l'ordre du jour le requiert, les membres du Comité d'Audit invitent le Commissaire et toute personne que le Comité juge utile.

Son rôle est d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de contrôle des activités du groupe Econocom. En particulier, il examine la qualité et la pertinence des missions d'audit interne et externe, le suivi des mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques, le caractère adapté des méthodes comptables utilisées, l'intégrité et l'exactitude de l'information financière.

L'article 96 du Code des sociétés précise que les entreprises doivent justifier de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'Audit. Econocom confirme respecter cette réglementation.

5.5.4. Gestion journalière

Le Comité Exécutif prend en charge la gestion journalière ; il prend connaissance des résultats mensuels et veille à l'avancement des projets du groupe.

Toutes les décisions importantes des filiales sont prises par leur organe compétent sur avis conforme du membre du Comité Exécutif en charge de la problématique ou de l'activité concernée. Les filiales n'ont généralement pas d'autres délégations significatives que la gestion journalière. Les pouvoirs des dirigeants des filiales du groupe et les limites apportées à ces pouvoirs sont précisés dans un document de référence interne au groupe.

5.5.5. Mise en œuvre des dispositions des articles 523 et 524 du Code des sociétés

Néant.

5.6. Composition des organes de surveillance

Le commissaire d'Econocom Group SA/NV est PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises SCCRL (Woluwe Garden, Woluwedal, 18 1932 Saint-Stevens-Woluwe (Belgique)). Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale de mai 2013 et arrive à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2016.

Le Commissaire d'Econocom Group SA/NV est représentée par Emmanuèle Attout.

5.7. Rapport de rémunération 2013

Ce rapport est établi en application des dispositions des articles 526quater et 96 §3 du Code des sociétés. Il a pour objet de décrire et d'expliciter la politique de rémunération des Administrateurs (délégués à la gestion journalière, exécutifs et non exécutifs) ainsi que des membres du Comité Exécutif d'Econocom Group (Comité de direction au sens de l'article 554bis du Code des sociétés).

5.7.1. Politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif

5.7.1.1. Procédure pour élaborer la rémunération des Administrateurs et membres du Comité Exécutif et fixer leur rémunération individuelle

Le 31 août 2011, le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité de Rémunération. Le comité est composé depuis le 23 mai 2013 de quatre Administrateurs non-exécutifs dont deux indépendants au sens de l'article 526ter du Code des Sociétés. Le Comité de Rémunération a un rôle d'avis et d'assistance du Conseil d'Administration en matière de politique de rémunération et une mission d'exécution des plans relatifs à l'octroi d'instruments financiers (actions gratuites, options sur actions...).

En particulier, le Comité de Rémunération est chargé de :

1°) sur propositions du Président Administrateur Délégué :

a) faire des propositions et recommandations au Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif et, le cas échéant lorsque cela est requis par une disposition légale, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;

b) faire des propositions et recommandations au Conseil d'Administration sur la rémunération individuelle des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif en ce compris, la rémunération variable et les primes de prestation à long terme (intéressements à long terme) – liées ou non à des actions – octroyées sous forme d'options sur actions ou autres instruments financiers et les indemnités de départ et, le cas échéant lorsque cela est requis par une disposition légale, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;

c) faire des propositions et recommandations au Conseil d'Administration sur la détermination et l'évaluation des objectifs de performance liés à la rémunération individuelle des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif ;

- 2°) préparer le rapport de rémunération, conformément à l'article 96 §3 du Code des sociétés en vue de son insertion dans la déclaration de gouvernement d'entreprise ;
- 3°) commenter le rapport de rémunération lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ;
- 4°) soumettre au Conseil d'Administration des propositions quant aux modalités et aux conditions relatives aux contrats des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif ;
- 5°) en général, effectuer toutes les missions qui lui seraient allouées par le Conseil d'Administration en matière de rémunération.

Le Conseil d'Administration a également délégué au Comité de Rémunération conformément à l'article 20 des statuts, les pouvoirs d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration relativement à tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers, tels que des warrants, plan existant ou futur, c'est-à-dire d'attribuer les options ou autres instruments financiers dans les limites fixées par le Conseil d'Administration, à qui il rend compte.

Le Comité de Rémunération s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2013.

5.7.1.2. Politique de rémunération 2013

Les statuts prévoient depuis 1999 que les mandats d'Administrateur peuvent être rémunérés. La rémunération des Administrateurs non exécutifs avait été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2004 à 2 500 € par réunion du Conseil d'Administration et par Administrateur sous condition de leur présence effective. Cette rémunération a été portée à 3 000 € par réunion sous condition de présence par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2013.

Les Administrateurs exécutifs ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'Administrateur d'Econocom Group. Leurs rémunérations résultent de leur relation contractuelle avec l'une ou plusieurs des sociétés du groupe ou de leur mandats au sein d'une ou plusieurs filiales du groupe.

Par ailleurs, les Administrateurs non exécutifs membres du Comité d'Audit percevaient une rémunération de 1 000 € par réunion, sous condition de leur présence effective. Cette rémunération a été portée à 2 000 € par réunion, sous condition de présence par décision du Conseil d'Administration du 23 mai 2013. Les membres du Comité de Rémunération perçoivent une rémunération de 2 000 € par réunion, sous condition de leur présence effective.

Les Administrateurs n'exerçant pas de fonction exécutive ne perçoivent aucune rémunération en dehors des jetons de présence stipulés ci-dessus.

Les rémunérations des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité Exécutif sont fixées par le Président Administrateur Délégué, conseillé par le Comité de Rémunération.

Les rémunérations des Administrateurs exécutifs et des membres du Comité Exécutif comportent une part variable significative comprise entre 20 et 50 % de la rémunération totale. L'Assemblée Générale Spéciale du 28 septembre 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à déroger aux règles de fixation des rémunérations variables des dirigeants prévues à l'article 520ter, alinéa 2 du Code des Sociétés, pour les exercices 2011 et 2012. Cette autorisation a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 21 mai 2013 sans limitation dans le temps. La rémunération variable des administrateurs exécutifs et membres du Comité Exécutif a été fixée en 2013 sur la base de critères de performance annuels.

Les rémunérations variables 2013 des Administrateurs exécutifs sont, en fonction de la mission et des responsabilités de chacun, liées (i) aux résultats (chiffres d'affaires et résultat avant impôt) du périmètre dont ils ont la responsabilité, (ii) au résultat opérationnel courant consolidé d'Econocom Group, (iii) à des objectifs de chiffre d'affaires sur des segments de marché stratégiques pour le groupe (Smart), (iii) à des objectifs d'économies et enfin (iv) à des objectifs qualitatifs et mesurables. A l'exception des objectifs qualitatifs, les objectifs correspondent à des résultats figurant soit dans les états de gestion du groupe, soit dans ses comptes consolidés audités. Ces objectifs portent sur l'année calendaire.

Comme tous les autres collaborateurs du groupe Econocom, les Administrateurs exécutifs et membres du Comité Exécutif sont évalués de façon continue tout au long de l'année par leur hiérarchie et lors d'un entretien annuel d'évaluation qui se déroule au premier trimestre de l'année suivante.

La politique de rémunération pour 2014 s'inscrit dans la continuité de la politique de rémunération 2013. Les rémunérations variables des administrateurs exécutifs et membres du Comité Exécutif sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs, notamment la réalisation des objectifs budgétaires 2014 (chiffre d'affaires, résultat avant impôt, résultat opérationnel courant consolidé) sur le périmètre de responsabilité du dirigeant concerné, à des objectifs de chiffre d'affaires sur des segments de marché stratégiques pour le groupe (Smart), à des objectifs d'économies et enfin à des objectifs qualitatifs et mesurables. Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 21 mai 2013, les rémunérations variables 2014 sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs sur un an. En conséquence, les rémunérations 2015 n'ont pas encore fait l'objet de discussion.

Le Conseil d'Administration n'a pas jugé nécessaire, compte tenu de la fiabilité de l'information financière du groupe, de mettre en place un droit de recouvrement des rémunérations variables attribuées sur la base d'informations financières erronées.

5.7.2. Rémunérations allouées en 2013

5.7.2.1. Administrateurs non exécutifs

Cette section détaille les rémunérations individuelles et autres avantages accordés directement ou indirectement aux administrateurs non exécutifs par Econocom Group SA/NV ou toute société du groupe en 2013.

Rémunérations allouées en 2013 (€) :

Christian Bret	28 000
Robert Bouchard	11 500
Walter Butler	3 000
Gaspard Dürrleman	28 000
Charles de Water	11 000
Rafi Kouyoumdjian	28 000
Jean Mounet	18 000
Total	127 500

5.7.2.2. Rémunération du Président du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif

Jean-Louis Bouchard assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur délégué et de Président du Comité Exécutif du groupe. Il ne perçoit pas de rémunération de quelque nature que ce soit, ni ne bénéficie de retraite, assurance particulière ou autres avantages accordés directement ou indirectement par Econocom Group SA/NV ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation. La société Econocom International NV, dont Jean-Louis Bouchard est Président, a facturé à Econocom Group SA/NV et à ses filiales des prestations de direction et d'animation du groupe pour un montant de 2 222 K€ en 2013 (2 084 K€ en 2012).

5.7.2.3. Rémunération globale allouée en 2013 aux membres exécutifs du Conseil d'Administration ainsi qu'aux membres du Comité Exécutif

La présente section détaille de manière globale le montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux administrateurs exécutifs par Econocom Group SA/NV ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation en 2013.

Rémunération globale versée en 2013 (€) :

Part fixe	3 166 739
Part variable	1 397 319
Pensions et autres composantes dont avantages en nature	929 979
Total	5 494 037

Ces informations sont relatives aux membres exécutifs du Conseil d'Administration et aux membres du Comité Exécutif, c'est-à-dire Bruno Lemaistre, Jean-Philippe Roesch, Véronique di Benedetto et Chantal De Vrieze, ainsi que Jean-Maurice Fritsch, Bruno Grossi, Charles De Stoop, Christophe Vanmalleghem, et Madame Galliane Touze dont les rémunérations ont été prises en compte sur 12 mois. La rémunération de Jean-Louis Bouchard, Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur délégué et Président du Comité Exécutif du groupe est commentée au paragraphe 5.7.2.2. Cinq des neuf Administrateurs exécutifs et membres du Comité exécutifs disposent en outre d'une voiture de fonction.

5.7.2.4. Options sur actions et actions accordées, exercées, venues à échéance en 2013

Le Comité de Rémunération a attribué le 16 septembre 2013, 1 100 000 options sur actions Econocom Group à trois membres du Comité Exécutif. Aucune des options accordées aux Administrateurs exécutifs et membres du Comité Exécutif n'est arrivée à échéance au cours de l'exercice.

5.7.2.5. Indemnité de départ et autres engagements contractuels

Les contrats des Administrateurs exécutifs contiennent les clauses usuelles notamment en matière de préavis. Ils ne contiennent pas de clause spécifique au titre des retraites ou indemnités de départ à l'exception des éléments cités ci-après.

Monsieur Jean-Philippe Roesch bénéficie d'une indemnité de départ d'un mois de salaire par année d'ancienneté. Cet engagement contractuel est intégralement provisionné dans les comptes.

Messieurs Jean-Maurice Fritsch et Bruno Grossi perçoivent des rémunérations en leur qualité de membre du Directoire de la société Osiatis SA. Celle-ci a souscrit au bénéfice de chacun d'entre eux une assurance chômage (selon la « formule 70 ») auprès de la GSC (Garantie Social des Chefs et dirigeants d'entreprise).

Par ailleurs, Monsieur Jean-Maurice Fritsch (dont le contrat de travail a été suspendu) bénéficierait en cas de licenciement (hors cas de faute grave ou lourde) de la reprise de son ancienneté au 24 mars 1986 pour le calcul de l'indemnité conventionnelle de licenciement. Enfin, en cas de révocation de ses mandats au sein du Groupe Osiatis, pour un motif autre qu'une violation caractérisée de ses obligations en qualité de mandataire social, dans l'hypothèse où ces révocations seraient accompagnées d'un licenciement (non motivé par une faute grave ou lourde), il bénéficierait d'une indemnisation équivalente à celle dont il aurait bénéficié de la part de l'ASSEDIC comme si les rémunérations qui lui sont versées au titre de ses mandats l'avaient été au titre d'un contrat de travail, étant précisé que seront déduites de l'indemnisation les sommes qui lui seront attribuées par la GSC. Pour le calcul de cette indemnisation, toutes les règles et obligations stipulées dans la convention d'assurance-chômage s'appliqueront mutatis mutandis notamment la période de carence éventuelle ou encore l'obligation de recherche d'une nouvelle activité.

5.8. Politique d'affectation du résultat et politique de dividendes

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Annuelle d'accroître la rémunération des actionnaires du groupe en portant le dividende de 0,10 € brut par action en 2013 à 0,12 € par action, soit une progression de 20 %.

Le groupe poursuivra par ailleurs sa politique de rachats d'actions propres notamment pour servir les plans de stocks options arrivant à échéance.

5.9. Relations avec les actionnaires dominants

Les déclarations de transparence transmises à la société mentionnent la présence d'Econocom International NV comme actionnaire dominant.

En application de l'article 74 § 6 de la loi du 1^{er} avril 2007 sur les OPA, la société Econocom Group SA/NV a reçu, le 4 décembre 2007, une notification de la part de la société Econocom International NV, contrôlée par Jean-Louis Bouchard, indiquant qu'Econocom International NV détenait au 1^{er} septembre 2007, 12 857 760 actions Econocom Group, représentant 47,97 % du capital.

Au 31 décembre 2013, Monsieur Jean-Louis Bouchard détenait directement et indirectement 46 999 456 actions Econocom Group SA/NV, représentant 44,12 % du capital. Monsieur Jean-Louis Bouchard est le seul actionnaire qui contrôle plus de 30 % du groupe ; il est dispensé de lancer une OPA, car il détenait déjà 30 % au 1^{er} septembre 2007 et a procédé aux notifications de participation prévues par la loi.

Le 19 septembre 2013, Econocom Group a reçu une notification de Butler Management Ltd et indirectement WB Finance et Partenaires et Monsieur Walter Butler, informant que leur participation dans le capital d'Econocom Group est passée au-dessus du seuil de 5 % et détenir à cette date 7 152 866 actions Econocom Group, soit 6,73 % des titres conférant le droit de vote.

Le 19 septembre 2013, Econocom Group a reçu une notification de Bestinvest Gestion S.A., SGIIC, informant que sa participation dans le capital d'Econocom Group est passée sous le seuil de 5 % et détenir à cette date 4 846 118 actions Econocom Group, soit 4,56 % des titres conférant le droit de vote.

Le 24 septembre 2013, Econocom Group a reçu une notification d'Econocom Group SA informant que sa participation dans le capital d'Econocom Group est passée au-dessus du seuil de 5 % le 7 août 2013 puis sous le seuil de 5 % le 12 septembre 2013 et détenir, au 24 septembre 2013, 5 266 392 actions Econocom Group, soit 4,96 % des titres conférant le droit de vote, et une notification d'Econocom International NV et de la SCI de Dion Bouton, et indirectement d'Ecofinance Nederland BV et de Monsieur Jean-Louis Bouchard, informant que leur participation dans le capital d'Econocom Group est passée sous le seuil de 45 % et détenir à cette date, 46 999 456 actions Econocom Group, soit 44,25 % des titres conférant le droit de vote.

Le 24 octobre 2013, Econocom Group a reçu une notification conjointe de franchissement de seuil d'Econocom International NV, de la SCI de Dion Bouton, d'Econocom Group SA et indirectement de Monsieur Jean-Louis Bouchard, informant que la participation d'Econocom Group dans le capital d'Econocom Group est passée au-dessus du seuil de 5 % pour s'établir à 5,05 %, et que Econocom International NV, la SCI de Dion Bouton, Econocom Group et indirectement Monsieur Jean-Louis Bouchard, détenaient au 21 octobre 2013, 52 365 848 actions Econocom Group, soit 49,30 % des titres conférant le droit de vote.

Le 22 novembre 2013, Econocom Group a reçu une notification de AXA S.A. informant que sa participation dans le capital d'Econocom Group est passée sous le seuil de 5 %.

Le 20 décembre 2013, Econocom Group a reçu une notification de AXA S.A. informant que sa participation dans le capital d'Econocom Group est passée au-dessus du seuil de 5 % et détenir, au 18 décembre 2013, 5 663 872 actions Econocom Group, soit 5,03 % des titres conférant le droit de vote.

Enfin, le 7 janvier 2014, suite à la destruction de 6 014 892 actions détenues en propre décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2013, Econocom Group a reçu une notification conjointe de franchissement de seuil d'Econocom International NV, de la SCI de Dion Bouton, d'Econocom Group SA et indirectement de Monsieur Jean-Louis Bouchard, informant que, en date du 31 décembre 2013 :

- la participation d'Econocom Group dans le capital d'Econocom Group est passée en dessous du seuil de 5 % pour s'établir à 0,59 % et
- la participation d'Econocom International NV, de la SCI de Dion Bouton, d'Econocom Group et indirectement de Monsieur Jean-Louis Bouchard est passée en dessous du seuil de 45 % pour s'établir à 44,71 % hors contrat de liquidité.

Econocom International NV, la SCI de Dion Bouton, Econocom Group et indirectement Monsieur Jean-Louis Bouchard, détenaient au 31 décembre 2013, 47 625 285 actions Econocom Group.

Les relations avec l'actionnaire majoritaire, la société Econocom International NV, correspondent à des prêts/emprunts et à des prestations de services à caractère courant, rémunérées à des conditions normales. En octobre 2012, Econocom France a signé un bail avec la société SCI Dion Bouton, détenue par la société Econocom International NV, dans le but de regrouper une partie de ses équipes situées en région parisienne dans un immeuble situé à Puteaux à compter de 2013. Ce bail est conclu à des conditions normales de marché.

5.10. Mention des schémas d'intéressement du personnel dans le capital d'Econocom Group

Plusieurs plans d'options ont été mis en place à partir de novembre 1997 en faveur du personnel, des cadres et des dirigeants du groupe.

Une synthèse actualisée au 31 décembre 2013 des engagements pris par le groupe à ce titre figure ci-après :

	Nombre d'options non encore exercées ⁽¹⁾	Nombre d'actions correspondantes ⁽¹⁾	Date limite d'exercice	Prix d'exercice (€) par option ⁽¹⁾	Prix d'exercice (€) par action ⁽¹⁾
2010	353 000	1 412 000	août 2015	10,97	2,74
	550 000	2 200 000	décembre 2014	9,91	2,48
2011	30 000	120 000	décembre 2015	12,93	3,23
	790 000	3 160 000	décembre 2016	12,25	3,06
2013	1 100 000	1 100 000	décembre 2018	5,96	5,96
Total	2 823 000	7 992 000			25 944 310

(1) Les options attribuées antérieurement à la division par quatre de l'action Econocom Group (intervenue en septembre 2012) donnent droit chacune à quatre actions Econocom Group et les options attribuées en 2013 donnent droit chacune à une action Econocom Group.

Ces plans portent sur les actions Econocom Group SA/NV cotées sur Euronext Bruxelles. Ils visent à associer les salariés, cadres et dirigeants du groupe à la marche des affaires et au développement du groupe.

Une partie des options est soumise à des conditions de réalisation d'objectifs individuels par leurs bénéficiaires.

Les options sont accordées par un contrat d'options signé par Econocom Group SA/NV et le bénéficiaire.

Le Conseil d'Administration du 25 janvier 2000 a ratifié le texte des contrats d'options. Par application de l'article 523 du Code des sociétés, trois Administrateurs se sont abstenus lors du vote, dans la mesure où ils bénéficiaient ou pourraient bénéficier à l'avenir de ce régime.

La dernière mise à jour du texte de la convention type relative au plan d'options a été faite de façon à le mettre en concordance avec l'évolution de la législation, et approuvée par le Comité de Rémunération réuni le 16 septembre 2013.

Le prix d'exercice des options est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

Les options sont incessibles. Il n'existe pas de couverture du risque de perte par Econocom Group SA/NV en cas de baisse du cours de Bourse.

Au cours de l'exercice 2013, aucune option n'a été levée, aucune option n'a été perdue par leurs bénéficiaires, et 1 100 000 nouvelles options ont été accordées.

Au 31 décembre 2013, 2 823 000 options n'ont pas encore été exercées. Les options attribuées antérieurement à la division par quatre de l'action intervenue en septembre 2012 donnent droit chacune à quatre actions Econocom Group et les options attribuées au cours de l'exercice 2013 donnent droit chacune à une action Econocom Group, soit un total de 7 992 000 actions représentant 7,50 % du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice. L'exercice de la totalité des options conduirait à une augmentation des fonds propres de 25,9 M€.

5.11. Émoluments du Commissaire

Au cours de l'exercice 2013, le réseau PricewaterhouseCoopers a rendu à Econocom Group SA/NV et à ses filiales diverses prestations tant d'audit (comptes consolidés et comptes sociaux des sociétés du groupe) qu'exceptionnelles. La nature de ces prestations et les rémunérations associées sont précisées ci-après :

(en euros)	2013	2012
Émoluments consolidés du Commissaire pour la révision des comptes 2013	373 045	357 539
Émoluments afférents aux mandats du Commissaire ou aux mandats assimilés exercés auprès du groupe par des personnes avec lesquelles le Commissaire est lié	751 630	637 461
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par le Commissaire		
Autres missions d'attestation	200 470	52 000
Missions de conseils fiscaux		
Autres missions extérieures à la mission révisoriale		
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par des personnes avec lesquelles le / les commissaire(s) est / sont lié(s)		
Autres missions d'attestation	28 879	180 600
Missions de conseils fiscaux	714 142	469 746
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	289 441	169 697

5.12. Autodétention d'actions

Se reporter au paragraphe 2.3.3.3 ci-dessus.

6. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS À LA CLÔTURE DES COMPTES

Econocom Group SA/NV a procédé en janvier 2014 avec succès au placement d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) à échéance janvier 2019 pour un montant nominal total de 175 M€.

La valeur nominale des Obligations fait ressortir une prime de conversion initiale de 33 % par rapport au cours de référence de l'action Econocom de 7,9696 €. Les Obligations porteront intérêt à un taux nominal de 1,5 %, payable annuellement à terme échu le 15 janvier de chaque année. Elles seront émises à 100 % du nominal (soit 10,60 € par Obligation) et, à moins qu'elles n'aient déjà été remboursées, converties ou rachetées, seront remboursées en numéraire le 15 janvier 2019, au prix de 105,26 % du nominal, correspondant à une prime et un prix de conversion effectifs de respectivement 40 % et 11,16 €.

Par ailleurs, le 6 janvier 2014, Econocom a co-investi aux côtés de Georges Croix (ex PDG de Prosodie) en créant Digital Dimension. L'investissement de 11 M€ a permis à Econocom de prendre une participation à hauteur de 50,1 % du capital.

Digital Dimension a pour ambition de devenir rapidement un acteur majeur dans l'élaboration et le management de solutions digitales innovantes en mode cloud.

Début 2014, Econocom Group SA/NV a procédé sur le marché aux rachats d'une partie des OCEANE puis à leur annulation. A la veille du Conseil d'Administration, le solde d'OCEANE en circulation s'élevait à 2 599 613.

7. STRATÉGIE RSE

La Responsabilité Sociétale au sein du groupe Econocom

Le groupe Econocom a choisi de s'inscrire dans une démarche responsable afin d'intégrer ses engagements sociaux, environnementaux et sociétaux tout au long de la conduite de ses projets et de ses affaires. C'est pourquoi, Econocom, sous l'impulsion de son Président Jean-Louis Bouchard, a choisi de développer une politique RSE, baptisée Ecoresponsable.

Dans le cadre de son engagement RSE, Econocom a adhéré, en janvier 2012, au Pacte Mondial des Nations Unies et s'engage ainsi à respecter et promouvoir les dix principes du Pacte en faveur des droits de l'Homme, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. A ce titre, Econocom a remis sa deuxième Communication sur le Progrès en janvier 2014 afin de présenter les actions entreprises au sein du groupe pour le respect et la promotion des 10 principes du Pacte.

Afin d'encourager l'ensemble de ses collaborateurs à s'inscrire dans une démarche responsable, Econocom s'est doté d'une charte éthique en janvier 2013. En septembre 2013, Econocom a publié son premier rapport RSE, bilan de la démarche, des engagements et des actions du groupe.

En 2014, la politique RSE d'Econocom va s'enrichir des initiatives menées par le groupe Osiatis. Le nouvel Econocom, fort de plus de 8 000 collaborateurs dans 20 pays, souhaite renforcer son engagement et faire de la RSE un axe de sa stratégie de croissance. La responsabilité sociétale d'entreprise est plus que jamais déterminante dans le succès du groupe.

Les informations présentées ci-dessous, donnent un aperçu de la politique RSE mise en place au sein du groupe Econocom. Des informations supplémentaires sont disponibles dans le rapport RSE du groupe sur le site internet www.econocom.com.

1. L'engagement social du groupe Econocom

Econocom possède un important capital humain et a conscience de l'importance de ce dernier. Le groupe a lancé plusieurs initiatives dans ses principaux pays afin de développer les compétences de ses collaborateurs, de favoriser l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, de promouvoir la diversité l'égalité professionnelle au sein de ses effectifs.

Econocom a lancé le programme SHARE, en France, en 2012 qui favorise la qualité de vie au travail. Ce programme s'articule autour de 5 dispositifs :

- la modernisation de l'organisation du travail grâce au télétravail et plus généralement au travail nomade,
- une conciergerie d'entreprise qui propose un ensemble de services favorisant l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle,
- une aide sociale et financière en cas de difficultés graves et passagères,
- une révision de la politique d'épargne salariale afin d'associer les collaborateurs à la performance du groupe,
- la lutte contre la discrimination.

En Italie, Econocom a mis en place le plan EcoLife qui a pour objectifs d'assurer le bien-être au travail des collaborateurs, de favoriser l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, et de développer l'engagement bénévole d'Econocom en Italie. Le groupe propose ainsi à ses collaborateurs italiens, le télétravail, des horaires de travail flexibles, des congés supplémentaires pour certaines situations particulières, ...

Econocom, conscient que l'ensemble des collaborateurs qui compose le groupe est indispensable à sa réussite, a mis en place une école de management, Econocom Management Academy (EMA) afin de développer les compétences managériales. Ce sont 252 managers qui ont bénéficié des cours de l'EMA depuis sa mise en place en 2012. Cette école et les formations qui y sont dispensées s'inscrivent dans le cadre de la politique de formation du groupe.

Le groupe est particulièrement sensible à la diversité au sein de ses effectifs. Econocom a mis en place plusieurs mesures afin de favoriser la parité hommes/femmes, l'accès à l'emploi pour les jeunes, le maintien dans l'emploi des séniors et la place des handicapés dans l'entreprise.

Afin de préserver et attirer les talents, le groupe Econocom fait du bien être au travail, un de ses enjeux RSE prioritaires. Econocom veille également à mettre en place des programmes de santé et sécurité et à préserver et développer le dialogue social.

2. L'engagement environnemental du groupe Econocom

Les principaux enjeux environnementaux du groupe concernent ses consommations énergétiques, l'utilisation de ressource et la gestion des déchets générés par ses activités. C'est pourquoi dans le cadre de sa politique environnementale, le groupe réalise chaque année un bilan d'émissions de gaz à effet de serre afin de déterminer son empreinte environnementale et mettre en place des mesures de réduction de ses impacts.

Dans le cadre de son activité Gestion Administrative et Financière, le groupe attache une importance particulière à la gestion de ses matériels IT et Télécoms en fin de contrat. Pour cela, le groupe a mis en place, en France, un partenariat avec l'éco-organisme Ecologic, pour la prise en charge et le traitement des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) selon les normes imposées. Les matériels IT et Télécoms en fin de contrat passent ainsi par un système d'audit, permettant de favoriser la réutilisation et d'optimiser le recyclage et la destruction lorsque cela est nécessaire. Le groupe développe également la collecte de papiers au sein de ses locaux afin d'en assurer le recyclage par un prestataire spécialisé.

En février 2014, Econocom a été récompensé par Ecologic pour son action de sensibilisation de ses collaborateurs en faveur du recyclage des DEEE. Le groupe a ainsi reçu le prix « Engagé Recyclage » de l'éco-organisme.

3. L'engagement en faveur de la société

Econocom, de par sa taille et son implantation géographique dans 20 pays dans le monde, a un rôle particulier pour le développement de la société et des communautés et territoires locaux. Le groupe et ses dirigeants s'impliquent, à leur niveau, dans les grands débats sociétaux : les droits de l'homme, l'emploi des jeunes, la précarité, les territoires, la place des femmes dans le secteur du numérique, ...

Depuis 2006, Econocom a établi une relation forte et particulière avec l'association Passerelles Numériques qui permet à des jeunes en situation de précarité au Cambodge, Vietnam et Philippines d'accéder à une formation et à un emploi qualifié dans le secteur des technologies de l'information. En plus d'un soutien financier et de dons de matériels informatiques, Econocom s'est engagé dans une action de mécénat de compétences et propose à ses collaborateurs des missions bénévoles au sein de l'association.

Le groupe s'engage également pour l'insertion des jeunes au travers plusieurs partenariats, notamment avec l'association 100 000 Entrepreneurs ou bien avec l'accélérateur StartUp 42. La place des femmes dans les métiers du numérique est également l'une des préoccupations premières du groupe. Véronique di Benedetto, Directrice Générale France, est particulièrement impliquée dans cette action et est membre du bureau de « Femmes du Numérique » et à ce titre intervient afin de motiver les femmes à rejoindre l'industrie numérique.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2013

SOMMAIRE

État de la situation financière consolidée	108
Compte de résultat et état du résultat global consolidé	110
Variation des capitaux propres consolidés	111
Tableau des flux de trésorerie consolidés	114
Notes annexes aux états financiers consolidés	116

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

au 31 décembre 2013

Actif

(en milliers €)	Notes	31-déc-13	31-déc-12 retraité
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles nettes	6	59 239	47 790
Écarts d'acquisition	7	331 490	149 635
Immobilisations corporelles nettes	8	21 746	13 330
Immobilisations financières	9	18 011	12 417
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	10	63 462	63 578
Créances à long terme	10	2 045	1 740
Impôts différés Actif	30	23 626	15 767
Total actifs non courants		519 619	304 257
Actifs courants			
Stocks	11	20 317	25 626
Clients et autres débiteurs	12	712 888	665 320
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	10	27 907	25 022
Actif d'impôt courant		7 472	7 318
Autres actifs courants	12	32 802	21 415
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	150 139	79 850
Total actifs courants		951 525	824 552
Actifs détenus en vue de la vente			
Total bilan actif		1 471 144	1 128 809

Passif

(en milliers €)	Notes	31-déc-13	31-déc-12 retraité
Capital		19 874	17 077
Primes et réserves		195 846	91 316
Résultat de l'exercice		44 138	46 577
Total capitaux propres - part du groupe	15	259 858	154 969
Intérêts minoritaires	15	112	192
Total capitaux propres		259 970	155 161
Passifs non courants			
Dettes financières	18	16 809	4 068
Engagement brut de valeurs résiduelles financières		33 472	33 031
Emprunt obligataire	18	73 924	77 771
Provisions	16	3 105	424
Provisions pour retraites et engagements assimilés	17	30 658	17 278
Autres dettes		5 756	6 588
Impôts différés Passif	30	19 313	14 186
Total passifs non courants		183 037	153 346
Passifs courants			
Dettes financières	18	95 559	25 447
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	18	15 298	15 756
Emprunt obligataire	18	3 138	3 360
Provisions	16	36 779	29 871
Passifs d'impôts courants		10 278	4 600
Fournisseurs et autres créditeurs courants	19	688 889	600 112
Autres passifs courants	19	178 196	141 156
Total passifs courants		1 028 137	820 302
Passifs liés aux actifs en cours de cession			
Total bilan passif		1 471 144	1 128 809

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ET RÉSULTAT PAR ACTION POUR LES EXERCICES CLOS

au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012

(en milliers €)	Notes	2013	2012 retraité
Produits des activités poursuivies	21	1 772 583	1 538 340
Charges opérationnelles		(1 686 131)	(1 463 532)
Coût des ventes		(1 238 843)	(1 123 292)
Frais de personnel	22	(300 458)	(216 256)
Charges externes	23	(128 331)	(104 173)
Dotations aux amortissements et provisions	24	(2 805)	(7 105)
Impôts et taxes d'exploitation		(9 658)	(7 071)
Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants	25	(3 853)	(1 547)
Autres produits et charges d'exploitation	26	(759)	(473)
Résultat financier opérationnel	27	(1 424)	(3 615)
Résultat opérationnel courant		86 452	74 808
Autres produits et charges opérationnels non courants	28	(13 404)	(3 531)
Résultat opérationnel		73 048	71 277
Produits financiers	29	258	284
Charges financières	29	(6 386)	(5 400)
Résultat avant impôt		66 920	66 161
Impôts	30	(22 854)	(19 490)
Résultat net - activités poursuivies		44 066	46 671
Résultat des Sociétés Mises en Équivalence		91	32
Résultat net consolidé		44 157	46 703
Résultat net - part des minoritaires		19	126
Résultat net - part du groupe		44 138	46 577

(en €)

Résultat par action - activités poursuivies	31	0,460	0,484
Résultat par action - activités abandonnées			
Résultat net par action		0,460	0,484
Résultat dilué par action - activités poursuivies		0,410	0,431
Résultat dilué par action - activités abandonnées			
Résultat net dilué par action		0,410	0,431

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ DES EXERCICES CLOS

au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012

(en milliers €)	2013	2012 retraité
Résultat net consolidé	44 157	46 703
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :	232	(2 843)
- Profits (pertes) actuariels sur les régimes à prestations définies	490	(4 079)
- Impôt sur le résultat lié aux éléments non reclassés	(258)	1 236
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net :	(626)	513
- Écarts de change découlant de la conversion d'établissement à l'étranger	(626)	494
- Actifs financiers à la juste valeur des instruments financiers et autres actifs financiers		19
Autres éléments du résultat global	(394)	(2 330)
Résultat global total	43 762	44 372
<i>Attribuable au groupe</i>	43 743	44 246
<i>Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	19	126

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012

(en milliers €)	Nombre d'actions	Capital souscrit	Primes d'émission
Solde au 1^{er} janvier 2012	104 691 588	17 077	72 530
Résultat de l'exercice			
Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt sur le résultat			
Résultat global total de l'exercice 2012	104 691 588	17 077	72 530
Annulation des titres	(8 000 000)		
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions			
Paiement de dividendes			
Mouvement de titres d'autocontrôle			
Autres opérations impactant les capitaux propres			
Solde au 31 décembre 2012 (montant publié)	96 691 588	17 077	72 530
<i>Ajustements (voir note 2.1)</i>			
Solde au 1^{er} janvier 2013 (montant retraité)	96 691 588	17 077	72 530
Résultat de l'exercice			
Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt sur le résultat			
Résultat global total de l'exercice	96 691 588	17 077	72 530
Annulation des titres	(6 014 892)		
Augmentation du capital	15 840 618	2 797	104 233
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions			
Paiement de dividendes			
Mouvement de titres d'autocontrôle			
Mouvements sur les emprunts obligataires			(1 774)
Opérations affectant les participations minoritaires			
Solde au 31 décembre 2013	106 517 314	19 874	174 989

Actions d'autocontrôle	Autres Réserves	Autres éléments du résultat global	Attribuable au groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
(22 642)	69 744	(1 087)	135 622	(119)	135 503
	47 448		47 448	126	47 574
		(1 190)	(1 190)		(1 190)
(22 642)	117 192	(2 277)	181 880	7	181 887
29 489	(29 489)				
	1 104		1 104		1 104
	(9 762)		(9 762)	(3)	(9 764)
(16 741)	534		(16 207)		(16 207)
	(34)		(34)	188	154
(9 894)	79 545	(2 277)	156 980	192	157 173
	(872)	(1 140)	(2 012)		(2 012)
(9 894)	78 673	(3 417)	154 969	192	155 161
	44 138		44 138	19	44 157
		(394)	(394)		(394)
(9 894)	122 811	(3 811)	198 713	212	198 923
34 073	(34 073)				
			107 030		107 030
	1 236		1 236		1 236
	(9 280)		(9 280)		(9 280)
(31 083)	306		(30 777)		(30 777)
842			(932)		(932)
	(6 132)		(6 132)	(100)	(6 232)
(6 062)	74 868	(3 811)	259 858	112	259 970

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2013

(en milliers €)	Exercice 2013	Exercice 2012 (retraité)
Résultat net consolidé	44 157	46 703
Élimination du résultat des mises en équivalence	(91)	(32)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	10 504	9 647
Perte de valeur sur immobilisations financières	(8)	(23)
Perte de valeur sur créances commerciales, stocks et autres actifs courants	5 098	(3 003)
Perte/(gain) sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	577	59
Incidence de variation de juste valeur sur les instruments financiers		(124)
Variation des intérêts résiduels des actifs donnés en location	(4 968)	(3 823)
Variations des provisions	(7 434)	7 630
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	1 236	1 104
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	49 071	58 138
Charge d'impôt constatée	23 011	16 411
Coût de l'endettement financier net	6 734	8 196
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (a)	78 816	82 745
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	36 805	(52 660)
Impôt décaissé (c)	(12 433)	(8 481)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (a+b+c=d)	103 188	21 604
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles, hors activité de location	(14 804)	(7 313)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles, hors activité de location	1 555	40
Acquisition et cession des immobilisations corporelles mise en location	(60)	(56)
Acquisition d'immobilisations financières	(6 309)	(2 841)
Cession d'immobilisations financières	4 708	5 558
Acquisition de sociétés et d'activités, nette de la trésorerie acquise	(18 032)	(10 876)

(en milliers €)	Exercice 2013	Exercice 2012 (retraité)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (e)	(32 942)	(15 488)
OCEANE - Rachat d'obligations convertibles	(1 775)	
Variation des engagements bruts de valeurs résiduelles financières	(140)	(9 416)
Augmentation des dettes financières non courantes	13 334	3 373
Remboursement des dettes financières non courantes	(17 678)	(2 529)
Augmentation des dettes financières courantes	79 027	17 099
Remboursement des dettes financières courantes	(25 530)	(45 855)
Intérêts décaissés	(6 584)	(8 196)
Acquisitions et cession d'actions propres	(30 775)	(16 244)
Dividendes décaissés au cours de l'exercice	(9 329)	(9 733)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (f)	546	(71 502)
Incidence des différences de change sur la trésorerie (g)	(504)	466
Variation de la trésorerie (d+e+f+g)	70 289	(64 922)
Trésorerie au début de l'exercice	79 850	144 772
Variation de la trésorerie	70 289	(64 922)
Trésorerie à la clôture de la période	150 139	79 850

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2013

- 1.** Informations relatives au groupe
- 2.** Principes et méthodes comptables
- 3.** Variation du périmètre de consolidation
- 4.** Périmètre de consolidation
- 5.** Informations sectorielles
- 6.** Immobilisations incorporelles
- 7.** Écarts d'acquisition
- 8.** Immobilisations corporelles
- 9.** Immobilisations financières
- 10.** Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et autres créances à long terme
- 11.** Stocks
- 12.** Clients, autres débiteurs et autres actifs courants
- 13.** Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 14.** Juste valeur des actifs financiers
- 15.** Éléments sur capitaux propres
- 16.** Provisions
- 17.** Provisions pour retraites et engagements assimilés
- 18.** Dettes financières
- 19.** Fournisseurs, autres créditeurs et autres passifs courants
- 20.** Juste valeur des passifs financiers
- 21.** Produits des activités poursuivies
- 22.** Charges de personnel
- 23.** Charges externes
- 24.** Dotations et reprises aux amortissements et provisions
- 25.** Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants
- 26.** Autres produits et charges d'exploitation courantes
- 27.** Résultat financier d'exploitation
- 28.** Autres produits et charges opérationnels non courants
- 29.** Résultat financier
- 30.** Impôt sur le résultat
- 31.** Résultat par action
- 32.** Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés
- 33.** Gestion des risques
- 34.** Engagements hors bilan
- 35.** Information sur le transfert d'actifs financiers
- 36.** Informations sur les parties liées
- 37.** Événements subséquents à la clôture des comptes
- 38.** Appréciations émises par la Direction et sources d'incertitude

1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE ECONOCOM

Econocom Group SA/NV, société mère du groupe, est une société anonyme de droit belge à Conseil d'Administration, dont le siège social est Place du Champ de Mars, 5, 1050 Bruxelles.

La société est immatriculée au registre des personnes morales Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0422 646 816 et est cotée à l'Euronext de Bruxelles.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2013 reflètent la situation comptable d'Econocom Group et de ses filiales.

Le 4 mars 2014, le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2013 et donné autorisation à leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 mai 2014.

Les comptes sont mis à la disposition des actionnaires en date du 14 avril 2014.

Sur l'exercice 2013, le groupe a conclu le rapprochement avec le groupe Osiatis, et acquis la société Exaprobe. Ces opérations s'inscrivent dans le plan Stratégique « Mutation 2013-2017 » qui vise à faire du groupe le pionnier européen dans l'intégration technologique et financière de solutions digitales.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux et déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe de l'exercice 2013 sont établis conformément au référentiel de Normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2013. Ces comptes présentent en données comparatives l'exercice 2012 établi selon le même référentiel comptable.

Au 31 décembre 2013, les normes et interprétations comptables adoptées par l'Union Européenne sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

2.2. Référentiel IFRS appliqué

2.2.1. Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2013

Le groupe a appliqué à ses comptes consolidés les amendements de normes et les interprétations entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2013 et adoptés par l'Union Européenne.

Normes/interprétations	Date d'application UE (1)	Date d'application du groupe	Impacts groupe
<p>IAS 19, Avantages du personnel (révisée en 2011) Tous les écarts actuariels doivent être immédiatement comptabilisés en autres éléments du résultat global afin que l'actif net ou l'obligation nette au titre des régimes de retraite soit comptabilisé dans l'état de la situation financière pour refléter la pleine valeur du déficit ou de l'excédent des régimes. Un autre changement important apporté a trait à la présentation des variations des obligations au titre des prestations définies et des actifs des régimes, ces variations étant réparties en trois composantes : Coûts des services, Intérêts nets, Réévaluations</p>	1 ^{er} janvier 2013	1 ^{er} janvier 2013	Le groupe Econocom étant déjà à la méthode SorIE, les changements seront peu nombreux. Le Résultat net au 31 décembre 2012 a été ajusté de (0,9 M€) au titre de la modification rétrospective de la comptabilisation de l'obligation pour les services futurs.
<p>Améliorations annuelles (cycle 2009-11) Amendements sur IAS 1, IAS 16, IAS 32 et IAS 34</p>	1 ^{er} janvier 2013	1 ^{er} janvier 2013	La présentation du résultat global a été modifiée. En application de l'amendement à IAS 16, la comptabilisation des matériels de service reste en stocks car nos matériels de services ne répondent pas à la définition d'une immobilisation. (Pour davantage d'informations, se référer à la note 2.10)
<p>IFRS 13 Evaluation de la juste valeur IFRS 13 donne une nouvelle définition de la juste valeur pour les besoins de l'information financière : le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c'est-à-dire une valeur de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation.</p>	1 ^{er} janvier 2013	1 ^{er} janvier 2013	Impact non significatif sur l'évaluation des actifs et passifs à la juste valeur.
<p>Amendement IFRS 7 Informations à fournir : Compensation des actifs et passifs financiers Les modifications exigent des informations sur les droits à compensation et accords connexes (tels que les accords de garantie) pour les instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.</p>	1 ^{er} janvier 2013	1 ^{er} janvier 2013	Impact non significatif sur les comptes.

2.2.2. Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne et d'application obligatoire ou pouvant être appliqués par anticipation pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Normes/interprétations	Date d'application UE (1)	Date d'application du groupe prévue	Impacts groupe
IFRS 10 Etats financiers consolidés IFRS 10 modifie la définition de contrôle en déterminant qu'un investisseur contrôle une entité émettrice a) lorsqu'il a le pouvoir sur l'entité émettrice, b) lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice, et c) lorsqu'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. L'investisseur contrôle une entité émettrice si et seulement si ces trois éléments sont réunis.	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2014	Norme non appliquée par anticipation
IFRS 9 Instruments financiers IFRS 9 a été modifiée en octobre 2010 pour inclure les exigences en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers et de décomptabilisation.	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2015	Norme non appliquée par anticipation
IFRS 11 Partenariat IFRS 11 porte sur le classement et la comptabilisation d'un partenariat sur lequel deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint.	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2014	Norme non appliquée par anticipation
IFRS 12 Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités Cette nouvelle norme s'applique aux entités qui ont des intérêts dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées.	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2014	Norme non appliquée par anticipation
Amendement IAS 32 Instruments financiers : Présentation - Compensation d'actifs et de passifs financiers Les modifications d'IAS 32 donnent des précisions sur l'application existante des dispositions en matière de compensation. En particulier, elles précisent le sens des expressions « a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compensation » et « réalisation et règlement simultanés ».	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2014	Norme non appliquée par anticipation
Amendement IAS 36 Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers L'amendement précise les conditions et le niveau d'informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2014	Norme non appliquée par anticipation
Amendement IAS 27 Cet amendement transfère certaines définitions vers IFRS 10	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2014	Norme non appliquée par anticipation

2.3. Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

2.3.1. Base d'évaluation pour l'établissement des états financiers

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers, évalués à la juste valeur,
- des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que la vente est considérée comme hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente.

Notion de juste valeur appliquée par le groupe

Le groupe applique la notion de juste valeur telle que décrite dans la norme internationale IFRS13.

La norme IFRS 7 hiérarchise les niveaux de juste valeur de la façon suivante :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif,
- niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1),
- niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables).

Au 31 décembre 2013, le groupe n'a pas d'actifs financiers évalués à la juste valeur (cf. Note 14 aux comptes consolidés).

Les passifs financiers évalués à la juste valeur concernent pour la plupart, des dettes sur acquisitions de sociétés et sont de niveau 3 (cf. Note 20 aux comptes consolidés).

2.3.2. Changements de présentation

Des changements de présentation et des reclassements sont effectués dès lors qu'ils fournissent une information fiable et plus pertinente aux utilisateurs des états financiers et que la structure modifiée est susceptible de perdurer, de manière à ne pas affecter la comparabilité. Lorsqu'un changement dans la présentation a une incidence significative, l'information comparative doit aussi être reclassée.

Le groupe a procédé à plusieurs changements de présentation sur les exercices clos au 31 décembre 2013 et 2012.

Ces changements proviennent des éléments suivants :

- En application d'IFRS3, corrections de bilan d'ouverture des sociétés acquises en 2012 suite à la détection d'éléments portant sur des périodes antérieures à la date d'acquisition et non pris en compte lors de la première évaluation du bilan d'ouverture ;
- Dans le cadre de la première application d'IAS19R, compléments de provisions sur les engagements à prestations définies suite à un changement de régime ;
- En référence à la position de marché en Belgique, comptabilisation des régimes belges dits à cotisations définies en prestations définies et en référence à l'IFRIC de janvier 2008, comptabilisation des obligations liées à l'assurance décès des personnels
- Reclassements d'éléments de bilan et de compte de résultat pour améliorer la comparabilité des exercices et se conformer aux pratiques de marché.

2.3.3.1. Reclassements au bilan

(en milliers €)	Notes	31-déc.-12 retraité	31-déc.-12 publié
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles nettes		47 790	47 790
Écarts d'acquisition	1	149 635	149 207
Immobilisations corporelles nettes		13 330	13 330
Immobilisations financières		12 417	12 417
Intérêts résiduels des actifs donnés en location	2	63 578	41 422
Créances à long terme		1 740	1 740
Impôts différés Actif	3	15 767	14 656
Total actifs non courants		304 257	280 562
Actifs courants			
Stocks		25 626	25 626
Clients et autres débiteurs	4	665 320	672 463
Intérêts résiduels des actifs donnés en location	2	25 022	11 058
Actif d'impôt courant		7 318	7 318
Autres actifs courants		21 415	21 437
Trésorerie et équivalents de trésorerie		79 850	79 850
Total actifs courants		824 552	817 752
Total bilan actif		1 128 809	1 098 314

(en milliers €)	Notes	31-déc.-12 retraité	31-déc.-12 publié
Capital		17 077	17 077
Primes et réserves		91 316	92 455
Résultat de l'exercice		46 576	47 448
Total capitaux propres - part du groupe		154 969	156 980
Intérêts minoritaires		192	192
Total capitaux propres		155 161	157 172
Passifs non courants			
Dettes financières		4 068	4 068
Engagements bruts de valeur résiduelle financière*	2	33 031	10 875
Emprunt obligataire		77 771	77 771
Provisions non courantes		424	424
Provisions pour retraites et engagements assimilés	5	17 278	14 064
Autres dettes		6 588	6 590
Impôts différés Passif		14 186	14 186
Total passifs non courants		153 346	127 978
Passifs courants			
Dettes financières		25 447	25 447
Engagements bruts de valeur résiduelle financière*	2	15 756	1 791
Emprunt obligataire		3 360	3 360
Provisions courantes	6	29 871	36 906
Passifs d'impôts courants		4 600	4 600
Fournisseurs et autres créditeurs courants	7	600 112	599 906
Autres passifs courants		141 156	141 156
Total passifs courants		820 302	813 164
Total bilan passif		1 128 809	1 098 314

* Dans les comptes publiés, il s'agissait des engagements nettés contrat par contrat avec les intérêts résiduels dans les actifs donnés en location (voir note 2).

1. Correction sur les écarts d'acquisition des sociétés acquises en 2012: 418 K€

Cette correction fait suite à l'évaluation définitive des bilans d'ouverture .

2. Décompensation des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et des valeurs résiduelles financières

Pour refléter davantage les spécificités de son activité Gestion Administrative et Financière, le groupe a choisi de présenter sur des lignes distinctes au bilan : les engagements bruts de valeurs résiduelles financières ventilés au passif entre courants et non courants et les intérêts résiduels des actifs donnés en location ventilés à l'actif entre courants et non courants.

Intérêts résiduels 2012 (en milliers €)	Valeur nette	Décompensation	Valeur brute
Non courants	41 422	22 146	63 578
Courants	11 057	13 965	25 022
Total	52 479	36 111	88 600

Engagement bruts de valeurs résiduelles financières 2012 (en milliers €)	Valeur nette	Décompensation	Valeur brute
Long terme	10 875	22 156	33 031
Court terme	1 791	13 965	15 756
Total	12 666	36 121	48 787

Jusqu'en 2012, le groupe procédait à une compensation, contrat par contrat, entre les intérêts résiduels des contrats de location (correspondant à la valeur future estimée des matériels des contrats de location) et les engagements fermes de rachat de ces mêmes matériels aux refinanceurs.

Cette présentation, correspondant à une position économique, n'est plus affichée au bilan afin de ne pas netter un actif non-financier et un passif financier.

Si cette compensation avait été maintenue au 31 décembre 2013, elle aurait abouti à une baisse du total bilan de 35 M€.

3. Impact des provisions et des corrections de bilan d'ouverture sur les impôts différés actif

(en milliers €)

Constatation des obligations à prestations définies en Belgique	587
Changement de régime des provisions pour indemnités de départ à la retraite en France	458
Impôts différés sur autres corrections à l'ouverture	65
Total	1 110

4. Reclassement de la provision pour risque liée à l'activité Gestion Administrative et Financière

La provision, classée jusqu'en 2012 en provisions pour risques liée à l'activité au passif du bilan, couvre un risque sur des créances de location comptabilisées sur la ligne « Clients et autres débiteurs ». Il est apparu plus adéquat de l'imputer en diminution de cette ligne à l'actif au même titre qu'une dépréciation clients.

5. Provisions pour retraites et engagements assimilés

(en milliers €)

Engagement net actualisé au titre des régimes à prestations définies en Belgique.	1 727
Changement de régime des provisions pour indemnités de départ à la retraite en France.	1 330
Provision pour indemnités de départ en retraite chez France Systèmes	157
Total	3 214

Constatation d'une provision pour engagements postérieurs à l'emploi pour les salariés belges

Suite à la limitation par les assureurs belges de leurs engagements sur les contrats dits « defined contribution », le groupe a constaté dans les autres éléments du résultat global de 2012 des provisions pour engagements postérieurs à l'emploi pour les salariés belges dont 1,4 M€ relative à la couverture décès et 0,3 M€ relative à la retraite.

Changement de régime des provisions pour indemnités de départ à la retraite

Au cours de l'exercice 2012, il a été décidé de regrouper l'ensemble des salariés français sur la même convention collective (Syntec), avec pour conséquence pour certains salariés une augmentation de l'obligation du groupe au titre des indemnités de fin de carrière.

Cette augmentation ne correspondant pas à des services passés effectués par les bénéficiaires du régime, le groupe avait amorti, en conformité avec la norme IAS 19, ce montant sur la durée moyenne d'acquisition des droits. Cet engagement sur l'exercice 2012 s'est élevé à 1,3 M€ en brut (0,9 M€ net d'impôt).

En application de la norme IAS 19R applicable à compter de l'exercice 2013, et qui rend obligatoire la constatation au résultat de tout changement de régime, le groupe a modifié rétrospectivement sa situation nette pour comptabiliser cette obligation.

6. Provisions courantes

(en milliers €)

Correction des bilans d'ouverture	130
Provision pour risque liée à l'activité désormais présentée en dépréciation clients	(7 165)
Total	(7 035)

7. Corrections de bilan d'ouverture : + 206 K€

2.3.3.2. Reclassements au compte de résultat

(en milliers €)	Notes	31-déc.-12 retraité	31-déc.-12 publié
Produits des activités poursuivies		1 538 340	1 538 340
Charges opérationnelles		(1 463 532)	(1 466 207)
Coût des ventes		(1 123 292)	(1 123 292)
Frais de personnel	1	(216 256)	(215 393)
Charges externes		(104 173)	(104 173)
Dotations aux amortissements et provisions	2	(7 105)	(5 767)
Impôts et taxes d'exploitation	3	(7 071)	(10 608)
Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants	2	(1 547)	(2 885)
Autres produits et charges d'exploitation		(473)	(473)
Résultat financier opérationnel		(3 616)	(3 616)
Résultat opérationnel courant		74 808	72 133
Autres produits et charges opérationnels non courants		(3 531)	(3 531)
Résultat opérationnel		71 277	68 602
Produits financiers		284	284
Charges financières	4	(5 400)	(4 933)
Résultat avant impôt		66 161	63 953
Impôts	4	(19 490)	(16 411)
Résultat net - activités poursuivies		46 671	47 542
Résultat SME		32	32
Résultat net consolidé		46 703	47 574
Résultat net - part des minoritaires		(126)	(126)
Résultat net - part du groupe		46 577	47 448

Pour se conformer à la norme sur la présentation des États Financiers en IFRS, le groupe a décidé de présenter son résultat financier sur deux lignes distinctes : charges financières et produits financiers.

1. Frais de personnel : (863) K€

Reclassement du coût d'actualisation sur le mouvement de PIDR 2012 en Résultat financier	467
Impact du changement de régime des provisions pour indemnités de départ à la retraite suite à IAS 19R.	(1 330)
Total	(863)

2. Reclassement du mouvement de la provision en mouvement de dépréciation clients (1 338) K€

3. Reclassement de la Contribution sur la Valeur ajoutée (CVAE) en Impôt : 3 537 K€

La base de calcul de cette taxe française est la Valeur ajoutée qui correspond à la définition de profit taxable décrite par la norme IAS 12 « Impôt sur le Résultat ».

En conséquence et à la suite de l'opération avec Osiatis, le groupe a décidé de présenter cette charge en impôts, de la même manière que la plupart des grandes sociétés de services opérant en France.

4. Résultat financier

(en milliers €)

Reclassement du coût financier de la provision retraite 2012 en Résultat financier	(467)
--	-------

5. Impôt : (3 079) K€

Reclassement de la Contribution sur la Valeur ajoutée en Impôt	(3 537)
Impact du changement de régime des provisions pour indemnité de départ à la retraite suite à IAS 19R.	458
Total	(3 079)

2.3.3.3. Recours à des estimations et au jugement

La préparation des Etats financiers consolidés du groupe Econocom implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes.

La Direction du groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des Etats financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et Ecart d'acquisitions et contreparties éventuelles, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel, des paiements fondés sur des actions, des impôts différés et des instruments financiers. Le groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs.

Les principales hypothèses retenues par le groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

- Note 2.9.3 - Engagements bruts de valeurs résiduelles financières et intérêts résiduels dans les actifs donnés en location
- Note 2.11 - Dépréciation d'actifs ;
- Note 2.12 - Actifs et passifs financiers ;
- Note 2.14 - Paiements fondés sur des actions ;
- Note 2.15 - Impôts ;
- Note 2.16 - Provisions et passifs éventuels ;
- Note 2.17 - Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel ;
- Note 2.21 - Subventions publiques ;
- Note 3 - Variation du périmètre de consolidation.

Les principales méthodes comptables dont l'appréciation nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments développés en note 38 - Appréciations émises par la Direction et sources d'incertitude.

2.4. Méthodes de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers du groupe et les états financiers des entités (y compris les entités structurées) qu'elle contrôle et ses filiales.

Le groupe a le contrôle lorsque le groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société de manière à tirer avantage de ses activités.

2.4.1. Filiales

Les filiales sont les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif. Ce dernier est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au groupe ; les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle exclusif selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés à 100 %, ligne à ligne dans les états consolidés, et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en participations ne donnant pas le contrôle au bilan et au compte de résultats consolidés.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec les méthodes comptables du groupe.

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupes qui ont trait à des transactions entre entités du groupe doivent être éliminés complètement lors de la consolidation.

2.4.2. Participations dans les entreprises associées et co-entreprises

Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

Le groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition dans l'état consolidé de la situation financière, puis est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part du groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée. Si la quote-part du groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celles-ci, le groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. Les pertes additionnelles sont comptabilisées seulement dans la mesure où le groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Interadapt

Au deuxième semestre 2013, le groupe a récupéré la participation d'Osiatis dans Interadapt à 28,76 % et a la possibilité d'exercer :

- un 1^{er} call option en 2014 sur la base des comptes 2013 et portant sur 22,5 % des titres,
- et un 2^{ième} call option en 2015 sur la base des comptes 2014 et portant sur 9,99 % des titres.

Ces calls sont considérés comme étant en juste valeur et sont à ce titre sans impact sur le bilan.

Dans le cas où Osiatis n'aurait pas exercé son call option au 31 décembre 2014, les fondateurs d'Interadapt auraient la possibilité mais non l'obligation de racheter les titres Interadapt détenus par le groupe Osiatis.

Le groupe a pris l'option d'utiliser, pour la société Interadapt, la méthode de consolidation par mise en équivalence décrite dans l'IAS 28.

Participations dans les entreprises associées	% de contrôle	% d'intérêt
Interadapt (Brésil)	28,76	28,76
Ecofinance Technologies	40,00	40,00
Broke systèmes	20,00	20,00

2.4.3. Regroupement d'entreprises et écart d'acquisition

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées en utilisant la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3 révisée. Le coût du regroupement d'entreprises (ou « contrepartie transférée » selon les termes de la norme IFRS 3 révisée) correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition :

- des actifs transférés par le groupe,
- des passifs contractés par le groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise,
- et des parts des capitaux propres émises par le groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Auxquels peut s'ajouter au choix du groupe, la valorisation des minoritaires à la juste valeur ou à la quote-part de l'actif net attribuable aux minoritaires.

Les actifs et passifs identifiables et les passifs éventuels de la société acquise qui satisfont aux critères IFRS de reconnaissance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants en cours de cession qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de vente conformément à IFRS 5.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Évaluation de l'écart d'acquisition

L'excédent entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la somme des justes valeurs des actifs, des passifs identifiés et des passifs éventuels à la date d'acquisition est défini comme un écart d'acquisition et apparaît comme tel sur une ligne spécifique des Etats financiers.

L'écart d'acquisition est généralement déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée. La norme prévoit en effet une période d'évaluation qui s'étend sur un an à partir de la date d'acquisition et à l'intérieur de laquelle, le groupe peut comptabiliser des ajustements de ces valeurs provisoires. Ces ajustements découleraient alors d'informations complémentaires aux faits et aux circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui si elles avaient été connues à cette date, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés initialement.

Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

Évaluation de la contrepartie éventuelle

Lorsqu'une contrepartie transférée par le groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut des actifs ou des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans le coût de regroupement.

L'ajustement de la contrepartie éventuelle dépend de son classement initial :

- La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres ne fait pas l'objet de réévaluation aux dates de clôture subséquentes, et son dénouement ultérieur doit être comptabilisé dans les capitaux propres.
- La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture subséquentes conformément à IAS 39 ou à IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, selon le cas, le profit ou la perte en résultant étant comptabilisé en résultat net.

Écart d'acquisition négatif

Si suite à une réévaluation, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs est supérieur à la somme du coût du regroupement, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu), l'excédent est comptabilisé directement en résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Évaluation des participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation. Par conséquent, sur option à prendre lors de chaque regroupement, elles peuvent être évaluées initialement :

- soit à la juste valeur, donnant lieu en conséquence à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire (option du « Full Goodwill ») ;
- soit à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise.

Variation du pourcentage d'intérêt

La comptabilisation des variations ultérieures du pourcentage d'intérêt (par acquisition d'intérêts supplémentaires ou cession) découle de la définition des impacts sur le contrôle de l'entité concernée.

- **Si le contrôle n'est pas remis en cause** par la variation du pourcentage d'intérêt, la transaction est définie comme une opération entre actionnaires. La différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la participation acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.
- **Si le contrôle est remis en cause** (dans le cadre notamment d'un regroupement d'entreprises réalisés par étapes), la participation détenue précédemment par le groupe dans l'entreprise acquise fait l'objet d'une revalorisation à la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 2.11. Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie du groupe (ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie) qui devraient bénéficier des synergies du regroupement.

En cas de perte de valeur de l'écart d'acquisition, la dépréciation est enregistrée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » du compte de résultat incluse dans le résultat opérationnel du groupe.

2.5. Conversion de devises étrangères

2.5.1. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (« monnaie fonctionnelle ») dans laquelle l'entité opère. Les états financiers consolidés du groupe sont présentés en Euro (€) qui constitue la monnaie de présentation du groupe.

2.5.2. Comptabilisation des opérations en devises

Dans le cadre de la préparation des états financiers de chaque entité du groupe, les transactions libellées en monnaie étrangère des filiales (monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments monétaires libellés en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés en produits ou charges dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également en capitaux propres. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période.

Le traitement des couvertures de change sous forme de dérivés est décrit dans le paragraphe « Instruments financiers dérivés » de la note 2.12 – Actifs et passifs financiers.

2.5.3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les résultats et les situations financières des entités du groupe qui ont une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros comme suit :

- les postes du bilan autres que les capitaux propres sont convertis au cours de change à la date de clôture de la période,
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de change de la période,
- les différences de change sont comptabilisées en écarts de conversion dans l'état de résultat global, au sein des autres éléments du résultat global, notamment les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales.

2.6. Immobilisations incorporelles

2.6.1. Les immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées, soit à leur coût d'acquisition, soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée d'utilité économique.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties.

Durée d'utilité	en années
Concessions, brevets, licences	3 - 7

2.6.2. Les immobilisations incorporelles générées en interne

Le groupe réalise des projets de développement informatique. Les dépenses liées à ces activités peuvent être intégrées au coût d'immobilisation incorporelle. Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet informatique interne) est comptabilisée si et seulement si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre,
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en résultat net de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément.

Durée d'utilité	en années
Systèmes d'information	3 - 7

2.6.3. Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Ils comprennent essentiellement les licences d'exploitation et les logiciels informatiques.

Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Le portefeuille clients acquis du groupe ECS a été valorisé selon la méthode MEEM (Multi-period Excess Earning Method) à 40 M€ amortis sur 20 ans.

La marque Osiatis a été valorisée selon la méthode réalisée à partir d'une approche d'évaluation assise sur des redevances futures, ces redevances représentant des pourcentages de chiffre d'affaires et d'EBIT cohérents avec les comparables du marché.

Durée d'utilité	en années
Fonds de commerce amortissable	5
Portefeuille de clients ECS	20
Concessions, brevets, licences	3 – 7
Systèmes d'information	3 – 7
Marque Osiatis	10

2.7. Immobilisations corporelles

2.7.1. Immobilisations corporelles détenues en propre

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle :

Durée d'utilité	en années
Terrain	Indéfini
Constructions	20 – 50
Agencements	10
Matériels informatiques	3 – 7
Matériel de transport	4 – 7
Mobilier	10

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les « Autres produits et charges d'exploitation » ou dans les « produits des activités ordinaires » si cette cession intervient dans le cadre du cycle d'exploitation.

Les biens en cours de construction à des fins de production, de fourniture ou d'administration sont comptabilisés au coût, moins toute perte de valeur comptabilisée. Le coût comprend les honoraires et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt capitalisés conformément à la méthode comptable du groupe. Ces biens sont classés dans les catégories appropriées des immobilisations corporelles lorsque leur construction est terminée et lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue. L'amortissement de ces actifs, selon la même méthode que celle utilisée pour d'autres types de biens immobiliers, commence lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé au coût des actifs car il n'existe pas d'actif qui exige une longue période de préparation pour être utilisé ou vendu.

2.7.2. Immobilisations corporelles acquises en location-financement

Les contrats de location d'immobilisations corporelles qui transfèrent au groupe la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens sont comptabilisés au bilan, au démarrage du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimum au titre de la location. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette. Les charges financières sont enregistrées en compte de résultat au poste « Charges de dettes long terme » inclus dans la note 29 détaillant le résultat financier.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens acquis en propre de catégorie identique.

2.8. Autres immobilisations financières

Les titres de participations dans les sociétés non consolidées sont inscrits à leur juste valeur. Les profits ou pertes latents sont comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'à ce que les titres soient aliénés, auquel cas le profit ou la perte cumulé préalablement comptabilisé en capitaux propres est alors inclus dans le résultat net de l'exercice.

2.9. Contrats de location dans le cadre de l'activité Gestion Administrative et Financière

La quasi-totalité des contrats de location de l'activité Gestion Administrative et Financière sont des contrats de type location-financement (Financial Lease). Mais cette activité peut être amenée à signer quelques contrats de type location simple (Operating Lease).

2.9.1. Les contrats de location-financement (Financial Lease)

Le groupe identifie les contrats de location-financement, par opposition aux contrats de location simple, en s'appuyant sur les critères détaillés dans les paragraphes 7 à 12 de la norme IAS17 ; en l'absence d'un critère simple – du type d'une option d'achat en dessous de la juste valeur, le groupe utilisera le plus souvent le critère de la juste valeur, puis celui de la durée de vie afin de classer un contrat de location comme un contrat de location-financement. Les seuils utilisés s'inspirent de ceux de la norme ASC840 en USGAAP : 85 % de la juste valeur et 75 % de la durée de vie économique. En pratique, le groupe ayant pour politique de faire exceptionnellement appel à ses fonds propres pour financer les contrats de location et de limiter son risque sur les valeurs résiduelles, les contrats de location simple ne sont pas courants.

Les contrats de location sont pour la plupart des contrats refinancés dont l'économie est la suivante :

- les matériels et les contrats y afférents sont cédés à un organisme de refinancement pour un prix global intégrant, outre la valeur actuelle des loyers à percevoir, la valeur résiduelle financière des matériels ;
- Cette valeur résiduelle financière est le prix auquel le groupe s'engage à racheter le matériel à l'expiration du contrat de location ;
- Les loyers dus par les clients sont versés directement aux organismes de refinancement, et ce, sans recours, le groupe se trouvant ainsi dégagé du risque d'insolvabilité de ses clients.

Sur le plan juridique, le groupe perd la propriété des équipements à dater de la cession et la recouvre au terme du contrat lorsqu'il honore son engagement de rachat. Dans certains cas, le groupe demande aux organismes de refinancement de lui délivrer un mandat de facturation et d'encaissement au nom et pour compte de ces organismes. Cela n'altère pas le transfert de risque d'insolvabilité des clients vers ces organismes.

Le chiffre d'affaires, le coût des ventes et l'intérêt résiduel sont comptabilisés au fur et à mesure des livraisons successives des actifs, au prorata du montant de ces livraisons.

La norme IAS 17 indique que la comptabilisation doit avoir lieu à la date à laquelle le preneur est autorisé à exercer son droit d'utilisation des actifs loués. L'article 5.1 de nos Conditions Générales de Vente définissent cette date comme étant la date de livraison des actifs loués, matérialisée par la signature d'un procès-verbal de livraison.

Les contrats sont comptabilisés comme suit :

Bilan

- Pour chaque contrat de location, l'intérêt résiduel du groupe dans les actifs loués est porté à l'actif du bilan (défini au paragraphe 2.9.3. ci-dessous) et l'engagement brut de valeur résiduelle financière (défini au paragraphe 2.9.3. ci-dessous) est portée au passif du bilan.

Compte de résultat

- Le chiffre d'affaires est égal à la valeur actualisée des paiements minimums (qui correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer durant la période de réalisation et la durée du contrat de location) ;
- Les produits financiers non acquis sur les loyers sont constatés au compte de résultat au moment du refinancement. Il n'y a donc de charges et produits financiers non acquis que respectivement sur la valeur résiduelle financière (5 167 K€ au 31/12/2013) et sur l'intérêt résiduel du groupe dans les actifs loués (10 267 K€ au 31/12/2013).
- Le coût des ventes est égal au coût d'achat de l'actif ;
- L'intérêt résiduel du groupe dans les actifs loués est comptabilisé en minoration du coût des ventes pour sa valeur actualisée ;

Le cas spécifique des prolongations de contrats de location

La reconnaissance des revenus sur les prolongations de contrats de location suit la qualification initiale du contrat de location, à savoir :

- Si le contrat initial est qualifié de contrat de location opérationnelle, le revenu de la prolongation sera reconnu de façon étalée sur la durée de la prolongation ;
- Si le contrat de location initial est qualifié de contrat de location financière, le revenu de la prolongation sera reconnu intégralement le dernier jour du contrat initial.

2.9.2. Les contrats de location simple (Operating Lease)

Le groupe Econocom conserve l'ensemble des risques liés au contrat de location puisqu'il n'y a pas transfert des principaux risques et avantages liés à la propriété de l'actif.

Bilan

Les équipements sont maintenus à l'actif du bilan et amortis de façon linéaire sur la durée du contrat jusqu'à atteindre leur valeur résiduelle, égale à l'intérêt résiduel de la société dans l'actif à la fin du contrat.

Compte de résultat

Le résultat est constaté de façon périodique, le chiffre d'affaires étant égal au loyer facturé et le coût égal à la dotation aux amortissements décrits ci-dessus.

2.9.3. Les engagements bruts de valeurs résiduelles financières et intérêts résiduels dans les actifs donnés en location

Les engagements bruts de valeurs résiduelles financières

Comme indiqué précédemment, le groupe rachète aux organismes financiers les équipements loués lorsque les contrats viennent à échéance. Ces valeurs de rachat sont dénommées « engagements bruts de valeurs résiduelles financières ». Elles constituent une dette, en général à long terme, qu'il convient d'actualiser selon les mêmes règles que celles du contrat en référence. Cette dette est portée en dettes financières mais est exclue de l'endettement net (réf. 2.12.6).

Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location

L'intérêt résiduel du groupe Econocom dans les actifs cédés correspond à une valeur de marché prévisionnelle.

Cet intérêt résiduel porté en immobilisations financières est calculé de la manière suivante :

- Pour tous les contrats de durée fixe, cette valeur de marché prévisionnelle est calculée selon une méthode d'amortissement dégressive accélérée, basée sur un amortissement du prix d'achat individuel d'origine de chaque équipement. Cet intérêt résiduel constitue un actif à long terme qu'il convient d'actualiser selon les mêmes règles que celles du contrat en référence. Cette règle ne s'applique pas sur des cas non standards qui restent limités ;
- Pour les contrats renouvelables de gestion de parc, la méthode d'amortissement dégressive accélérée décrite ci-dessus n'est pas applicable. La valeur de marché prévisionnelle pour ces contrats est calculée en prenant un pourcentage fixe du prix d'achat d'origine des équipements.

2.10. Stocks

Au sein du groupe, les stocks sont des actifs :

- destinés à être vendus dans le cours normal de l'activité ou
- présents sous forme de matières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de prestation de services.

Pour les métiers Produits & Solutions et Gestion Administrative et Financière, les stocks sont évalués à la plus faible valeur soit de leur coût de revient, selon la méthode du coût moyen pondéré, soit de leur valeur nette de réalisation.

Pour le métier Services, les stocks sont comptabilisés au coût de revient et dépréciés selon la durée de vie économique des infrastructures auxquelles ils sont destinés ; ou si leur utilisation est plus aléatoire, ces stocks sont dépréciés à leur valeur recouvrable.

Le **coût de revient** correspond au coût d'acquisition des approvisionnements comprenant le prix d'achat, les droits de douanes, les taxes non récupérables, les coûts de transport et manutention, et d'autres coûts directement imputables aux stocks. Ils sont diminués des escomptes, des remises et rabais ainsi que des coûts d'installation des stocks et des pertes et gains de change non incorporés à la valeur brute des stocks achetés.

La **valeur nette de réalisation** correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks de pièces de rechange ne sont pas immobilisés.

2.11. Dépréciation d'actifs

Les écarts d'acquisition composant les Unités Génératrices de Trésorerie du groupe (ou groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie) font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au 31 décembre, ou plus fréquemment s'il y a une indication objective que l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur.

Une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu avoir lieu dans une UGT, des tests de dépréciation sont réalisés en particulier sur les écarts d'acquisition mais aussi sur les immobilisations incorporelles et corporelles de cette UGT. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable des actifs immobilisés, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des actifs immobilisés, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques liés à l'activité et au contexte spécifiques de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Les projections de flux de trésorerie futurs sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme.

Ces plans sont construits sur un horizon maximal de 5 ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à l'actualisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs sur la durée du plan.

La **juste valeur** correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente des actifs testés dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché.

Lorsque la valeur recouvrable des actifs, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

La perte de valeur est prioritairement portée en réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition affecté à l'unité et est par la suite imputée aux actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des éléments compris dans l'unité. La perte de la valeur est enregistrée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, à hauteur de la perte de valeur initialement comptabilisée, lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable. Les pertes de valeur enregistrées au titre des écarts d'acquisition ne peuvent être reprises.

A la cession d'une unité génératrice de trésorerie pertinente, l'écart d'acquisition qui en découle est pris en compte dans la détermination du résultat net de la cession.

2.12. Actifs et passifs financiers

2.12.1. Actifs financiers

En application de la norme IFRS 7, les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ;
- Les prêts et créances ;
- Les placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- Les actifs financiers disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif. Les achats ou les ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché.

2.12.1.1. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur avec inscription des variations de juste valeur en résultat net.

Cette catégorie couvre :

- Les actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent :
 - les actifs que le groupe a l'intention de revendre à court terme,
 - les actifs qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble par le groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
 - les dérivés qui ne sont pas des instruments de couverture désignés et efficaces.
- Les actifs financiers autres qu'un actif financier détenu à des fins de transaction peuvent être désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale :
 - si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui autrement surviendrait,
 - si l'actif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée du groupe et les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base,
 - s'il fait partie d'un contrat comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés et si IAS 39 permet que l'ensemble du contrat composé soit désigné à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, les profits ou les pertes découlant de la réévaluation étant comptabilisés en résultat net.

Le profit net ou la perte nette comptabilisé en résultat net comprend les dividendes ou les intérêts reçus à l'égard de l'actif financier et est inclus dans le poste Résultat financier.

2.12.1.2. Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Cette catégorie inclut les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des entités associées ou non consolidées.

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.

Il est à noter que le poste « dépréciation des clients » comprend une provision sur les encours de contrats de location dont le risque contrepartie n'a pas été transféré de sorte à présenter ces encours nets de dépréciation.

2.12.1.3. Les placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que le groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Après comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Les autres investissements qui ne sont pas des titres mis en équivalence sont déterminés avec des justes valeurs de niveau 3.

Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat.

2.12.1.4. Les actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés dans les trois catégories précédentes.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction. À chaque arrêté des comptes, ils sont évalués à leur juste valeur (valeur de marché que le groupe Econocom considère comme juste valeur).

Les variations de la valeur comptable des actifs financiers monétaires disponibles à la vente découlant des variations des taux de change, les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et les dividendes sur les placements en capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat net.

Les autres variations de la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Si le placement est cédé ou s'il est déterminé comme étant déprécié, le profit ou la perte cumulé précédemment et comptabilisé dans la réserve au titre de la réévaluation de placements est reclassé en résultat net.

Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet d'un suivi individuel de dépréciation : en cas d'indication objective d'une dépréciation, une perte de valeur est enregistrée en résultat (irréversible en ce qui concerne les instruments de capitaux propres).

2.12.2. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Le groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Transfert uniquement des flux de trésorerie

Dans le cas où le groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif.

Conservation de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé

Si le groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, il continue de comptabiliser l'actif financier, en plus de comptabiliser la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

Conservation du contrôle de l'actif financier

Si le groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du groupe dans cet actif.

Si le groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'il continue de contrôler l'actif cédé, il comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'il est tenu de payer.

Décomptabilisation totale

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte cumulé comptabilisé en autres éléments du résultat global et accumulé en capitaux propres

Décomptabilisation partielle

Lors d'une décomptabilisation partielle d'un actif financier, le groupe ventile la valeur comptable antérieure de l'actif financier entre la partie qu'il continue à comptabiliser au titre de son implication continue et la partie qu'il ne comptabilise plus, sur la base des justes valeurs relatives de ces parties à la date du transfert. La différence entre la valeur comptable affectée à la partie qui n'est plus comptabilisée et la somme de la contrepartie reçue au titre de la partie décomptabilisée et tout profit ou toute perte cumulé, qui lui a été alloué et qui a été comptabilisé en autres éléments du résultat global doit être comptabilisée en résultat net. Un profit ou une perte cumulé qui a été comptabilisé en autres éléments du résultat global est réparti entre la partie qui continue d'être comptabilisée et la partie décomptabilisée, sur la base des justes valeurs relatives de ces parties.

2.12.3. Passifs financiers

Les passifs financiers sont répartis entre les deux catégories suivantes : les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et les « autres passifs financiers ».

La catégorie des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net recouvre :

- Les passifs financiers détenus à des fins de transaction :
 - S'ils sont contractés principalement en vue d'être rachetés dans un proche avenir ;
 - Si, au moment de la comptabilisation initiale, ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par le groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
 - S'ils sont des dérivés qui ne sont pas des instruments de couverture désignés et efficaces.
- Les passifs désignés explicitement par le groupe lors de leur comptabilisation initiale comme des instruments financiers dont la variation à la juste valeur est enregistrée par le biais du résultat net.
- Un passif financier autre qu'un passif financier détenu à des fins de transaction peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale :
 - Si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui autrement surviendrait ;
 - Si le passif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée du groupe et les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base ;
 - s'il fait partie d'un contrat contenant un ou plusieurs dérivés incorporés, et si IAS 39 permet que l'ensemble du contrat composé soit désigné à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers du groupe sont constitués essentiellement des emprunts convertibles en actions nouvelles ou existantes émis en mai 2011, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie, de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location financement et des dettes d'affacturage. Ils sont évalués au coût amorti.

Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus.

Toute différence entre le montant enregistré et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêts effectif.

Emprunt obligataire

Les obligations convertibles diminuées de la valeur du dérivé inclus sont comptabilisées et amorties au taux d'intérêts effectif de 5,34 %.

Dans les comptes consolidés, les obligations convertibles sont considérées en majeure partie comme des dettes financières sauf l'instrument dérivé inclus dans l'obligation dont la valeur à l'émission (3,4 millions d'euros) a été portée en élément non recyclable des Capitaux propres.

Le 18 mai 2011, Econocom a émis des obligations convertibles pour un montant de 84 millions d'euros. Ces obligations convertibles sont cotées sur la bourse de Luxembourg et leurs principales caractéristiques sont les suivantes :

- Maturité : 5 ans ;
- Taux de coupon annuel : 4 % ;
- Prix de conversion : 21 € soit 5,50 € après division de l'action par quatre, soit une prime de 25,15 % par rapport au cours de référence du 18 mai 2011.

Dettes d'affacturage

Afin de diversifier les sources de financement et de réduire le risque de crédit, certaines filiales du groupe Econocom ont recours à des programmes d'affacturage. L'affacturage entraîne, via la subrogation conventionnelle, le transfert de propriété des créances commerciales et de tous les droits associés au profit du cessionnaire. Cela implique qu'il y a transfert du droit à recevoir les flux de trésorerie.

Selon l'IAS 39 – Instruments financiers, si la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces créances est transférée au cessionnaire, alors il y a décomptabilisation des créances au bilan du cédant. Sinon, ces créances demeurent au bilan après cession et une dette financière est constatée en contrepartie du cash reçu.

2.12.4. Instruments financiers dérivés

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives. Les instruments dérivés sont évalués avec des justes valeurs de niveau 2.

Etant donné le faible niveau de risque de change, les contrats de change à terme et de devise sont comptabilisés comme des instruments évalués à la juste valeur par le résultat net.

2.12.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste Dettes financières.

La norme IAS 7 définit les équivalents de trésorerie comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur (niveau 1) ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique Résultat financier opérationnel.

2.12.6. Définition de l'endettement financier net du groupe

La notion d'endettement financier net utilisée par le groupe est constituée de l'endettement financier brut (présenté ci-dessous et dans la note 18) diminué de la trésorerie brute. Cet endettement net ne comprend pas les engagements bruts de valeurs résiduelles financières sur les biens donnés en location.

L'endettement financier brut présente l'ensemble des dettes portant intérêts et contractées par la réception d'instruments financiers.

2.13. Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle acquis ainsi que les coûts de transaction directement liés sont enregistrés en déduction des capitaux propres consolidés. Lors de leur cession, la contrepartie reçue en échange de ces titres nets des coûts de transaction est comptabilisée en capitaux propres.

2.14. Accords de paiement fondé sur des actions

Des plans d'actions gratuites et des plans d'options d'achat et de souscription d'actions sont attribués par le groupe et dénoués en actions. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des services rendus par les bénéficiaires, est évaluée à la date d'attribution selon le modèle mathématique de Black-Scholes-Merton.

La juste valeur est passée en charges de façon linéaire, sur la période d'acquisition des droits et selon l'estimation du groupe quant au nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront éventuellement acquis, une augmentation correspondante des capitaux propres devant aussi être comptabilisée.

À chaque clôture, le groupe révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition des droits est prévue. L'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net de façon à ce que les charges cumulatives tiennent compte des estimations révisées, et un ajustement correspondant est apporté à la réserve au titre des avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres.

Pour les plans d'attributions d'options de souscription d'actions, la charge totale est évaluée de façon définitive à la date d'attribution des options, et répartie en résultat sur la période d'acquisition des droits.

2.15. Impôts

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Un impôt différé est calculé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs, à l'exception des écarts d'acquisition non déductibles fiscalement. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi-adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

2.16. Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation (juridique ou implicite) actuelle à l'égard de tiers, provenant d'événements passés, dès lors qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice des tiers et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions sont évaluées à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (l'incidence de la valeur temps de l'argent étant importante).

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous contrôle du groupe ou pour lesquels la sortie de ressources ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

2.16.1. Provisions non courantes

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

Les provisions non courantes portent sur des risques dont la matérialisation n'est raisonnablement pas attendue avant plusieurs exercices. Elles font l'objet d'une actualisation si nécessaire.

2.16.2. Provisions courantes

Les provisions courantes comprennent les provisions pour litiges issus du cycle normal d'exploitation et dont l'issue devrait probablement intervenir dans les 12 mois à venir. Elles sont déterminées selon les mêmes méthodes que les provisions non courantes (cf. ci-dessus).

Les principales natures de provisions courantes sont les suivantes :

- Les risques sociaux dans le cadre ou en dehors du cadre des réorganisations ;
- Les risques juridiques et fiscaux.

Ils portent sur les litiges en cours avec des clients, des agents ou des administrations fiscales.

- Provisions pour commissions différées

Elles sont calculées contrat par contrat sur l'intérêt résiduel dans les actifs donnés en location, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle commerciale du contrat.

- Provision pour risques liés à l'activité Gestion Administrative et Financière

Elle correspond à une provision pour couvrir la prime négociée lors du transfert d'un portefeuille de contrats à un refinancier.

- Autres provisions

2.17. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

Les avantages postérieurs à l'emploi sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

2.17.1. Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite, defined contribution plans).

2.17.2. Régimes à prestations définies

Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. Ils donnent lieu à constitution de provisions.

L'engagement net actualisé au titre des régimes à prestations définies (DBO : Defined Benefit Obligation) est calculé en date de chaque arrêté comptable selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, d'augmentation de salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, de rotation ainsi que de taux d'actualisation.

Chaque année, ce passif varie en fonction des éléments suivants :

Le coût des services qui est constitué :

- des coûts des services rendus au cours de l'exercice (accroissement de la valeur actuelle de l'engagement au titre des services rendus par les salariés),
- des coûts des services passés qui proviennent de trois types d'évènements : l'introduction d'un nouveau régime, le retrait d'un régime existant (réduction significative du nombre de bénéficiaires du régime décidée par le groupe), la modification apportée à un régime existant,
- des effets de liquidation du régime (opérations qui éliminent toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des avantages prévus par le régime).

Le coût des services est comptabilisé en résultat opérationnel dans la période au cours de laquelle survient une modification du régime.

- Les intérêts nets sur le passif ou l'actif net calculés sur la base du taux des obligations d'entités de première catégorie. Ils sont comptabilisés en résultat financier dans la période au cours de laquelle ils surviennent.
- Les réévaluations du régime qui se décompose :
 - des écarts actuariels sur la dette actuarielle, issus des modifications d'hypothèses actuarielles, ou des différences entre ces hypothèses et la réalité.
 - du rendement des actifs du régime (sous déduction du produit financier déterminé au taux d'actualisation)
 - des variations de l'effet de plafonnement de l'actif net sous déduction de son effet financier calculé au taux d'actualisation.

Ces réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global lors de leur survenance et ne peuvent pas être recyclées en résultat net.

2.18. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

La norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Un actif non courant ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de son classement.

Ces actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont mesurés au plus faible de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités abandonnées » et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

2.19. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires du groupe sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques associés à la transaction bénéficieront au groupe de manière probable,
- le montant des revenus et des coûts engagés ou à engager concernant la transaction peut être mesuré d'une façon fiable,
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Ils se composent de :

Ventes de biens

Ces ventes de biens sont à rapprocher de nos activités Produits & Solutions et sont comptabilisées en référence à la norme IAS18.

Le revenu est réputé reconnu au moment de la livraison du bien et du transfert des titres de propriété, ce qui revêt les conditions suivantes :

- le groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens,
- le groupe n'est plus impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens vendus.

En pratique, les ventes de biens sont comptabilisées à l'émission du bon de livraison, date de transfert des risques et avantages liés à la propriété.

Ventes de location-financement

Ces ventes de location-financement sont à rapprocher de l'activité Gestion Administrative et Financière.

IAS 17 est la norme appliquée pour la reconnaissance des revenus ; celle-ci dépend du type de contrat, comme précisé en note 2.9.1.

Ventes de prestations de services

Les produits provenant d'un contrat de prestation de services sont à rapprocher de nos activités de Services et sont comptabilisés en référence à la norme IAS 18.

On peut distinguer deux types de contrat :

Les contrats au forfait

Les affaires significatives sont découpées en phases et le chiffre d'affaires correspondant aux prestations de chaque phase est reconnu au fur et à mesure de leur avancement. Le chiffre d'affaires et le résultat sont constatés par application d'un pourcentage d'avancement au chiffre d'affaires et au résultat à terminaison. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

Les contrats en régie

Les prestations de service en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en factures à établir et valorisées au prix de vente.

2.20. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui doit permettre de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle de l'entreprise.

Les autres produits et charges opérationnels non courants, exclus du résultat opérationnel courant comprennent :

- les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant,
- les pertes de valeur d'écart d'acquisition,
- les résultats de cessions significatives d'immobilisations corporelles et incorporelles, d'actifs ou de participations opérationnelles,
- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux adaptations des effectifs (considérés comme tels s'il s'agit de plusieurs départs (plan) et non pas de départs isolés),
- les coûts liés aux déménagements d'activité.

2.21. Subventions publiques

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues. Conformément à IAS 20, le groupe comptabilise différemment les subventions liées à des actifs (dans la filiale Tactem) et les subventions liées au résultat.

Les subventions liées à des actifs sont comptabilisées en résultat net sur une base systématique sur les périodes au titre desquelles le groupe comptabilise en charges, les frais connexes que les subventions sont censées compenser. En pratique, ils sont reconnus au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations visées par la subvention ; le résultat différé est enregistré au passif.

Les subventions liées au résultat sont reconnues au résultat en compensation des coûts qu'elles subventionnent.

Les subventions publiques à recevoir qui prennent le caractère d'une créance, soit en compensation de charges ou de pertes déjà engagées, soit pour apporter un soutien financier immédiat au groupe sans coûts futurs liés, sont comptabilisées en résultat net dans la période au cours de laquelle la créance devient acquise.

2.22. Résultat net des activités abandonnées

Une activité non conservée est une composante dont le groupe s'est séparé ou qui est destinée à être cédée et :

- qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale et distincte pour le groupe,
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'un secteur d'activité ou d'une région géographique principale et distincte,
- ou qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Le résultat net des activités non conservées comprend :

- le résultat net d'impôt de l'activité non conservée réalisé jusqu'à la date de cession ou jusqu'à la date de clôture si l'activité non conservée n'a pas encore été cédée à la clôture de l'exercice,
- le résultat de cession net d'impôt si l'activité non conservée a été cédée avant la clôture de l'exercice.

2.23. Tableau des flux de trésorerie

Il est présenté selon la même structure que celle utilisée pour la gestion interne du groupe et isole, d'une part les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, d'autre part les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles incluent :

- la marge brute d'autofinancement avec les éléments non récurrents après variation des impôts et plus-value de cession d'actifs,
- les encaissements ou décaissements liés aux éléments non récurrents,
- la variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement incluent :

- les investissements sur actifs existants dont l'objet est le maintien ou le renouvellement d'actifs existants au 1^{er} janvier de chaque exercice et nécessaires à une exploitation normale,
- les investissements de développement qui recouvrent les actifs immobilisés...

Les flux de trésorerie des activités de financement incluent :

- les variations de capitaux propres,
- les variations des dettes et emprunts et engagements bruts de valeurs résiduelles financières,
- les dividendes.

2.24. Résultat net par action

Le résultat de base par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, c'est-à-dire en tenant compte prorata temporis des actions détenues en autocontrôle.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments anti dilutifs.

Les plans d'options de souscription d'actions non dilutifs ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

2.25. Secteurs opérationnels

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le groupe applique la norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle qui remplace la norme IAS 14. L'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Comité de Direction Groupe (CDG), principal décideur opérationnel du groupe aux fins d'affectation des ressources et d'évaluation de la performance du secteur.

Les activités opérationnelles du groupe sont organisées en 3 secteurs d'activités opérationnelles stratégiques qui permettent leur agrégation : Gestion Administrative et Financière, Produits & Solutions, et Services.

Ceux-ci se décomposent de la manière suivante :

Secteurs d'activités opérationnelles stratégiques agrégés (3)	Implantations (20)
Gestion Administrative et Financière	Allemagne, Belgique, Canada, Chine, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suisse
Produits & Solutions	Belgique, France, Luxembourg
Services	Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Mexique

Chaque secteur d'activité a une rentabilité financière et des caractéristiques propres.

Ils sont gérés suivant la nature des produits et des services vendus dans les environnements économiques et géographiques donnés. Cette segmentation en domaine d'activité sert de base à la présentation des données internes de gestion de l'entreprise et est utilisée par les décisionnaires opérationnels du groupe dans leur suivi d'activité.

Le Comité de Direction Groupe évalue la performance de ces secteurs d'activités opérationnelles stratégiques qui permettent leur agrégation à partir du résultat opérationnel. Les résultats comprennent les éléments directement ou indirectement attribuables à un secteur d'activité.

Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché et sont éliminés selon les principes de consolidation usuels.

Les secteurs d'activités opérationnelles stratégiques du groupe se définissent comme suit :

Gestion Administrative et Financière

Des solutions de financement novatrices et personnalisées contribuant à un meilleur pilotage administratif et financier des actifs IT, télécoms et numériques des entreprises.

Produits & Solutions

Des prestations allant de la conception de solutions d'architecture à leur déploiement, en passant par la vente de matériels et logiciels (PC, tablettes, serveurs, imprimantes, licences, objets numériques, ...) et l'intégration de systèmes.

Services

Accompagnement à la transformation vers le nouveau monde digital à travers nos expertises en consulting, gestion des infrastructures, développement d'applications et intégration de solution cloud.

2.26. Autres informations

En 2013, le groupe n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables significatifs, en dehors des obligations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 et dont l'incidence sur les comptes consolidés est indiquée dans la note 2.1.1.

Les informations au titre des périodes comparatives sont conformes au référentiel IFRS.

3. VARIATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du groupe Econocom établis au 31 décembre 2013 incluent les comptes des sociétés dont la liste est donnée dans la note 4 - Etat des filiales.

Les incidences sur la trésorerie des variations significatives de la période sont présentées dans la note 32.

Toutes les acquisitions de l'exercice 2013 ont été affectés à l'UGT Services.

3.1. Entrées dans le périmètre de consolidation et augmentation de pourcentage d'intérêts sur l'exercice 2013

3.1.1. Acquisition du groupe Osiatis

Description de la transaction

L'acquisition s'est déroulée en deux étapes :

1^{ère} étape : Acquisition du bloc majoritaire du capital

Le 12 septembre 2013, le groupe a racheté aux principaux actionnaires et dirigeants d'Osiatis, 51,90 % du capital et 50,06 % des droits de vote d'Osiatis.

Les termes économiques de la transaction prévoyaient un rachat d'Osiatis par Econocom sur la base de 1 action Osiatis pour 1 action Econocom Group majorée d'une soulte de 4,00 € par action.

L'échange a porté sur 8 632 555 actions Osiatis (soit 90 M€) et 894 905 bons de souscriptions d'actions (soit 9,4 M€) évalués en date de transaction à 6,43 €.

Le coût de l'acquisition du premier bloc ressort à 99,4 M€ répartis de la façon suivante :

(en millions €)

Échange des actions Osiatis contre des actions Econocom	55,5
Soulte de 4 €	34,5
Échange des BSA Osiatis contre des actions Econocom	5,8
Soulte de 4 €	3,6
Total	99,4

2^{ème} étape : Offre publique mixte et retrait de la cote

Conformément à l'article 234-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Econocom a déposé un projet d'offre publique d'échange en octobre 2013 en vue d'acquérir la totalité du capital d'Osiatis.

L'offre proposait trois possibilités :

Offre publique mixte principale	1 action Osiatis pour 1 action Econocom Group et 4 euros
Offre publique d'échange subsidiaire	3 actions Osiatis pour 5 actions Econocom Group
Offre publique d'achat subsidiaire	10 euros par action Osiatis

A l'issue de l'Offre publique d'échange, le 13 novembre 2013, Econocom a acquis les 6 313 158 actions restant ce qui a porté son pourcentage de détention du capital à 89,85 % (et au moins 89,83 % des droits de vote théoriques). Les actionnaires minoritaires ne représentaient alors plus que 2,61 % du capital et au plus 2,63 % des droits de vote théoriques (en tenant compte de 7,54 % d'actions auto-détenues par Osiatis)

Econocom a procédé en échange à la création de 6 313 158 actions nouvelles et au versement de 25,2 M€.

Le retrait obligatoire de 434 034 actions s'est traduit par un versement de 4,3 M€.

Une partie des paiements a été contractuellement différée au mois de février 2014 à hauteur de 29,5 M€. Le paiement a eu lieu post clôture comme prévu.

Calcul et allocation du coût du regroupement

Le regroupement d'entreprises a été comptabilisé au 12 septembre 2013, sur la base des comptes au 1^{er} septembre 2013 du groupe Osiatis.

Le coût du regroupement a été calculé selon la méthode du Full goodwill :

(en millions €)

Acquisition du bloc majoritaire ⁽¹⁾	99,4
Valorisation à la juste valeur des actionnaires minoritaires ⁽¹⁾	70,3
Total prix d'acquisition	169,7

(1) Valorisation de l'action et des BSA à 6,43 € cours du 12 septembre 2013 (date du paiement)

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'allocation du coût du regroupement aux actifs passifs et passifs éventuels du groupe Osiatis.

La juste valeur des actifs et passifs identifiables est ventilée de la façon suivante :

(en milliers €)	Notes	Juste valeur en normes IFRS Calcul provisoire
Actifs non-courants		32 971
Immobilisations incorporelles nettes	6	980
Marque	6	10 000
Goodwill		0
Immobilisations corporelles nettes	8	4 394
Immobilisations financières	9	6 283
Impôts différés - actif	30	11 314
Actifs courants		128 207
Stocks	11	2 384
Clients et autres débiteurs	12	93 677
Actifs d'impôts exigibles		2 637
Trésorerie	13	23 457
Autres actifs courants	12	6 052
Passifs non-courants		36 305
Dettes financières	18	16 541
Provisions	16	3 100
Provisions pour retraites et engagements assimilés	17	12 369
Autres dettes		291
Impôts différés – passif	30	4 004
Passifs courants		133 473
Dettes financières	18	13 161
Provisions	16	12 036
Passifs d'impôts courants		4 184
Fournisseurs et autres créditeurs	19	89 522
Autres passifs courants	19	14 358
Intérêts minoritaires		212
Total actif net acquis		(8 600)
Coût du regroupement d'entreprise		169 745
Goodwill comptabilisé		178 345

Dans le cadre de cette affectation, le groupe a comptabilisé la marque Osiatis selon les principes comptables IFRS décrits en note 2.6.

Les frais connexes à l'acquisition d'un montant de 1,2 M€ ont été exclus du coût d'acquisition et ont été comptabilisés en charges dans le résultat opérationnel au cours de l'exercice 2013.

Comptabilisation de l'offre publique d'échange et du retrait obligatoire

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les augmentations de pourcentage d'intérêts n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire. L'écart entre la juste valeur des minoritaires à la date de prise de contrôle soit 70,4 M€ et le montant versé en titres et en cash pour atteindre les 100 % de contrôle, soit 75,4 M€ a été intégralement comptabilisé en capitaux propres. Cet écart s'analyse principalement par la hausse de l'action Econocom entre le 12 septembre 2013 et le 19 novembre, date de livraison des actions Econocom aux participants de l'Offre Publique Mixte.

3.1.2. Autres variations de périmètre

EXAPROBE

Le 22 février 2013, le groupe a acquis pour un montant de 1,3 M€ (dont une part variable éventuelle de 0,5 M€), 100 % d'Exaprobe, spécialiste des infrastructures des systèmes d'information dans les domaines de la Sécurité, des Communications Unifiées, des Infrastructures IP ainsi que de la Virtualisation et des Datacenters.

L'allocation du prix d'acquisition fait ressortir un écart d'acquisition de 3,5 M€.

Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs et passifs identifiables sur la base des justes valeurs estimées de la manière suivante :

(en millions €)

Juste valeur des actifs et passifs identifiables	(2,2)
Ecart d'acquisition	3,5
Total prix d'acquisition	1,3

Le prix d'acquisition intègre un complément de prix d'un montant de 0,5 M€ reposant sur l'atteinte d'objectifs pour l'exercice 2013. Les calculs de l'atteinte de ces objectifs sont en cours.

CENTIX

Le 21 mars 2013, Econocom a exercé son option d'achat sur les 60 % complémentaires du capital de Centix. Le prix d'exercice s'est élevé à 1,35 M€ dont 0,5 M€ avait été versé au 31 décembre 2013, le solde étant à échéance en février 2014 et en 2015. L'impact se retrouve intégralement dans les capitaux propres.

3.2. Entrées dans le périmètre de consolidation de l'exercice 2012

Acquisitions affectées à l'UGT « Services »

CENTIX

Le 11 janvier 2012, le groupe a finalisé l'acquisition de 40 % du capital de Centix pour un montant de 650 K€, le groupe ayant par la même occasion acquis une option d'achat sur les 60 % du capital restant, option valable 3 ans et exerçable à tout moment à un prix d'exercice de 1 350 K€. L'option est valorisée à la juste valeur par le résultat dans les comptes consolidés du groupe (pour 102 K€ sur l'exercice 2012). La société Centix basée en Belgique est connue comme le spécialiste des solutions de virtualisation des postes de travail et serveurs.

L'allocation du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill définitif de 525 K€.

Les résultats pro-forma reflétant l'impact de cette acquisition n'ont pas été présentés compte tenu de la faible matérialité de ces résultats sur les comptes consolidés du groupe.

Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs et passifs identifiables acquis sur la base des justes valeurs estimées de la manière suivante :

(en milliers €)

Juste valeur des actifs et passifs identifiables	312
Quote part (40 %)	125
Goodwill	525
Total prix d'acquisition	650

La société a été intégrée globalement dans les comptes consolidés, le contrôle étant présumé du fait de l'option détenue par le groupe sur le capital restant.

CAP SYNERGY

Le 1^{er} octobre 2012, le groupe a acquis 100 % de Cap Synergy, intégrateur français spécialiste de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, pour un montant de 6 963 K€.

L'allocation du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill définitif de 5 011 K€.

Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs et passifs identifiables acquis sur la base des justes valeurs estimées de la manière suivante :

(en milliers €)

Juste valeur des actifs et passifs identifiables	1 952
Goodwill	5 011
Total prix d'acquisition	6 963

ERMESTEL

Le 27 septembre 2012, le groupe a acquis 100 % du groupe

Ermestel, basé en Espagne et au Mexique, spécialisé dans les solutions de virtualisation, pour un montant de 4 422 K€.

L'allocation définitive du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill définitif de 5 795 K€.

(en milliers €)

Juste valeur des actifs et passifs identifiables	(1 373)
Goodwill	5 795
Total prix d'acquisition	4 422

TACTEM

Le 30 mai 2012, le groupe a acquis 100 % de Tactem, éditeur de logiciel français indépendant, spécialisé dans la gestion des télécommunications pour les grands comptes, pour un montant de 519 K€.

L'allocation du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill définitif de 748 K€.

Le prix d'acquisition a été alloué aux actifs et passifs identifiables acquis sur la base des justes valeurs estimées de la manière suivante :

(en milliers €)

Juste valeur des actifs et passifs identifiables	(229)
Goodwill	748
Total prix d'acquisition	519

La part variable des compléments de prix relatifs aux acquisitions de 2012 a été comptabilisée en goodwill pour un montant de 4 385 K€.

Acquisitions affectées à l'UGT « Produits & Solutions »**FRANCE SYSTEMES**

Le 20 décembre 2012, le groupe a acquis 100 % de France Systèmes, revendeur français agréé Apple dans le domaine de l'Éducation et de la Recherche et est agréé centre de services Apple, pour un montant de 8 millions d'euros.

(en milliers €)

Juste valeur des actifs et passifs identifiables	4 769
Goodwill	3 332
Total prix d'acquisition	8 000

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principales filiales du groupe en Intégration globale sont les suivantes :

Nom / Name	Pays	Pourcentage d'intérêt retenu en consolidation
Alcion Group SA	France	100 %
Atlance France SAS	France	100 %
Asystel SAS	France	100 %
Cap Synergy SAS	France	100 %
Econocom Services	France	100 %
Econocom France SAS	France	100 %
Econocom Managed Services SAS	France	100 %
Econocom Products and Solutions SAS	France	100 %
Econocom Telecom Services SAS	France	100 %
Exaprobe	France	100 %
ESR SAS	France	100 %
Osiatis France SAS	France	100 %
Osiatis Ingénierie SAS	France	100 %
Osiatis Systèmes SAS	France	100 %
Econocom International Italia SpA	Italie	100 %
Econocom SA (Espagne)	Espagne	100 %
Ermestel Spain SA	Espagne	100 %
Osiatis SA (Espagne)	Espagne	95,10 %
Atlance SA/NV	Belgique	100 %
Econocom Lease SA/NV	Belgique	100 %
EPS Belux SA/NV	Belgique	100 %
Osiatis SA/NV Belgique	Belgique	100 %
Econocom Finance SNC	Belgique	100 %
Econocom BV	Pays-Bas	100 %
Econocom Public BV	Pays-Bas	100 %
Econocom PSF SA	Luxembourg	100 %
Econocom Deutschland GmbH	Allemagne	100 %
Osiatis Computer Services GmbH	Autriche	100 %
Econocom Plc	Royaume-Uni	100 %
Econocom Polska Sp.z.o.o	Pologne	100 %
Econocom Corporation	États-Unis d'Amérique	100 %

Les filiales du groupe mises en équivalence sont les suivantes :

Nom / Name	Pays	Pourcentage d'intérêt retenu en consolidation
Broke System	France	20 %
INTERADAPT	Brésil	28,76 %

Il est à noter que le groupe dispose d'une option lui permettant d'acquérir 22,5 % des titres Interadapt en 2014 sur la base des comptes 2013 et 9,99% supplémentaires en 2015 sur la base des comptes 2014.

5. INFORMATION SECTORIELLE

Comme indiqué dans la note 2.25 les secteurs d'activité du groupe se décomposent en 3 secteurs d'activités opérationnelles stratégiques agrégés suivants :

- Gestion Administrative et Financière
- Services
- Produits & Solutions

Prenant acte de la transversalité de la question de la mobilité, la direction ne suit plus individuellement le secteur Telecom, et a scindé la contribution de cette activité entre l'activité Produits & Solutions et l'activité Services.

Le secteur « Activités diverses » regroupe l'ensemble des secteurs non reportables selon les dispositions d'IFRS 8. Les coûts des holdings sont portés par les activités opérationnelles.

Chiffre d'affaires et résultats sectoriels

Les transactions internes concernent :

- Des ventes de biens et services : le groupe s'assure que ces transactions soient faites à des conditions de marché et qu'aucun montant significatif de marge interne ne soit stocké. Dans la plupart des cas, les biens et services internes achetés sont à leur tour revendus à un client externe. Certains services sont commercialisés avant d'être effectivement réalisés. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est différé et enregistré au passif en « Autres passifs courants ».
- des refacturation de frais de structure et de personnel
- des refacturations de frais financiers

Le résultat sectoriel du groupe est le « Résultat opérationnel courant des activités ». Ce résultat sectoriel, retenu pour l'application d'IFRS 8, est l'indicateur utilisé en interne pour évaluer les performances des opérationnels et allouer les ressources.

Le « Résultat opérationnel courant des activités » correspond au Résultat opérationnel avant les autres charges et produits opérationnels non courants et l'amortissements des incorporels issus d'opérations majeures (amortissement de la Clientèle ECS et de la marque Osiatis).

5.1. Informations par secteur d'activités opérationnelles

La contribution de chaque secteur d'activités opérationnelles aux comptes du groupe est détaillée ci-après :

(en milliers €)	Gestion Administrative et Financière	Produits et Solutions	Services	Total des secteurs opérationnels	Activités diverses	Total
-----------------	--------------------------------------	-----------------------	----------	----------------------------------	--------------------	-------

2013

Chiffre d'affaires						
Chiffre d'affaires des clients externes	1 027 560	302 884	442 013	1 772 457	126	1 772 583
Chiffre d'affaires interne opérationnel	161 288	30 892	36 710	228 890		
Total - Revenus des secteurs opérationnels	1 188 848	333 776	478 723	2 001 347		
Résultat opérationnel courant des activités	62 499	7 753	18 499	88 751		88 751

2012

Chiffre d'affaires						
Chiffre d'affaires des clients externes	1 002 500	249 711	286 129	1 538 340		1 538 340
Chiffre d'affaires interne opérationnel	127 611	36 306	18 259	182 176		
Total - Revenus des secteurs opérationnels	1 130 111	286 017	304 388	1 720 516		
Résultat opérationnel courant des activités	63 521	6 624	6 662	76 807		76 807

Les convergences observées sur le marché entre les Télécoms et les Services informatiques ont conduit le groupe à ne plus définir d'Unité Génératrice de Trésorerie relative aux Telecoms en 2013. Les sociétés Tactem et Econocom Telecom Services SAS ont été affectées à l'activité Services ; la société Asystel a été affectée à l'activité Produits & Solutions.

5.2. Réconciliation avec les comptes consolidés

(en milliers €)

	2013	2012
Chiffre d'affaires des secteurs opérationnels	2 001 347	1 720 516
Chiffre d'affaires du secteur «Activités diverses»	126	
Elimination du CA interne	(228 890)	(182 176)
Total Produits des activités poursuivies	1 772 583	1 538 340
Résultat opérationnel des activités	88 752	76 808
Résultat du secteur «Activités diverses»		
Résultat de l'activité des secteurs opérationnels	88 752	76 808
Amortissements des incorporels	(2 300)	(2 000)
Dotations et reprises de provisions pour risques		
Résultat opérationnel avant restructurations, perte de valeurs sur actifs, résultat de cession, litiges	86 452	74 808
Produits et charge opérationnels non courants	(13 404)	(3 531)
Perte de valeur sur écart d'acquisition		
Résultat opérationnel	73 048	71 277
Résultat financier	(6 128)	(5 116)
Résultat avant impôt	66 920	66 161

5.3. Information du revenu par zone géographique

(en milliers €)	Chiffre d'affaires par zone géographique (origine)	
	2013	2012
France	898 056	743 713
Benelux	340 091	288 158
Europe du Sud	355 952	289 933
Europe du Nord et de l'Est (dont Allemagne, Pays de l'Est, Royaume-Uni....) et reste du monde	178 484	216 536
Total	1 772 583	1 538 340

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2013

(en milliers €)	Fonds de commerce & portefeuilles clients	Concessions, brevets, licences et droits similaires	Systèmes d'information et développement interne	Autres	Total
Coût d'acquisition					
Valeur brute au 31 décembre 2012	42 636	18 125	22 444	707	83 912
Acquisitions		1 374	5 706		7 080
Cessions		(451)	(778)		(1 229)
Variations de périmètre	10 000	8 077			18 077
Transferts et autres		(20)			(20)
Valeur brute au 31 décembre 2013	52 636	27 105	27 372	707	107 820
Amortissements et pertes de valeur					
Amortissements cumulés au 31 décembre 2012	(5 813)	(15 176)	(14 427)	(706)	(36 122)
Dotations	(2 608)	(1 827)	(1 068)	(231)	(5 734)
Cessions		357	13		370
Variations de périmètre		(7 096)			(7 096)
Transferts et autres				1	1
Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	(8 421)	(23 742)	(15 482)	(936)	(48 581)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	36 823	2 949	8 017	1	47 790
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	44 215	3 363	11 890	(229)	59 239

Le groupe n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et amortit donc linéairement l'ensemble de ses immobilisations incorporelles.

Les fonds de commerce et portefeuille clients sont des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupements d'entreprise ; à l'exception de la clientèle acquise lors de l'achat du groupe ECS, amortie sur 20 ans, et de la marque Osiatis, amortie sur 10 ans, ces éléments sont amortis sur des durées de 3 à 7 ans.

Les concessions, brevets, licences et droits similaires sont principalement des licences acquises et amorties sur leur durée de validité.

Les systèmes d'informations sont issus de développements réalisés par le groupe et les sociétés qui le rejoignent, et sont amortis sur des durées variables de 3 à 7 ans.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2012

(en milliers €)	Fonds de commerce & portefeuilles clients	Concessions, brevets, licences et droits similaires	Systèmes d'information et développement interne	Autres	Total
Coût d'acquisition					
Valeur brute au 31 décembre 2011	42 690	15 711	19 454	706	78 561
Acquisitions		2 477	1 700		4 177
Cessions		(360)		(3)	(363)
Variations de périmètre	(54)	176	1 398	4	1 524
Transferts et autres		121	(108)		13
Valeur brute au 31 décembre 2012	42 636	18 125	22 444	707	83 912
Amortissements et pertes de valeur					
Amortissements cumulés au 31 décembre 2011	(3 355)	(13 693)	(12 168)	(706)	(29 922)
Dotations	(2 538)	(1 746)	(1 891)	(3)	(6 178)
Cessions		355		3	358
Variations de périmètre	80	(110)	(440)		(470)
Transferts et autres		18	72		90
Amortissements cumulés au 31 décembre 2012	(5 813)	(15 176)	(14 427)	(706)	(36 122)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2011	39 335	2 018	7 286		48 639
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	36 823	2 949	8 017	1	47 790

7. ÉCART D'ACQUISITION

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition ont été alloués comme suit entre les différentes Unités Génératrices de Trésorerie (U.G.T.).

	Gestion Administrative et Financière	Produits & Solutions	Services	Total
2013 (en milliers €)				
Ecart d'acquisition au 1^{er} janvier 2013	108 686	14 851	26 099	149 635
Acquisitions			181 855	181 855
Dépréciation				
Ecart d'acquisition au 31 décembre 2013	108 686	14 851	207 954	331 490
<i>dont montant brut</i>	<i>108 686</i>	<i>14 851</i>	<i>212 215</i>	<i>335 751</i>
<i>dont dépréciation cumulée</i>			<i>(4 261)</i>	<i>(4 261)</i>

En 2013, les acquisitions d'Osiatis et d'Exaprobe ont été affectées à l'activité Services.

Des corrections ont été apportées sur les écarts d'acquisition d'Ernestel (activité Services) et de France Systèmes (activité Produits & Solutions) suite à la revue des balances d'ouverture.

	Gestion Administrative et Financière	Produits & Solutions	Services	Total
2012 (en milliers €)				
Ecart d'acquisition au 1^{er} janvier 2012	108 686	11 517	14 020	134 223
Acquisitions		3 333	12 079	15 412
Dépréciation				
Ecart d'acquisition au 31 décembre 2013	108 686	14 850	26 099	149 635
<i>dont montant brut</i>	<i>108 686</i>	<i>14 850</i>	<i>30 360</i>	<i>153 896</i>
<i>dont dépréciation cumulée</i>			<i>(4 261)</i>	<i>(4 261)</i>

En 2012, les acquisitions de Centix, Cap Synergy, Tactem et d'Ernestel ont été affectées à l'activité Services.

L'acquisition de France Systèmes a été affectée à l'activité Produits & Solutions.

7.1. Définition des Unités Génératrices de Trésorerie

L'accroissement de la taille du groupe, ainsi que l'internationalisation de notre clientèle et la mise en commun de ressources par métier ont conduit le groupe à définir le périmètre de ses Unités Génératrices de Trésorerie comme correspondant à ses trois métiers : Gestion Administrative et Financière, Produits & Solutions et Services.

La convergence observée sur le marché entre les Telecoms et les Services informatiques ont conduit le groupe à ne plus définir d'Unité Génératrice de Trésorerie relative aux Telecoms en 2013. Les actifs testés et la contribution de cette activité sont dorénavant alloués entre les UGT Services et Produits & Solutions.

7.2. Tests de dépréciation et pertes de valeur sur les écarts d'acquisitions

Les tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition ont été effectués conformément à la note 2.11 : « Principes comptables – Dépréciation d'actifs ». Dans un contexte de poursuite des activités du groupe, la valeur recouvrable est déterminée en priorité à partir de la valeur d'utilité de l'UGT.

Les valeurs d'utilité des UGT ont été déterminées suivant la méthode D.C.F (actualisation des flux de trésorerie futurs). Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de quatre ans issues des plans et budgets approuvés par le management.

Hypothèses clés

Le calcul de la valeur d'utilité des UGT est sensible aux hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation des flux ;
- Taux de croissance des flux de trésorerie utilisé au-delà de la période de prévision ;
- Plan d'affaires (chiffre d'affaires et taux de marge).

	2012		2013	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Gestion Administrative et Financière	8,90 %	1,00 %	8,90 %	1,00 %
Services	8,90 %	1,00 %	8,90 %	1,50 %
Produits & Solutions	8,90 %	1,00 %	8,90 %	1,00 %
Telecom	8,90 %	1,00 %		

Le taux d'actualisation après impôt retenu correspond au coût moyen pondéré du capital.

Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de prévision ont été extrapolés en utilisant des taux de croissance à l'infini cohérents avec les taux de croissance attendus à moyen et long terme du secteur informatique.

Le plan d'affaires est déterminé sur la base des croissances attendues des marchés correspondant aux UGT et tient compte des relais de croissance identifiés par le management. Les taux de marge sont déterminés sur la base des marges historiquement constatées au titre des exercices précédant le début de la période budgétée. Ces taux de marges tiennent compte également des gains de productivité attendus ainsi que des événements connus du management pouvant affecter la rentabilité des activités.

Sensibilité aux changements d'hypothèses

La sensibilité des tests de dépréciation à des modifications défavorables mais néanmoins possibles des hypothèses se présente ainsi :

- Sensibilité raisonnable au taux d'actualisation : une variation simulée jusqu'à +2 points au-delà du taux d'actualisation utilisé ne modifierait pas les conclusions de l'analyse ;
- Sensibilité raisonnable au taux de croissance long terme : dans l'hypothèse pessimiste d'un taux de croissance long terme ramené à 0 %, la valeur d'utilité de chaque UGT demeure supérieure à la valeur comptable ;
- Sensibilité raisonnable sur le plan d'affaires : la conclusion serait identique si les prévisions de chiffre d'affaires du plan d'affaires étaient réduites de 15 %, les différents coûts variables étant ajustés en conséquence.

Ainsi, aucun de ces tests de sensibilité n'a pour conséquence de réduire la valeur d'utilité d'une UGT à une valeur inférieure à sa valeur comptable.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2013

Les mouvements de l'exercice 2013 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	Terrains et constructions	Installations, matériel informatique	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations données en location	Total
Coût d'acquisition						
Valeur brute au 31 décembre 2012	10 879	28 055	5 905	109	2 202	47 150
Acquisitions	90	5 039	1 835	760	60	7 784
Cessions	(5)	(6 149)	(1 105)	(14)		(7 273)
Variations de périmètre	4 781	12 978	2 253	232		20 244
Ecart de conversion		(48)	(18)	(0)	(8)	(74)
Transferts et autres	3 542	(3 190)	825	(329)	1 073	1 921
Valeur brute au 31 décembre 2013	19 287	36 685	9 695	758	3 327	69 752
Amortissements et pertes de valeur						
Amortissements cumulés au 31 décembre 2012	(6 011)	(20 638)	(5 021)	(188)	(1 962)	(33 820)
Dotations	(327)	(3 706)	(663)	(19)	(58)	(4 774)
Reprises		3				3
Cessions	7	4 900	1 093			6 000
Variations de périmètre	(3 826)	(10 316)	(1 599)	(6)		(15 746)
Ecart de conversion		39	13		6	58
Transferts et autres	(20)	11	(604)		(1 076)	(1 689)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	(10 177)	(29 706)	(6 782)	(213)	(1 128)	(49 968)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	4 868	7 417	884	(79)	240	13 330
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	9 110	6 979	2 914	545	2 199	21 746

Par ailleurs, le groupe détient en location-financement les immobilisations suivantes :

	Valeur Brute 2013	Valeur Nette 2013	Valeur Brute 2012	Valeur nette 2012
Constructions	5 067	1 603	5 067	1 758
Mobilier et Matériel roulant	2 063	1 267	869	219

La dette et les décaissements futurs liés à ces contrats sont présentés en note 18 et 33.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2012

Les mouvements de l'exercice 2012 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	Terrains et constructions	Installations, matériel informatique	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations données en location	Total
Coût d'acquisition						
Valeur brute au 31 décembre 2011	10 608	26 652	6 182	61	1 475	44 978
Acquisitions	31	2 477	347	281	57	3 193
Cessions		(1 519)	(967)		(5)	(2 491)
Variations de périmètre		628	337	243	257	1 465
Ecart de conversion		46	7		(2)	51
Transferts et autres	240	(229)	(1)	(476)	420	(46)
Valeur brute au 31 décembre 2012	10 879	28 055	5 905	109	2 202	47 150
Amortissements et pertes de valeur						
Amortissements cumulés au 31 décembre 2011	(5 532)	(19 255)	(5 352)		(1 475)	(31 614)
Dotations	(479)	(2 600)	(340)	(5)	(47)	(3 471)
Reprises						
Cessions		1 461	931		4	2 396
Variations de périmètre		(436)	(258)	(183)	(151)	(1 028)
Ecart de conversion		(42)	(6)		2	(46)
Transferts et autres		234	4		(295)	(57)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2012	(6 011)	(20 638)	(5 021)	(188)	(1 962)	(33 820)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2011	5 076	7 397	830	61		13 364
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	4 868	7 417	884	(79)	240	13 330

9. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières s'analysent de la façon suivante :

(en milliers €)	Participations des sociétés non consolidées	Participations mises en équivalence	Autres immobilisations financières	Total
Solde au 31 décembre 2011	2	102	11 305	11 409
Augmentation		32	2 710	2 742
Remboursements			(2 084)	(2 084)
Variations de périmètre		40	308	348
Écart de conversion			2	2
Retraitement à la juste valeur				
Autres mouvements				
Solde au 31 décembre 2012	2	174	12 241	12 417
Augmentation		91	6 309	6 400
Remboursements			(7 108)	(7 108)
Variations de périmètre	1	385	5 938	6 324
Écart de conversion		(20)	(3)	(23)
Retraitement à la juste valeur				
Autres mouvements				
Solde au 31 décembre 2013	3	630	17 378	18 011

Les autres immobilisations financières concernent des dépôts et cautionnements.

Echéancier des immobilisations financières

2013	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Total
Participations des sociétés non consolidées			3	3
Participations mises en équivalence			630	630
Dépôts de garanties - affacturage		2 694	2 042	4 736
Autres dépôts et cautionnements	202	5 335	7 104	12 641
Total	202	8 029	9 779	18 011

2012	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Total
Participations des sociétés non consolidées			2	2
Participations mises en équivalence			174	174
Dépôts de garanties - affacturage		1 763	2 252	4 015
Autres dépôts et cautionnements		1 994	6 232	8 226
Total	0	3 753	8 660	12 417

10. INTÉRÊTS RÉSIDUELS DANS LES ACTIFS DONNÉS EN LOCATION ET AUTRES CRÉANCES À LONG TERME

Créances à long terme (en milliers €)	2013	2012
Créances fiscales à long terme	263	35
Autres créances à long terme	1 782	1 705
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	63 462	63 578
Total	65 507	65 318

Par échéance	2013	2012
1an < x < 5 ans	63 538	63 657
> 5 ans	1 969	1 661
Total	65 507	65 318

11. STOCKS

(en milliers €)	2013			2012		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Équipements en cours de refinancement	8 188	(1 831)	6 357	10 923	(2 115)	8 808
Autres stocks	32 610	(18 650)	13 960	22 649	(5 831)	16 818
<i>Matériels</i>	7 710	(507)	7 203	11 910	(658)	11 252
<i>Pièces détachées</i>	24 900	(18 143)	6 757	10 739	(5 173)	5 566
Total	40 798	(20 481)	20 317	33 572	(7 946)	25 626

Valeur brute

(en milliers €)	Au 31/12/2012	Variation de stocks	Variation de périmètre	Au 31/12/2013
Équipements en cours de refinancement	10 923	(2 734)		8 188
Autres stocks	22 649	(6 455)	16 416	32 610
<i>Matériels</i>	11 910	(5 125)	925	7 710
<i>Pièces détachées</i>	10 739	(1 330)	15 491	24 900
Total	33 572	(9 188)	16 416	40 798

Perte de valeur sur stocks

(en milliers €)	Au 31/12/2012	Dotations	Reprises	Variations de périmètres	Autres Variations (reclassement)	Au 31/12/2013
Équipements en cours de refinancement	(2 115)	(652)	160		776	(1 832)
Autres stocks	(5 831)	(1 440)	1 641	(13 019)		(18 649)
<i>Matériels</i>	(658)	(39)	167	(7)	31	(506)
<i>Pièces détachées</i>	(5 173)	(1 401)	1 474	(13 012)	(31)	(18 143)
Total	(7 946)	(2 092)	1 801	(13 019)	776	(20 481)

12. CLIENTS, AUTRES DÉBITEURS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

(en milliers €)	2013	2012
Clients	662 927	621 767
Autres débiteurs	49 961	43 553
Clients et Autres Débiteurs	712 888	665 320
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	27 907	25 022

Clients

(en milliers €)	2013	2012
Clients - valeur brute	705 387	657 735
Dont clients refinanceurs	187 021	217 819
Dont autres Clients	518 366	439 916
Perte de valeur sur créances douteuses	(42 460)	(35 968)
Valeur nette	662 927	621 767

Les clients refinanceurs sont des établissements financiers, filiales de banques.

Perte de valeur sur créances douteuses

(en milliers €)	Au 31/12/2012	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres Variations	Au 31/12/2013
Perte de valeur sur créances douteuses	(35 968)	(8 509)	3 683	(2 405)	740	(42 460)

Une réduction de valeur des créances est enregistrée dès lors qu'un doute sérieux existe sur la recouvrabilité de ces créances.

Autres débiteurs

(en milliers €)	2013	2012
Créances fiscales hors IS	18 870	18 213
Fournisseurs débiteurs	9 055	6 721
Avances aux agents	385	1 350
Créances d'affacturage	20 196	15 805
Autres débiteurs	1 455	1 465
Clients et Autres Débiteurs	49 961	43 553
Partie court terme de l'Intérêt résiduel dans les actifs donnés en location	27 907	25 022

Autres actifs courants

(en milliers €)	2013	2012
Charges constatées d'avance	32 802	19 598
Divers actifs courants		1 816
Autres actifs courants	32 802	21 415

13. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers €)

	2013	2012
Disponibilités	94 209	76 087
Caisses	53	57
Comptes à vue	94 156	76 030
Équivalents de trésorerie	55 930	3 763
Comptes à terme	54 926	1 084
Valeurs mobilières de placement	1 004	2 679
Trésorerie	150 139	79 850

14. JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

La juste valeur des actifs financiers est déterminée par référence au prix du marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie.

En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation de marché nécessaire à la valorisation.

De ce fait, ces estimations ne reflètent pas nécessairement les montants qui pourraient être reçus ou versés en cas de dénouement des actifs sur le marché. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur.

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs et de la trésorerie est une estimation de leur juste valeur.

Au titre de l'exercice 2013, les actifs financiers du groupe s'analysent comme suit :

(en milliers €)			Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Valeur comptable
Notes	Rubriques du bilan	Prêts et créances		
9	Immobilisations financières :	18 011		18 011
10	Créances long terme	2 045		2 045
12	Clients	662 927		662 927
12	Autres Débiteurs	49 961		49 961
13	Trésorerie et équivalents de trésorerie	150 139		150 139
	Total des actifs financiers	883 083		883 083

Au vu des informations détenues par la société, la juste valeur des actifs financiers s'assimile à la valeur comptable.

15. ÉLÉMENTS SUR CAPITAUX PROPRES

15.1. Éléments sur le capital social

	Nombre d'actions			Valeur (en milliers d'euros)		
	Total	Autocontrôle	En circulation	Capital social	Prime d'émission	Autocontrôle
Au 31 décembre 2011 (comparable)	104 691 588	6 323 728	98 367 860	17 077	72 530	(22 642)
Émission						
Achats de titres d'autocontrôle		4 533 755	(4 533 755)			(19 212)
Ventes de titres d'autocontrôle		(614 972)	614 972			2 358
Annulation de titres	(8 000 000)	(8 000 000)				29 489
Levées d'options		(40 000)	40 000			113
Au 31 décembre 2012	96 691 588	2 202 511	94 489 077	17 077	72 530	(9 894)
Émission	15 840 618		15 840 618	2 797	104 233	
Achats de titres d'autocontrôle		4 869 489	(4 869 489)			(31 325)
Ventes de titres d'autocontrôle		(291 604)	291 604			1 084
Annulation de titres	(6 014 892)	(6 014 892)				34 073
Levées d'options						
Rachat d'OCEANE					(1 774)	
Au 31 décembre 2013	106 517 314	765 504	105 751 810	19 874	174 989	(6 062)

Le nombre d'actions au porteur ou dématérialisées s'élève à 68 012 891.

Le nombre d'actions nominatives est de 38 504 423.

Au 31 décembre 2013, le capital autorisé disponible s'élève à 9 877 558,79 € (hors primes d'émission).

15.2. Réserve de conversion

La réserve de conversion représente l'effet cumulé de change résultant de la consolidation des filiales qui utilisent une monnaie fonctionnelle autre que l'euro.

Le montant des différences de change en capitaux propres se répartit comme suit :

Différences de change par devise (en milliers €)	2013	2012
Real Brésilien (BRL)	(24)	
Dollar Canadien (CAD)	(33)	(8)
Franc Suisse (CHF)	(535)	(585)
Yuan (CNY)	(59)	(66)
Couronne Tchèque (CZK)	(133)	(27)
Livre Sterling (GBP)	(3324)	(2899)
Dollar Américain (USD)	(13)	(10)
Dirham Marocain (MAD)	(100)	(4)
Peso Mexicain	22	(12)
Zloty (PLN)	(229)	(177)
Nouveau leu Roumain (RON)	(94)	(87)
Total	(4522)	(3851)

Les fonds propres ont donc été réduits de ce montant au 31 décembre 2013.

15.3. Variation de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

15.3.1. Plan d'attribution de souscription d'actions

Depuis 1998, il a été consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de certains dirigeants et mandataires sociaux du groupe, des plans d'actions à prix unitaire convenu. Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

Plans d'options	Options non encore exercées	Droits donnés en nombre d'actions (comparable)	Date limite d'exercice	Prix d'exercice (en euros)
2010	353 000	1 412 000	août 2015	2,74
	550 000	2 200 000	décembre 2014	2,48
2011	30 000	120 000	décembre 2015	3,23
	790 000	3 160 000	décembre 2016	3,06
2013	1 100 000	1 100 000	décembre 2018	5,96
Total		7 992 000		

Informations générales	Hypothèses pour l'évaluation initiale selon IFRS 2					
	Options non encore exercées	Juste Valeur	Volatilité	Durée	Dividende futur estimé (en euros)	TISR ⁽¹⁾
Plans d'options						
2010	353 000	2,18	23 %	4 ans	0,3	4,00 %
	550 000	1,8	23 %	4 ans	0,3	4,00 %
2011	30 000	2,69	34 %	3 ans	0,4	2,00 %
	790 000	2,81	34 %	4 ans	0,4	2,00 %
2013	1 100 000	1,17	24 %	4 ans	0,15	1,14 %

(1) TISR: taux d'intérêt sans risque.

Conformément à IFRS2, les options sont évaluées à leur juste valeur en date d'attribution. Cette juste valeur est amortie sur la durée de service nécessaire pour pouvoir les exercer.

La volatilité attendue est calculée par une société de bourse gérant le titre sur une base quotidienne et sur une durée en adéquation avec la durée des options et l'historique des variations du titre.

Une description détaillée de ces plans d'attribution est donnée au point 5.10 du Rapport de Gestion.

Les mouvements du nombre d'options d'achat d'actions au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012 (ajusté)
Options au début de l'exercice	6 892 000	6 932 000
Options émises durant l'exercice	1 100 000	
Options exercées durant l'exercice		(40 000)
Options arrivées à échéance durant l'exercice et non exercées		
Options à la fin de l'exercice	7 992 000	6 892 000

La charge totale constatée dans le résultat de l'exercice 2013 au titre des paiements en actions s'élève à 1,2 millions d'euros comptabilisés en charges de personnel dans le résultat opérationnel courant. La charge 2012 s'élevait à 1,1 millions d'euros comptabilisés dans le résultat opérationnel courant. Conformément à la norme IFRS 2, cette charge, après effet impôt, a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

15.3.2. Provisions pour retraites et engagements assimilés

Les impacts sur les capitaux propres de ces obligations consolidées sont présentés en note 17.

15.3.3. Actions d'autocontrôle

Le groupe dispose d'un plan de rachat d'actions propres.

Ces titres d'autocontrôle sont détenus par la société Econocom Group SA/NV. Le nombre total d'actions détenues ne peut excéder 20 % du nombre total d'actions émises constituant le capital social.

Le coût net d'acquisition des titres achetés et le produit de cession des titres vendus ont été imputés respectivement en diminution et augmentation des capitaux propres.

15.3.4. Dividendes

Le tableau ci-dessous présente le montant du dividende par action (après division par 4) payé par le groupe au titre des exercices antérieurs ainsi que le montant proposé par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2013 pour approbation en Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2014.

Plans d'options	A distribuer en 2014	Distribué en 2013	Distribué en 2012
Dividende total (en milliers d'€)	12 782	9 280	9 762
Dividende par action (en euros)	0,12	0,10	0,10

Dans la mesure où ce dividende est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2013.

16. PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Provisions non courantes

Les provisions non courantes portent sur des risques dont la matérialisation n'est raisonnablement pas attendue avant plusieurs exercices. Elles font l'objet d'une actualisation si nécessaire.

Provisions courantes

Les provisions pour restructuration et risques sociaux couvrent les coûts liés aux litiges avec les salariés et les coûts liés aux réorganisations en cours ou annoncées dans le groupe (notamment risques de perte de valeur et d'indemnités avant que celles-ci ne soient calculées).

Les risques juridiques et fiscaux concernent les litiges en cours avec des clients, des agents ou des administrations fiscales.

Les provisions pour commissions différées sont calculées contrat par contrat sur l'Intérêt résiduel dans les actifs donnés en location, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle commerciale du contrat.

Les provisions pour risques liés à l'activité Gestion Administrative et Financière représentent les provisions sur risques portant sur des encours intégralement décomptabilisés.

Les autres provisions liées à l'activité représentent l'ensemble des risques liées à nos activités de Services et Produits & Solutions, dans le cadre de nos obligations réglementaires et contractuelles.

Passifs éventuels

En dehors des risques généraux mentionnés à la note 33, le groupe n'a pas identifié de risque significatif non provisionné dans ses comptes.

(en milliers €)	Restructuration et Risques sociaux	Risques juridiques et fiscaux	Commissions différées	Autres	Risques sur actifs transférés	Total
Solde au 31 décembre 2011	1 241	10 209	2 420	3 173	4 025	21 068
Dotations	6 518	3 821	886	4 650	1 051	16 926
Reprises	(640)	(4 292)	(253)	(2 995)	(1 217)	(9 397)
Variations de périmètre	422	716		755		1 893
Ecart de conversion		2	1		15	18
Autres mouvements		935		(79)	(1 069)	(213)
Solde au 31 décembre 2012	7 541	11 391	3 054	5 504	2 805	30 295
Dotations	2 857	2 305	333	673		6 168
Reprises	(6 182)	(3 901)	(1 266)	(390)	(3 258)	(14 997)
Variations de périmètre	7 414	2 770		5 057		15 241
Ecart de conversion			(3)		29	26
Autres mouvements	149	2 342	(8)	44	624	3 151
Solde au 31 décembre 2013	11 779	14 907	2 110	10 888	200	39 884
Courant	11 779	14 907	2 110	7 783	200	36 779
Non courant				3 105		3 105

(en milliers €)	2013	2012
Provisions non courantes	3 105	424
Provisions courantes	36 779	29 871
Total Provisions	39 884	30 295

(en milliers €)	Dotations	Reprises
Résultat opérationnel courant	4 447	(12 115)
Éléments opérationnels non courants	1 365	(1 879)
Impôts	356	(1 003)
Total	6 168	(14 997)

17. PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

17.1. Description des régimes

Les salariés du groupe bénéficient d'avantages à court terme (conгés payés, conгés maladie, participation aux bénéfices) et d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnité de fin de carrière).

Les avantages à court terme sont comptabilisés dans les charges des différentes entités du groupe, qui les accordent.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

17.1.1. Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite).

En Belgique, la modification possible des taux d'intérêt garantis sur les assurances groupe par les assureurs a créé une incertitude partielle sur l'extinction des engagements du groupe. Le groupe a donc décidé de considérer ces plans comme des plans à prestations définies. La reconnaissance de l'engagement net a été comptabilisée rétroactivement en autres éléments du résultat global en 2012 en accord avec les principes comptables IFRS.

Le groupe Osiatis opérant principalement en zone Euro, cette acquisition n'a pas engendré de risques supplémentaires.

17.1.2. Régimes à prestations définies

Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. Ils donnent lieu à constitution de provisions.

L'engagement actualisé (DBO : Defined Benefit Obligation) est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, d'augmentation de salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, de rotation ainsi que de taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés dans les autres éléments du résultat global de l'exercice lors de leur survenance conformément aux principes comptables du groupe.

Pour le groupe, les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi concernent principalement :

- les indemnités de fin de carrière en France :
 - Indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de sa rémunération moyenne perçue au cours de douze derniers mois d'activité. L'article 22 de la Convention précise néanmoins que la rémunération ne doit pas intégrer les primes, gratifications et majoration pour heures supplémentaires, déplacement et détachement.
 - le calcul est effectué sur la base de paramètres définis par la Direction des Ressources Humaines France une fois par an en novembre de chaque année.
 - le montant calculé reste en provision au bilan.

Au cours de l'année 2012, il a été décidé de regrouper l'ensemble des salariés français dans la même convention collective, avec pour conséquence pour certains salariés une augmentation de l'obligation du groupe au titre des indemnités de fin de carrière. En conformité avec la norme IAS19R, cette modification de régime a été passée en charge en 2012.

- les indemnités de cessation de service en Italie:
 - droits acquis par le salarié pour chaque année d'ancienneté au prorata de sa rémunération annuelle brute, revalorisés annuellement et versés sous formes d'avance ou au moment de son départ à la retraite, de son départ volontaire ou de son licenciement.
 - le montant calculé reste en provision au bilan. Tous les droits postérieurs au 1^{er} janvier 2007 ont été transférés à un organisme tiers, la provision ne concerne donc que les droits acquis au 31/12/2006, encore à la charge de l'employeur au 31/12/2013.
- les assurances groupe en Belgique :
 - plans dits à cotisations définies, offrant une rémunération garantie sur des versements effectués par l'employeur et le salarié et versés sous forme de capital ou d'une annuité équivalente ou en cas de décès pendant l'emploi, le versement d'une indemnité. La rémunération garantie par l'assureur étant incertaine, le groupe présente ces plans en régimes à prestations définies malgré une faible variabilité du solde au bilan.
 - plans dits à prestations définies, offrant un capital ou une annuité équivalente en fonction du salaire et du nombre d'années de service ou une indemnité en cas de décès pendant l'emploi.
- la retraite d'entreprise en Autriche : versée en fonction des années de service, elle couvre aussi les risques de décès et d'invalidité et inclut une reversion au conjoint survivant.

Le groupe dispose d'actifs de couverture en France et en Belgique. Le taux de rendement attendu des actifs a été fixé au même niveau que le taux d'actualisation de l'engagement.

Les prestations directement versées par le groupe attendues en 2014 sont de l'ordre de 200 K€.

17.2. Hypothèses actuarielles et ajustements liés à l'expérience

Les évaluations actuarielles dépendent d'un certain nombre de paramètres à long terme. Ces paramètres sont revus chaque année.

	France		Autres pays	
	2013	2012	2013	2012
Âge de départ à la retraite	62 - 65 ans	62 - 65 ans	64-65 ans	64-65 ans
Évolutions des salaires et droits acquis	2,7 % - 3 %	1,4 % - 3 %	1 % - 3 %	1 % - 3 %
Taux de charges salariales	48 %	45 %	4 % / 29 %	4 % / 29 %
Taux d'actualisation des engagements	3,00 %	2,90 %	3 %/3,75 %	2,90 %
Table de mortalité	INSEE 2009-2011	INSEE 2008-2010		

Une baisse d'environ 0,25 % du taux d'actualisation des engagements entraînerait une hausse de la provision d'environ 1,1M€. Une hausse de 0,25 % entraînerait une diminution de la provision de 1M€.

En application de la norme IAS 19, les taux d'actualisation retenus pour notre évaluation sont basés sur les taux des obligations à long terme du secteur privé sur un horizon correspondant à celui des obligations du groupe.

Le montant cumulé des écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève à (2 394)k€ contre (2 888)k€ en 2012.

(en milliers €)	2009	2010	2011	2012	2013
Valeur actuelle de l'obligation	3 702	11 689	11 714	28 205	48 019
Valeur actuelle des actifs				10 927	17 361
(Pertes) et gains liés à l'expérience	45	59	34	61	1 168

17.3. Détail des charges et des produits comptabilisés en résultat

(en milliers €)	2013	2012
Eléments des coûts de retraite		
Coût des services rendus	(1 412)	346
Prestations payées	275	297
Coût financier	(646)	(467)
Rendement attendu des actifs de couverture	68	
Modification de régime		(1 330)
Total des coûts comptabilisés dans le compte de résultat	(1 714)	(1 154)
Profits, pertes actuariels et gains liés à l'expérience	490	(2 351)
Autres mouvements en AERG		(1 728)
Total des coûts comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	490	(4 079)

Les coûts comptabilisés au résultat sont présentés dans la ligne «Frais de personnel» à l'exception du coût financier comptabilisé en «charges financières».

17.4. Mouvement de la provision au bilan

Variation de la provision 2013

(en milliers €)	Ouverture	Effet périmètre	Compte de résultat	Prestations directement payées	Ecarts actuariels	Autres	Autocontrôle
France	14 116	10 568	1 574	(134)	(480)	3	25 647
Autres pays	3 161	1 860	140	(141)	(9)		5 011
Total	17 278	12 428	1 714	(275)	(490)	3	30 658

Variation de la provision 2012

(en milliers €)	Ouverture	Effet périmètre	Compte de résultat	Prestations directement payées	Ecarts actuariels	Autres	Autocontrôle
France	10 297	247	1 360	(57)	2 270		14 117
Autres pays	1 417		90	(240)	81	1 813	3 161
Total	11 714	247	1 450	(57)	2 351	1 813	17 278

17.5. Variation des actifs de couverture

Variation des actifs de couverture 2013

(en milliers €)	Ouverture	Effet périmètre	Rendement attendu	Prestations payées par le fond	Ecarts actuariels	Autres	Clôture
France	-	5 435	56	(80)	(36)	-	5 375
Autres pays	10 927	1 078	12	(6)	(26)	68	11 985
Total	10 927	6 514	68	(86)	(62)	68	17 361

Variation des actifs de couverture 2012

(en milliers €)	Ouverture	Effet périmètre	Rendement attendu	Prestations payées par le fond	Ecarts actuariels	Autres	Clôture
France							
Autres pays						10 927	10 927
Total						10 927	10 927

Répartition des actifs : 100 % Assurances.

18. DETTES FINANCIÈRES

(en milliers €)

	31-déc-13	31-déc-12
Dettes de location-financement et assimilés	3 106	2 333
<i>Dettes sur immobilisations en location-financement-immobilier</i>	<i>2 013</i>	<i>2 302</i>
<i>Autres dettes de location-financement</i>	<i>1 093</i>	<i>31</i>
Dettes Financières	265	735
Emprunts obligataires	73 924	77 771
Autres emprunts	13 438	1 000
Passifs non courants portant intérêt	90 733	81 839
Emprunts bancaires	43 158	806
Emprunts obligataires (part à moins d'un an)	3 138	3 360
Dettes de location-financement et assimilés	43 518	13 862
<i>Dettes sur immobilisations en location-financement-immobilier</i>	<i>291</i>	<i>275</i>
<i>Dettes sur contrats refinancés avec recours ⁽¹⁾</i>	<i>42 966</i>	<i>13 554</i>
<i>Autres dettes de location-financement</i>	<i>261</i>	<i>33</i>
Découverts bancaires	266	4 959
Dettes d'affacturage ⁽²⁾	8 617	5 819
Passifs courants portant intérêt	98 697	28 806
Total de l'endettement financier	189 430	110 645

(1) La dette sur contrats refinancés avec recours est adossée aux loyers de nos clients sur des contrats refinancés, mais sur lesquels le groupe conserve une part du risque de crédit. Le groupe a donc réintégré un montant similaire de créances non cédées selon la norme IAS 32 "Instruments financiers - présentation".

(2) Les dettes d'affacturage se composent des risques résiduels de nos contrats d'affacturage.

Le 18 mai 2011, Econocom a émis des obligations convertibles pour un montant total de 84 millions d'euros.

Ces obligations convertibles sont cotées à la bourse de Luxembourg et leurs principales caractéristiques sont les suivantes :

- Maturité : 5 ans.
- Taux de coupon annuel : 4 %.
- Prix de conversion : 21 euros, soit 5,50€ après division de l'action par quatre, soit une prime de 25,15 % par rapport au cours de référence du 18 mai 2011.

En cas de demande de conversion d'un quelconque nombre de ces obligations, laquelle est possible à tout moment, il sera remis un nombre identique d'actions nouvellement émises ou d'actions propres.

Dans les comptes consolidés, les obligations convertibles sont considérées en majeure partie comme des dettes financières (77,1 millions d'euros), sauf l'instrument dérivé inclus dans l'obligation, dont la valeur (3,4 millions d'euros) est portée en capitaux propres (cf. Note 15). Conformément aux normes IFRS, les commissions d'émission ont en outre été comptabilisées en capitaux empruntés et en capitaux propres à parts égales, après quoi le taux d'intérêt effectif de la composante « capitaux empruntés » de l'obligation ressort à 5,34 %.

Analyse par échéance des passifs non courants

(en milliers €)	Total 2013	1 an < x <5 ans	> 5 ans
Dettes sur immobilisations en location-financement-immobilier	2 013	1 330	683
Autres dettes de location-financement	1 093	1 093	
Emprunts obligataires	73 924	73 924	
Autres emprunts	13 703	13 703	
Total	90 733	90 050	683

(en milliers €)	Total 2012	1 an < x <5 ans	> 5 ans
Dettes sur immobilisations en location-financement-immobilier	2 302	1 260	1 042
Autres dettes de location-financement	31	31	
Emprunts obligataires	77 771	77 771	
Autres emprunts	1 735	1 735	
Total	81 839	80 797	1 042

Les engagements de location simple s'analysent comme suit :

Analyse par échéance des engagements de location simple

Paiements futurs minimaux

(en milliers €)	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	2013	2012
Engagements de location simple - Immobilier	10 788	20 840	11 204	42 833	30 089
Engagements de location simple - Véhicules	12 024	16 590		28 614	18 073
Total	22 812	37 430	11 204	71 447	48 162

Charges de location simple de la période

(en milliers €)	2013	2012
Engagements de location simple - Immobilier	11 467	8 158
Engagements de location simple - Véhicules	9 909	8 789
Total	21 376	16 947

Les taux effectifs moyens par nature se déclinent comme suit :

Taux effectif moyen

(en %)	2013	2012
Emprunts obligataires	5,34 %	5,34 %
Lignes de financements	1,50 %	1,37 %
Dettes d'affacturage	0,89 %	1,53 %

19. FOURNISSEURS, AUTRES CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers €)	2013	2012
Fournisseurs	494 944	502 814
Autres crédateurs	193 945	97 298
Total Fournisseurs et autres crédateurs	688 889	600 112

Les autres crédateurs se décomposent comme suit :

(en milliers €)	2013	2012
Dettes fiscales et sociales	178 293	87 836
Dividendes à payer	79	274
Clients crédateurs	15 573	9 188
Autres crédateurs	193 945	97 298

Les autres passifs courants se décomposent comme suit :

(en milliers €)	2013	2012
Autres dettes	41 486	4 577
Produits constatés d'avance	132 214	124 892
Divers passifs courants	4 496	11 687
Autres passifs courants	178 196	141 156

20. JUSTE VALEUR DES PASSIFS FINANCIERS

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des dettes fournisseurs et autres crédateurs est une estimation de leur juste valeur.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

(en milliers €)				
Notes	Rubriques du bilan	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Valeur comptable
18	Passifs non courants et courants portant intérêt	189 430		189 430
	Emprunts bancaires	489		489
	Obligation convertible	77 062		77 062
	Dettes de location financement	46 624		46 624
	Découverts bancaires	266		266
	Autres emprunts	64 989		64 989
	Passifs non courants ne portant pas intérêt	1 884	3 872	5 756
	Engagement brut de valeurs résiduelles financières	48 770		48 770
19	Fournisseurs	494 944		494 944
19	Autres crédateurs et autres dettes	340 031	32 110	372 141
	Total des passifs financiers	1 075 059	35 982	1 111 048

Les passifs non courants ne portant pas intérêt estimés à la juste valeur par résultat correspondent aux dettes d'acquisitions et à la rémunération de certains managers dans le cadre d'un plan d'incentives.

Les autres crédateurs à la juste valeur par résultat sont des instruments financiers dérivés utilisés dans la couverture opérationnelle de nos risques de change

Au vu des informations détenues par la société, la juste valeur des passifs financiers s'assimile à la valeur comptable, sauf pour l'obligation convertible dont la valeur de cotation s'élevait à 33,11 € par action au 31 décembre 2013, soit une valeur de marché de 123,7 M€ pour l'ensemble des OCEANE en circulation à cette date.

21. PRODUITS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Les produits des activités poursuivies se répartissent par métier comme suit :

(en milliers €)	2013	2012
Gestion Administrative et Financière	1 027 560	1 002 500
Produits & Solutions	302 884	249 710
Services	442 013	286 130
Activités diverses	126	
Total des produits des activités poursuivies	1 772 583	1 538 340

22. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :

(en milliers €)	2013	2012
Salaires et traitements	(204 809)	(148 766)
Charges sociales	(83 967)	(59 363)
Charges de l'exercice relatives aux pensions et avantages assimilés donnant lieu à des provisions	(857)	(686)
Participation des salariés	(1 997)	(1 466)
Autres charges de personnel	(8 829)	(5 975)
Total	(300 458)	(216 256)

Les charges afférentes aux régimes de retraites à prestations définies ne concernent que les filiales françaises et italiennes du groupe.

Les caractéristiques des régimes de retraite à prestations définies sont détaillées en note 17.

L'impact des plans de rémunération en actions ou liés aux actions s'élève à :

(en milliers €)	2013	2012
Stock-options	(1 236)	(1 104)
Total	(1 236)	(1 104)

23. CHARGES EXTERNES

Les charges externes s'analysent de la façon suivante :

(en milliers €)	2013	2012
Services extérieurs (loyers, entretien, assurances..)	(33 267)	(23 791)
Commissions agents	(18 795)	(20 911)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(39 539)	(28 522)
Autres services et biens divers (sous-traitance, relations publiques, transports,...)	(36 730)	(30 949)
Total	(128 331)	(104 173)

24. DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations et reprises aux amortissements et provisions s'analysent de la façon suivante :

(en milliers €)	2013	2012
Immobilisations incorporelles-concessions, brevets, licences et droits similaires, fonds de commerce	(5 733)	(6 178)
Immobilisations corporelles données en location	(58)	(33)
Immobilisations corporelles - Autres immobilisations	(4 681)	(3 382)
Provisions pour risques et charges d'exploitation	7 667	2 488
Total dotations et reprises aux amortissements et provisions	(2 805)	(7 105)

Les dotations et reprises sur provisions pour restructuration sont incluses dans le résultat opérationnel.

25. PERTE NETTE DE VALEUR SUR ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

Le tableau ci-dessous détaille la perte nette sur actifs courants et non courants par nature.

(en milliers €)	2013	2012
Perte de valeur sur stocks	(2 092)	(1 173)
Reprise de perte de valeur sur stocks	1 801	203
Perte de valeur sur créances douteuses	(10 178)	(17 597)
Reprise de perte de valeur sur créances douteuses	5 586	14 995
Gains et pertes sur réalisations d'autres actifs	1 030	2 025
Total	(3 853)	(1 547)

26. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES

Les autres produits et charges d'exploitation courantes s'analysent comme suit :

(en milliers €)	2013	2012
Refacturations et indemnités reçues	2 653	1 730
Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(573)	(59)
Moins-values sur réalisations des créances commerciales		(9)
Refacturations et indemnités versées	(2 839)	(2 135)
Autres produits et charges d'exploitation	(759)	(473)

27. RÉSULTAT FINANCIER D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous détaille les produits et charges financiers opérationnels selon leur nature :

(en milliers €)	2013	2012
Produits financiers opérationnels liés à l'activité Gestion Administrative et Financière	5 935	6 887
Produits des activités circulants	298	215
Produits financiers opérationnels divers	226	196
Différences de change	800	1 628
Total produits financiers opérationnels	7 258	8 926
Charges financières opérationnelles liées à l'activité Gestion Administrative et Financière	(3 283)	(6 873)
Charges financières opérationnelles sur découverts bancaires	(2 258)	(1 692)
Charges financières opérationnelles liées à l'affacturage	(1 395)	(1 307)
Charges financières opérationnelles diverses	(998)	(655)
Différences de change	(748)	(2 014)
Total charges financières opérationnelles	(8 683)	(12 541)
Résultat financier d'exploitation	(1 424)	(3 615)

Différences de change nettes au résultat

(en milliers €)	2013	2012
CAD	(1)	
CHF	(14)	(14)
CNY	16	
CZK	(23)	(29)
EUR (€)	52	(257)
GBP (£)	(5)	39
MAD	(30)	(41)
MXN	65	(18)
PLN	(3)	(31)
RON	(11)	(35)
USD (\$)	7	
Total	52	(386)

28. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

(en milliers €)	2013	2012
Coûts liés à des réorganisations	(11 697)	(13 132)
Coûts d'acquisition	(1 478)	
Autres charges	(614)	(750)
Autres charges opérationnelles	(13 789)	(13 882)
Autres produits opérationnels	385	299
Crédits d'impôts des années antérieures		10 052
Autres produits opérationnels	385	10 351
Total	(13 404)	(3 531)

Les coûts liés aux réorganisations sont principalement liés à l'activité Services et en particulier au rapprochement avec le Groupe Osatis.

Les autres produits exceptionnels en 2012 sont essentiellement liés à la reconnaissance par Econocom de son éligibilité au titre du crédit Impôt Recherche pour les années 2008 à 2011.

29. RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers €)

	2013	2012
Plus-value sur cession d'actifs financiers	246	24
Autres produits financiers	12	260
Produits financiers	258	284
OCEANE - Charges de dettes	(4 858)	(4 612)
Charges de dettes long terme	(126)	(165)
Coût financier net pour engagements de retraite	(583)	(467)
Autres charges financières	(819)	(156)
Charges financières	(6 386)	(5 400)
Résultat financier	(6 128)	(5 116)

30. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

30.1. Comptabilisation de l'impôt courant et de l'impôt différé

30.1.1. Compte de résultat

(en milliers €)	2013	2012
Impôt courant	(18 442)	(15 308)
Impôt différé	(4 412)	(4 182)
Charge d'impôt - activités poursuivies	(22 854)	(19 490)
Impôt afférent aux activités abandonnées		
Charge d'impôt	(22 854)	(19 490)

30.1.2. Rationalisation du taux d'impôt

(en milliers €)	2013	2012
Résultat avant impôt y compris le résultat des activités abandonnées	66 920	66 161
Charge d'impôt	(22 854)	(19 490)
Taux facial d'impôt du groupe rapporté au résultat avant impôt	34,15 %	29,46 %

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

(en milliers €)	2013	2012
Résultat net, part groupe avant Résultat SME	44 047	46 545
Intérêts des minoritaires	19	126
Charge d'impôt	22 854	19 490
Résultat avant impôt, perte de valeur sur écart d'acquisition et mise en équivalence	66 920	66 161
Charge d'impôt théorique au taux courant belge (2013 : 33,99 % ; 2012: 33,99 %)	(22 746)	(22 488)
Rapprochement		
Différences permanentes	(2 829)	(4 058)
Déficits fiscaux nés dans l'exercice non reconnus	(653)	(222)
Déficits fiscaux utilisés sur l'exercice et antérieurement non reconnus	935	1 030
Régularisation d'impôt différé antérieurement non reconnu	105	(40)
Régularisation d'impôt courant	363	(115)
Taxes en charge d'impôts (dont CVAE)	(4 296)	(3 437)
Effet des taux d'impôt étrangers	2 027	2 735
Crédits d'impôts et autres impôts	4 240	7 105
Charge réelle d'impôt	(22 854)	(19 490)

Les différences permanentes sont liées principalement aux éléments suivants :

(en milliers €)	2013	2012
Ecarts d'acquisition et amortissements excédentaires	(155)	(186)
Autres charges et produits non déductibles ou non imposables	(2 402)	(2 310)
Imposition sur les transactions internes	(272)	(1 562)
Total	(2 829)	(4 058)

30.2. Actifs et passifs d'impôts différés

30.2.1. Variation des passifs d'impôts différés

(en milliers €)	2013	2012
Situation au 1^{er} janvier	14 186	9 299
Produit (charge) de l'exercice	2 547	3 248
Effets de variation de taux de change, de périmètre et reclassements	2 580	1 639
Situation au 31 décembre	19 313	14 186

30.2.2. Variation des actifs d'impôts différés

(en milliers €)	2013	2012
Situation au 1^{er} janvier	15 767	13 105
Produit (charge) de l'exercice	(1 865)	(936)
Actifs ne transitant pas par le résultat	(258)	1 236
Effets de variation de taux de change, de périmètre et reclassements	9 982	2 362
Situation au 31 décembre	23 626	15 767

30.2.3. Principales sources d'imposition différée

(en milliers €)	Actifs		Passifs		Net	
	31-déc-13	31-déc-12	31-déc-13	31-déc-12	31-déc-13	31-déc-12
Imposition différée du revenu (Activité GAF)	12 309	11 931	(29 871)	(26 452)	(17 562)	(14 521)
Retraites	9 660	5 320			9 660	5 320
Provisions	9 990	9 052			9 990	9 052
Autres actifs et passifs	13 144	5 443	(15 357)	(12 273)	(2 213)	(6 830)
Reports fiscaux déficitaires	4 438	8 560			4 438	8 560
Netting actif passif	(25 915)	(24 539)	25 915	24 539		
Actifs (passif) d'impôts différés nets	23 626	15 767	(19 313)	(14 186)	4 313	1 581
Actifs d'impôts différés au bilan	23 626	15 767			23 626	15 767
Dettes d'impôts différés au bilan			(19 313)	(14 186)	(19 313)	(14 186)
Solde net	23 626	15 767	(19 313)	(14 186)	4 313	1 581
Recouvrés dans les 12 mois, montants avant netting	16 179	16 683	(10 401)	(4 504)	5 778	12 179
Recouvrés au-delà de 12 mois, montants avant netting	33 362	23 623	(34 827)	(34 220)	(1 465)	(10 597)

30.2.4. Actifs d'impôts différés sur les reports déficitaires

Au 31 décembre 2013, le groupe dispose de reports fiscaux déficitaires dont l'échéance se répartit comme suit :

(en milliers €)	2013	2012
2014		
2015		
2016		
2017	1 046	1 046
Au-delà	2 787	3 086
Sans limite	45 148	37 951
Total	48 981	42 083

Les actifs d'impôts différés non reconnus par le groupe s'appliquent au 31 décembre 2013 et 2012 aux éléments suivants :

2013 (en milliers €)	Valeur brute	Actifs d'impôts différés total	Actifs d'impôts différés reconnus	Actifs d'impôts différés non reconnus
Reports fiscaux déficitaires	48 981	16 762	4 438	12 324
Autres impôts	1 504	361	361	
Total	50 485	17 123	4 799	12 324

2012 (en milliers €)	Valeur brute	Actifs d'impôts différés total	Actifs d'impôts différés reconnus	Actifs d'impôts différés non reconnus
Reports fiscaux déficitaires	42 083	12 186	8 560	3 626
Autres impôts	798	184	184	
Total	42 881	12 370	8 744	3 626

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 12,3 M€ (contre 3,6 M€ en 2012) et correspondent à des reports déficitaires reportables dont la récupération n'est pas probable au point de justifier une inscription au bilan.

Des impôts différés actifs sur les reports fiscaux déficitaires (0,6 M€) ont été reconnus au titre de l'exercice 2013, principalement sur Econocom Lease SA/NV compte tenu des recettes complémentaires dont elle bénéficiera dans les années futures, du fait de l'entrée dans le périmètre du groupe ECS et de la facturation de prestations de services.

Le groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différés passif pour les impôts qui seraient dus sur les résultats non distribués de certaines de ses filiales dans la mesure où il contrôle la politique de distribution de dividendes de celles-ci. Dans le cas où il perdrait le contrôle de ces filiales, la charge d'impôt relative à la distribution de dividendes serait de 13,8 millions d'euros.

31. RÉSULTAT PAR ACTION

Résultat par action

(en milliers d'euros, à l'exception des données par action et du nombre d'actions)	2013	2012
Résultat net consolidé part du groupe	44 138	46 577
Résultat net consolidé part du groupe avant amortissement du portefeuille clientèle ECS et de la marque OSIATIS	45 674	47 927
Nombre moyen d'actions en circulation	95 940 400	96 241 520
Résultat net par action (en €)	0,460	0,484
Résultat net par action avant amortissement du portefeuille ECS et de la marque OSIATIS (en €)	0,476	0,498

Résultat dilué par action

(en milliers d'euros, à l'exception des données par action et du nombre d'actions)	2013	2012
Résultat net dilué part du groupe	47 153	49 612
Résultat net consolidé part du groupe avant amortissement du portefeuille clientèle ECS et de la marque OSIATIS	48 689	50 962
Nombre moyen d'actions en circulation	95 940 400	96 241 520
Impact des stocks options	3 813 695	2 490 225
Impact des obligations convertibles (OCEANE)	15 382 537	16 000 000
Nombre moyen dilué d'actions en circulation	115 136 632	114 731 745
Résultat net dilué par action (en €)	0,410	0,432
Résultat net dilué par action avant amortissement du portefeuille ECS et de la marque OSIATIS (en €)	0,423	0,444

32. NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

32.1. Définition de la trésorerie

La trésorerie dont la variation est analysée au tableau des flux de trésorerie intègre la variation de toutes les activités, qu'elles soient poursuivies, cédées ou en cours de cession. La trésorerie présentée au tableau des flux de trésorerie inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La variation de la trésorerie entre 2012 et 2013 est présentée dans le tableau suivant :

(en milliers €)	2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	79 850
Variation de la trésorerie brute	70 289
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	150 139

32.2. Commentaires sur le tableau de flux de trésorerie

Les variations d'intérêts résiduels dans les actifs donnés en location ont été retraités de la capacité d'autofinancement, pour faciliter la lecture du tableau de flux.

Les flux liés aux activités opérationnelles sont en forte progression, notamment en raison de l'amélioration du besoin en fonds de roulement des sociétés du groupe. Les flux liés aux opérations d'investissement sont plus importants, en raison de l'acquisition du groupe Osiatis mais également en raison des investissements et développement du groupe. Les opérations de financement ont principalement été consacrées au financement de l'acquisition d'Osiatis et au retour vers l'actionnaire sous forme de dividendes et de rachats (et annulation) d'actions.

32.3. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

Les acquisitions de l'année sont détaillées en note 3.

Les décaissements s'analysent comme suit :

(en milliers €)

Coût en trésorerie des rachats	(41 617)
Trésorerie acquise	23 585
Coûts nets	(18 032)

32.4. Transactions sans effet de trésorerie

En 2013, le groupe a conclu les activités d'investissement et de financement sans effet de trésorerie suivantes, qui ne sont pas reflétées dans le tableau consolidé des flux de trésorerie:

- émission de 15 840 618 actions à l'occasion du rachat d'Osiatis tel que décrit en note 3
- crédit-vendeur du principal actionnaire d'Osiatis qui n'avait pas été remboursé au 31 décembre 2013.
- livraison de 198 352 actions aux porteurs d'OCEANE en ayant demandé la conversion, entraînant une baisse de la dette Obligataire d'environ 1 M€.

33. GESTION DES RISQUES

33.1. Politique de gestion du capital

Ratio endettement financier net / fonds propres (2013 : 15,1 % ; 2012 : 27,6 %)

Le groupe utilise différents indicateurs dont le ratio « endettement financier net / fonds propres ». Ce ratio fournit aux investisseurs une vision du niveau d'endettement du groupe comparé aux fonds propres. Il est calculé à partir de l'agrégat d'endettement financier, tel que décrit dans la note 18, diminué de la trésorerie, et des capitaux propres du bilan à la clôture.

Le principal objectif de la structure de capital est de maximiser la valeur aux actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter les projets stratégiques.

33.2. Politique de gestion des risques

Le groupe est exposé, de par ses activités, à certains risques financiers : risque de marché (incluant le risque de change, de taux d'intérêt et de variation de prix), risque de liquidité et risque de crédit.

Le programme de gestion des risques financiers se focalise sur la réduction de l'exposition du groupe au risque de crédit et au risque de taux en transférant les créances de location à des organismes de refinancement et en utilisant des solutions d'affacturage sans recours dans plusieurs filiales.

Les risques financiers de marché (risques de taux, de change) et de liquidité sont gérés par la Direction Générale du groupe.

33.2.1. Risque de marché

En fin d'année, la Direction Générale du groupe fixe, pour l'élaboration des budgets, l'ensemble des « taux budgétaires » de change pour l'année suivante.

Le groupe gère son exposition aux risques de taux d'intérêt en structurant ses financements entre taux fixes et taux variables.

Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

33.2.1.1. Risque de change

Les opérations du groupe sont principalement situées en zone Euro mais, suite au développement de l'activité dans la partie Europe hors zone Euro, ainsi qu'en Amérique du Nord, le groupe peut être sujet à des risques suite aux fluctuations d'autres devises. Les devises concernées sont la livre sterling, le dollar américain et canadien, le dirham marocain, la couronne tchèque, le franc suisse, le nouveau leu roumain, le zloty polonais, le real brésilien et le peso mexicain. Les achats et ventes de ces filiales sont libellés dans la même devise, ce qui limite l'exposition au risque de change. Le groupe considère ce risque comme peu significatif ; plusieurs couvertures de change à terme ont néanmoins été signées afin de couvrir les risques sur les flux internes.

33.2.1.2. Risque de taux d'intérêt

Les revenus opérationnels d'Econocom et les flux de trésorerie sont largement indépendants des variations de taux d'intérêts. Les cessions de contrats de location à des organismes de refinancement se font systématiquement à taux fixe. Le revenu tiré de ces contrats est donc défini dès le départ et ne varie qu'en cas d'évolution du contrat.

Au 31 décembre 2013, l'endettement du groupe est principalement à taux variable et est constitué des emprunts court terme (lignes de crédit et bridges) et de l'affacturage, également à court terme. Il n'y a pas de contrat de couverture de taux ouvert au 31 décembre 2013 sur ces emprunts à taux variable. Suite à l'acquisition d'Osiatis, Econocom a hérité d'emprunts à taux fixe qui ont une durée maximale de 4 ans.

33.2.1.3. Risque de variation de prix

Dans le cadre de son activité Gestion Administrative et Financière, le groupe est exposé au risque de variation des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location. La réponse du groupe consiste à calculer une valeur future des équipements sur la base d'un amortissement fortement dégressif. La méthode de calcul est décrite dans la note 2.9.3.

Cette méthode est régulièrement confrontée aux transactions effectivement réalisées, et des statistiques sont faites annuellement pour valider le caractère adapté et prudent de la méthode retenue.

33.2.1.4. Risque de liquidité

La Direction Financière est chargée de veiller à ce que le groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante :

- par une analyse et une réactualisation mensuelle, des prévisions de trésorerie des quinze principales sociétés du groupe,
- par la négociation et le maintien d'un encours de lignes de financement de sécurité suffisant,
- par une centralisation renforcée de la gestion de la trésorerie du groupe permettant de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Ainsi, au 31 décembre 2013, le groupe a souscrit des lignes de crédit bilatérales auprès de diverses banques à hauteur de 288 M€ dont 60 M€ confirmées à 1 an et 177 M€ confirmées de 2 à 5 ans afin de garantir la disponibilité de liquidités nécessaires au financement des actifs du groupe, à ses besoins de trésorerie court terme et à son développement et ce au moindre coût.

Par ailleurs, Econocom n'a pas d'échéance d'emprunts significative en 2014 ni en 2015. Les deux emprunts négociés dans le cadre de l'acquisition d'OSIATIS sont à échéance 2015 et sont renouvelables à la discrétion d'Econocom jusqu'en 2017. L'emprunt obligataire émis en 2011 a comme échéance 2016. En janvier 2014, une nouvelle obligation (ORNANE, Obligation a conversion Numéraire et/ou en Action actuelle et/ou nouvelle) de 175 M€ a été émise pour une durée de 5 ans avec un coupon annuel de 1,5 %.

La direction du groupe estime, compte tenu de nos projections financières actuelles, que le groupe dispose de ressources suffisantes à la poursuite de ses activités, tant à court terme qu'à long terme.

Échéancier des passifs financiers (hors dérivés)

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles.

2013 (en milliers €)	Engagement total	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Dettes de crédit-bail	3 684	339	1 545	1 800
Engagements bruts de valeurs résiduelles financières	53 938	15 835	37 566	537
Emprunts bancaires	106 185	56 607	49 578	
Emprunt obligataire	87 864	3 138	84 726	
Fournisseurs et autres créiteurs	688 889	688 889		
Affacturage	8 639	8 639		
Autres dettes financières	267	267		
Passif non courant ne portant pas intérêt	5 756		5 756	
Total	955 222	773 714	179 171	2 337

2012 (en milliers €)	Engagement total	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Dettes de location-financement – Immobilier	3 117	403	1 613	1 101
Engagements bruts de valeurs résiduelles financières	52 547	16 193	36 352	2
Autres dettes de location-financement	70	36	34	
Emprunts bancaires	13 649	13 649		
Emprunt obligataire	97 440	3 360	94 080	
Fournisseurs et autres créiteurs	600 112	600 112		
Affacturage	5 935	5 935		
Autres dettes financières	4 208	4 208		
Passif non courant ne portant pas intérêt	6 586		6 586	
Total	783 664	643 896	138 665	1 103

33.2.2. Risque de crédit et de contrepartie

Le groupe ne présente pas d'exposition significative au risque de crédit. La politique du groupe assure que les biens et services sont vendus à des clients ne présentant pas de risque d'insolvabilité. La non-concentration de la clientèle et l'utilisation de solutions d'affacturage pour les activités Produits & Solutions et Services, et de refinancement sans recours à des organismes filiales de banques et d'assurance-crédit pour l'activité Gestion Administrative et Financière limitent l'exposition. Dans le cadre de son activité Gestion Administrative et Financière, le groupe se réserve cependant la possibilité de garder le risque de crédit sur certaines opérations stratégiques, dans la mesure où ces opérations n'impactent pas significativement le profil de risque de l'activité.

Concernant ses placements, le groupe ne contracte qu'avec des contreparties de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

Exposition maximale au risque de crédit

Le groupe n'ayant ni dérivé de crédit ni implication continue significative dans les actifs transférés, son exposition maximale à ce risque correspond à la valeur comptable des actifs financiers (note 14).

Balance âgée des créances échues non dépréciées

2013 (en milliers €)	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances			
			Total	< 60 jours	60 < x < 90 jours	> 90 jours
Clients – Refinanceurs ⁽¹⁾	187 021	165 313	21 708	13 024	3 540	5 144
Autres clients	518 366	419 992	92 344	35 372	6 699	56 303
Perte de valeur sur créances douteuses	(42 460)	(10 620)	(31 840)	(262)	(912)	(30 666)
Total clients et comptes rattachés nets	662 927	574 685	88 242	48 134	9 327	30 781

(1) Les Clients – Refinanceurs sont des établissements financiers, filiales de banque. La forte activité Gestion Administrative et Financière en décembre est à l'origine de ce montant significatif des créances échues au 31 décembre. Ces créances échues sont recouvrées pour l'essentiel dès la première quinzaine de janvier.

33.2.3. Risque sur actions

La stratégie du groupe est de ne pas détenir des actions cotées ou non cotées en dehors de ses propres actions.

Les titres Econocom Group en autodétention au 31 décembre 2013 figurent dans les comptes consolidés en moins des capitaux propres depuis leur acquisition ; il n'y a donc pas lieu de comparer leur valeur comptable à leur valeur de marché.

33.3. Politique de gestion des risques opérationnels

33.3.1. Risques liés aux contrats de l'activité Services

Les principaux risques des contrats de Services concernent les engagements de résultats auprès des clients et le délai de résiliation. Ces risques, ainsi que le risque de défaillance des sous-traitants sont décrits au chapitre III Facteurs de risques et sont couverts par un suivi juridique et opérationnel.

33.3.2. Risques liés à une éventuelle dépendance

Le groupe s'efforce continuellement d'élargir son portefeuille clients. C'est un axe de développement stratégique pour gagner des parts de marché. Aucun des clients ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires total du groupe. Par ailleurs, aucun fournisseur ne représente plus de 25 % du volume total des achats du groupe. L'activité du groupe ne dépend d'aucun brevet particulier, ni de licences de marques dont il n'aurait pas la propriété.

33.3.3. Risques liés à la concurrence

Le marché des services informatiques et télécoms est un marché très concurrentiel, et ce depuis longtemps. Le nombre de concurrents présents dans l'ensemble des activités du groupe au niveau international est réduit. Cependant, dans chacun des pays où le groupe est implanté et dans chacune de ses activités, Econocom doit faire face à une importante concurrence composée d'acteurs internationaux, nationaux ou locaux.

33.3.4. Risques juridiques

Le groupe preste ses services dans plusieurs pays d'Europe occidentale. Il est donc soumis à de nombreuses réglementations juridiques, douanières, fiscales et sociales. Afin de les maîtriser au mieux, le groupe s'est doté systématiquement de filiales locales avec des dirigeants ayant la connaissance des réglementations et législations locales.

Son siège à Bruxelles lui permet d'être proche des évolutions en matière de réglementation et législation européenne.

Le groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel ni de litige suffisamment significatif pour affecter substantiellement son patrimoine, sa situation financière, son activité, ses résultats. Les litiges existants sont provisionnés d'une manière adéquate appréciée par la Direction du groupe.

Les informations concernant les litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du groupe, son activité ou ses résultats, au 31 décembre 2012, figurent dans la note 35.

La méthode de comptabilisation des passifs est conforme aux règles comptables en vigueur (note 2.16).

Les provisions pour litiges sont présentées dans la note 16.

33.3.5. Risques sociaux

A la connaissance de la Direction, le groupe n'est pas exposé à des risques sociaux particuliers autres que ceux pouvant intervenir dans la vie sociale normale d'entreprises de taille comparable et implantées en Europe. La plus grande partie des collaborateurs est employée dans les filiales françaises, belges espagnoles et italiennes.

33.3.6. Risques environnementaux

Le groupe Econocom n'a aucune activité de destruction des machines rachetées aux institutions de refinancement en fin de contrat. Dans le cadre de la norme européenne DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), le groupe récolte auprès de ses clients l'ensemble du matériel dont il est propriétaire afin d'assurer le traitement et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques. Depuis 2013, Econocom fait partie des clients d'Ecologic, pour lesquels l'éco-organisme coordonne la collecte et le traitement des DEEE professionnels sur toute la France, dans le respect de la réglementation.

33.3.7. Assurances – couverture des risques

Le groupe est couvert pour les risques de responsabilité civile et de dommages aux biens par des assurances adéquates souscrites auprès d'assureurs de premier rang. Il n'a par contre pas souhaité souscrire d'assurance perte d'exploitation.

Le groupe procède de façon permanente, avec ses assureurs et experts, à un audit des risques et à leur évaluation, de manière à en assurer la couverture optimale en fonction des marchés d'assurance et de réassurance.

33.3.8. Nantissements, garanties, sûretés d'emprunt

Le montant des sûretés réelles accordées en garantie des emprunts et dettes financières par le groupe est principalement composé de créances données en garantie du financement à court terme du groupe. Le montant des nantissements et hypothèques figure en note 34.

33.3.9. Risques liés aux acquisitions et aux intégrations

Dans le cadre de sa stratégie, le groupe continue à renforcer ses activités en recherchant des opportunités d'acquisition sur tous les segments d'activité. En acquérant d'autres entreprises, le groupe encourt des risques liés à leur intégration. Ces risques comprennent, mais ne sont pas limités à, la prise en charge de frais financiers et opérationnels plus élevés qu'attendus, l'échec de l'intégration des opérations qui peut se traduire par la perte de clients importants ou le départ de salariés clés des entreprises acquises, et la dégradation de leurs performances financières. L'intégration de sociétés acquises peut également perturber les activités existantes du groupe et disperser ses ressources notamment managériales. Les synergies attendues d'une acquisition peuvent être inférieures aux prévisions ou être réalisées sur une période plus longue qu'initialement annoncée, et les coûts de mise en œuvre de ces synergies supérieures aux attentes. Les éléments susmentionnés peuvent également avoir un impact négatif sur le goodwill comptabilisé dans les états financiers en rapport avec les acquisitions (voir aussi Note aux comptes consolidés 7 « Ecart d'acquisition »). Historiquement, Econocom a mené à bien sa stratégie de croissance mixte et bénéficie d'une expérience reconnue en matière d'intégration. L'acquisition puis l'intégration réussie du groupe ECS, acquis en 2010 et qui a permis au groupe de doubler de taille, témoigne de l'expérience du groupe en la matière.

33.3.10. Risques liés aux contrôles fiscaux

Le groupe fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans les différents pays dans lesquels il est implanté. Bien que le résultat final de ces contrôles soit incertain, le groupe a estimé au mieux les provisions pour risque relatives à ces contrôles fiscaux, et les a comptabilisées en conséquence dans ses comptes. Des résultats définitifs de ces contrôles pourraient avoir un impact négatif sur les comptes consolidés du groupe, mais limité du fait de leur provisionnement dans les comptes consolidés.

33.4. Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité effectuées afin de mesurer l'impact des variations des cours de change par rapport à l'euro des diverses monnaies dans lesquelles le groupe opère montrent que, sur la base d'une performance constante des filiales étrangères, une variation défavorable de 10 % de l'ensemble de ces monnaies aurait un impact inférieur à 0,4 M€ sur le résultat net du groupe.

Par ailleurs, le groupe, dans le cadre de son activité Gestion Administrative et Financière, gère des contrats de location-financement en dollars. Le mécanisme de fonctionnement de ces contrats fait que le risque de change est naturellement couvert. Quelle que soit la variation du cours du dollar, l'impact sur le résultat est non significatif.

Concernant les taux d'intérêt, l'analyse de sensibilité montre que l'impact sur le résultat avant impôt et éléments non récurrents d'une variation des taux à court terme de 1 % (100 points de base) serait de plus ou moins 0,9 M€.

34. ENGAGEMENTS HORS BILAN

34.1. Engagement de complément de prix

Le groupe a pris des engagements de complément de prix lors des acquisitions d'Ernestel, France Systèmes et Exaprobe (cf note 3). Le groupe a évalué au mieux ces compléments de prix dans les comptes et tout dépassement éventuel du montant prévu serait couvert par une contribution complémentaire de ces sociétés au résultat du groupe en 2014 et 2015.

34.2. Engagements reçus liés aux acquisitions

Garantie de passif portant sur l'acquisition du groupe ECS :

Le groupe Econocom a comptabilisé un produit de 1 M€ en 2013 au titre des transactions portant sur la garantie de passif. Cette garantie est partiellement éteinte au 31 décembre 2013.

Garanties de passif relatives aux acquisitions de 2013 :

La garantie de passif accordée par les vendeurs sur l'acquisition d'Exaprobe est plafonnée à 1 M€ ; sa validité s'étend jusqu'à 2023.

Garanties de passif relatives aux acquisitions de 2012 :

Le total des garanties de passif accordées par les vendeurs sur les acquisitions de 2012 sont plafonnées à 6 M€ ; leur validité s'étend de 2014 jusqu'à 2016.

34.3. Engagements de garantie

(en milliers €)

Garanties données	360 580
Caution bancaire accordée sur les montants en crédit vendeur	29 513
Garanties données par Econocom aux banques dans le cadre de la sécurisation de ses lignes de financement	142 364
Garanties données par Econocom aux refinanceurs en couverture de certains risques opérationnels, des valeurs résiduelles financières et des mandats de facturation et d'encaissement confiés à Econocom*	202 883
Garanties données aux clients et fournisseurs dans le cadre de nos activités commerciales	15 333
Autres engagements de garantie	

* Le montant non utilisé au 31.12.2013 s'élève à 85 593 k€.

34.4. Engagements reçus : cautionnements et garanties

(en milliers €)

Cautions à première demande et gages	26 632
--------------------------------------	--------

34.5. Engagements reçus : cautionnements et garanties

Les engagements hors bilan du groupe se ventilent par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en milliers €)	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Total 2013	Total 2012
Engagements donnés :	39 100	80 654	240 826	360 580	321 458
Actifs gagés pour factors					
Nantissements de titres					
Garanties données aux banques	30 000	40 000	72 364	142 364	142 750
Garanties aux refinanceurs	9 100	25 321	168 462	202 883	162 551
Garanties données aux clients		15 333		15 333	15 285
Autres engagements					
Engagements d'acquisitions					872
Engagements reçus :	26 632			26 632	14 885
Cautions et gages	26 632			26 632	14 885

35. INFORMATION SUR LE TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

35.1. Informations sur les transferts d'actifs – actifs non intégralement décomptabilisés

Cession de créances commerciales

Dans le cadre de ses activités Produits & Solutions et de Services et en vue d'optimiser sa gestion de trésorerie, le groupe cède, tout au long de l'année, une partie de ses créances à des sociétés d'affacturage.

A la fin décembre 2013, la société avait présenté des balances de 151,2 M€ à ces différentes sociétés d'affacturage, obtenant un financement de 118,6 M€ dont 8,6 M€ sont également comptabilisés en créances et en dette au titre de l'implication continue liée au risque de crédit. Le montant non financé, 32,6 M€ est présenté en immobilisations financières et en autres créances, et correspond à des créances incessibles.

(en milliers €)	2013	2012
Créances présentées au factor	151,2	88,2
Dette	8,6	5,3
Créances non cédées	32,6	24,1
Créances cédées	110	58,8

La charge globale liée à l'affacturage s'est élevée à 1,4 M€ en 2013 contre 1,3 M€ en 2012.

Refinancement avec recours

Dans certains cas extrêmement restreints, le groupe Econocom conserve le risque de crédit sur des encours transférés. Il est à noter que dans cette situation, le groupe transfère au refinancier, pour le temps de la location, la propriété des matériels sous-jacents aux contrats de location, en garantie de la transaction.

Cependant par simplification, le groupe a comptabilisé une dette financière égale au total de l'encours avec recours et un actif brut (« implication continue » au sens de la norme IAS39) enregistré en créances clients pour un montant de 43,0 M€ au 31 décembre 2013 contre 13,6 M€ au 31 décembre 2012.

35.2. Informations sur les transferts d'actifs relatifs au refinancement – actifs décomptabilisés

35.2.1. Nature des implications continues

Valeurs résiduelles financières

Les encours des contrats de location conclus par le groupe avec ses clients sont, sauf exception, refinancés sans recours.

Le groupe gère de façon active son risque de manière à minimiser non seulement le risque de crédit mais toute autre implication continue. En conséquence, le groupe décomptabilise les encours de contrats de location refinancés sans recours.

En revanche, le groupe vend fréquemment avec obligation de rachat le matériel sous-jacent aux contrats de location, en même temps que les encours de ces mêmes contrats. Ces obligations de rachat, appelées « Engagements bruts de valeurs résiduelles financières », sont présentées au bilan.

Autres implications continues

Les principales formes juridiques des contrats de refinancement des encours de loyers sont les suivantes :

Encours cédés en cession simple: Econocom estime ne pas avoir d'autre implication au sens d'IFRS7 sur ces contrats

Encours cédés en cession de créances: Econocom a un maintien d'implication lié au fait qu'il garde une partie des risques liés à la relation contractuelle et à la propriété des actifs.

Encours cédés par des contrats de crédit-bail : Econocom a un maintien d'implication lié au fait qu'il garde une partie des risques liés à la relation contractuelle.

Le risque lié à ces implications continues est avant tout lié à la bonne qualité des relations commerciales d'Econocom avec ses clients, et donc considéré, géré et éventuellement provisionné comme un risque opérationnel et non un risque financier.

35.2.2. Comptabilisation au compte de résultat

Pour le groupe Econocom, le coût de transfert des encours est un coût opérationnel pris en compte dans l'analyse économique de chaque opération ; il est donc inclus dans le résultat opérationnel courant. Les coûts liés à l'implication continue que représentent les valeurs résiduelles financières sont également considérés comme des coûts opérationnels et sont inclus dans le résultat financier d'exploitation.

35.2.3. Répartition des transferts lors de la période

Le refinancement fait partie du cycle opérationnel des ventes et sa saisonnalité est donc liée à celle de notre activité et non à la présentation du bilan. Une partie importante de cette activité se déroule en décembre qui est traditionnellement pour les entreprises un mois important dans le domaine des investissements informatiques et télécoms.

36. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

36.1. Rémunérations des dirigeants

(en milliers €)	Total 2013	Total 2012
Avantages à court terme (y compris charges sociales)	3 820	3 720
Avantages de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	167	160
Autres avantages à long terme	97	
Indemnités de départ		
Paielements fondés sur des actions	1 127	1 028
Total	5 211	4 908

Le tableau ci-dessus présente les montants passés en charges de personnel pour les administrateurs et membres du comité exécutif. Les rémunérations sont présentées sur 12 mois sauf pour les rémunérations des membres du comité exécutif issus d'Osiatis (4 mois).

La politique de rémunération des administrateurs et des membres du comité exécutif est détaillée dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration en note 5.7.1

36.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette annexe. Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les principales opérations avec les sociétés dans lesquelles le Président du Conseil d'Administration est membre du Conseil d'Administration.

(en milliers €)	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
SCI de Dion-Bouton			(2 279)		2 064	4 146		
Econocom International NV	47	30	(2 222)	(2 230)	8	102	14	158
SCI Maillot Pergolèse	13	12	(423)	(856)	5	61	43	181
Ecofinance International			(212)	(440)			28	651
Audevard	0	24			2			
APL			(101)	(18)				
Total	60	66	(5 237)	(3 544)	2 079	4 309	85	990

La société Econocom International NV est une société non cotée qui détient 44,12 % du capital d'Econocom Group SA/NV au 31 décembre 2013. La société Econocom International NV, dont Jean-Louis Bouchard est Président, a facturé à Econocom Group SA/NV et à ses filiales des prestations de direction et d'animation du groupe pour un montant stable de 2,2 M€ en 2013 (2,2 M€ en 2012).

En 2013, la SCI Dion-Bouton , propriétaire de l'immeuble de Puteaux a perçu 2,2 M€ au titre des loyers de 2013. Un dépôt de garantie de 2,1 M€ a été versé à la SCI Dion-Bouton en 2012.

Dans le cadre de ses activités Gestion Administrative et Financière, le groupe refinance sans recours plusieurs contrats auprès de la société Ecofinance International. En 2013, les charges de garantie et de refinancement reversées à Ecofinance International se sont élevées à 0,2 M€ contre 0,4 M€ en 2012.

Les transactions avec la SCI Maillot Pergolèse, propriétaire des locaux situés à Clichy, concernent des loyers sur 2013. Le montant est en baisse du fait du regroupement progressif des équipes dans l'immeuble de Puteaux, loué à la SCI de Dion-Bouton. En 2012, en complément du loyer, la charge intégrait 0,2 M€ d'indemnités pour départ anticipé sur une partie des locaux.

37. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS À LA CLÔTURE DES COMPTES

Econocom Group SA/NV a procédé en janvier 2014 avec succès au placement d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) à échéance janvier 2019 pour un montant nominal total de 175 M€.

La valeur nominale des Obligations fait ressortir une prime de conversion initiale de 33 % par rapport au cours de référence de l'action Econocom de 7,9696 €. Les Obligations porteront intérêt à un taux nominal de 1,5 %, payable annuellement à terme échu le 15 janvier de chaque année. Elles seront émises à 100 % du nominal (soit 10,60 € par Obligation) et, à moins qu'elles n'aient déjà été remboursées, converties ou rachetées, seront remboursées en numéraire le 15 janvier 2019, au prix de 105,26 % du nominal, correspondant à une prime et un prix de conversion effectifs de respectivement 40 % et 11,16 €.

Par ailleurs, le 6 janvier 2014, Econocom a co-investi aux côtés de Georges Croix (ex PDG de Prosodie) en créant Digital Dimension. L'investissement de 11 M€ a permis à Econocom de prendre une participation à hauteur de 50,1 % du capital.

Digital Dimension a pour ambition de devenir rapidement un acteur majeur dans l'élaboration et le management de solutions digitales innovantes en mode cloud.

Début 2014, Econocom Group SA/NV a procédé sur le marché aux rachats d'une partie des OCEANE puis à leur annulation. A la veille du Conseil d'Administration, le solde d'OCEANE en circulation s'élevait à 2 599 613.

38. APPRÉCIATIONS ÉMISES PAR LA DIRECTION ET SOURCES D'INCERTITUDE

Les principaux sujets où la Direction du groupe a exercé son jugement sont les suivants :

- Dépréciation des écarts d'acquisition (note 7) : la valeur dans les comptes consolidés du groupe Econocom des écarts d'acquisition est revue annuellement, conformément aux principes mentionnés dans la note 2.11. Ces tests de dépréciation sont notamment sensibles aux prévisions financières à moyen terme ainsi qu'aux taux d'actualisation retenus pour l'estimation de la valeur d'utilité des UGT.
- Évaluation des provisions pour indemnités de fin de carrière (note 17) : le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué par un actuaire selon la méthode des unités de crédit projetées décrite dans la note 2.17. Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et au taux de rotation.
- La valorisation du plan de stock-options octroyées depuis novembre 2002 : les formules actuarielles retenues sont impactées par les hypothèses de rotation du personnel, d'évolution et de volatilité du cours de Bourse d'Econocom Group SA/NV ainsi que de probabilité d'atteinte des objectifs par les managers (note 15.3.1).
- La valorisation de l'intérêt résiduel du groupe Econocom dans les actifs donnés en location (notes 10 et 12) : cette valorisation est établie selon la méthode décrite en 2.9.3 et vérifiée annuellement selon des méthodes statistiques.
- L'appréciation de la probabilité de récupération des reports fiscaux déficitaires et des crédits d'impôt de nos filiales (note 30 sur l'état des reports déficitaires).
- Provisions (note 16) : elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers sans contrepartie pour le groupe. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses, la Direction du groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes.
- Les options comptables retenues, dans le cadre des acquisitions sont décrites dans la note regroupement d'entreprises.

RAPPORT DU
COMMISSAIRE
SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS
pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

pour l'exercice clos le 31 décembre 2013



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ECONOCOM GROUP SA/NV SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les déclarations complémentaires requises. Ces comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2013, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et un état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Rapport sur les comptes consolidés – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Econocom Group SA/NV et de ses filiales (conjointement le « groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'état de la situation financière consolidée s'élève à EUR 1.471.144.000 et le compte de résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice, part du groupe, de EUR 44.138.000.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que le conseil d'administration estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (normes ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

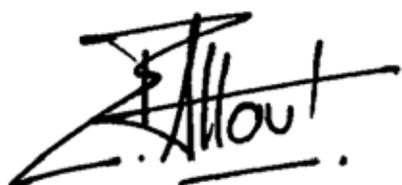
Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Sint-Stevens-Woluwe, le 9 avril 2014

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SCCRL
Représenté par



Emmanuèle Attout
Réviseur d'Entreprises

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

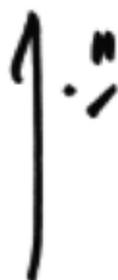
DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Nous attestons qu'à notre connaissance, les états financiers consolidés clos le 31 décembre 2013, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, et aux dispositions légales applicables en Belgique, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Le 28 mars 2014

**Au nom et pour le compte
du Conseil d'Administration**

**Jean-Louis Bouchard,
Président du groupe Econocom**

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a small flourish at the top and a dot to the right.

ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS SIMPLIFIÉS*

au 31 décembre 2013

SOMMAIRE

Bilan	226
Compte de résultat	228
Tableau des flux de trésorerie	230

() Les comptes non consolidés sont présentés en normes comptables belges.*

COMPTES STATUTAIRES ECONOCOM GROUP SA/NV

En application de l'article 105 du Code des sociétés, les précisions suivantes sont apportées : les comptes figurant ci-après sont une version abrégée des comptes annuels dont la version intégrale est disponible au siège de la société et sera déposée à la Banque Nationale de Belgique. Cette version abrégée ne contient pas l'ensemble des annexes ni le rapport du Commissaire, lequel a certifié les comptes annuels sans réserve. Le rapport du commissaire comprend par ailleurs une information complémentaire relative au conflit d'intérêts décrit dans la rubrique 5.5.3 du rapport de gestion.

BILAN NON CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2013

Actif

(en milliers €)

	31/12/2013	31/12/2012
Actifs immobilisés	723 787	567 175
I. Frais d'établissement	761	1 178
II. Immobilisations incorporelles	357	451
III. Immobilisations corporelles	68	1 038
A. Terrains et constructions		
B. Installations, machines et outillage	46	80
E. Autres immobilisations corporelles	23	23
F. Immobilisations en cours		935
IV. Immobilisations financières	722 600	564 508
A. Entreprises liées	722 394	564 502
1. Participations	440 482	408 123
2. Créances	281 912	156 379
C. Autres immobilisations financières	207	6
1. Actions et parts	201	
2. Créances et cautionnements en numéraire	6	6
Actifs Circulants	26 062	20 734
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	26	22
A. Stocks	26	22
VII. Créances à un an au plus	18 952	9 517
A. Créances commerciales	17 973	5 654
B. Autres créances	979	3 863
IX. Placements de trésorerie	6 939	11 001
A. Actions propres	6 062	9 822
B. Autres placements	877	1 179
X. Valeurs disponibles	47	121
XI. Comptes de régularisation	98	73
Total de l'actif	749 849	587 909

Passif

(en milliers €)

	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres	260 352	205 026
I. Capital	19 874	17 077
A. Capital souscrit	19 874	17 077
II. Primes d'émission	158 253	72 531
III. Plus-values de réévaluation	2 520	2 520
IV. Réserves	8 467	11 947
A. Réserve légale	1 987	1 708
B. Réserves indisponibles	6 062	9 822
1. Pour actions propres	6 062	9 822
D. Réserves disponibles	418	418
V. Bénéfice reporté	71 237	100 950
Provisions et impôts différés	37 369	16 533
VII. A. Provisions pour risques et charges	37 369	16 533
4. Autres risques et charges	37 369	16 533
Dettes	452 128	366 350
VIII. Dette à plus d'un an	302 752	158 492
A. 2. Emprunts oblig. non sub. convertibles	75 285	80 192
4. Etablissements de crédit		
5. Autres emprunts	227 467	78 300
IX. Dettes à un an au plus	149 376	207 858
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	3 360	3 360
Emprunts oblig. non sub. conv.	3 360	3 360
B. Dettes financières	96 939	187 123
1. Etablissements de crédit	250	
2. Autres emprunts	96 689	187 123
C. Dettes commerciales	4 926	6 079
1. Fournisseurs	4 926	6 079
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	878	1 353
1. Impôts	18	18
2. Rémunérations et charges sociales	860	1 335
F. Autres dettes	43 273	9 944
XII. Comptes de régularisation		
Total du Passif	749 849	587 909

COMPTE DE RÉSULTAT

au 31 décembre 2013

Charges

(en milliers €)

	31/12/2013	31/12/2012
II. Coût des ventes et des prestations	34 375	30 816
A. Approvisionnements et marchandises		
B. Services et biens divers	10 484	11 194
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	2 902	3 092
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles	152	119
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises-)	2	2
F. Provisions risques & charges (dotations +, reprises-)	20 835	16 403
G. Autres charges d'exploitation		6
V. Charges financières	13 493	10 477
A. Charges des dettes	13 227	12 119
B. RDV actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances comm	6	(1 794)
C. Autres charges financières	260	152
VIII. Charges exceptionnelles	14	97
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	14	6
C. Provisions pour risques et charges exceptionnelles (dotations +, utilisations-)		
D. Moins-values sur réalisations d'actifs immobilisés		72
E. Autres charges exceptionnelles		19
X. A Impôts	17	41
XI. Bénéfice/Perte de l'exercice	13 197	50 246
Total	61 096	91 677

Produits

(en milliers €)	31/12/2013	31/12/2012
I. Ventes de prestations	14 265	14 070
A. Chiffre d'affaires	12 680	12 173
D. Autres produits d'exploitation	1 585	1 897
IV. Produits financiers	39 084	77 582
A. Produits des immobilisations financières	36 084	74 860
B. Produits des actifs circulants	29	60
C. Autres produits financiers	2 970	2 662
VII. Produits exceptionnels	7 747	25
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		25
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	7 600	
E. Autres produits exceptionnels	147	
X. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		
Total	61 096	91 677

Affectations et prélèvements

(en milliers €)	31/12/2013	31/12/2012
A. Bénéfice à affecter	114 147	126 581
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	13 197	50 246
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	100 950	76 335
B. Prélèvements sur les capitaux propres		
1. Sur le capital et les primes d'émission		
2. Sur les réserves		
C. Affectations aux capitaux propres	(30 127)	(15 962)
2. A la réserve légale	(279)	
3. Aux autres réserves	(29 848)	(15 962)
D. Résultat à reporter	(71 237)	(100 950)
1. Bénéfice à reporter	(71 237)	(100 950)
F. Bénéfice à distribuer	(12 782)	(9 669)
1. Rémunération du capital	(12 782)	(9 669)

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2013

(en milliers €)

	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net	13 197	50 246
Charge d'impôts constatée	17	41
Amortissements et réductions de valeurs actés	172	(7 727)
Incidence de la variation de provision pour autres risques et charges	20 835	16 403
Résultat sur cessions d'immobilisations financières		48
Dividendes reçus des participations financières	(26 084)	(65 177)
Intérêts reçus des créances financières à plus d'un an	(10 000)	(9 683)
Résultat sur cessions actions propres	(451)	(425)
Marge brute d'autofinancement (a)	(2 314)	(16 274)
Variation des créances à un an au plus	(9 441)	(715)
Variation des autres actifs courants	(29)	39
Variation des dettes commerciales	(1 173)	(10 482)
Variation des dettes fiscales, sociales, ... à un an au plus	(475)	(268)
Variation des autres passifs courants		(7)
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	(11 118)	(11 433)
Charge d'impôt constatée (c)	(17)	(41)
Flux de trésorerie des activités opérationnelles (a+b+c) = d	(13 449)	(27 748)

(en milliers €)	31/12/2013	31/12/2012
Frais d'établissement et de constitution		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles à usage interne	(1 233)	(1 263)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles à usage interne	2 145	
Acquisitions de participations financières	(79 252)	(27 259)
Cessions de participations financières		1 220
Acquisitions de créances financières à plus d'un an	(14)	(6)
Remboursements de créances financières à plus d'un an	8 858	1 700
Acquisitions d'autres immobilisations financières	(201)	(5)
Cessions d'autres immobilisations financières		
Dividendes reçus des participations financières	26 084	65 177
Intérêts reçus des créances financières à plus d'un an	10 000	9 683
Flux de trésorerie lié aux investissements et désinvestissements (e)	(33 613)	49 247
Océane - intérêts	4 256	4 248
Océane - Rachat	(6 272)	
Océane - Conversion	(198)	
Variation des dettes financières à un an au plus	59 816	2 225
Variation des dettes financières à plus d'un an	(833)	(1 700)
Acquisitions d'actions propres	(37 608)	(19 140)
Cessions d'actions propres	6 978	2 897
Dividendes payés durant l'exercice	(9 866)	(9 732)
Variation des autres dettes	30 413	
Flux de trésorerie des activités de financement (f)	46 686	(21 202)
Variation de la trésorerie (d+e+f)	(376)	297

HISTORIQUE DES CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

HISTORIQUE DES CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'actions (au 31/12 de l'exercice)*						
Ordinaires	99 200 000	99 200 000	104 691 588	104 691 588	96 691 588	106 517 314
AFV						
Total	99 200 000	99 200 000	104 691 588	104 691 588	96 691 588	106 517 314
Flottant	40,38 %	20,09 %	20,93 %	20,79 %	48,08 %	48,44 %
Données par action (en €)						
Dividende net (actions ordinaires)	0,05	0,06	0,07	0,08	0,08	0,09
Dividende brut (actions ordinaires)	0,06	0,08	0,09	0,10	0,10	0,12
Pay-out (a)	32 %	37 %	31 %	42 %	21 %	24 %
Résultat opérationnel courant	0,26	0,29	0,45	0,62	0,78	0,90
Résultat opérationnel	0,25	0,29	0,39	0,44	0,74	0,76
Résultat avant impôts	0,25	0,28	0,39	0,33	0,69	0,70
Résultat net (part du groupe)	0,19	0,21	0,28	0,21	0,48	0,46
Cash-flow consolidé	0,33	0,36	0,36	0,57	0,86	0,82
Capitaux propres du groupe	0,85	0,85	1,33	1,30	1,60	2,44
Rapport cours / Résultat net (b)	8	13	9	19	12	18
Rapport cours / cash-flow (b)	5	7	7	7	7	10
Rendement net (c)	2,80 %	2,22 %	2,60 %	1,93 %	1,26 %	1,08 %
Rendement brut (c)	3,72 %	2,90 %	3,50 %	2,57 %	1,68 %	1,45 %
Données boursières (en €)						
Moyen	1,81	1,78	2,63	3,50	4,46	6,20
Au 31 décembre	1,61	2,59	2,50	3,84	5,95	8,32
Le plus haut	2,19	2,67	3,06	4,29	5,95	8,35
Le plus bas	1,26	1,15	2,25	2,51	3,56	5,08
Return annuel (à fin décembre) (d)	- 11,85 %	66,29 %	- 1,32 %	58,10 %	57,00 %	41,01 %
Return annuel du marché (e)	- 47,56 %	24,63 %	7,08 %	- 9,76 %	31,25 %	26,28 %
Volume annuel (en unités)	12 086 564	16 414 764	12 657 460	15 258 628	19 746 496	22 486 790
Volume moyen par jour	47 400	66 188	49 252	59 836	77 437	84 938
Volume annuel (en valeur) (M€)	21,7	30,14	33,65	52,9	88,8	147,2
Capitalisation boursière (31/12) (M€)	160	257	262	407	575	886
Place de cotation (f)	TC	TC	TC	TC	TC	TC
Personnel salarié au 31/12	2 318	2 266	3 664	3 610	3 700	8 195

* Après prise en compte de la division par 4 du titre.

(a) Pay-out = dividende brut / résultat courant consolidé après impôts et avant dépréciation du goodwill (part du groupe).

(b) Cours au 31 décembre / cash-flow.

(c) Dividende net (brut) / cours au 31 décembre de l'exercice.

(d) Return annuel = (variation du cours entre le 31/12 de l'exercice et le 31/12 de l'exercice précédent + dividende net) / cours au 31/12 de l'exercice précédent.

(e) Indice return de la Bourse de Bruxelles (Belgian All Shares et Belgium Total Market).

(f) Place de cotation = Bruxelles : SM = Second Marché à partir du 09/06/1988 ; CSF = Marché au Comptant Simple Fixing à partir du 13/12/1996.

CDF = Marché au Comptant Double Fixing à partir du 11/03/1998 ; TSC = Marché à Terme semi-continu à partir du 11/03/1999.

L'action est cotée au Marché à terme continu (TC) depuis le 16/03/2000.

ADRESSES ECONOCOM

Allemagne

Herriotstr. 8
D-60528 Francfort-sur-le-Main
Tél. : +49 69 71408-00
info.de@econocom.com

Autriche

Franzosengraben 12
A – 1030 Vienne
Tél. : +43 1 79520 0
info2.at@econocom-osiatis.com

Belgique

Chaussée de Louvain 573
Boîte 2
1930 Zaventem
Tél. : +32 2 718 26 11
info2.be@econocom-osiatis.com

Parc Horizon
Chaussée de Louvain 510/80
1930 Zaventem
Tél. : +32 2 790 81 11
info.be@econocom.com

Econocom (siège social) / Centix
Place du Champ de Mars, 5
1050 Bruxelles
Tél. : +32 9 222 58 88
info@centix.be

Brésil

Interadapt
Sagitário 138
Floor: 24
06473-073 Alphaville SP
Tél. : +55 11 4195-9663
comercial@interadapt-econocom.com.br

Canada

302-249 rue Saint Jacques
Montréal
Québec H2Y 1M6

Espagne

C/Aragoneses, 7-A
28108 Alcobendas Madrid
Tél. : +34 916 57 43 00
info2.es@econocom-osiatis.com

C/ Cardenal Marcelo Spínola, 4
28016 Madrid
Tél. : +34 91 411 91 20
info.es@econocom.com

Ermestel
Pº de la Castellana, 137
Edif. Cuzco III
28046 Madrid
Tél. : +34 91 744 05 77
info@ermestel.com

États-Unis

Corporation Trust Center
1209 Orange Street
Wilmington New Castel
Delaware

France

1 Rue du Petit Clamart
78140 Vélizy-Villacoublay
Tél. : +33 1 41 28 30 00
info@econocom-osiatis.com

40 quai de Dion Bouton
92800 Puteaux
Tél. : +33 1 41 67 30 00
info.fr@econocom.com
digital.center@econocom.com

1 rue de Terre Neuve
Les Ulis CS 60062
91978 Courtaboeuf Cedex
Tél. : +33 1 69 18 20 00
info.fr@econocom.com

Les Richardets
1 bis rue des Aérostiers
93165 Noisy le Grand
Tél. : +33 1 41 67 30 00
info.fr@econocom.com

Cap Synergy
1 voie Felix Eboué
94000 Créteil
Tél. : +33 1 56 72 17 00
commercial@capsynergy.com

France Systèmes
154 avenue du Général de Gaulle
92140 Clamart
Tél. : +33 1 46 01 73 73
commercial@francesystemes.fr

Exaprobe
Bat. 42
33 avenue du Docteur Georges Levy
69693 Vénissieux Cedex
Tél. : +33 4 72 69 99 69
contact@exaprobe.com

Irlande

3rd Floor IFSC House
Custom House Quay
Dublin 1
Tél. : +353 1 6750300
info.ie@econocom.com

ADRESSES ECONOCOM (Suite)

Italie

Via Marcello Nizzoli 8
20147 Milano
Tél. : +39 02 33 62 61
info.it@econocom.com

Luxembourg

4 rue d'Arlon
L-8399 Windhof
Tél. : +352 39 55 50
info.lu@econocom.com

Maroc

Technopolis
Bâtiment 1
11100, Sala Al Jadia
Tél. : +212 5 38 04 33 00
info.ma@econocom.com

Immeuble Casablanca
Business Center - Lot 2
Lotissement Mandarouna
Sidi Maârouf
20 000 Casablanca
Tél. : +212 (0) 522 78 90 30
info.es@econocom.com

Mexique

Ernestel
Homero No. 1430 Col. Los Morales
Del. Miguel Hidalgo C.P.
11510 Mexico, D.F.
Tél. : +52 (55) 5395 4803/5281
ernestel@ernestel.com.mx

Pays-Bas

Lange Dreef
4131 NJ VIANEN
Tél. : +31 347 328 276
info2.nl@econocom-osiatis.com

Rond het Fort 38
NL-3439 MK Nieuwegein
P.O. Box 264
NL-3430 AG Nieuwegein
KvK 30110081 / KvK 32071903
Tél. : +31 30 63 58 333
info.nl@econocom.com

Pologne

Marszalkowska 111
00-102 Varsovie
Tél. : +48 22 528 53 33
info.pl@econocom.com

République tchèque

Radlicka 14
150 00 Prague 5
Tél. : +420 225 100 300
info.cz@econocom.com

Roumanie

Sevastopol street nr. 13-17
Appart nr. 404
Sector 1
Bucharest
Tél. : +40 21 310 93 43
info.ro@econocom.com

Royaume-Uni

Eton House
18/24 Paradise Road
Richmond-upon-Thames
Surrey TW9 1SE
Tél. : +44 20 8940 1299
info.gb@econocom.com

Slovaquie

Zámocká 30
811 01 Bratislava
Tél. : +43 1 79520 0
info2.sk@econocom-osiatis.com

Kapitulská 18/A
811 06 Bratislava
Tél. : +420 225 100 300
info.sk@econocom.com

Suisse

Route de Champ-Colin 12
CH-1260 Nyon
Tél. : +41 22 363 79 30
info.ch@econocom.com

Consultez toutes nos adresses régionales sur www.econocom.com et www.econocom-osiatis.com

Contactez-nous au : **N°Vert** **0800 716 715** (France) **+33 800 716 715** (International)

Le rapport annuel 2013 du groupe Econocom est disponible en français
et en anglais sur le site Internet www.econocom.com.
Une brochure imprimée est également disponible dans les deux langues sur commande,
passée auprès de la Direction de la Communication.

Direction de la Communication du groupe Econocom
40 quai de Dion Bouton
92800 PUTEAUX
FRANCE
email : communication.groupe@econocom.com

Conception : Paola Naugès - paola.nauges@gmail.com
Réalisation : The Crew Paris

econocom